RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

numéro
CC_PV_231214_07

L'an deux mille-vingt trois, le quatorze décembre,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le huit decembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	32
exprimés	42

Présents :
Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Sonia ROMERO, Jean TRINQUIER, Alain VIALA, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Ali BENAMEUR, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Damien ALIBERT, Nathalie SYZ, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Bernard JAHNICH, Clément THERY, Pierre-Paul BOUSQUET, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE, Michel DRUENE.
Absents avec pouvoirs :
Jérôme VALAT à Sonia ROMERO, Véronique VANEL à Jean-Paul PAILHOUX, Gaëlle LEVEQUE à Jean-Luc REQUI, Jean-Marc SAUVIER à Gilles MARRES, Fadilha BENAMMAR KOLY à Monique GALEOTE, Isabelle PEDROS à Nathalie ROCOPLAN, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Christophe ROMO à Bernard GOUJON, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH, Sophie PRADEL à Pierre-Paul BOUSQUET.

Absents :
Joëlle GOUDAL, Michel COMBES, Jean Michel BRAL, Jérôme CLARISSAC, Jean-Paul AGUSSOL, David BOSC, Izia GOURMELON, Didier KOEHLER, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Françoise OLIVIER, Isabelle PERIGAULT.

Jean-Luc REQUI souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Le Conseil communautaire désigne Marie-Laure VERDOL comme secrétaire de séance.

Jean-Luc REQUI soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

Jean-Luc REQUI propose à l'Assemblée le report du projet de délibération relatif à la convention d'engagement au label des événements éco-responsables en Occitanie "Evènements détonnants", piloté par l'association régionale Elémen'terre pour l'édition 2024 de Résurgence, festival des arts vivants.

Informations sur les décisions du Président prises par délégation depuis le précédent Conseil :
- CCDC_231212_110 : Attribution à la société Lesueur Meunier Coordination du marché de mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé relatif à la construction d'un accueil de loisirs périscolaire, sur la commune de Saint Jean de la Blaquière
- CCDC_231212_111 : Attribution à la société Alpes contrôles du marché de mission de contrôle technique relatif à la construction d'un accueil de loisirs périscolaire, sur la commune de Saint Jean

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

de la Blaquière

Informations sur les délibérations du Bureau communautaire prises par délégation depuis le précédent Conseil :
aucun bureau depuis

Jean-Luc REQUI demande à l'Assemblée s'il y a des observations à apporter au procès-verbal du précédent Conseil communautaire, qui sera alors arrêté ce jour par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_1 : Convention type pour la mise à disposition des espaces de la Mégisserie aux associations et compagnies de spectacles

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et en particulier l'article L.2125-1 précisant que "l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général",

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Lodèvois et Larzac est propriétaire d'un bâtiment d'une superficie totale de quatre-cent-cinquante mètres carrés (450 m²), sis quai Mégisserie à Lodève : ce lieu, habituellement dénommé la Mégisserie, comprend un jardin clos et un bâtiment de deux étages, dont le rez-de-chaussée qui est composé d'une grande salle comprenant toilettes, kitchenette et des petits locaux de stockage,

CONSIDÉRANT que le lieu se prête à l'exercice d'activités culturelles, création de spectacles, répétitions ou diffusion,

CONSIDÉRANT que Résurgence, saison et festival des arts vivants développe une politique culturelle dédiée aux arts vivants dans leur diversité tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire : parmi les objectifs, le soutien au processus de création des artistes favorise la présence artistique durable en Lodévois et Larzac et permet d'initier tous les publics du territoire aux différentes formes d'arts vivants,

CONSIDÉRANT que des associations et compagnies souhaitent régulièrement bénéficier du lieu sur des périodes courtes de quelques jours pour développer leurs activités culturelles, en vue de les proposer sur le territoire intercommunal,

CONSIDÉRANT qu'afin de sécuriser les usages et clarifier les responsabilités mutuelles, un règlement de mise à disposition de la Mégisserie et de ses usages sera pris par arrêté du Président après la présente délibération autorisant la mise à disposition à titre gracieux,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : APPROUVE la convention type de mise à disposition de la Mégisserie à titre gracieux et ponctuel à des associations ou compagnies culturelles,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc17313-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES ESPACES DE LA MÉGISSERIE PAR DES ACTEURS CULTURELS

ENTRE :
La **Communauté de communes Lodévois et Larzac**, SIRET 200 017 341 001 20, sise 1 place Francis MORAND, 34700 LODÈVE, représentée par son Président, Jean-Luc REQUI, conformément au procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents du 11 juillet 2020.
ci-après dénommée **la Communauté de communes** **D'UNE PART**

ET
nom de l'association/ de la compagnie :
SIRET :
sise :
représentée par en qualité de
ci-après dénommée **l'occupant** **D'AUTRE PART**

VU la délibération n°CC_231214_XX du Conseil communautaire du 14 décembre 2023, relative à la convention type pour la mise à disposition des espaces de la Mégisserie aux associations et compagnies culturelles intervenant dans le cadre de Résurgence,
VU l'arrêté du Président n°CCAR_2312XX_X du XX XX 2023 relatif au règlement de mise à disposition de la Mégisserie et de ses usages,

- ARTICLE 1 : OBJET
Par la présente convention, l'occupant est autorisé à occuper les espaces de la Mégisserie suivants :
☐ la salle du bas ☐ le jardin clos
du au
pour l'exercice exclusif d'activités culturelles répondant aux objectifs de la politique culturelle intercommunale :
☐ création de spectacle ☐ répétitions ☐ diffusion
nom de l'événement :

- ARTICLE 2 : CONDITIONS
Ce lieu est soumis au prêt gratuit à des structures partenaires pour des activités culturelles et ponctuelles satisfaisant un intérêt général conformément à l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. L'occupation ne sera consentie par la Communauté de communes qu'à titre temporaire et occasionnel, pour l'exercice exclusif d'activités culturelles à l'exclusion de toute autre activité.
L'autorisation d'occupation du lieu accordée par la collectivité implique le respect sans restriction par l'occupant et les personnes à sa charge, du règlement d'utilisation de la Mégisserie pendant la durée de l'occupation indiquée à l'article 1 de la convention.
La présente convention entrera en vigueur dès la notification à l'occupant de la convention signée par les deux parties et prendra fin à la date signifiée à l'article 1.

- ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT
L'occupant est seul et unique gestionnaire de la salle. Il s'engage à occuper les lieux conformément aux lois et règlements relatifs à son activité et au domaine public. Le règlement intérieur est annexé à la convention et doit être daté et signé, engageant l'occupant à le respecter scrupuleusement. Il répondra de toutes les détériorations survenant par suite d'abus de jouissance, soit de son fait, soit de tiers.
L'occupant déclare avoir souscrit une police d'assurance de biens et de personnes pendant la période où les espaces de la Mégisserie sont mis à sa disposition. Les polices d'assurance souscrites par l'occupant devront obligatoirement porter une clause de renonciation à tous recours contre la Communauté de communes, aussi bien de la part de l'occupant que de celle de ses assureurs.

- ARTICLE 4 : IDENTIFICATION DES PERSONNES DE RÉFÉRENCE EN CAS DE BESOIN
Pour la Communauté de communes :
nom : prénom :
numéro de téléphone :
Pour l'occupant :
nom : prénom :
numéro de téléphone :

- ARTICLE 5 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE
Toutes les contestations qui pourraient naître de l'interprétation ou de l'extension de la présente convention seront de la compétence du Tribunal administratif de MONTPELLIER.

Fait en deux exemplaires à Lodève, le ,
Pour l'occupant
Pour la Communauté de communes
Le Président,
Jean-Luc REQUI

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_2 : Participation au financement de l'école de musique de Lodève

VU la délibération n°CC_221020_06 du Conseil communautaire du 20 octobre 2022, relative à la participation financière au fonctionnement de l'école de musique de Lodève

VU le courrier de la Commune de Lodève du 16 novembre 2023, relatif à la demande de participation de la Communauté de communes Lodévois et Larzac au fonctionnement de l'école de musique,

CONSIDÉRANT que l'école de musique gérée par la Commune de Lodève permet à des enfants et des adultes du territoire intercommunal de découvrir et pratiquer la musique,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, la Communauté de communes participe au financement du fonctionnement de l'école de musique depuis plusieurs années,

CONSIDÉRANT que l'école de musique de Lodève accueille un large public : cent-soixante-dix-huit (178) élèves pour la saison 2022/2023, dont 38% habitent dans les communes de l'intercommunalité hors Lodève,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : APPROUVE le financement du fonctionnement de l'école de musique de Lodève via un fonds de concours d'un montant de trente-sept-mille-six-cents euros (37 600 €),

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : IMPUTE la dépense correspondante au budget principal, chapitre 65, article 657341,

- ARTICLE 4 : DIT que présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Arrivée de Didier KOEHLER

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18471-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ÉCOLE
DE MUSIQUE
DE LODÈVE

Bilan d'activités 2022/2023
et perspectives 2023/24

Direction de la culture – octobre 2023

1. Le fonctionnement au quotidien

1.1 Les élèves

178 élèves ont fréquenté l'école de musique contre 156 pour la saison précédente.

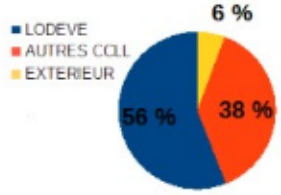

Cette rentrée a vu le nombre d'inscrits augmenter fortement et nous n'avons pas pu faire face à toutes les demandes malgré l'ajout de créneaux supplémentaires.

La proportion d'élèves issus des villages aumente un peu chaque année et cette année on note une croissance plus significative : 38% contre 35%.

1.2 Les Cours

80 heures de cours individuels d'instrument et 6h30 de cours collectifs par semaine, 2h d'orchestre et 4h de musique d'ensemble par mois ont été assurés par 8 professeurs avec une répartition en nombre d'élèves comme le montre le diagramme.

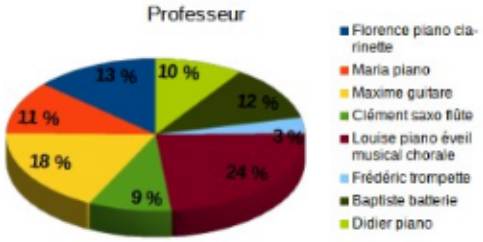

Deux réunions pédagogiques formelles se sont tenues les 7 septembre 2022 et 28 juin 2023.

Les nouveaux locaux de l'école de musique permettent aux professeurs de se réunir de façon informelle mais régulière dans le lieu d'accueil afin de discuter et de régler les différents sujets en cours.

1.3 Les Tarifs

La tarification reste différenciée selon les revenus et le nombre d'activités municipales fréquentées.
Les tarifs n'ont pas varié et les abattements de 15 et 40% en fonction du revenu sont maintenus afin de favoriser l'accès au plus grand nombre.

On note cependant une stagnation des tranches de revenus les plus modestes qui malgré les abattements pratiqués représentent une minorité d'élèves.

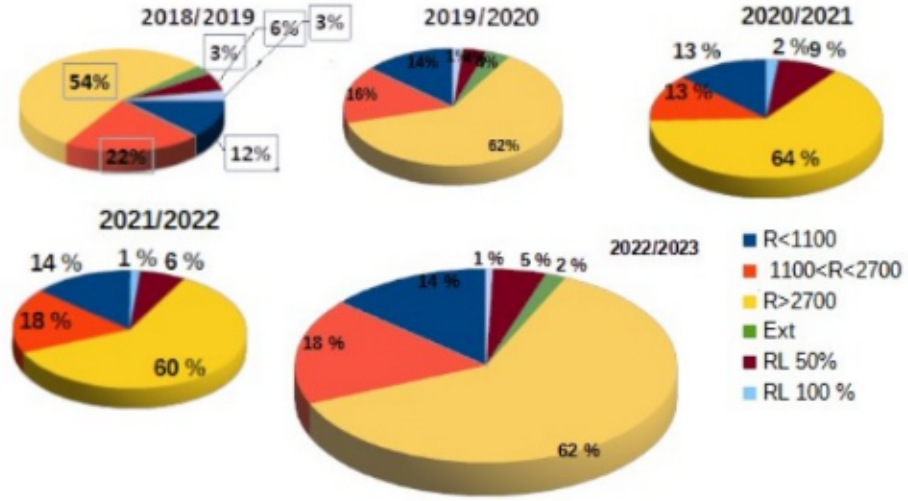

1.4 La Communication

La communication est principalement assurée via le dépliant de l'école de musique. Il répertorie les instruments enseignés, les horaires, les tarifs, les dates de concerts...
Ce dépliant a été distribué dans les écoles de Lodève lors de la rentrée des élèves et dans les structures municipales, il permet à l'école de musique municipale d'être mieux identifiée.
Le dépliant est également visible sur le site internet de la ville et sur la page Facebook de la ville.

1.5 La Structuration administrative

L'école de musique connait un développement positif du nombre d'inscrits d'où l'augmentation des heures de cours en septembre 2022 (+ 20 places en cours individuels), et par la même occasion la réorganisation du poste de responsable de cette école pour la rentrée 2023. Un mi-temps complet est maintenant dédié à la coordination, ce qui a nécessité le recrutement d'un professeur pour reprendre les cours de solfège.
Un nouveau recrutement est à prévoir pour la rentrée 2024, du fait du départ à la retraite d'un professeur de piano.

Une réflexion est en cours sur la possibilité d'ouvrir une classe de violon ou d'accordéon en septembre 2024 afin de diversifier davantage l'offre.

2 Les projets et les partenariats



S'impliquer dans la vie culturelle du Lodévois et Larzac répond à la volonté d'ouvrir l'école de musique vers le plus large public possible.
Par ailleurs, différents niveaux de partenariat dynamisent et enrichissent le projet de l'école de musique. Le partenariat avec Résurgence, saison des arts vivants, permet aux élèves de jouer dans un cadre professionnel et de rencontrer des musiciens professionnels, celui avec la médiathèque, de sensibiliser à la musique les adhérents à cette structure et celui avec le Réveil lodévois, de donner envie à nos jeunes musiciens de rejoindre cette association musicale amateur afin de partager leur acquis et de prolonger leur "vie musicale".

2.1 Les Concerts de l'Ecole de musique



2 décembre 2022 : Participation au Téléthon

16 décembre 2022 : Concert de Noël au patio du pôle culturel

14 février 2023 : Concert classique à la salle d'animation du Pôle culturel Confluence

17 mars 2023 : Concert variété à l'occasion de la St-Patrick au patio du Pôle culturel Confluence suivi d'un concert par le groupe "Muddy Monday"

01 avril 2023 : Concert des premières années au patio du Pôle culturel Confluence



13 et 14 juin 2023 : Concerts de fin d'année des élèves à la salle d'animation du Pôle culturel Confluence

16 juin 2023 : Concert de fin d'année avec les ensembles, la chorale et le petit

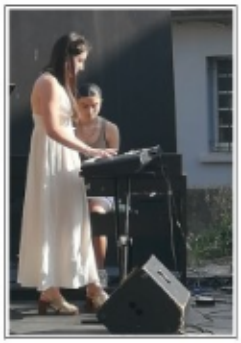

orchestre en plein air au patio du Pôle culturel Confluence et soirée avec le duo "Carpediem" variété francaise arrangée en jazz.

18 juin 2023 : Concert de 2 groupes musicaux, le Réveil lodévois et les élèves de l'école de musique et l'harmonie des 2 rives



2.2 Le projet Deblozay dans les cadres des Traversées sensibles

Les 2, 3 et 4 février 2023 a vu l'aboutissement d'un projet ambitieux mis en place en partenariat avec Résurgence, saisons des arts vivants et dans le cadre de Scènes associées en Coeur d'Hérault. Des ateliers de chant ont été mis en place dès septembre par l'école de musique dont les chanteurs amatteurs ont déambulé en compagnie des 15 musiciens de la Cie Rara Woulib pour 3 représentations du spectacle Deblozay jouées sur trois communes du Pays coeur d'Hérault.







2.3. La fête de la musique

La fête de la musique est coordonnée par l'école de musique en partenariat avec la médiathèque Confluence.



C'est dans ce cadre que trois concerts pédagogiques à destination des écoles maternelles et primaires de la ville ont été presentés par les les élèves de l'école de musique le 20 juin 2023.

21 juin 2023 : Concert avec le Réveil Lodévois et le petit orchestre de l'école de musique en soirée.





2.4 Ekhô, un projet d'action culturelle autour de la musique classique

En partenariat avec la fondation Bettencourt, les chanteurs professionnels du choeur régional Ekhô ont assuré deux interventions scolaires dans cinq écoles primaires du territoire afin de faire découvrir la musique classique au travers du chant.

Deux représentations du spectacle La mécanique du choeur – concert pédagogique imaginé et joué par le choeur Ekhô – ont ensuite été données à la salle Ramadier, l'une en matinée devant les écoles, l'autre en tout public





Tous les premiers samedis du mois les élèves, les professeurs ou d'anciens élèves ayant monté un groupe ont assuré la partie musicale des dégustations musicales organisées par le Patio où un producteur local présente ses produits.

Les elèves de l'école de musique participent aussi à différentes manifestations de la ville comme le Téléthon, les cérémonies officielles, la fête du 14 juillet, la Cavalcade...

3. Perspectives 2023/2024

Inscriptions
L'école de musique fait face à une dynamique d'inscriptions forte. La Ville de Lodève avait pris la décision d'augmenter le nombre de places pour la rentrée 2022. Les 180 demandes n'avaient pas pu toutes être satisfaites en cours individuels.
Pour cette rentrée 2023/2024 encore une fois la demande a été trés forte, la collectivité a validé 166 créneaux de cours particuliers. L'effectif total de l'école de musique est de 190 élèves avec les pratiques collectives.

L'équipe
Le mi-temps de direction ayant été validé pour la rentrée 2023/2024, le recrutement d'un nouveau professeur a été effectué afin d'assurer les heures de formation musicale.
L'équipe pédagogique comprend 9 professeurs qui portent avec enthousiasme le projet de l'Ecole de musique.

La Musique d'ensemble
Le petit orchestre de l'école de musique composé de 15 élèves s'est étoffé à cette rentrée 2023 avec 8 nouveaux élèves très motivés. C'est l'aboutissement du travail personnel effectué tout au long de l'année.

L'ensemble de clarinettes et l'ensemble de guitares reprennent sur le temps des vacances.

Afin de diversifier et de compléter l'offre au sein de l'école, la chorale d'enfants reprend cette année avec 10 inscrits.

Le partenariat avec le groupe musical du Réveil Lodévois autour de l'intégration des jeunes musiciens de l'école de musique est un réel succés puisque chaque année de nouveaux élèves intégrent l'association. Cette année encore ce sont 4 élèves qui ont rejoint cette association musicale.

Projets d'action culturelle
Les partenariats en lien avec les services culturels des collectivités et intercommunalités se poursuivent et se diversifient :

- en partenariat avec le musée et les dimanches du patrimoine

Un projet autour de la cheminée de la Halle Dardé et les contes de Perrault avec la participation d'un conteur et de la chorale d'enfants de l'école de musique.

- en partenariat avec les associations chorales et musicales

Inauguration de la cathédrale de Lodève en avril 2024 avec un concert regroupant les chorales associatives et l'école de musique.

- en partenariat avec la médiathèque Confluence

La coordination commune de la fête de la musique se poursuit avec l'ambition de lier cet événement aux dynamiques annuelles de ces deux services culturels de la ville.
Un projet de balade contée et musicale est en cours avec la participation de l'ONF et sera proposée pour le Printemps des poètes en mars 2024 sur le thème de la grâce.

- en partenariat avec la maison de retraite et l'hôpital

Dans le cadre des échanges intergénérationnels, un concert sera proposée dans chacune des structures afin de créer un moment de partage musical.

- en partenariat avec des musiciens professionnels

Le collectif Furen's Nouba interviendra mensuellement sous forme d'ateliers qui aboutiront à une restitution collective en juin.

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_3 : Approbation de la convention de prêt avec le Mobilier national pour l'exposition Imaginaires tissés au musée de Lodève

CONSIDÉRANT que le musée de Lodève organise une exposition intitulée *Imaginaires tissés*, qui se tiendra du 19 octobre 2024 au 9 mars 2025,

CONSIDÉRANT que le musée de Lodève a sollicité le Mobilier national pour un prêt d'oeuvres pour cette exposition,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de prêt d'œuvres avec le Mobilier national afin de fixer les modalités techniques du prêt, pour l'organisation de l'exposition intitulée Imaginaires tissés,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier la convention annexée à la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18089-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MOBILIER NATIONAL

CONVENTION DE PRÊT

Entre les soussignés :

Le Mobilier national et les manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie, Établissement Public Administratif rattaché au Ministère de la Culture, situé 1 rue Berbier-du-Mets, 75013 Paris, et représenté par son président, Monsieur Hervé LEMOINE,

Ci-après dénommé « le Prêteur »,

Et

Le Musée de Lodève rattaché à la Communauté de communes Lodévois et Larzac, et représenté par son président, Monsieur Jean-Luc REQUI, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire n° CC_20210711_03 du 11 juillet 2021,

Ci-après dénommé « l'Emprunteur »

PRÉAMBULE

Le Prêteur :

Soutien des métiers d'art et de la création depuis le XVIIe siècle, le Mobilier national a pour mission d'assurer la conservation et la restauration de collections uniques au monde, de perpétuer et de transmettre des savoir-faire exceptionnels. Haut lieu de patrimoine, l'institution est aussi un acteur majeur de la création contemporaine et de la promotion des arts décoratifs à la française.
Le Mobilier national crée et restaure des dizaines de milliers de meubles et d'objets destinés à l'ameublement et au décor des édifices publics en France et à l'étranger. Plus de trois cent quarante femmes et hommes œuvrent au quotidien à entretenir, pratiquer ou mettre en valeur les savoir-faire d'excellence de l'institution, à Paris et en région. Les manufactures des Gobelins et de Beauvais sont vouées à la tapisserie, la manufacture de la Savonnerie au tapis, les ateliers du Puy-en-Velay et d'Alençon à la dentelle.
L'Atelier de Recherche et de Création – l'ARC – promeut la création et le design contemporain en France. Sept ateliers de restauration se répartissent les différentes spécialités du bois, du métal et du textile.
Résolument tourné vers l'avenir, le Mobilier national est l'un des membres fondateurs du Campus d'Excellence de la mode, des métiers d'arts et du design. Il témoigne par son rôle de la vitalité de la création artistique et du design contemporain.

L'Emprunteur :

Le Musée de Lodève créé en 1957 a été entièrement rénové et agrandi en 2018. Il présente de manière permanente trois parcours permanents et organise deux expositions temporaires par an.

L'Emprunteur a demandé au Mobilier national le prêt des biens listés en annexe (ci-après désignés les « biens ») aux fins de l'organisation de l'exposition suivante (ci-après dénommée « l'Exposition »)

Titre de l'exposition : **Imaginaires tissés**
Lieu de l'exposition : **Musée de Lodève**
Dates de l'exposition : **19 octobre 2024 – 9 mars 2025**
Commissaires de l'Exposition **: Ivonne Papin-Drastik**
Nombre des biens prêtés **:** 22

Article 1- OBJET

1.1 - La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre le Prêteur et l'Emprunteur, et les conditions aux termes desquelles le Prêteur prête à l'Emprunteur les biens listés en annexe.

1.2 - L'Emprunteur ne peut en aucun cas faire usage des biens qui lui sont confiés dans un autre but que l'Exposition ayant fait l'objet de la demande, et dans les limites précisées par la présente convention.
Il est expressément rappelé que les biens font partie des collections nationales dont le Mobilier national a la garde et, à ce titre, sont la propriété inaliénable, insaisissable et imprescriptible de l'État français conformément aux textes législatifs et réglementaires s'appliquant aux collections appartenant à l'État, notamment les articles R451-26 et R423-7 du Code du patrimoine.

Article 2- DURÉE

2.1 – La convention prend effet à compter de la signature de celle-ci.

2.2 - L'Emprunteur s'engage à respecter les dates annoncées pour l'Exposition (exposition proprement dite, ainsi que les phases d'acheminement, stockage, déballage, montage, démontage, et de remballage des biens).

2.3 - L'Emprunteur doit informer le Prêteur de toute fermeture temporaire du local d'Exposition.

2.4- Toute demande visant à une prolongation de la durée initiale du prêt doit être faite et justifiée un mois à l'avance auprès du Prêteur. Le Prêteur se réserve le droit de refuser cette modification.
Si le Prêteur accorde cette prolongation, un avenant à cette convention doit être conclu et un certificat d'assurance complémentaire doit lui parvenir au plus tard dix (10) jours avant le début de ladite prolongation. Dans le cas contraire, les biens prêtés devront être restitués à la date convenue.

2.5 - Les biens doivent être restitués dans les plus brefs délais après la clôture de l'Exposition, et au plus tard trois (3) semaines après.

Article 3 : FRAIS ET RESPONSABILITÉS

3.1- Le prêt est accordé à titre gracieux.

3.2 - Les frais relatifs à l'emballage, au transport et au convoiement des biens sont à la charge de l'Emprunteur, à l'aller comme au retour.

3.3 - Dans le cas où des interventions préalables au prêt d'un bien sont nécessaires (restauration, encadrement, transport depuis une réserve externalisée, etc.), leur coût sera à la charge de l'Emprunteur et les devis établis par le Prêteur : l'acceptation du devis par l'Emprunteur devra donc parvenir le plus tôt possible.

Dans le cas de l'annulation de l'emprunt d'un bien, l'Emprunteur devra assumer les dépenses engagées que sa demande a nécessitées.

Article 4 – CONDITIONS DE PRÊT

4.1- Lors de sa demande d'emprunt, l'Emprunteur doit avoir fourni un *Facility report* décrivant les conditions environnementales et les mesures de conservation et de sécurité adoptées par l'Emprunteur sur les lieux destinés à l'Exposition.

4.2 – La conception et la réalisation de la scénographie de l'Exposition sont à l'initiative et à la charge de l'Emprunteur.

4.3- Les biens prêtés doivent être contrôlés, surveillés et protégés 24 heures sur 24 sans interruption, cela pour éviter les risques tels que : incendie, inondation, vol, exposition à des lumières nocives de grande intensité, température et humidité anormales, dégâts causés par les insectes, poussières…

Outre les salles d'exposition, les réserves ou les locaux dans lesquels les biens prêtés séjourneront (avant et après l'installation) doivent satisfaire aux conditions climatiques et à l'intensité lumineuse requises.
Les biens ne doivent pas être exposés aux courants d'air, ni être placés à proximité d'installations de chauffage ou de climatisation, d'humidification ou de déshumidification, de tableaux électriques ou de dispositif de lutte contre les incendies (sprinklers, etc.).

4.4- L'Emprunteur s'engage à assurer une stabilité climatique dans les salles d'exposition, les réserves et les locaux dans lesquels les biens séjournent, avant et après leur installation.
L'Emprunteur s'engage également à respecter les conditions de conservation suivantes :

- Température : 18° +/- 2° C
- Humidité relative : 50% +/- 5 %

Le Prêteur se réserve le droit de demander à l'Emprunteur des relevés climatiques du lieu d'exposition, avant ou pendant l'exposition.

4.5 - Tous les matériaux destinés à entrer en contact avec les biens mis à disposition doivent être chimiquement neutres et de nature à éviter tout transfert de couleur. Les peintures des cimaises et des socles doivent être sèches depuis au moins deux (2) semaines avant l'installation des biens. Les dimensions des supports seront conformes aux indications communiquées par le Mobilier national.

4.6- L'accrochage s'effectue sur décision du commissariat de l'exposition en présence du représentant du Prêteur ou sur indications écrites de ce dernier.

4.7- L'installation doit être effectuée selon les indications préalables du Prêteur. Les systèmes de fixation et d'installation doivent être convenus préalablement avec lui.

4.8 - Si le prêt nécessite un dispositif spécifique, celui-ci est réalisé avec l'accord préalable du Mobilier national. Les frais y afférents sont à la charge de l'Emprunteur.

4.9 – Des mises à distance ou d'autres systèmes de protection (alarme, soclage) sont nécessaires pour les biens qui ne sont pas présentés en vitrine pour éviter que le public ne les touche.

4.10 - L'Emprunteur doit prendre en compte les dispositions générales de sécurité contre l'incendie, en particulier l'interdiction de fumer et l'ignifugeage des matériaux.
Les locaux où sont exposés les biens prêtés ne sauraient faire l'objet d'aucun usage autre que muséographique : toute réception, représentation théâtrale ou manifestation qui ne soit pas la seule visite du public entraînera l'interruption immédiate du prêt et son retour au Mobilier national.
Les biens ne doivent en aucun cas servir à des démonstrations. Leur présentation doit être statique.

4.11 - Les travaux sont interdits pendant la période de montage et de démontage. Seules les équipes chargées de ces opérations sont autorisées à pénétrer dans l'espace d'exposition.

Article 5 : ÉTAT ET INTERVENTION SUR LES BIENS

5.1 - Tout bien, prêté, est accompagné d'un constat d'état établi par un représentant du Prêteur au moment du départ (inspecteur ou conservateur, restaurateur, régisseur, convoyeur etc.). Ce constat est vérifié, approuvé et signé conjointement par l'Emprunteur et le convoyeur à chaque étape de l'Exposition. Une copie est transmise au convoyeur mandaté par le Prêteur.
Dans le cas où l'établissement du constat est réalisé par un prestataire extérieur agréé par le Mobilier national, il est convenu que tous les frais afférents à cette prestation seront pris en charge par l'Emprunteur.

5.2 - Tout changement survenu sur l'état du prêt, lors du transport, de l'installation, de la désinstallation ou de l'exposition, doit être immédiatement signalé au Mobilier national. L'Emprunteur précisera la nature et les circonstances de la détérioration.

5.3 - Toute intervention de quelque nature que ce soit sur les biens mis à disposition de l'Emprunteur (restauration, nettoyage, désencadrement, décrochage, désoclage, déplacement) est interdite sans l'autorisation écrite et préalable du Prêteur.

5.4 - L'acquittement des frais de restauration et/ou d'encadrement et/ou de pose d'éléments de protection spécifiques qui s'avéreraient nécessaires à la bonne conservation et à l'exposition des biens pendant le prêt, est à la charge de l'Emprunteur. De telles interventions, le cas échéant, seront réalisées par un personnel mandaté par le Mobilier national.

5.5 - L'Emprunteur accepte que, pendant toute la durée du prêt, un contrôle soit assuré par tous moyens appropriés et par toutes personnes désignées par le Mobilier national sur les conditions d'exposition, de sécurité et/ou de conservation.
L'Emprunteur s'engage à laisser libre accès aux biens prêtés à la personne désignée par le Mobilier national et à lui communiquer toute information relative aux conditions d'exposition et de conservation des biens, et aux dispositifs de sécurité et de sûreté.

Article 6 – EMBALLAGE ET TRANSPORT DES BIENS

6.1 - L'Emprunteur prend en charge les frais d'enlèvement, de transport, d'emballage et de déballage des biens. Ces frais comprennent notamment la fabrication des caisses de transport des biens, ainsi que leur déballage au moment du retour dans les réserves du Mobilier national.

6.2 - L'emballage, le transport et, le cas échéant, les formalités douanières, sont organisés et assurés, à l'aller comme au retour, ainsi qu'au moment des transferts, par une société habilitée et spécialisée dans le transport des œuvres d'art, retenue par l'Emprunteur après accord du Prêteur. La sous-traitance n'est autorisée en aucun cas.

6.3- Le Mobilier national est informé de la date de retrait souhaitée par l'emprunteur au plus tard deux (2) semaines avant l'enlèvement des biens.

6.4 - Dans certains cas et après l'accord préalable du Mobilier national, l'emballage, le transport et le déballage peuvent être effectués par l'équipe de régie des œuvres de l'Emprunteur.

6.5 - Le mode de transport doit être expressément approuvé par le Prêteur et doit répondre aux conditions énoncées au sein des normes NF EN 15946-octobre 2011/conservation des biens culturels, principes d'emballage pour le transport et NF EN 16648-octobre 2015/conservation du patrimoine culturel, méthodes de transport.

6.6- Le nom du transporteur et de son éventuel correspondant ainsi que les modalités de transport seront communiqués au Prêteur au plus tard un (1) mois avant le départ des biens.
Un aller-voir effectué par la société de transport avant l'établissement du devis est exigé.

6.7- Le déballage est effectué si possible 24 heures après l'arrivée des biens. Dans le cas des caisses spéciales, il peut être demandé au moment de l'accord des prêts un déballage 48 heures voire 72 heures après leur arrivée.

6.8- À l'arrivée comme au départ, le convoyeur vérifie l'état des biens prêtés, grâce au constat d'état. Toutes les opérations de déballage et d'emballage, d'installation et de démontage, sont effectuées en sa présence. L'emballage a lieu dans les locaux (réserves ou salle d'exposition) de l'Emprunteur.

6.9 - Lorsque les biens sont prêtés avec leur dispositif de montage et de soclage, ceux-ci doivent être transportés dans la même caisse, dans la mesure du possible.

6.10 - Les véhicules automobiles transportant les biens prêtés doivent être climatisés et équipés de suspensions pneumatiques, d'un hayon élévateur, d'une fermeture à clé, d'une alarme et d'un extincteur.
Dans le mesure du possible, les véhicules contenant les biens prêtés ne doivent pas circuler la nuit. S'il est impossible d'éviter une étape nocturne, il convient qu'elle se fasse dans un lieu sécurisé, préalablement approuvé par le Prêteur. L'utilisation de camions bâchés est strictement proscrite.

6.11 – S'ils n'ont pas été endommagés, l'emballage et son conditionnement intérieur doivent autant que possible être réutilisés pour le retour des biens prêtés. Pendant la durée de l'Exposition, les caisses des biens doivent être entreposées dans des locaux respectant les normes de conservation d'usage, pour les maintenir en bon état jusqu'à leur réutilisation pour le retour ou une autre étape de l'Exposition.
Aucune intervention ne doit être faite sur les caisses d'emballage sans l'accord du Prêteur.

6.12- Les biens prêtés sont restitués dans un délai de trois (3) semaines après la clôture de l'Exposition.

Article 7- CONVOIEMENT

7.1- À l'aller comme au retour, et en itinérance, les biens prêtés sont accompagnés par un convoyeur choisi par le Mobilier national. Il assiste à l'ensemble des opérations et des manipulations liées à l'emballage, à l'installation et au transport des biens. Il vérifie et constate l'état de chacun des biens à leur départ du Mobilier national, à l'arrivée au lieu d'exposition, à la clôture de l'exposition et au retour des biens au Mobilier national. Il vérifie le lieu de stockage des caisses de transport. Les frais de mission du convoyeur (billets de transport, nuitées et per diem) seront à la charge de l'Emprunteur.

7.2- La durée de séjour du convoyeur et des techniciens peut être prolongée aux frais de l'Emprunteur dans le cas d'un report de date, d'un retard dans l'installation de l'Exposition (emballage, acclimatation des biens, constat, déballage etc.), d'un problème de fret aérien ou si les conditions initialement prévues se trouvent incomplètement remplies. Des indemnités correspondant à la durée de cette prolongation seront alors versées au convoyeur par l'Emprunteur le jour de la décision de prolongation.

7.3 - Dans le cas où il est jugé nécessaire par l'Emprunteur de déplacer les biens prêtés en l'absence du convoyeur, l'autorisation doit être préalablement demandée au Prêteur ; les biens sont alors déposés dans une chambre forte ou tout autre lieu sécurisé défini en accord avec le Mobilier national.

7.4 - En fonction du nombre et de l'importance des prêts accordés, ou du nombre d'étapes en cas d'exposition itinérante, le Mobilier national peut demander plusieurs expéditions distinctes et de ce fait, autant de convoiements que d'expéditions.

Article 8- ASSURANCE

8.1- L'Emprunteur s'engage à souscrire à ses frais pour le compte du Mobilier national une assurance garantissant la totalité des biens en valeur agréée sans franchise, contre tous risques d'exposition, et « clou à clou ». L'Emprunteur s'engage à respecter la confidentialité des valeurs d'assurance.

8.2 - La police d'assurance doit mentionner le caractère « inaliénable et imprescriptible des collections publiques ». Il est convenu que les assureurs ne vendront jamais à des fins lucratives une œuvre d'art faisant partie d'une collection publique, qu'elle soit française ou provenant d'un autre pays.

8.3 - Les termes de la police d'assurance doivent être soumis au Prêteur au moins deux (2) mois avant le début de l'Exposition. Après examen, le Prêteur peut toutefois refuser par écrit que les biens prêtés soient assurés par la compagnie d'assurance de l'Emprunteur dès lors que ses conditions d'assurance ne répondent pas aux exigences de qualité requises par le Prêteur. Dans ce cas, l'Emprunteur est tenu de souscrire une assurance auprès de la compagnie d'assurances du Mobilier national.

8.4- L'attestation d'assurance, rédigée en français et mentionnant chaque bien et sa valeur en euros, doit être communiquée au Mobilier national quinze (15) jours au plus tard avant le départ des biens prêtés. En l'absence de ce document, les prêts ne seront pas délivrés.

8.5- L'assurance remplit obligatoirement les conditions suivantes :

- Elle couvre tous les risques de dommages matériels ou perte, y compris ceux dus à une force majeure ou imputables à la faute de tiers : vol, incendie, dégâts des eaux, foudre, explosion, grèves, émeutes, mouvements populaires ou toute autre cause intentionnelle de la part de l'assuré, qui surviendraient lors du transport, aller et retour, et pendant toute la durée du prêt, séjours et transports intermédiaires inclus.

- Elle couvre également le risque de tremblement de terre, les risques liés aux actes de terrorisme et sabotage, les risques de guerre pour les transits, transports par air et outre-mer.

- L'assurance comporte une garantie « clou à clou » depuis le départ du lieu désigné par le Prêteur, à compter de leur emballage, pendant toute la durée du prêt, y compris pendant le transport, les séjours intermédiaires, dans les ateliers d'emballage, de restauration, les entrepôts, douane et lieux de transit, jusqu'à leur retour au lieu désigné par le Prêteur pour leur restitution.

8.6- L'assurance comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- Une clause de non recours de la part de l'assureur suite à un sinistre contre les transporteurs, emballeurs, détenteurs ou gardiens des biens prêtés; les organisateurs de l'Exposition dont les commissaires, les conservateurs, les préposés du Prêteur, et de manière générale contre toute personne apportant son concours à la réalisation de l'Exposition. Seule la commission d'une faute lourde rendrait la clause inapplicable.

- L'exclusion de toute clause de délaissement. Si après la perte ou le vol d'un bien prêté pour lequel le Prêteur a été indemnisé, le bien est retrouvé, il est alors restitué à celui-ci, qui rembourse l'indemnité versée déduction faite des coûts de restauration et de dépréciation éventuels.

- Une clause pour les paires et ensembles. Si le bien endommagé appartient à une série ou à un ensemble de biens, l'assurance couvrira la dépréciation pour la série ou l'ensemble.

8.7 - Dans le cas où un bien prêté subit une détérioration, destruction, ou si un bien est perdu ou volé, l'Emprunteur doit immédiatement en informer le Mobilier national par téléphone (tél. portable du

conservateur responsable des collections ou tél portable de la régie des expositions : 06 68 77 93 95) et dans les 24 heures au plus tard par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il s'engage également à effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités de police et/ou de l'assureur afin de préserver les droits du Prêteur.

En cas de détérioration d'un bien, les dégâts doivent être rapportés dans un constat d'état accompagné de photographies et envoyé au Prêteur dans les plus brefs délais.
Tout règlement du sinistre devra être effectué au prêteur.

En aucun cas, l'Emprunteur ne doit intervenir sur le bien. Si des restaurations doivent être effectuées, le Mobilier national désignera des restaurateurs. Les modalités de restauration sont déterminées d'un commun accord par les parties, et à défaut d'accord, par le Mobilier national. Il est convenu que l'Emprunteur prend à sa charge l'intégralité des frais de restauration.

Article 9 – MÉDIATION- CARTEL D'IDENTIFICATION DES BIENS DANS L'EXPOSITION

Pour les biens du Prêteur, l'Emprunteur s'engage à faire figurer sur chaque cartel la mention suivante : « Mobilier national, Paris ». Cette mention sera suivie du numéro d'inventaire du bien, et figurera obligatoirement dans toutes les publications inhérentes à l'Exposition.

Article 10 – PHOTOGRAPHIE DES BIENS

10.1- Le Prêteur pourra adresser sa demande de cliché au services de la documentation et des archives du Mobilier national. Le fichier peut être payant (cf. licence d'exploitation). Le prêteur doit adresser sa demande à Madame Fanny Bigeon (documentation.mobilier@culture.gouv.fr / fanny.bigeon@culture.gouv.fr)

10.2 - L'Emprunteur s'engage à respecter le droit moral du Prêteur. Il veillera à faire figurer en crédit iconographique, à côté du nom du photographe ayant réalisé la vue, la mention « Mobilier national ».

10.3- Au cours de l'Exposition, l'Emprunteur devra fournir à la régie des Expositions du Mobilier national des photographies des biens en situation sous forme de fichiers numériques en 300 dpi (une vue consacrée au bien dans sa présentation et une vue du bien dans le contexte plus large de la salle d'exposition).
L'Emprunteur autorise gracieusement le Mobilier national à conserver ces photographies au sein de ses archives et à les utiliser, jusqu'à la fin de l'Exposition, aux fins d'information et de promotion de l'Exposition sur tout support (presse, mise en ligne sur le site Internet, conférences, programmes télévisuels, cartes de communication, rapport d'activité, etc). L'Emprunteur garantit être le détenteur des droits nécessaires à cette utilisation et garantit le Prêteur contre tout recours que pourrait former toute personne ayant participé directement ou indirectement à la production des prises de vue. Le Mobilier national s'engage à ne faire aucune utilisation des prises de vue sans l'accord préalable de l'Emprunteur et à respecter le copyright.

Article 11 – VALORISATION ET COMMUNICATION

11.1- Dans le cas du partenariat scientifique entre le Prêteur et l'Emprunteur, au cours duquel le Prêteur s'est impliqué dans le choix des biens et la rédaction des textes, l'Emprunteur fera figurer, dans tous les supports de communication et de promotion de l'Exposition, le logo du Prêteur, la formule « en partenariat avec le Mobilier national et les manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie », ainsi qu'un court texte de présentation du Mobilier national rédigé par le Prêteur.

11.2 - Le logo du Prêteur sera apposé sur l'affiche de l'Exposition, le catalogue et le carton d'invitation. Les parties (directions de la communication) conviendront des autres supports sur lesquels le logo du Prêteur sera apposé. Pour ce faire, le Prêteur transmettra à l'Emprunteur son logo et sa charte graphique qui ne pourront être utilisés que dans les conditions énoncées au sein des présentes.

11.3 - L'Emprunteur devra faire valider par le Mobilier national (direction de la communication) les supports représentant ses biens (ainsi que les *posts* publiés sur les réseaux sociaux) selon la procédure suivante :

- Sur les réseaux sociaux : validation de la diffusion des reproductions uniquement pendant les phases de montage et de démontage de l'exposition

- Pour les autres supports : validation de chaque support de communication utilisant ces reproductions.

11.4 - Dès lors que l'Emprunteur postera un contenu dans lequel il est question des biens sur les réseaux sociaux qu'il anime ou animera pendant la durée de l'Exposition, il devra obligatoirement mentionner le compte du Prêteur :

Twitter : https://twitter.com/MNGBS
Facebook : https://www.facebook.com/mobiliernational/
Instagram : https://www.instagram.com/mobiliernational/
Dailymotion : https://www.dailymotion.com/mobiliernational

11.5 - Dès lors que l'Emprunteur reproduira l'image d'un bien et/ou mentionnera le Prêteur sur son site Internet, il devra faire mention du site Internet du Mobilier national avec un lien hypertexte vers http://www.mobiliernational.culture.gouv.fr.

11.6- Le Prêteur autorise l'Emprunteur à utiliser les reproductions au sein de tous les supports d'information et de communication diffusés gracieusement pour la promotion de l'Exposition (presse, affiche de l'Exposition, cartons d'invitation, mise en ligne sur le site Internet de l'Emprunteur et ses réseaux sociaux, conférences, programmes télévisuels, cartes de communication…).

11.7- La présente autorisation prend effet 6 mois avant l'ouverture de l'Exposition et prend fin à la fermeture de l'Exposition. Toute diffusion au-delà de ce délai est soumise à l'accord préalable du Mobilier national.

11.8- Les prises de vue par les visiteurs des biens prêtés peuvent se faire, pour un usage privé, sans flash.
Les prises de vue pour des photographies, films et vidéos à caractère commercial ou public doivent faire l'objet d'un accord préalable du Mobilier national.
Les questions relatives aux droits de reproduction, aux termes et conditions d'utilisation des prises de vues, doivent être traitées par l'Emprunteur avec la photothèque du Prêteur.

11.9 - L'Emprunteur s'engage à demander l'autorisation du Prêteur pour toute représentation de photographies ou captations vidéo prises lors du montage ou du démontage de l'exposition.

11.10 – Dans le cas où les œuvres prêtées par le Mobilier national feraient l'objet de notices dans le catalogue de l'exposition et compte tenu de la spécificité technique de ces pièces ou de leur caractère inédit, les notices du catalogue se rapportant aux œuvres prêtées par le Mobilier national seront rédigées par les inspecteurs responsables des fonds correspondants.

Article 12 – INVITATIONS À L'INAUGURATION

12.1 – L'Emprunteur s'engage à inviter à l'inauguration de l'exposition le Président du Mobilier national, Monsieur Hervé LEMOINE, ou la personne qu'il désignera pour le représenter.

12.2 – L'Emprunteur s'engage à prendre en charge les frais de transport et d'hébergement du Président du

Mobilier national ou de son représentant.

Article 13- RUPTURE DE LA CONVENTION

En cas de force majeure, d'inexécution ou de manquement par l'Emprunteur de l'une de ses obligations contractuelles, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Prêteur qui pourra exiger la restitution immédiate des biens mis à disposition, aux frais de l'Emprunteur.

Article 14- CORRESPONDANCE

Toute correspondance concernant l'exécution de la présente convention doit être adressée à :

Clément HADO
Régisseur des collections
Direction des collections
Mobilier national
1 rue Berbier-du-Mets
75013 Paris

clement.hado@culture.gouv.fr – 01.44.08.53.64

Merci de bien vouloir retourner cette convention de prêt signée au Mobilier national, avec mention « lu et approuvé »

En deux exemplaires originaux,

A....., le .....:

A....., le .....:

L'Emprunteur,
Monsieur Jean-Luc REQUI
Président de la Communauté
de communes Lodévois et Larzac

Le Prêteur,
Monsieur Hervé LEMOINE
Président du Mobilier national
et des manufactures nationales des Gobelins,
de Beauvais et de la Savonnerie

Annexe :

Liste des biens prêtés (Export fiche SCOM ou MUSEUM +)

LISTE DES ŒUVRES SOLICITÉES

- Jean Veber, *Le Petit Poucet d'après Charles Perrault*, 1920, laine et soie, 5,51 m x 3,65 m, inv. GOB-675-000

- Jean-Baptiste Oudry, *Fable de La Fontaine, « un agneau se désaltérait... »*, 1842, 1,45 m x 1m, inv. GOB-46-000

- Marc Saint-Saens, *Le Char du soleil*, 1957, 2,95 x 4,050 m, inv. GOB-1016-000

- Charles Le Brun, *Les Muses. Uranie*, , 1,72 x 3,33 m, inv. GMTT-326-000

ou

- Charles Le Brun, *Tenture les Muses. Erato*, 1,75 x 2,46 m, inv. GMTT-327-000

- Victor Brauner, *Animaux*, 1963, 1,14 x 2,12 m, inv. BV-90-000

- Anonyme, *Un camp de singes*, XVIe siècle, 1,97 x 1,45 m, inv. GOB-437-000

- Jean Lurçat, *La petite peur*, 1953, laine, 4,45 m x 2,70 m, inv. GOB-954-000

- Nathalie Junod-Ponsard, *Mirage*, 2020, velours, 4,46 m x 3,40 m, inv. GMTL-732-000

- André Masson, *Poursuite parmi les éclosions et les germinations*, 2e moitié du XXe siècle, 2,98 x 4,35 m, inv. GOB-1209-000

- Charles Le Brun, *Tenture des Eléments. L'eau ou Neptune*, 2,95 x 5,25 m, inv. GMTT-64-003

- Max Ernst, *La grande forêt*, 2e moitié du XXe siècle, 2,27 x 2,75 m, inv. GMTT-1296-000

- Jean-François Lacalmontie, *Lignes de chant*, 1996, 3,11 x 2,22 m, inv. BV-436-000

- Bertrand Dorny, *Gr n° 2 Les chemins de grande randonnée*, 2e moitié du XXe siècle, 2,48 x 3,67 m, inv. BV-379-000

- André Derain, *L'âge d'or*, 1966, laine, 4,67 m x 2,70 m, inv. BV-130-000

- Fernand Léger, *La Création du monde*, 1962, 2,85 x 3,96 m, inv. FADT-21066-000

- Maurice Denis, *Renaud captif dans les jardins d'Armide*, 1932, 3,41 m x 2,75 m, inv. GOB-781-000

- François-Louis Schmied, *Le voyage imaginaire, l'île inconnue*, 1933, laine, 1,81 m x 2,54 m, inv. GOB-799-000

- Jean-Loup Miksa, *Livingstone I presume ?*, 2016, 3,70 x 2,79 m, inv. BV-512-000

- Marc Couturier, *Aucuba*, 2005, tapis velours, laine, D. 4,20 m, inv. GOB-1582-000

- Jana STerbak, *En chemin vers Marseille*, 2015, laine, 3,28 m x 2,50 m, inv. GOBT-1382-000

- Roberto Matta, *Composition*, 2004, 2,72 x 4,70 m, inv. BV-468-000

- André Borderie, *Hong-Kong*, 1963, 2 x 1,23 m, inv. FADT-21003-000

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_4 : Approbation de la convention avec l'association Explo Larzac dans le cadre du label Ville et Pays d'art et d'histoire

VU la convention Ville d'Art et d'Histoire signée le 15 septembre 2006 entre l'État et la ville de Lodève, transférée à la Communauté de communes Lodévois et Larzac lors de la création de cette collectivité et en passe de signer la convention au label Pays d'art et d'histoire suite à la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 14 juin 2023, validée par la délibération n°CC_230921_01 du Conseil communautaire du 21 septembre 2023,

CONSIDÉRANT que l'engagement du label Ville et Pays d'art et d'histoire s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective,

CONSIDÉRANT que du fait de leurs compétences respectives et de leurs territoires d'intervention, la Communauté de communes et l'association Larzac Explo travaillent en partenariat pour valoriser le patrimoine lié à la recherche spéléologique, à l'étude du milieu karstique et à l'hydrogéologie,

CONSIDÉRANT que sous la forme d'une convention de partenariat, les objectifs définis en commun pour l'année 2024 et mis en œuvre par l'association Larzac Explo portent sur la capitalisation de la connaissance sur le couple VALLOT et plus précisément sur Gabrielle VALLOT, femme pionnière dans l'histoire spéléologique du Lodévois Larzac mais aussi à l'échelle nationale, et, à ce titre, la Communauté de communes souhaite soutenir, promouvoir et diffuser ce travail de recherche documentaire,

CONSIDÉRANT que la participation de la Communauté de communes Lodévois et Larzac pour ces actions est estimée à la somme de mille euros (1 000 €) pour l'année 2024,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Larzac Explo pour l'année 2024 fixant les modalités et les conditions permettant la capitalisation de la connaissance sur le couple VALLOT et plus précisément sur Gabrielle VALLOT, femme pionnière dans l'histoire spéléologique du Lodévois Larzac, dans le cadre du label Ville et Pays d'art et d'histoire,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tous les documents s'y afférents, et en particulier la convention annexée à la présente délibération,

- ARTICLE 3 : IMPUTE la dépense de mille euros au budget principal, chapitre 65, article 6574,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18492-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Convention de partenariat pour l'étude documentaire Gabrielle vallot

Association Explo Larzac
représentée par Laurent GUIZARD, Président et Jean CAMPLO, Trésorier,
1 avenue de Fumel, 34700 Lodève

et

la Communauté de communes Lodévois et Larzac
représenté par le Président, Monsieur Jean-Luc Requi
1 place Francis Morand
34700 Lodève

Préambule

La communauté de communes Lodévois et Larzac souhaite enrichir la connaissance du territoire et promouvoir les patrimoines architecturaux et paysagers dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire Lodévois et Larzac.

Dans le cadre du travail de cartographie spéléologique des cours d'eau souterrains du Lodévois et Larzac initié par le Service des eaux intercommunal et de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), l'association Larzac Explo, représentée par Jean CAMPLO, s'est intéressée au volet historique de la connaissance spéléologique locale et a capitalisé l'état de connaissance. Le couple VALLOT est une figure historique de l'exploration spéléologique locale. Si Joseph VALLOT (1854-1925) est célèbre et reconnu pour ses exploits spéléologiques et surtout alpins, Gabrielle (1856-1933), sa femme, est restée dans l'ombre de son mari ; il semblerait néanmoins qu'elle ait joué un rôle dans les campagnes spéléologiques du Lodévois et Larzac à la fin du XIXe siècle.

En parallèle, Eliane PATRIARCA, journaliste connue pour son engagement sur la thématique des sciences et de l'environnement, spécialisée sur le monde alpin, prépare une biographie pour le centenaire de Joseph VALLOT en 2025. A cette occasion, elle a rassemblé une partie des archives concernant Gabrielle VALLOT et élaboré une conférence à la demande de l'association des Amis du vieux chamonix présentée à Lodève le Samedi 16 septembre 2023.

La Communauté de communes souhaite soutenir la recherche documentaire sur la figure de Gabrielle VALLOT afin de mieux comprendre son implication et son rôle de femme pionnière dans l'histoire spéléologique du Lodévois Larzac et à l'échelle nationale.

A ce titre, la Communauté de communes souhaite soutenir, promouvoir et diffuser le travail de recherche documentaire sur Gabrielle VALLOT entamé par Jean CAMPLO.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but de soutenir le travail de recherche documentaire de Jean CAMPLO sur la figure de Gabrielle VALLOT, en échange de sa transmission au grand public et de sa restitution au service patrimoine Pays d'art et d'histoire du Lodévois Larzac pour archives ou valorisation éventuelle.

Article 2 : Engagements mutuels

La Communauté de communes s'engage à :

- financer à hauteur de 1 000 euros l'étude documentaire de Gabrielle VALLOT pour l'année 1 (décembre 2023 - décembre 2024).
  Ce montant comprend notamment le temps d'étude de rassemblement des archives et les défraiements entre Paris, Lodève et le muséum d'histoire naturelles de Nice suivants :

- A/R Lodève- Paris (rencontre avec Martine VALLOT, arrière petite fille de G. VALLOT)
- A/R Lodève – Nice (muséum histoire naturelles)

- donner accès aux archives du fond BESSIÈRE à l'association Explo Larzac, situé dans les locaux du musée de Lodève avec la mise à disposition d'un bureau de consultation et d'un scanner.
- informer les familles BESSIÈRE et CAYLAR sur l'étude en cours et les inviter à y participer.

L'association Explo Larzac s'engage à :

- valoriser la figure de Gabrielle VALLOT par la prestation de conférences notamment, à destination du grand public
- capitaliser la connaissance sur le couple VALLOT et plus précisement Gabrielle VALLOT en fournissant à la communauté de communes une note de synthèse au terme de l'étude et une copie du corpus documentaire rassemblé à cette occasion, ainsi que la bibliographie, la liste du comité scientifique et leurs contacts ou tout autre document d'intérêt sur le sujet.

Article 3 : Devoir d'information

La Communauté de communes accepte la possibilité que l'étude historique sur Gabrielle VALLOT n'aboutisse pas à des éléments valorisables scientifiquement faute d'archives disponibles. Quoiqu'il en soit des résultats, les premières découvertes, documentations et support de conférences seront communiqués à la Communauté de communes qui pourrait les valoriser et communiquer dans le cadre de ses missions.

L'association Explo Larzac doit s'assurer que les droits d'auteurs des différents participant.es au projet sont respectés.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention concerne une étude qui a débuté en 2023 et s'étend jusqu'à décembre 2024, soit une période d'une année.

Le renouvellement de la présente convention pour une année supplémentaire est possible par avenant.

Fait à Lodève, le

en deux exemplaires,

La Communauté de communes
Lodévois et Larzac
le Président
Monsieur Jean-Luc REQUI
1 place Francis Morrand
34700 Lodève

L'Association Explo Larzac

représentée par
Laurent GUIZARD et Jean CAMPLO
1 avenue de Fumel
34700 Lodève

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_5 : Convention de partenariat avec l'hôpital local de Lodève pour la visite de l'apothicairerie dans le cadre du label Ville et Pays d'art et d'histoire

VU la convention Ville d'Art et d'Histoire signée le 15 septembre 2006 entre l'État et la ville de Lodève, transférée à la Communauté de communes Lodévois et Larzac lors de la création de cette collectivité et en passe de signer la convention au label Pays d'art et d'histoire suite à la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 14 juin 2023, validée par la délibération n°CC_230921_01 du Conseil communautaire du 21 septembre 2023,

CONSIDÉRANT que l'engagement du label Ville et Pays d'art et d'histoire s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective,

CONSIDÉRANT que du fait de leurs compétences respectives et de leurs territoires d'intervention, la Communauté de Communes et l'hôpital de Lodève travaillent en partenariat pour valoriser l'ancienne pharmacie de l'hôpital de Lodève, l'apothicairerie, site patrimonial d'exception et classé,

CONSIDÉRANT compte tenu des contraintes d'organisation et de conduite des visites guidées au sein de ce bâtiment hospitalier, la nécessité de convenir des modalités et des conditions d'accès à l'apothicairerie dans le cadre des actions de médiation et de valorisation du patrimoine local,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec l'hôpital de Lodève fixant les modalités et les conditions d'accès à l'apothicairerie dans le cadre des actions de médiation et de valorisation du patrimoine local, du label Ville et Pays d'art et d'histoire,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tous les documents s'y afférents, et en particulier la convention annexée à la présente délibération,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18494-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

convention de partenariat pour la visite de l'apothicairerie

Préambule

La Communauté de communes du Lodévois et Larzac souhaite développer l'offre touristique du territoire. Dans le cadre du renouvellement et de l'extension du label de Ville à Pays d'art et d'histoire, l'offre de visites se structure pour permettre de valoriser les sites patrimoniaux d'exception en direction de tous les publics. L'apothicairerie, **ancienne pharmacie classée de l'Hôpital, représente un véritable atout patrimonial, culturel et touristique**. Sur les quarantes pharmacies hospitalières recensées en Languedoc et Roussillon au XIXe siècle, seulement 2 sont conservées "in situ". Parmi elles, celle de Lodève qui regroupe 3 espaces distincts : le laboratoire ou cuisine, l'arrière-boutique et l'officine qui demeure la pièce principale. Elle est membre du réseau des Hôtel-Dieu et apothicairerie de France. Compte tenu des contraintes pratiques d'organisation et de conduite des visites guidées de ce lieu à usage hospitalier, la Communauté de communes du Lodévois et Larzac et l'Hôpital ont décidé d'actualiser les modalités de partenariats datant de 2011 (convention précédente). La présente convention régit les nouveaux termes de coopération.

Elle annule et remplace les conventions précédentes.

entre

L'Hôpital de Lodève,
représenté par monsieur Patrick TRIAIRE agissant en qualité de Directeur
13 boulevard Pasteur BP 70 34700 LODEVE
ci après nommé « structure »

et

la Communauté de communes du Lodévois et Larzac
représentée par le Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,
monsieur Jean-Luc REQUI
1, place Francis Morrand
34700 Lodève

Vu l'article 8-1 des statuts de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, stipulant que « sont déclarés d'intérêt communautaire la structuration et la promotion de l'offre touristique, l'accueil et l'information en partenariat avec les acteurs locaux et la coordination et la formation des acteurs locaux ».

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet de confier à la Communauté de communes Lodévois et Larzac, la prise en charge des réservations individuelles ou de groupes ainsi que les visites guidées de la pharmacie classée implantée au sein de l'Hôpital de Lodève, appelée l'Apothicairerie dans le but de valoriser ce site patrimonial remarquable.

ARTICLE 2 Modalités des visites

Le personnel de la Communauté de communes Lodévois et Larzac assure la conduite des visites par le biais d' un.e guide conférencier.e. Une visite guidée dure approximativement 1h30.

Une demi-journée hebdomadaire est dédiée à l'accueil des groupes, encadrés et sur réservation sur l'ensemble de l'apothicairerie (la cuisine, l'arrière-boutique et l'officine).

Cela peut concerner des visites **de groupes constitués, d'individuels ou de scolaires de niveau primaire** (précédemment les mardis de 10h00-14h00).

La nouvelle convention propose l**e mardi après-midi, entre 14h00 à 17h00.**

La jauge totale n'excède pas 15 personnes par visite.

Si les groupes dépassent 15 personnes, ils seront divisés en deux avec un temps d'attente prévu à l'extérieur pour les adultes non encadrés. En cas d'intempérie, l'attente est prévue au rez-de-chaussée du bâtiment. Une attente est prévue dans la salle adjacente à l'apothicairerie pour les scolaires encadrés.

Un accueil exceptionnel et ponctuel sur l'année est possible, dans la mesure du raisonnable afin de ne pas mobiliser le personnel hospitalier trop fréquemment. Cela concerne :

- les Journées du patrimoine (le samedi du troisième weekend de septembre habituellement) ;
- éventuellement un dimanche du patrimoine (le 1er dimanche de chaque mois ;
- éventuellement une ouverture à l'occasion d'un temps fort à définir (salon des métiers d'art, temps événementiel).

ARTICLE 3 Obligations de la Communauté de communes

Les groupes et les visiteur.s individuel.les doivent réserver leurs visites à l'avance auprès du service d'accueil de l'Office du Tourisme Lodévois et Larzac. Après accord sur le jour et l'heure de la visite, la Communauté de communes Lodévois et Larzac délivrera au responsable du groupe les billets.

La Communauté de communes s'engage à informer l'hôpital des créneaux de visite par email envoyé à :

- secretairemedicale@hopital-lodeve.fr
- atelier@hopital-lodeve.fr

Elle s'engage à respecter les modalités de visites énoncées ci-dessus.

ARTICLE 4 Obligations de l'Hôpital de Lodève

L'Hôpital consent rendre accessible l'apothicairerie (la cuisine, l'arrière-boutique et l'officine) sur demande des services de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, dont l'Office de tourisme et des groupes.

L'hôpital consent à rendre accessible un espace d'attente en rez-de-chaussée pour le public adulte non encadré et à l'étage pour le public scolaire encadré en cas d'intempérie.

L'hôpital consent à ouvrir l'apothicairerie à la visite de manière exceptionnelle, sur demande spécifique et en fonction de ses capacités d'accueil.

ARTICLE 5 Paiement des visites

Les recettes sont perçues par la Communauté de communes Lodévois et Larzac et permettent de financer les prestations des guides conférencier.es. Les tarifs sont fixés conformément à ceux des visites-guidées Ville et Pays d'art et d'histoire.

ARTICLE 6 Communication

La Communauté de communes Lodévois et Larzac assure à ses frais la communication de la visite guidée selon les modes usuels généralement employés dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, sur le contenu et les modalités de cette visite.

ARTICLE 7 Durée

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2024. elle est reconduite tacitement par période d'un an prenant effet au 1er janvier de chaque année. Elle peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. La convention prend fin un mois après la date de l'accusé de réception.

Fait à Lodève, le

en double exemplaire,

la Communauté de communes Lodévois et Larzac	l'Hôpital de Lodève
Le président	Le Directeur
Monsieur Jean-Luc REQUI	Monsieur TRIAIRE

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_6 : Désignation des représentants au Conseil syndical du Parc naturel régional des Grands Causses

VU le Code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU la délibération n°CC_200728_015 du Conseil communautaire Lodévois et Larzac du 28 juillet 2020, relative à la désignation des représentants au travail préalable à l'intégration des communes de la Communauté de communes au périmètre d'étude du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC),

VU la délibération n°2023-035 du Conseil syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNRGC du 23 juin 2023, relative à l'approbation définitive de la Charte du Parc et du projet de statuts,

VU la demande du 18 octobre 2023 du PNRGC relative à la désignation des représentants de la Communauté de communes Lodévois et Larzac au sein du Conseil syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNRGC,

CONSIDÉRANT que conformément aux statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNRGC, la Communauté de communes Lodévois et Larzac doit être représentée par deux représentants titulaires et deux représentants suppléants,

CONSIDÉRANT que le Président propose les titulaires et suppléants suivants :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Sophie PRADEL	Clément THERY
Jean-Luc REQUI	Félicien VENOT

CONSIDÉRANT qu'après sollicitation du Président concernant d'autres candidatures, Eric OLLIER déclare sa candidature comme titulaire,

CONSIDÉRANT que, pour procéder au vote à bulletin secret, le Président désigne Marie-Laure VERDOL, secrétaire de séance, et Martine BAÏSSET afin d'assurer les fonctions de scrutateurs et annonce les candidatures suivantes pour le poste de représentant titulaire :

Sophie PRADEL
Jean-Luc REQUI
Eric OLLIER

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : DÉSIGNE, après élection au vote à bulletins secrets, les représentants suivants :

TITULAIRES	**SUPPLÉANTS**
Sophie PRADEL	Clément THERY
Jean-Luc REQUI	Félicien VENOT

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Jean-Luc REQUI propose, après discussion, Sophie PRADEL comme titulaire n°1 et Félicien VENOT comme son suppléant, puis lui-même en tant que Président de l'intercommunalité en titulaire n°2 et Clément THERY comme son suppléant.
Eric OLLIER tient à remarquer que dans le schéma de préfiguration du PNRGC et de l'intégration de la Communauté de communes, les élus n'ayant jamais été interrogés et impliqués. Il déplore le fait qu'il n'y ait pas eu de travail collectif. Eric OLLIER souhaitait démontrer sa motivation et candidate vu que la dynamique du PNRGC propose un schéma de développement qui le

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

passionne at qui apportera au territoire une vision du monde rural confronté à la modernité. Il souhaite que sa candidature défende ces positions et d'être porteur de ces projets au sein du PNRGC et de la Communauté de communes, avec la volonté d'un travail commun et des retours à l'équipe communautaire.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18528-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_7 : Convention avec le Conseil départemental de l'Hérault pour le programme d'intérêt général Hérault Renov 3 pour la période de 2024 à 2027

VU le code de la construction et de l'habitation, en particulier ses articles L.303-1 concernant les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), R. 327-1 concernant les Programmes d'Intérêt général (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

VU le règlement général de l'Agence NAtionale de l'Habitat (ANAH),

VU la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002, relative aux OPAH et aux PIG,

VU la convention de délégation de compétence du 25 mai 2018 conclue entre le délégataire, le Conseil départemental de l'Hérault, et l'État, en application de l'article L. 301-5-1 et L. 301-5-2 du Code de la construction et de l'habitation,

VU la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 25 mai 2018 conclue entre le délégataire et l'ANAH,

VU la délibération n°CC_210708_24 du Conseil communautaire du 8 juillet 2021, relative à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Lodève,

VU la délibération n°CC_211216_07 du Conseil communautaire du 16 décembre 2021, relative à la convention de l'OPAH et de Revitalisation Urbaine (OPAH-RU) sur le périmètre de l'ORT de la Commune de Lodève pour la période de 2022 à 2027,

VU la convention initiale pour le PIG Hérault Renov signée le 12 février 2019 entre le Conseil départemental de l'Hérault, l'État, les communautés de communes du Clermontais, du Pays de Lunel, de la Domitienne, du Grand Pic Saint Loup et l'agglomération du pays de l'Or arrive à son terme en février 2024,

et les avenants intégrant la Communauté de communes Lodévois et Larzac par la délibération n°CC_220217_06 du Conseil communautaire du 17 février 2022 et la Communauté de Communes Gangeoises et Suménoises par la délibération n°CC_230615_12 du Conseil communautaire du 15 juin 2023,

VU le Programme Départemental de l'Habitat (PDH), adopté le 16 novembre 2020,

VU le Plan Départemental pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), en cours de révision,

VU l'avis de la commission Habitat Urbanisme et Mobilités en sa séance du 7 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que le PIG Hérault Rénov vient en accompagnement des propriétaires sur la rénovation de l'habitat sur l'ensemble du territoire intercommunal en dehors du périmètre de l'OPAH -RU sur le périmètre de l'ORT de Lodève,

CONSIDÉRANT que l'étude pré-opérationnelle initiée en juin 2023 par le Conseil départemental de l'Hérault en qualité de délégataire des aides à la pierre et maître d'ouvrage et en concertation avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) partenaires a permis d'évaluer le dispositif sur les cinq dernières années couvrant au final cent-vingt-quatre (124) communes et fait état de la réhabilitation de mille-cinq-cent-quarante-huit (1 548) logements sur un objectif de mille-trois-cent-neuf (1 309) logements,

CONSIDÉRANT les besoins restant à couvrir en matière de réhabilitation et de l'intention conjointe des partenaires de poursuivre le travail engagé dans la continuité d'un programme bien identifié dans les territoires,

CONSIDÉRANT que la nouvelle convention proposée pour la période de 2024 à 2027 précise les périmètres et champs d'intervention du PIG Hérault Renov 3 ainsi que les engagements réciproques de l'ANAH, du Conseil départemental de l'Hérault et des EPCI partenaires relatifs aux objectifs quantitatifs en nombre de logements et aux participations financières liés aux aides aux travaux et à l'ingénierie du dispositif,

Ouï l'exposé de Valérie ROUVEIROL et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention du programme d'intérêt général Hérault Rénov 3 pour la période de 2024 à 2027,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- **ARTICLE 2 : VALIDE** les modalités d'intervention et les engagements financiers de la Communauté de communes Lodévois et Larzac sur la durée de la convention,

- ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier la convention annexée à la présente délibération,

- ARTICLE 4 : IMPUTE la dépense correspondant à la participation financière liée aux aides aux travaux au budget principal, chapitre 204, article 20422 de la section d'investissement et la dépense correspondant à la participation financière liée à l'ingénierie au budget principal, chapitre 20, article 2031 de la section d'investissement,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18805-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RAPPORT SUR LE PIG HÉRAULT RÉNOV

Le programme d'intérêt général (PIG) Hérault Rénov arrive à son terme en février 2024. Initié en 2018 par le Département pour 3 ans, il a pu être prolongé de 2 années, mais ne peux pas être prolongé davantage. Le règlement général de l'Anah impose son évaluation avant l'engagement sur une nouvelle convention triennale.
Le PIG couvrait initialement la communauté d'agglomération du Pays de l'Or et les communautés de communes du Pays de Lunel, du Grand Pic Saint Loup, du Clermontais et de la Domitienne. Convaincus par les résultats du dispositif et les économies d'échelle qu'il permet de réaliser, deux EPCI ont rejoint le partenariat : Communauté de communes du Lodévois Larzac et la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (partie héraultaise) en 2023. Le PIG « Hérault Rénov » couvre ainsi 124 communes du département de l'Hérault, ne laissant aucun territoire du périmètre de délégation des aides à la pierre du Département dénué de dispositif d'accompagnement des propriétaires, candidats à la rénovation de leur logement.

Les principaux enseignements des 5 années écoulées peuvent être résumés comme suit :

- Des résultats extrêmement positifs en direction des propriétaires occupants (1 492 logements pour un objectifs de 1 309, soit 114% de l'objectifs) notamment en direction des travaux de lutte contre la précarité énergétique (1 017 dossiers) ou l'adaptation au vieillissement ou handicap (420 dossiers).
- Une forte vocation sociale du dispositif qui bénéficie pour 76% à des ménages aux revenus très modestes (et 24 % à des modestes, les propriétaires aux revenus intermédiaires et supérieurs n'étant pas pris en charge dans le cadre du programme départemental).
- Des résultats en demi-teinte concernant la production d'offre nouvelle locative à loyer maitrisé suite à des travaux avec 54 logements réhabilités pour un objectifs de 123 - des chiffres pouvant être nuancés par les bon résultats du conventionnement sans travaux (42 logements pour un objectif de 20) et permettant ainsi de constituer un parc locatif privé à loyers maitrisés significatif (+ 96 logements au total durant la période)
- Seulement 54 dossiers de travaux lourds aboutis, mais le déploiement au cours des deux dernières années d'un partenariat avec la CAF de l'Hérault et l'ARS et les services sociaux territorialisés (Maisons des solidarités et CCAS), pour favoriser le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne.
- La difficulté de faire émerger des projets de copropriétés, compte tenu notamment des durées particulièrement longues d'élaboration et de décision en copropriétés.

Au-delà des aspects quantitatifs témoignant de la bonne réalisation du dispositif PIG Hérault Rénov, nous pouvons évoquer les aspects qualitatifs, notamment liés au déroulement du suivi-animation :

- Un accompagnement technique, juridique, financier particulièrement apprécié par les bénéficiaires (90% de retours positifs auprès de 140 propriétaires enquêtés) et disposant d'un déploiement territoriale propice à la proximité et la réactivité.
- Une communication et information particulièrement active auprès du grand public (réalisation de supports de communication, réunions d'information, site internet spécifique) contribuant ainsi à une bonne identification du dispositif par les propriétaires.
- Un vecteur économique important qui contribue à stabiliser l'emploi et le qualifier, les travaux mobilisant un tissu d'artisans locaux labélisés RGE (reconnu garant de l'environnement).

Aussi, compte tenu des besoins restant à couvrir et de l'intention conjointe des partenaires de poursuivre le travail engagé dans la continuité d'un programme bien identifié dans les territoires, une nouvelle convention de 3 ans est proposée pour répondre aux enjeux suivants :

- La lutte contre l'habitat indigne,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées,
- L'augmentation de l'offre locative conventionnée de qualité avec ou sans travaux),
- Le soutien aux copropriétés fragiles,
- La promotion et l'attractivité des centres anciens et des communes rurales.

Les objectifs initiaux sont fixés à :

- 381 logements de propriétaires occupants par an, dont 252 au titre de la rénovation thermique, 115 pour l'adaptation à la perte d'autonomie et 14 sorties d'indécence ;
- 47 logements de propriétaires bailleurs par an, dont 17 avec financement de travaux et 30

conventionnements sans travaux ;
- 15 logements en copropriétés fragiles par an ;
- 70 situations d'indécence par an, diagnostiquées et accompagnées ;
- 2 primes MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) par an pour un accompagnement renforcé des ménages en situation de grande précarité économique et sociale.

Au total, il s'agirait d'accompagner la réhabilitation de près de2 400 logements durant les 3 années du programme (hors conventionnement sans travaux) correspondant à un montant estimatif de travaux de, 26,5 M€, subventionnés à hauteur de 17,4 M€.
Le détail des objectifs et moyens figure au projet de convention annexé au présent rapport.

Le coût prévisionnel du dispositif pour les 3 années de programme se réparti ainsi entre les signataires :

	Montant total (k€)	Dont part ingénierie	Dont par travaux
Département	2 539	637	1902
Anah	15 278	906	14 372
EPCI	1609	436	1174
CAF	31	31	/
ARS	/	/	/
TOTAL	**19 457**	**2010**	**17448**

La part ingénierie de chaque EPCI est calculée selon les objectifs estimatifs de son territoire. Sa part travaux dépend de son propre règlement d'intervention.
Le Département assure le portage intégral de la part ingénierie, soit 2 010 k€ et reçoit les contributions des partenaires en retour.

Notons enfin que les ambitions de massification des rénovations énergétiques globales annoncées par l'Anah et l'élargissement prochain de règles de financement autonome (Ma Primadapt), pourraient conduire à revoir à la hausse ces objectifs ambitieux mais réalistes, en cours de programme par voix d'avenant.

Vu l'intérêt économique et social de ces dispositifs, je vous propose :
- d'approuver le Programme d'intérêt général départemental 2024/2027 pour les 3 années à intervenir à l'issue du programme en cours, soit au plus tôt en février 2024 ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention annexée à la présente délibération, au nom et pour le compte du Département, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.
Pour assurer la réalisation de cette opération durant les 3 années,
→ Au titre de la dépense d'ingénierie, les crédits nécessaires sont inscrits au budget départemental de l'exercice 2024 au programme « Opération parc privé PIG départemental » (20P003) enveloppe 20P002E24, Natana 128, imputation M57 20/2031/555 ;
→ Les recettes d'ingénierie correspondant aux contributions de l'Anah, des intercommunalités et de la CAF seront titrées chaque année sur l'opération 20P002O003 « Opération parc privé départemental », enveloppe 20P003E01, Natana 6256 ;
→ Au titre des aides aux travaux, les crédits nécessaires seront inscrits au Programme « Actions sur l'habitat privé » (20P002), Opération 20P002O001 - Aides aux particuliers - Travaux Fonds propres CD34 et Opération 20P002O002 Aide aux particuliers - Travaux Crédits Anah, et répartis sur les 3 exercices concernés en fonction des demandes de subventions déposées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence nationale de l'habitat

PIG départemental de l'Hérault

2023/2027

n° de l'opération

Numéro de la convention

Date de la signature de la convention

La présente convention est établie :

Entre le Département de l'Hérault – Conseil départemental de l'Hérault, domicilié Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 avenue des Moulins à Montpellier (34087), représenté par Monsieur Kléber Mesquida, son Président en exercice, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée départementale en date du 1er juillet 2021 et autorisé aux fins des présentes par délibération de l'Assemblée départementale en date du XXX,

Dénommé ci-après « le Département » ou « le maître d'ouvrage »,

L'Etat, représenté en application de la convention de délégation de compétence, par Monsieur Kléber Mesquida Président du Conseil départemental de L'Hérault,

Dénommé ci-après « l'Etat »,

L'Agence Nationale de l'Habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représenté en application de la convention de délégation de compétence par Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental de l'Hérault,

Dénommée ci-après « ANAH »,

La Communauté de communes du Lodévois et Larzac, représenté par Monsieur Jean Luc Requi, Président du Conseil communautaire, autorisé par la Délibération …

Dénommée ci-après « CC Lodévois et Larzac »,

La Communauté de communes du Pays de Lunel, représenté par Monsieur Pierre Soujol, Président du Conseil communautaire, autorisé par la Délibération…

Dénommée ci-après « CC Pays de Lunel »,

La Communauté de communes du Clermontais, représenté par Monsieur Claude Revel, Président du Conseil communautaire, autorisé par la Délibération…

Dénommée ci-après « CC du Clermontais »,

La Communauté de communes la Domitienne, représenté par Monsieur Alain Caralp, Président du Conseil communautaire, autorisé par la Délibération…

Dénommée ci-après « CC la Domitienne »,

La Communauté de communes du Grand Pic St Loup, représenté par Monsieur Alain Barbe, Président du Conseil communautaire, autorisé par la Délibération …

Dénommée ci-après « CC du Grand Pic Saint-Loup »,

La Communauté de Communes des Cévennes gangeoises et suménoises, représentée par Monsieur Michel Fratissier, Président du conseil communautaire, autorisé par la Délibération …

Dénommée ci-après « CC des Cévennes gangeoises et suménoises »,

La Communauté d'agglomération du Pays de l'Or, représentée par Monsieur Stephan Rossignol, Président du Conseil communautaire, autorisé par la Délibération…

Dénommée ci-après « CA du Pays de l'Or »,

Et

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, représenté par M Thierry Mathieu, Directeur.

Dénommée ci-après « la CAF»,

L'Agence Régionale de Sante Occitanie, représentée par Monsieur Didier Jaffre, Directeur General.

Dénommée ci-après « l'ARS»,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH) / R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), en cours de révision,
Vu le Programme Départemental de l'Habitat (PDH), adopté le 16 novembre 2020,

Vu la convention de délégation de compétence du 25 mai 2018 conclue entre le délégataire Conseil départemental et l'État, en application de l'article L. 301-5-1 (L. 301-5-2) du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 25 mai 2018 conclue entre le délégataire et l'ANAH,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité maître d'ouvrage de l'opération, en date du 13 décembre 2023, autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de …, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du …

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du ...

Il a été exposé ce qui suit :

Table des matières

Préambule 6
Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application 11
Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux 11
1.1. Dénomination de l'opération 11
1.2. Périmètre et champs d'intervention 11
Chapitre II – Enjeux de l'opération 11
Article 2 – Enjeux 11
Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération 11
Article 3 – Volets d'action 11
3.3. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé 12
3.4. Volet copropriété fragiles et en difficultés 14
L'amélioration des copropriétés est un enjeu important. Certains territoires présentent des particularités locales, notamment identifiées sur : 14
- Le territoire du Pays de l'Or : ce territoire rassemble près de 11 000 résidences principales en copropriété, soit plus de 60% des résidences en copropriété relevant du territoire d'intervention du PIG. Avec un taux record de 49,4% des résidences principales en copropriétés, le territoire du Pays de l'Or constitue le premier gisement en termes de besoins. Principalement liés aux travaux d'amélioration énergétique, ce parc nécessite une attention particulière, du fait de sa proximité avec la métropole montpelliéraine et des besoins croissants de résidentialisation du parc initialement à vocation touristique 14
- Le Pays de Lunel arrive en seconde position avec 3 600 résidences en copropriété dont une partie importante est présente dans le centre ancien de Lunel qui fait l'objet d'une OPAH de Renouvellement Urbain 14
Il est prévu de traiter 45 logements issus de copropriétés fragiles ou nécessitant des travaux de performance énergétique 14
3.5. Volet rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique 14
3.6. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat 15
3.7 Volet social 16
3.8. Volet patrimonial et environnemental 16
3.10. Autres volets spécifiques 17
Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation durant les 3 ans du dispositif 17
Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires 18
Article 5 – Financements des partenaires de l'opération 18
5.1. Financements de l'Anah 18
5.2. Financements de la collectivité maître d'ouvrage 19
5.3. Financements des EPCI 19
5.4. Financements de la CAF 21
Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation 23
Article 6 – Conduite de l'opération 23
6.1. Pilotage de l'opération 23
6.1.1. Mission du maître d'ouvrage 23
6.2. Suivi-animation de l'opération 24
6.2.1. Équipe de suivi-animation 24
6.2.2. Contenu des missions de suivi-animation 24
6.3. Évaluation et suivi des actions engagées 26
6.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs 26
6.3.2. Bilans et évaluation finale 27
Chapitre VI – Communication 27
Article 7 - Communication 27

Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.....29
Article 8 - Durée de la convention.....29
Article 9 – Révision et/ou résiliation de la convention.....29
Article 10 – Transmission de la convention.....29

Préambule

Le Département de l'Hérault est délégataire de type 3 des aides à la pierre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) depuis 2012. Son territoire délégué est composé de l'ensemble du territoire départemental de l'Hérault excepté les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) suivants :

- La Métropole Montpellier Méditerranée,
- La Communauté d'Agglomération de Béziers-Méditerranée
- La Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée
- La Communauté d'Agglomération Sète Agglopôle Méditerranée

Le territoire délégué s'étend sur 84% du territoire héraultais et concerne environ 30% de sa population.
Le territoire de la délégation départementale est couvert couvert par des dispositifs d'amélioration de l'habitat, relevant :

- Soit du bloc communal:
  - L'OPAH des Hautes Terres d'OC
  - Le PIG « Habiter au Pays » du Pays Haut Languedoc et Vignobles»
  - L'OPAH RU du centre ancien de Lodève
  - L'OPAH RU du centre ancien de Clermont l'Hérault
  - L'OPAH RU multi-sites du centre ancien de Lunel
  - Le PIG « Rénovissime »de la Vallée de l'Hérault
  - L'OPAH RU du centre ancien de Ganges.

- Soit, pour l'ensemble des territoires restant, par le Programme d'Intérêt Général Départemental.

Afin de maintenir cette couverture territoriale, hors périmètre des OPAH RU, et agir efficacement sur la rénovation des logements privés, l'Assemblée départementale a décidé lors de sa Commission permanente du 13 décembre 2023 de déployer un programme d'intérêt général (PIG) pour couvrir le territoire des EPCI suivants :

1. La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or,
2. La Communauté de Communes du Pays de Lunel,
3. La Communauté de Communes le Clermontais,
4. La Communauté de Communes la Domitienne,
5. La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup,
6. La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac
7. La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (sur les communes héraultaises).

L'étude pré-opérationnelle, conduite en concertation avec les EPCI partenaires a permis d'une part d'évaluer le dispositif de PIG de 2019 à 2023 mais également d'identifier sur l'ensemble du territoire et pour chacun des EPCI le potentiel mobilisable.

> Synthèse de l'évaluation du précédent PIG 2019-2024

Le dispositif PIG à couvert durant ces 5 années 7 EPCI, dont 2 ayant rejoint le dispositif au cours des années 2022 et 2023 : Communauté de Communes du Lodévois Larzac et plus récemment la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises. Le PIG « Hérault Rénov » couvrait ainsi 124 communes sur les 342 communes du département de l'Hérault.

Ce dispositif a été particulièrement actif tout au long de ces 4 années observées avec un résultat de 1548 logements réhabilités entre février 2019 et juin 2023 (date de l'évaluation du dispositif) et un taux d'atteinte de 107% des objectifs, 8 mois avant le terme de la convention.
Ces réhabilitations ont généré près de 26 millions € de travaux, tous corps confondus pour 16 millions d'aides publiques, tous partenaires confondus, réparties de la manière suivante :

- Délégataire ANAH : 12 M€,

- Conseil Départemental de l'Hérault : 3 M€,
- Les EPCI : 1 M€.

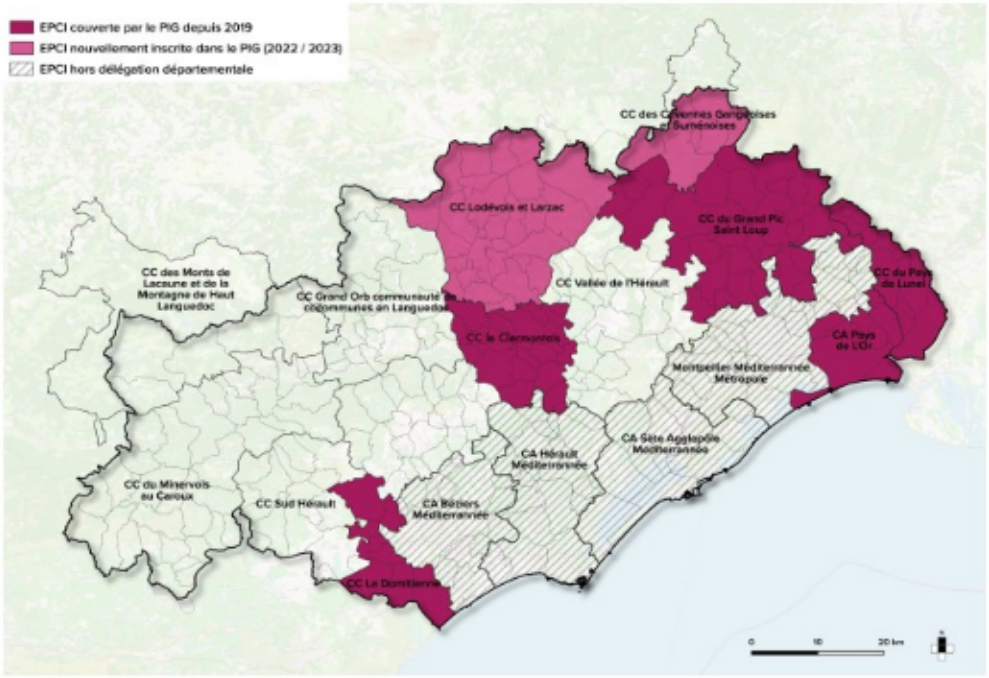

Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur des besoins et de la forte demande, le dispositif a fait l'objet d'avenants successifs afin de réajuster à la hausse les objectifs globaux initiaux. L'intégration de nouveaux territoires, les nouvelles priorités locales et les efforts financiers des partenaires ont permis de réévaluer les objectifs à hauteur de +132% au cours des trois avenants successifs.

Les principaux enseignements des 5 années écoulées peuvent être résumés comme suit :

- Des résultats extrêmement positifs en direction des propriétaires occupants (1 492 logements pour un objectifs de 1 309, soit 114% de l'objectifs) notamment en direction des travaux de lutte contre la précarité énergétique (1 017 dossiers) ou l'adaptation au vieillissement ou handicap (420 dossiers). Nous soulignons également la forte vocation sociale du dispositif bénéficiant pour 76% à des ménages aux revenus très modestes.
- Des résultats significatifs concernant la réalisation de dossiers « travaux lourds » (très dégradés) avec 31 dossiers réalisés.
- Des résultats en demi-teinte concernant la production d'offre nouvelle locative à loyer maitrisé suite à des travaux avec 54 logements réhabilités pour un objectifs de 123 - ces chiffres pouvant être nuancés par les bons résultats du conventionnement sans travaux (42 logements pour un objectif de 20) et permettant ainsi de constituer un parc locatif privé à loyers maitrisés (+ 96 logements au total durant la période).
- La difficulté de faire émerger des projets de copropriétés sur parties communes à travers un dispositif restant particulièrement vaste et généraliste. A ce jour, malgré les prises de contact, aucun dossier n'a pu aboutir durant la durée du dispositif, compte tenu notamment des durées particulièrement longues d'élaboration de projets en copropriétés.

Au-delà des aspects quantitatifs témoignant de la bonne réalisation du dispositif PIG Hérault Rénov, nous pouvons évoquer les aspects qualitatifs :

- Un accompagnement technique, juridique, financier particulièrement apprécié par les bénéficiaires (90% de retours positifs auprès de 140 propriétaires enquêtés) et disposant d'un déploiement territorial propice à la proximité et à la réactivité,
- Une communication et une information particulièrement active auprès du grand public (réalisation de supports de communication, réunions d'information, site internet spécifique) contribuant ainsi à une bonne identification du dispositif par les propriétaires,
- Des principes d'aides cumulées (délégataire ANAH, Conseil Départemental et EPCI) jugés parfois difficiles d'accès et nécessitant une simplification,
- Une articulation avec les autres dispositifs jugée de manière contrastée. Si l'articulation avec les dispositifs « infra dispositif » de type OPAH RU, ORT ou dispositifs façades semble satisfaisant, les avis sont plus nuancés concernant la cohérence avec la mosaïque de guichets Rénov' Occitanie assurant le primo-accueil des ménages avec des projets d'économie d'énergie.

> L'état du potentiel mobilisable (résultat de l'évaluation valant étude pré-opérationnelle)

Malgré les efforts conjoints menés par le Délégataire ANAH, les EPCI et les partenaires associés, durant les deux précédents Programmes d'Intérêt Général, le territoire Délégué du département de l'Hérault témoigne d'un certain nombre de disparités sociodémographiques et immobilières auxquelles souhaite répondre le projet de PIG 2024-2026.

L'appréciation des besoins et du potentiel mobilisable peut être synthétisé de la manière suivante :

- **Les phénomènes de vacance** :

Les phénomènes de vacance restent prégnants sur le territoire de la délégation héraultaise (avec près de 14 000 logements vacants selon l'INSEE 2020, 10 400 selon les données LOVAC 2021 sur le territoire du PIG départemental).
Pour autant, ces phénomènes de désaffectation semblent – dans le contexte de marché tendu – connaitre une forme de stabilisation durant ces dernières années autour de 7,6% des résidences principales pour le territoire délégué (contre 7,1% pour l'ensemble du départ).

Les phénomènes de vacance, dont 35% peuvent être qualifiés de structurels (vacance supérieure à 2 ans) se répartissent de manière contrastée sur le territoire : les EPCI dans la grande couronne de l'agglomération montpelliéraine ou sur la façade littorale connaissent des taux relativement modérés (inférieurs à 7%) lorsque les territoires, plus ruraux, du nord du département (Le Lodévois Larzac, Cévennes Gangeoises et Suménoises, le Clermontais..) connaissent quant à eux des taux supérieurs à la moyenne départementale.

- **Le parc privé potentiellement indigne** :

L'ensemble du territoire couvert par le PIG départemental compte plus de 6 500 logements privés potentiellement indignes (source PPPI 2019), soit 7% des résidences principales du territoire concerné.
En valeur relative, les territoires du nord du département comptabilisent les taux les plus importants : La Communauté de Communes du Lodévois Larzac avec 16%, Cévennes Gangeoises et Suménoises avec 13,4% ou le Clermontais avec 10,7 %). A titre de comparaison, le parc potentiellement indigne est de 7,4% à l'échelle de l'ensemble du département de l'Hérault.

Au cours du premier semestre 2023, le territoire du PIG départemental a enregistré 71 signalements (La Communauté de Communes du Pays de l'Or concentre le plus grand nombre de signalement depuis le début d'année, soit 26, et devance largement la deuxième EPCI, la Communauté de Communes de La Domitienne, qui dénombre 11 signalements).

Les actions menées sur le Département de l'Hérault en faveur de la détection et l'accompagnement des ménages en situation d'habitat indécent ou indigne, associé au dispositif incitatif du PIG ont permis d'insuffler une dynamique vertueuse en direction du parc dégradé, même si elle ne se traduit pas par un accroissement des dossiers « travaux lourds » (les travaux se réalisant la plupart du temps hors subventionnement).

Ainsi, la mise en place des « Cellules Habitat Indigne » avec l'ensemble des acteurs territoriaux permet d'escompter une meilleure prise en compte des problématiques d'habitat indigne. Ce dispositif contribue à faciliter la coordination des partenaires locaux (DDTM,CAF, ARS, CD34, ...) pour un traitement plus efficace des dossiers.

- **Les copropriétés fragiles** :

Les phénomènes de copropriétés recouvrent des situations immobilières, urbaines et sociales très disparates. Sur un total de 27 816 résidences principales en copropriété sur le territoire de la délégation départementale (soit 17% du parc), 4 types de situations peuvent être identifiées :

- Les copropriétés de centre bourg, de type « immeubles de rapport » dont la taille est généralement inférieure à 10 lots et qui pour leur grande majorité sont inscrite dans les périmètres d'OPAH RU,

- Les petites copropriétés « de fait », pouvant exister dans des centres bourgs de petite taille. Il s'agit de copropriété « subies », non organisées, ne disposant pas des fondements juridiques et administratifs nécessaires à l'élaboration d'un projet commun,

- Les copropriétés de type « grands ensembles », généralement localisées sur les tissus périphériques des métropoles et pour la plupart couvertes par des dispositifs ad-hoc (OPAH Copropriétés Dégradées, POPAC, Plan de Sauvegarde...),

- Les copropriétés initialement touristiques et susceptibles de connaitre une forme de résidentialisation du fait de la pression immobilière et des mutations d'un hébergement touristique parfois déclinant.

Comme a pu le souligner le travail d'évaluation, le PIG – dans sa configuration passée – n'a pu être efficient dans l'émergence de projet de copropriétés, relevant davantage d'opérations spécifiques de type Renouvellement Urbain. Pour autant, il s'agira, pour ce PIG, de définir et de construire les conditions permettant de faire émerger les copropriétés les plus « matures » qui souhaitent s'engager dans un accompagnement spécifique. Cette identification et cet accompagnement pourront faire l'objet d'une intervention ciblée durant les 3 ans du programme.

- **Le parc énergivore et la lutte contre la précarité énergétique** :

L'évaluation du potentiel de logements jugé énergivore ou de ménages en situation de précarité énergétique reste relativement délicat et nécessite de croiser à la fois les indicateurs immobiliers et sociaux.

Les données disponibles font état d'un parc de 9 500 logements présumés sans confort sur le territoire du PIG départemental, et par conséquent potentiellement énergivore. Parmi ce parc, près de 7 000 ménages disposent de faibles revenus, par conséquent exposés au risque de précarité énergétique.
Ces phénomènes se situent majoritairement dans les EPCI du nord du département (les Cévennes Gangeoises et Suménoises, le Lodévois Larzac).

Enfin, l'analyse des DPE réalisés, révèle une parité entre les logements nécessitant une rénovation thermique lourde (45% d'étiquettes E, F et G) et ceux nécessitant une rénovation thermique classique ou « remise à niveau » (55% d'étiquette C et D).

La lutte contre les situations de précarité énergétique et la production d'un parc plus performant est un objectif central du futur dispositif. Aussi, ce volet d'intervention est un axe fort du dispositif tout comme l'accompagnement des propriétaires. Au-delà de la performance des logements, le dispositif visera également, à titre expérimental, à développer des projets vertueux en termes d'impact environnemental de l'activité de réhabilitation (matériaux bio-sourcés, circuit courts, ré-emplois, etc.). Les conditions de réalisation de ces chantiers expérimentaux pourront faire l'objet d'un accompagnement spécifique du Conseil Départemental, Maître d'Ouvrage.

> La stratégie adoptée dans le cadre du PIG 2024-2027

Fort de ce constat positif partagé sur les résultats du précédent dispositif PIG, le Conseil Départemental de l'Hérault, en qualité de délégataire des aides à la pierre et maître d'ouvrage a souhaité reconduire un nouveau programme qui s'inscrit dans la dynamique de réhabilitation engagée lors des années précédentes et accompagner les objectifs de massification des rénovations globales annoncées par l'Anah.

L'opération s'inscrit dans un principe de participation et de coopération initiée auprès des 7 EPCI concernés. A ce titre, le PIG 2024-2027 vise à s'articuler et à compléter les opérations localement mises en place, de type OPAH RU, ACV et ORT Petites Villes de Demain.

Enfin, le PIG départemental s'inscrit comme étant un outil opérationnel du Plan Départemental de l'Habitat 2021-2026, et plus précisément concernant :

- L'Axe 2 : Des logements performants,
- L'Axe 4 : Des besoins spécifiques selon les parcours de vie,
- L'Axe 5 : L'habitat au service de la revitalisation des centres anciens.

À l'issue de ce constat il a été convenu ce qui suit :

Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application.

Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux

1.1. Dénomination de l'opération

La Département de l'Hérault, l'État et le Délégataire Anah décident de réaliser un Programme d'Intérêt Général, intitulé PIG Hérault Rénov 3.

1.2. Périmètre et champs d'intervention

L'intervention s'effectue sur l'ensemble des communes des EPCI suivants, à l'exception des périmètres faisant l'objet de dispositifs de type OPAH / OPAH RU :

1. La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or,
2. La Communauté de Communes du Pays de Lunel,
3. La Communauté de Communes le Clermontais,
4. La Communauté de Communes la Domitienne,
5. La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup,
6. La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac,
7. La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Les champs d'intervention sont les suivants :

- L'amélioration et la rénovation des conditions d'habitabilité des logements de propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes, qu'il s'agisse des conditions d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, de leurs performances thermiques, de leur sécurité ou salubrité,
- La production ou l'amélioration d'un parc locatif de qualité, accessible et adapté à la demande des ménages aux revenus modestes, avec ou sans travaux,
- L'amélioration des parties communes et des performances des copropriétés dites fragiles ou énergivores.

Chapitre II – Enjeux de l'opération.

Article 2 – Enjeux

- La lutte contre l'habitat indigne,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées,
- L'augmentation de l'offre locative (avec ou sans travaux),
- La lutte contre les copropriétés fragiles,

- La promotion de l'attractivité des centres anciens et des centres bourgs.

Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération.

Article 3 – Volets d'action

Sur la base des résultats obtenus et de l'évaluation réalisée en 2023, les volets d'actions suivants sont retenus :

3.1. Volet urbain et foncier

Il n'y a pas d'action directe sur ces volets.

Certaines communes relevant des dispositifs Petite villes de demain (PVD) et Cœur de Ville sont engagées dans une politique de requalification et de renouvellement urbain de leurs centres historiques avec différents opérateurs (EPF, Territoire 34). Plusieurs dispositifs fonciers sont mis en place par les communes, selon leur état d'avancement (RHI/VIR). Le Département est partenaire financeur de nombreuses actions du bloc communal, dans le cadre de dispositifs connexes.
Des conventions PVD/Opération de revitalisation du territoire (ORT) sont signées sur les communes de Lodève, Clermont l'Hérault, Ganges, Cazouls-lès-Béziers et Colombier, et une convention Action cœur de ville/ORT est signée à Lunel. La bonne articulation et mise en cohérence entre l'ensemble de ces dispositifs est une des clés de leur réussite.

Plus spécifiquement, le PIG contribuera à renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de ces centres anciens et centres bourgs et à encourager l'investissement locatif.

3.2. Volet immobilier

Les travaux engagés auprès de propriétaires bailleurs agissent non seulement sur l'amélioration du logement lui-même mais aussi sur son environnement urbain. Lorsque ces logements sont situés dans les centres anciens, ces logements rénovés participent à leur revitalisation. Dans les zones tendues, les opérations de réhabilitation favorisent la remise sur le marché locatif de logements à bas niveau de loyers et respectent les normes techniques en vigueur.
Pour développer l'offre locative sociale dans le parc privé, les acteurs associatifs seront entre autres mobilisés, spécialement dans les zones tendues, pour inciter les propriétaires bailleurs à s'engager dans les cette démarche. Des actions seront proposées pour sécuriser les propriétaires bailleurs notamment en matière de non-paiement des loyers et de dégradations éventuelles.

3.3. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

L'habitat indigne est un phénomène préoccupant dans l'Hérault avec près de 40 000 logements du parc privé potentiellement indigne soit 8 % des résidences principales du parc privé. Sur le plan national, on estime entre 400 000 et 700 000 logements potentiellement indignes soit 2 à 3 % des résidences principales. L'Hérault représenterait ainsi entre 6 % et 10 % du volume national.
Ce phénomène est présent de façon plus ou moins concentrée autant dans des contextes urbains que ruraux. Les tensions pour accéder à un logement, la carence de certains propriétaires impécunieux, ainsi que les conditions particulières d'occupation contribuent au maintien et développement d'un parc privé de logements indignes, assimilés parfois à des « logements très sociaux de fait »

Pour répondre à cet enjeu, le Plan départemental de lutte contre l'habitat Indigne 2022-2025 se fixe 4 objectifs : amplifier le repérage et améliorer le traitement des signalements, systématiser la mise en œuvre des outils administratifs de contrainte, mieux communiquer et sensibiliser le grand public et cibler les marchands de sommeil.

Ce volet LHI comporte notamment :
- le repérage et le diagnostic technique, social et juridique des logements indignes et de leurs occupants ;
- les visites des logements éventuellement signalés pour motif de sécurité et de salubrité ;
- l'accompagnement sanitaire et social des ménages, permettant notamment la gestion des relogements temporaires ou définitifs ;

- l'estimation des situations présumées d'habitat très dégradé.
Les modalités de travail et de coordination des acteurs impliqués seront clairement explicitées (circuits de signalement...) notamment le lien avec le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). La mission de conduite de l'opération devra assurer, le cas échéant, la coordination avec les autres opérations publiques du type RHI, THIRORI.

L'opérateur en charge du Programme co - animera avec le Département les Cellules Habitat Indigne (CLHI), au nombre de 7, soit une CLHI/EPCI.

Dans les cas de prises d'arrêtés d'insalubrité ou de péril, et en cas de refus de propriétaires d'engager des travaux, la mise en œuvre de moyens coercitifs (arrêtés d'insalubrité) et le suivi des procédures spécifiques d'insalubrité ou de péril permettront de rendre obligatoires les travaux et la prise en charge des occupants (relogement temporaire ou définitif). Les travaux d'office entrepris par les communes ou les intercommunalités seront accompagnés par le prestataire.

Le partenariat sera renforcé avec l'ARS (concernant l'insalubrité), les communes (concernant en particulier les périls) mais aussi avec la CAF (lutte contre le logement décent).

En complément, la sollicitation de la fondation Abbé Pierre, des caisses de retraite et des prêts spécifiques sont des leviers à mobiliser pour favoriser la réalisation des projets.

3.3.1 Objectifs

Le présent PIG vise à traiter 42 logements très dégradés ou de type insalubres appartenant aux propriétaires occupants.

Traitement de la décence
Le traitement des signalements des situations de non décence s'effectuera conformément au dispositif décence piloté par la CAF de l'Hérault et détaillé en annexe 1 en s'appuyant sur les supports : diagnostic, pré-diagnostic et signalement déposé sur la plateforme Histologe, procédure de traitement des logements non-décents.

Le décret n° 2015-191 du 18 février 2015 a introduit dans le code de la sécurité sociale les articles R.831-18 et D.542-14-2 fixant les conditions d'habilitation par les organismes payeurs de l'aide au logement.
La qualification des logements conformément au décret n°2023-641 du 20 juillet 2023, concerne seulement le parc privé pour les locataires bénéficiaires d'une aide au logement du territoire du PIG.
L'opérateur retenu dans le cadre du PIG sera considéré habilité par la Caf pour qualifier la décence des logements. L'opérateur devra mandater un personnel qualifié en matière d'habitat dégradé.
L'évaluation de la dégradation d'un logement ou de son insalubrité est réalisée au regard du décret 2023-695 du 29 juillet 2023 portant règles sanitaires d'hygiène et de salubrité des locaux d'habitation.
L'opérateur sera chargé après visite du logement, de produire un rapport qui listera les désordres constatés et les infractions au RSD (ou décret sanitaire) correspondantes. En cas de suspicion d'insalubrité, l'ARS proposera au Préfet l'engagement des procédures de traitement de l'insalubrité prévues au Code de la Santé Publique (L 1311-4, L1331-22 et L1331-24) et au Code de la Construction et de l'Habitation (L 511-1 et suivants).

Une contribution financière est allouée par la Caf dans le cadre du présent PIG et de la convention décence qui y est liée, à raison de 150 € par dossier, selon les modalités cumulatives suivantes :
-….pour un public allocataire Caf, bénéficiaire d'une aide au logement à caractère social ou familial (parc privé non conventionné),

-. .pour un dossier ayant fait l'objet d'une visite par l'opérateur, désigné dans le cadre du PIG, ayant conclu à une non décence du logement.

Quelle que soit l'issue de la procédure, même en cas de non réalisation des travaux par le bailleur, considérant que l'opérateur PIG met tout en œuvre pour accompagner le bailleur dans la mise aux normes du logement, la contribution financière sera versée. Le règlement sera effectué deux fois par an sur la base du tableau de suivi.

210 dossiers sont prévus sur la durée du dispositif.

3.4. Volet copropriété fragiles et en difficultés

L'amélioration des copropriétés est un enjeu important. Certains territoires présentent des particularités locales, notamment identifiées sur :

- Le territoire du Pays de l'Or : ce territoire rassemble près de 11 000 résidences principales en copropriété, soit plus de 60% des résidences en copropriété relevant du territoire d'intervention du PIG. Avec un taux record de 49,4% des résidences principales en copropriétés, le territoire du Pays de l'Or constitue le premier gisement en termes de besoins. Principalement liés aux travaux d'amélioration énergétique, ce parc nécessite une attention particulière, du fait de sa proximité avec la métropole montpelliéraine et des besoins croissants de résidentialisation du parc initialement à vocation touristique.

- Le Pays de Lunel arrive en seconde position avec 3 600 résidences en copropriété dont une partie importante est présente dans le centre ancien de Lunel qui fait l'objet d'une OPAH de Renouvellement Urbain.

- La Domitienne avec un potentiel de 115 copropriétés inscrites au Registre National représentant 1700 logements

L'intervention du PIG départemental se fera dans le cadre des dispositifs spécifiques relatifs à la rénovation énergétique des copropriétés fragiles (délibération 2017-37 du 29 novembre 2017 du Conseil d'administration de l'ANAH : Régime d'aides applicable aux syndicats des copropriétaires présentant des signes de fragilité).

L'accompagnement des copros en zone littorale (résidentialisation des copros touristiques) et en centre ancien dégradé (fort potentiel de rénovation énergétique) pourra être envisagé durant les 3 ans du programme, sous la forme d'une action expérimentale.

3.4.1. Les objectifs

Il est prévu de traiter 45 logements issus de copropriétés fragiles ou nécessitant des travaux de performance énergétique.

3.5. Volet rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique

L'amélioration énergétique des logements vise à accompagner les travaux dans les logements privés énergivores pour permettre la réduction des consommations d'énergie des ménages en difficulté, tout en répondant aux impératifs du développement durable.
Il s'agira dans le cadre de ce Programme de mobiliser les propriétaires pour des réhabilitations ambitieuses, permettant d'améliorer durablement les performances thermiques des logements. Au cas où le propriétaire ne puisse accéder à une réhabilitation globale, l'opérateur devra présenter

des scénarii, permettant que la réhabilitation partielle ne compromette pas des travaux complémentaires.

Pour atteindre cet objectif, pourront être développées des actions de repérage, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux tels que : les CCAS et CIAS, les services sociaux départementaux, les fournisseurs d'énergies…
Afin d'amplifier et compléter l'effet des investissements, la recherche d'une utilisation optimale des logements sera encouragée. C'est pourquoi, en relation avec les fournisseurs d'énergie et les acteurs locaux, les signataires souhaitent développer des formations de sensibilisation aux écogestes pour une meilleure appropriation du domicile des ménages.

Afin d'atteindre les objectifs du programme « MaPrimerenov' Sérénité », le Département souhaite développer le repérage efficace des ménages éligibles et la coordination avec les structures intervenant dans ce domaine (acteurs de solidarités, Fonds de Solidarité Logement, FATMEE ..). L'accompagnement des ménages facilitera l'orientation vers les travaux les plus efficaces qui permettront une sortie durable de la situation de précarité énergétique.
L'écosystème du service public de la rénovation énergétique comprend sur le territoire d'intervention du PIG Hérault Rénov, des guichets uniques de la rénovation énergétiques, animés par différents opérateurs.

Il conviendra de s'assurer de la bonne articulation du PIG avec les guichets uniques de la rénovation énergétique Rénov' Occitanie. Des liens continus, des outils de suivis seront mis en œuvre par l'opérateur du PIG dans la continuité des processus en place lors du PIG 2, et celui du guichet Rénov' Occitanie afin de s'assurer de la bonne prise en charge des usagers, de leur orientation vers le dispositif correspondant le mieux à leur besoin.

Les conditions d'accès et les modalités de mise en œuvre des aides du futur dispositif Mon Accompagnateur Rénov (MAR) seront celles définies dans la délibération du 8 décembre 2023 du Conseil d'Administration de l'ANAH et feront l'objet d'un avenant durant l'année 2024.

Les missions et objectifs décrits dans ce volet sont susceptibles d'évolutions dans le cadre du déploiement des dispositions du Décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 pris pour application de l'article 164 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et de l'Arrêté du 21 décembre 2022.

Le cas échéant, la présente convention du PIG fera l'objet d'avenants pour intégrer les objectifs de massification de parcours global de rénovation énergétique et intégrer les évolutions organisationnelles du service public de la rénovation énergétique.

3.5.1 Objectifs

Il est prévu de rénover 900 logements sur la durée de la convention.

3.6. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat

L'adaptation des logements aux besoins des personnes s'impose au regard des indicateurs : démographiques, sociaux et économiques. Il s'agit de permettre aux personnes de pouvoir faire le choix de rester à domicile et/ou de réduire les conséquences de la perte d'autonomie sur la vie quotidienne.
L'augmentation de la part de la population âgée est une tendance forte dans le Département de l'Hérault. Dans ce contexte, le schéma départemental autonomie 2023-2027 se fixe comme objectif d'accompagner le virage domiciliaire en portant une politique départementale du logement adapté/accessible. Or ces publics qui souhaitent se maintenir dans leur domicile et leur tissu

social, sont confrontées aux obstacles et risques posés par la structure même de leur logement. De la même manière, cet objectif de maintien à domicile constitue une priorité pour les personnes relevant d'un handicap. Dans ce contexte, l'enjeu principal consiste à adapter et sécuriser le logement dans une vision fonctionnelle et de bien-être.
Les actions de repérage de ces ménages rencontrant des difficultés d'autonomie mobiliseront les travailleurs sociaux, les caisses de retraites, les acteurs de santé et du handicap et les associations d'aides à domicile.

Dans le cadre du programme Ma Prime Adapt', le présent PIG pourra être adapté afin d'harmoniser au mieux les dispositions 2024 avec le PIG. Aussi, dès le début de l'année 2024, la présente convention fera l'objet d'une actualisation afin de fixer les dispositions inhérentes à la mise en œuvre du dispositif Ma Prime Adapt'.

3.6.1 Objectifs

Il est prévu de traiter 345 logements en vue de leur adaptation et/ou accessibilité.

3.7 Volet social

L'accompagnement social des ménages sera réalisé via les actions suivantes :
- Médiation entre les rapports locataires / propriétaires ;
- Accompagnement renforcé social et sanitaire des ménages les plus fragiles,
- Mettre en place une mission spécifique d'accompagnement social dans le cadre de l'hébergement ou du relogement : sensibilisation du ménage sur ses droits et devoirs, sur les risques liés à la santé ou la salubrité ;
- Rôle d'orientation, mobilisation et coordination des acteurs sociaux et les dispositifs locaux si nécessaire.

Par ailleurs, la gestion des hébergements temporaires ou des relogements sera prise en compte, notamment en cas de traitement de l'habitat indigne ou dégradé. Le maitre d'ouvrage et son opérateur veilleront à la bonne organisation de l'hébergement ou du relogement définitif. Ils participeront activement à trouver les solutions d'hébergement temporaires en informant les organismes compétents et en proposant des logements mis à disposition par les acteurs du territoire.

3.7.1 Objectifs

6 primes MOUS sont prévues sur les 3 ans.

3.8. Volet patrimonial et environnemental

La conservation et valorisation du patrimoine sont inhérentes à la rénovation de l'habitat ancien. Les travaux tiendront compte des caractéristiques patrimoniales, en valorisant les techniques traditionnelles et en respectant les identités locales. La dynamique initiée par le Programme Hérault Rénov' pourra être relayée localement par des initiatives communales ou intercommunales de type opérations façades ou mise en valeur des espaces publics.

3.9. Volet économique et développement territorial

Le PIG, par le financement de travaux pouvant être réalisés par des entreprises locales, a également pour objectif induit de soutenir l'emploi et la durabilité de l'activité économique sur les territoires d'intervention.
Les objectifs fixés dans cette convention permettraient de générer près de 26 467 263€ de travaux.

Pour ce faire, certaines actions spécifiques de communication sont prévues en direction des entreprises locales du bâtiment, susceptibles d'intervenir et de réaliser les travaux financés dans le cadre du présent dispositif.

Les missions du PIG consisteront, dans le cadre du volet économiques et développement territorial à :

- Composer un réseau d'acteurs et informer les professionnels et artisans locaux du dispositif d'amélioration de l'habitat afin qu'ils s'en fassent le relais.

- Sensibiliser et informer les professionnels du bâtiment afin de les engager dans le dispositif et de s'assurer de la qualité et des montants des prestations pour prévenir tout phénomènes inflationnistes ou « d'aubaine ».

- Identifier les besoins en professionnels qualifiés sur le territoire et assurer le relais avec La Région en charge de la formation professionnelle ».

3.10. Autres volets spécifiques

Le PIG, au-delà des missions classiques d'accompagnement auprès des propriétaires, pourra également initier à titre expérimental :

1/Une mission de repérage et de traitement des copropriétés présentant des dysfonctionnements du bâtiment, de la gestion et de l'occupation. La mutation des copropriétés littorales ou la requalification des copropriétés de fait en zone rurale feront par exemple l'objet de cet accompagnement spécifique.

2/La réalisation de projets d'éco-réhabilitation, associant performance énergétique et qualité environnemental des procédés et matériaux mis en œuvre.

Ces expérimentations feront l'objet d'une analyse des écueils et de capitalisation des bonnes solutions, qui sera remontée auprès de l'Anah pour nourrir sa doctrine.

3.10.1 Objectifs

S'agissant d'expérimentation, le Département se place en éveil d'opportunité, sans arrêter d'objectif quantitatif.

Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation durant les 3 ans du dispositif

4.1 Objectifs quantitatifs globaux de la convention

Les objectifs globaux sont évalués à 1 545 logements minimum, répartis comme suit :
- 1 143 logements occupés par leur propriétaire

- 141 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés dont 51 logements conventionnés avec travaux et 90 logements conventionnés sans travaux

- 45 logements inclus dans 3 copropriétés initiant des travaux de rénovation énergétique

En sus des logements à réhabiliter, 6 mesures d'accompagnement sanitaire et social sont prévues sur la même période et 210 dossiers non décence.

4.2 Objectifs quantitatifs portant sur les logements subventionnés par l'Anah

Les objectifs globaux sont évalués à 1 245 logements minimum, répartis comme suit :

- 1143 logements occupés par leur propriétaire
- 51 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés
- 45 logements inclus dans 3 copropriétés initiant des travaux de rénovation énergétique
- 6 mesures d'accompagnement sanitaire et social

Objectifs de réalisation de la convention

	2024	2025	2026	TOTAL
Nombre de logements PO	**381**	**381**	**381**	**1143**
Dont LHI et TD	14	14	14	42
Dont MaPrimeRénov' Sérénité	252	252	252	756
Dont autonomie	115	115	115	345
Nombre de logements PB	**47**	**47**	**47**	**141**
dont avec travaux	17	17	17	51
dont sans travaux	30	30	30	90
Nombre de logements MaPrimeRenov' Copropriété*	**15**	**15**	**15**	**45**
dont autres Copropriétés				
dont copropriétés fragiles	15	15	15	45

Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires.

Article 5 – Financements des partenaires de l'opération

5.1. Financements de l'Anah

5.1.1. Règles d'application

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est à dire du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le(s) programme(s) d'actions et, le cas échéant, des conventions de gestion passées entre l'Anah et le délégataire de compétence.

Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximaux de subvention sont susceptibles

de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah.

5.1.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 15 278 538 €, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
AE prévisionnels	5 092 846 €	5 092 846 €	5 092 846€	**15 278 538 €**
dont aides aux travaux	4 790 706	4 790 706	4 790 706	**14 372 118**
dont aides à l'ingénierie : - Part fixe - Part variable	302 140 87 500 214 640	302 140 87 500 214 640	302 140 87 500 214 640	**906 420** **262 500** **643 920**

5.2. Financements de la collectivité maître d'ouvrage

5.2.1. Règles d'application

5.2.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité maître d'ouvrage pour l'opération sont de 2 539 086€, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
AE prévisionnels	Montant en 846 362€	Montant en 846 362€	Montant en 846 362€	**Montant en 2 539 086€**
Dont aides aux travaux	633 900	633 900	633 900	**1 901 700**
Dont aides à l'ingénierie	212 462	212 462	212 462	**637 386**

5.3. Financements des EPCI

5.3.1 Règles d'application

5.3.2. Montants prévisionnels des EPCI

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par les EPCI à l'opération est de 1 609 785 €, selon l'échéancier suivant :

CC Clermontais	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
enveloppes prévisionnelles	97 803 €	97 803 €	97 803 €	293 409 €
Dont aides aux travaux	74 788 €	74 788 €	74 788 €	**224 364 €**
Dont aides à l'ingénierie	23 015 €	23 015 €	23 015 €	**69 045 €**

CC Grand Pic Saint Loup	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
enveloppes prévisionnelles	62 986 €	62 986 €	62 986 €	188 958 €
Dont aides aux travaux	48 373 €	48 373 €	48 373 €	**145 119 €**
Dont aides à l'ingénierie	14 613 €	14 613 €	14 613 €	**43 839 €**

CC Pays Lunel	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
enveloppes prévisionnelles	92 415 €	92 415 €	92 415 €	277 245 €
Dont aides aux travaux	68 304 €	68 304 €	68 304 €	**204 912 €**
Dont aides à l'ingénierie	24 111 €	24 111 €	24 111 €	**72 333 €**

CA Pays de l'Or	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
enveloppes prévisionnelles	80 582 €	80 582 €	80 582 €	241 746 €
Dont aides aux travaux	58 663 €	58 663 €	58 663 €	**175 989 €**
Dont aides à l'ingénierie	21 919 €	21 919 €	21 919 €	**65 757 €**

CC Lodevois Larzac	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
enveloppes prévisionnelles	38 217 €	38 217 €	38 217 €	114 651 €
Dont aides aux travaux	22 508 €	22 508 €	22 508 €	**67 524 €**
Dont aides à l'ingénierie	15 709 €	15 709 €	15 709 €	**47 127 €**

CC Cevennes Gangeoise	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
enveloppes prévisionnelles	50 001 €	50 001 €	50 001 €	150 003 €
Dont aides aux travaux	33 562 €	33 562 €	33 562 €	**100 686 €**
Dont aides à l'ingénierie	16 439 €	16 439 €	16 439 €	**49 317 €**

CC La Domitienne	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
enveloppes prévisionnelles	114 591 €	114 591 €	114 591 €	343 773 €
Dont aides aux travaux	85 000 €	85 000 €	85 000 €	**255 000 €**
Dont aides à l'ingénierie	29 591 €	29 591 €	29 591 €	**88 773 €**

Total EPCI	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
enveloppes prévisionnelles	536 595 €	536 595 €	536 595 €	**1 609 785 €**
Dont aides aux travaux	391 198 €	391 198 €	391 198 €	**1 173 594 €**
Dont aides à l'ingénierie	145 397 €	145 397 €	145 397 €	**436 191 €**

5.4. Financements de la CAF

5.4.1 Règles d'application

Une contribution financière est allouée par la Caf au département de l'Hérault, à raison de 150 € par dossier, selon les modalités cumulatives suivantes :

pour un public allocataire Caf, bénéficiaire d'une aide au logement à caractère social ou familial (parc privé non conventionné),

pour un dossier ayant fait l'objet d'une visite par l'opérateur, désigné dans le cadre du PIG départemental, ayant conclu à une non décence du logement.

Quelle que soit l'issue de la procédure, même en cas de non réalisation des travaux par le bailleur, considérant que l'opérateur PIG met tout en œuvre pour accompagner le bailleur dans la mise aux normes du logement, la contribution financière sera versée. Le règlement sera effectué deux fois par an sur la base du tableau de suivi (annexe 7).

5.4.2. Montants prévisionnels de la CAF

Caisse d'allocations familiales	Année 1	Année 2	Année 3	**TOTAL**
Nombre de diagnostics initiaux traité	70	70	70	**210**
Participation financière	10 500 €	10 500 €	10 500 €	**31 500 €**

Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation.

Article 6 – Conduite de l'opération

6.1. Pilotage de l'opération

6.1.1. Mission du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage sera chargé de piloter l'opération, de veiller au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires. Il s'assurera par ailleurs de la bonne exécution par le prestataire du suivi-animation.

6.1.2. Instances de pilotage et de suivi

La mise en œuvre du programme d'intérêt général Hérault Rénov donne lieu à la création d'un comité de pilotage, d'un comité technique et de comités locaux de lutte contre l'habitat indigne.

Le comité de pilotage s'assure du bon fonctionnement du programme et en valide les choix stratégiques. Il se réunit une fois par an.

Sous la présidence du Président du Département ou de son représentant, il réunit les partenaires suivants :

1. Les EPCI co -signataires
2. La Direction départementale des territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM), en qualité de délégué local de l'Anah
3. La Caisse d'allocations familiales de l'Hérault
4. L'Agence régionale de santé

Sont en outre invitées à y participer pour avis, les personnes qualifiées suivantes :

5. La Direction départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
6. Les Guichets Rénov Occitanie intervenants sur le périmètre du PIG
7. La Fondation Abbé Pierre
8. La CARSAT,

Le comité technique assure le suivi de la réalisation des objectifs de l'opération conformément aux orientations du comité de pilotage. Il analyse et évalue les indicateurs de résultats. Il constitue une force de propositions afin d'améliorer le fonctionnement du programme. Le comité technique se réunit au moins une fois par an pour préparer le Comité de pilotage et autant que de besoin.

Sous la direction du Directeur général des services du Département, ou de son représentant, il réunit les partenaires suivants :

1. Les EPCI co -signataires
2. La Caisse d'allocations familiales de l'Hérault
3. L'Agence régionale de santé

Les comités locaux de lutte contre l'Habitat Indigne, recensent les signalements décence et insalubrité et s'assurent du bon avancement des procédures de diagnostic et traitement engagées. Ils sont organisés à l'échelle de chaque intercommunalité et se réunissent une fois par trimestre environ.

Sous la direction du Directeur général des services du Département, ou de son représentant, il réunit les partenaires suivants :

1. Les techniciens des services habitat du Département et des intercommunalités
2. Les travailleurs sociaux des Maisons départementales de la solidarité et des CIAS/CCAS
3. La Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault
4. La Caisse d'allocations familiales de l'Hérault
5. L'Agence régionale de santé

L'opérateur désigné pour le suivi-animation du programme assiste le maître d'ouvrage lors de l'ensemble de ces instances.

6.2. Suivi-animation de l'opération

6.2.1. Équipe de suivi-animation

L'opération sera animée par un prestataire qui sera sélectionné par le maitre d'ouvrage. Cette équipe sera chargée de l'information, du conseil, de l'animation, de l'accompagnement administratif, technique, financier, du montage des dossiers de subventions et de paiement.

6.2.2. Contenu des missions de suivi-animation

L'opérateur réalisera les missions suivantes :

1) Animation de l'opération :

Dans ce cadre l'opérateur devra :

-Elaborer un plan de communication pluriannuel prenant en compte la spécificité de chaque contexte intercommunal,

-Mobiliser tous les canaux de communication, pour une information précise et efficace : articles de presse, sites web des partenaires, intervention dans les salons professionnels, affiches et flyers… Ces articles, affiches et flyers seront élaborés dans les deux premiers mois qui suivent le début des prestations. Il est prévu annuellement un article de presse par EPCI. Le volume et le rythme de diffusion des flyers et affiches sera à définir avec les EPCI en fonction de la dynamique du programme.

-Construire un dossier d'information synthétique et pédagogique relatif au fonctionnement du programme et destiné spécifiquement aux relais territoriaux suivants : les élus et les services publics concernés (les CCAS ou CIAS, les services sociaux du Département…). Ce dossier sera réédité autant que de besoin et à la demande du pouvoir adjudicateur.

-Organiser des réunions d'information publique sur chaque territoire d'EPCI.

-Assurer des permanences physiques et téléphoniques régulières (la fréquence de ces permanences sera arrêtée dans le cahier des charges du marché de suivi animation).

2) Accompagnement technique et administratif des propriétaires et des syndicats des copropriétaires :

-Pour les propriétaires :

Le titulaire du marché accompagne les propriétaires tout au long du processus d'élaboration et de réalisation du projet de réhabilitation. Cet accompagnement participe à la définition des préconisations techniques du projet et à l'élaboration des demandes de subventions et/ou prêts nécessaires à la conduite de l'opération.

Les missions attendues au profit des propriétaires sont détaillées dans le cahier de charge de marché et seront conformes à la délibération n° 2017-34 du conseil d'administration de l'ANAH annexée au présent cahier des charges.

-Pour les copropriétaires :

L'opérateur réalise sa mission dans le cadre de l'instruction de l'ANAH relative à la rénovation énergétique des copropriétés fragiles dans le cadre du programme « Habiter Mieux », publiée le 18 janvier 2017. Cette mission consiste en un accompagnement technique, social et financier des syndicats.

3) Accompagnement sanitaire et social des ménages :

Les ménages en situation d'habitat indigne peuvent nécessiter la mise en place d'une mission d'accompagnement sanitaire et social (avec ou sans travaux financés par l'ANAH). Pour ces ménages le titulaire du marché :

Etablit un diagnostic social et administratif du ménage et préconise une orientation éventuelle vers les services sociaux de droit commun (CCAS, CIAS, Département),

Informe et sensibilise les ménages sur leurs droits et obligations, notamment en matière de paiement des loyers et charges,

Effectue une médiation avec son propriétaire en cas de situations conflictuelles et le cas échéant, apporte une aide juridique,

Apporte un appui au relogement ou l'accès à un hébergement provisoire. Cet accompagnement sera particulièrement renforcé dans le cas d'arrêté d'insalubrité, y compris dans le cadre de procédure d'insalubrité irrémédiable et de locaux impropres à l'habitation pouvant aboutir à des travaux

4) Appui au pilotage du programme :

L'opérateur assiste le maître d'ouvrage dans le suivi et le pilotage de ce programme. A ce titre, il organise les comités de pilotage et les comités techniques, et les réunions mensuelles de suivi. Il effectue les bilans techniques et propose les actions, pour augmenter l'efficacité du programme.

Les réunions mensuelles associeront le titulaire, le maitre d'ouvrage et les EPCI en fonction des dossiers mis à l'ordre de jour. Le prestataire rédige un compte rendu et établit un tableau de bord détaillé par EPCI, qui seront adressés par le maître d'ouvrage à ces derniers. Le tableau de bord comprendra notamment les items suivants :

Repérage :

Nombre de prospections ciblées par mois,

Nombre de cas signalés : nombre de mise en œuvre du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), plaintes, signalements,

État des contacts avec les particuliers et suites données.

Accompagnement :

Nombre de logements visités,

Partenariats mobilisés : nombre de contacts pris et partenariats mis en place, Nombre d'actions de médiation,

Traitement : Nombre de logements subventionnés,

Type de travaux entrepris, Couts des travaux, Taux réel de subvention

Nombre de sorties de loyers maitrisés

Nombre de relogements,

Nombre de logements visités non traités (motif et taux de perte)

Problèmes et blocages rencontrés dans la mise en œuvre du programme.

Suivi financier :

Suivi des coûts et des financements accordés par chaque partenaire,

Bilan des objectifs de réalisation.

6.2.3. Modalités de coordination opérationnelle

La convention de programme fera mention des modalités d'articulation de l'équipe de suivi-animation avec l'ensemble des partenaires, notamment avec :

- les services compétents des collectivités ;

- les services instructeurs des demandes de subventionnés ;

- les services en charge des procédures coercitives ;

- les acteurs du secteur social ;

- les Espaces conseil France Rénov' ;

- le cas échéant, autres partenaires intervenant sur des thématiques spécifiques (ADIL, ADEME, ANRU...).

Le rôle de l'équipe de suivi-animation en ce qui concerne la mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs sur le périmètre de l'opération sera précisé.

6.3. Évaluation et suivi des actions engagées

6.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs

Le prestataire devra mettre en place des outils de suivi de l'opération incluant les indicateurs de résultats suivants :

- Nombre de logements réhabilités de chaque catégorie :
    - Statut d'occupation,
    - Taille,
    - Profil social d'occupation (logement conventionné, accession sociale…)
    - Logements vacants remis sur le marché,
    - Logements insalubres repérés, traités et suites données.
    - Proportion de logements réalisés en loyers maîtrisés,
    - Montant des loyers avant et après travaux,
    - Nombre de ménages maintenus dans les lieux, relogés ou arrivants nouveaux et origine des nouveaux ménages,

- Parts des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre recueillies par les entreprises et les maîtres d'œuvre locaux,
- Indications sur le marché immobilier,
- Impact économique et social global de l'opération,
- État d'avancement des actions publiques,
- Suivi des relogements provisoires et définitifs.

Ces indicateurs seront confrontés aux prévisions et figureront dans les rapports d'avancement et le rapport final.

6.3.2. Bilans et évaluation finale

Comme toute politique publique, le programme d'intérêt général sera évalué, pour en mesurer ses impacts. La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs généraux définis aux chapitres 1 et 2. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque enjeu.

Cette évaluation devra mesurer, comprendre et expliquer sa contribution locale en matière de rénovation de logements mais aussi les dynamiques (sociales, économiques, environnementales…) auxquelles il aura participé, directement ou indirectement.

A ce titre il sera dressé :

Des bilans annuels :

Etabli par le maitre d'ouvrage, le bilan annuel mesure l'écart par rapport aux objectifs fixés en début d'année. Ce bilan présente et analyse les résultats par EPCI. Il met en exergue les impacts positifs obtenus et propose leur consolidation. De même il étudie les difficultés rencontrées et préconise les ajustements nécessaires. Les évolutions proposées feront si nécessaire l'objet d'un avenant à la convention.

Un bilan final :

Sous la responsabilité du maître d'ouvrage, un bilan final du programme sous forme de rapport devra être présenté au comité de pilotage stratégique en fin de mission.

Ce rapport devra mettre en exergue les éléments suivants :

Rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs,

Exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre,

Présenter les résultats obtenus au regard des objectifs (techniques, financiers, administratifs) par EPCI,

Analyser les difficultés rencontrées et les réponses mises en place,

Mesurer l'impact du dispositif sur le marché du logement des EPCI concernés,

Identifier les effets socio-économiques induits sur les bénéficiaires du programme.

Ce document comportera des éléments de prospective identifiant les conditions nécessaires à un éventuel renouvellement du programme.

Chapitre VI – Communication.

Article 7 - Communication

Le maître d'ouvrage du programme, les signataires et l'opérateur s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous. Il est ainsi impératif de porter le

nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de la charte graphique de l'Etat. Ceci implique tous les supports d'information print et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications presse portant sur l'Opah / PIG.

Le logo de l'Anah en quadrichromie, la mention de son numéro gris (0 808 800 700) et de son site internet anah.fr devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et digitaux dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie dans le cadre du bureau d'accueil de l'opération notamment.

L'opérateur assurant les missions de suivi-animation indiquera dans tous les supports de communication qu'il élaborera, quels qu'ils soient, l'origine des subventions allouées par l'Anah.
Il reproduira dans ces supports à la fois le logo type et la mention du numéro et du site internet de l'Agence, dans le respect de la charte graphique.

Dans le cadre des OPAH, pour les opérations importantes de travaux, les éventuels supports d'information de chantier (autocollants, bâches, panneaux ...) comporteront la mention « travaux réalisés avec l'aide de l'Anah ».
Le logo du ministère en charge du logement devra également figurer sur tout support de communication diffusé dans le cadre de l'opération.

Lors des réunions d'information destinées à présenter les financements, l'organisme d'animation devra travailler en étroite collaboration avec la délégation locale (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre) et remettre un dossier qui aura été élaboré avec celle-ci ou celui-ci.

D'une manière générale, les documents de communication devront avoir été réalisés avec la DDT (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre), qui fournira toutes les indications nécessaires à la rédaction des textes dans le cadre de la politique menée localement : priorités, thématique, enjeux locaux, etc. et qui validera les informations concernant l'Anah.

Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient au maître d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès du pôle Communication, coordination et relations institutionnelles (PCCRI) de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme.

En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de communication relatifs à l'OPAH, ils s'engagent à les faire connaître au PCCRI de l'Anah et les mettre à sa disposition libre de droits.

Enfin, le maître d'ouvrage et l'opérateur assurant les missions de suivi-animation dans le secteur programmé s'engagent à informer la direction de la communication de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence.

Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de trois années calendaires. Elle portera ses effets pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Anah à compter de la notification du marché de suivi-animation et au plus tôt au terme du dispositif PIG actuellement en vigueur qui se termine le 14 février 2023.

Article 9 – Révision et/ou résiliation de la convention

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Anah ou par un des EPCI partenaires de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 10 – Transmission de la convention

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, , ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.

Le délégué de l'Anah dans le département est chargé de l'intégration des informations de la convention dans Contrat Anah.

Fait en xx exemplaires à xx, le xx

Pour le Département de l'Hérault, Pour l'Etat, Pour l'Agence nationale de l'habitat,

Autres partenaires

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_8 : Réservation de subvention dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain

VU la délibération n°CC_211216_07 du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 approuvant la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), pour la période de 2022 à 2027, avec le volet copropriétés sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de la Commune de Lodève pour une durée de cinq ans, signée le 15 février 2022 avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Conseil départemental de l'Hérault,

VU la décision du Président n°CCDC_220119_004 du 19 janvier 2022, relative à l'attribution du marché relatif aux missions de suivi et d'animation de l'OPAH-RU sur le périmètre ORT de la Commune de Lodève à la société URBAN/S,

VU la délibération n°CC_220915_10 du Conseil communautaire du 22 septembre 2022 relative à l'approbation du règlement d'attribution des aides financières complémentaires de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac dans le cadre de l'OPAH-RU,

VU la délibération n°CC_230615_11 du Conseil communautaire du 15 juin 2023 relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention d'OPAH-RU sur le périmètre ORT de la Commune de Lodève relatif à la mobilisation des financements liés à la Vente d'Immeuble à Rénover (VIR) et du Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF), signé le 16 mai 2023 avec l'ANAH et le Conseil départemental de l'Hérault,

VU l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du Conseil départemental de l'Hérault en ses séances du 20 septembre 2022 et 6 octobre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Habitat et Urbanisme,

CONSIDÉRANT que cette opération a pour objectif d'être un véritable levier sur le territoire afin de lutter efficacement contre l'habitat indigne, insalubre et très dégradé et que la Communauté de communes a souhaité abonder les aides délégataires de l'ANAH et les aides directes du Conseil départemental de l'Hérault, à destination des propriétaires de logements, occupants ou bailleurs, ainsi que dans certains cas, des syndicats de copropriétés,

CONSIDÉRANT que le règlement d'attribution des aides de la Communauté de communes dans le cadre de l'OPAH-RU est respecté et que en particulier, après vérification des travaux par l'opérateur, le cabinet URBAN/S, la subvention pourra être versée aux propriétaires sur présentation des factures justifiant le montant des travaux,

Ouï l'exposé de Valérie ROUVEIROL et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : RÉSERVE** dans le cadre de l'OPAH-RU, les aides communautaires complémentaires selon l'avis favorable de la CLAH :

NOM DU PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	COMMUNE	MONTANT DU PROJET en euros hors taxe	SUBVENTION PROPOSÉE en euros	TOTAL DES AIDES PUBLIQUES en euros	RESTE À CHARGE PROPRIÉ--TAIRE(S) en euros
Syndicat de copropriété du 27 grand rue représenté par MAR expertises - copropriété	27 Grand rue	LODÈVE	12 171	**1 217**	8 519	4 869
SABATER Arnaud – propriétaire bailleur, lutte contre l'habitat très dégradé	8 rue neuve des Marchés	LODÈVE	36 265	**3 626**	27 782	12 224
SABATER Arnaud – propriétaire occupant, lutte contre l'habitat très dégradé	8 rue neuve des Marchés	LODÈVE	63 505	**5 855**	45 979	12 571
TOTAL RÉSERVATION AIDES COMMUNAUTAIRES				**10 698**		

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant; à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** les dépenses correspondantes au chapitre 204, article 20422 de la section d'investissement du budget principal, conformément à l'autorisation de programme et crédit de paiement n°12,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18148-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_9 : Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil départemental de l'Hérault pour les travaux routiers de la route départementale n°130

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'œuvre publique et à ses rapports avec la Maîtrise d'Œuvre Privée (MOP) et le titre II du code de la commande publique,

VU la délibération n°CC_200116_05 du Conseil communautaire du 16 janvier 2020, relative à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental de l'Hérault portant sur la réalisation de travaux routiers sur le Route Départementale n°130 (RD130) au hameau de Navacelles sur la commune de Saint Maurice-Navacelles,

VU la délibération n°CP/131123/A/16 de la Commission permanente du Conseil départemental de l'Hérault du 13 novembre 2023, pour le pôle des routes et des mobilités, approuvant l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers sur la RD130 au hameau de Navacelles sur la Commune de Saint Maurice-Navacelles,

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement du hameau de Navacelles sur la Commune de Saint Maurice-Navacelles située au fond du cirque s'inscrit dans une démarche de reconquête de la qualité paysagère et urbaine de tout le site : retrouver la lecture originelle avec son méandre, revaloriser les abords de la Vis, sécuriser la falaise, améliorer l'accueil des touristes ainsi que le quotidien des habitants,

CONSIDÉRANT que cette opération d'aménagement, du fait du découpage des compétences entre les collectivités présentées sur le site, est portée par plusieurs maîtrise d'ouvrage : la Commune de Saint Maurice-Navacelles, la Communauté de communes Lodévois et Larzac et le Conseil départemental de l'Hérault, nécessitant autant de conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage pour désigner la Communauté de communes Lodévois et Larzac comme seule maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune de Saint Maurice-Navacelles et du Conseil départemental de l'Hérault,

CONSIDÉRANT que ladite opération d'aménagement est terminée, il convient de passer un avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers sur la RD130 au hameau de Navacelles, ayant pour objet de modifier les modalités financières des versements du Conseil départemental de l'Hérault et d'intégrer la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dans les versements du Conseil départemental de l'Hérault : en effet, l'automatisation du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) mis en place à compter du 1er janvier 2022 n'a pas permis à la Communauté de communes du Lodévois et Larzac de récupérer pour elle-même le FCTVA sur la part des travaux effectuée pour le compte du Conseil départemental de l'Hérault,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux routiers sur la RD130 au hameau de Navacelles sur la Commune de Saint Maurice-Navacelles avec le Conseil départemental de l'Hérault,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier l'avenant n°1 annexé à la présente délibération,

- ARTICLE 3 : IMPUTE la recette correspondante au budget principal, chapitre 45, article 458211,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18750-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Avenant à la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation detravaux routiers sur la route départementale n° 130 au hameau de Navacelles Commune de Saint Maurice de Navacelles

Entre les soussignés :

Le Département de l'Hérault, représenté par Monsieur Kléber Mesquida, Président du Conseil départemental de l'Hérault, dûment habilité par la délibération n°..CP/131123/A/16....en date du...13 novembre 2023.....

Ci-après dénommé **le Département**

D'une part,

Et

La Communauté de Communes Lodévois et Larzac, représentée par son son Président, Jean-Luc Requi, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal en date du .....

Ci-après dénommée **la Communauté de Communes**

D'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre du classement Grand Site de France du Cirque de Navacelles, la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac a réalisé, pour le compte de la Commune de Saint-Maurice de Navacelles, les travaux de requalification des espaces publics du hameau de Navacelles.

La Communauté de Communes a sollicité le Département afin qu'il réalise l'aménagement de la RD 130 dans la traverse du Hameau de Navacelles afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers. Les travaux concernés, situés sur le domaine public départemental, doivent être réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale.

Parallèlement, la Communauté de Communes Lodévois et Larzac a réalisé en maîtrise d'ouvrage inter-Communale les travaux suivants : aménagement des berges et des zones de baignade de la Vis. Dans la perspective de la réalisation de ces deux projets, comme l'autorise l'article L2422-12 du code de la commande publique, le Département a décidé par délibération en date du 2 Mars 2020 de désigner la Communauté de Communes comme maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations de travaux.

Cette convention prévoit une participation du Département pour un montant de 704 467,07 HT.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier les modalités financières des versements du Département et d'intégrer la TVA dans les versement du Département.

En effet, l'automatisation du FCTVA mis en place à compter du 1er janvier 2022 n'a pas permis à la communauté de communes du Lodévois et Larzac de récupérer par elle-même le FCTVA sur la part des travaux effectué pour le compte du CD34.

ARTICLE 2 – MODE DE FINANCEMENT

Les articles 3.1 et 3.2 de la convention sont modifiés comme suit :

3.1 : Le Département s'engage à verser à la Commune la somme de 704 467,07 € HT, soit *845 360,48 TTC*.

3.2 : Il est précisé que *chaque partie* fera son affaire de la récupération de la TVA au titre du FCTVA pour la partie du projet qui la concerne.

L'article 7 de la convention est modifié comme suit :

Article 7 – Financement par le Département
Les sommes dues par le Département, correspondant à sa participation prévue à l'article 3 de la présente convention seront payées *toutes taxes comprises* sur acquis du comptable assignataire dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Fait à Montpellier, le ..... , en deux exemplaires.

Pour la Commnauté de Communes Lodévois et Larzac **Le Président,**	**Pour le Département de l'Hérault,** **Le Président du Conseil départemental,**
Jean-Luc REQUI	**Kléber MESQUIDA**

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_10 : Prise d'acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier :
- l'article L.2224-5 concernant l'obligation de réaliser un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) eau potable et assainissement,
- l'article L.1411-13 relatif à la transmission obligatoire au public du RPQS et de la délibération correspondante, pour les communes de plus de 3.500 habitants, dans les quinze jours et ce par voie d'affiche apposée,
- l'article D.2224-3 : « *Le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.*
Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés. »
- l'annexe V concernant le service public d'eau potable et l'annexe VI concernant le service public de l'assainissement,

CONSIDÉRANT que le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT, qui doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement,

CONSIDÉRANT que le RPQS est disponible par voie dématérialisée sur le lien drive du dossier du Conseil,

Ouï l'exposé de Daniel VALETTE et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc17079-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

siell
SERVICE INTERCOMMUNAL
EAUX DU LODÉVOIS LARZAC

ANNÉE
2022



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public **de l'eau potable et de l'assainissement**

Eau potable **Rivières** **Assainissement collectif** **SPANC**

Lodévois & Larzac

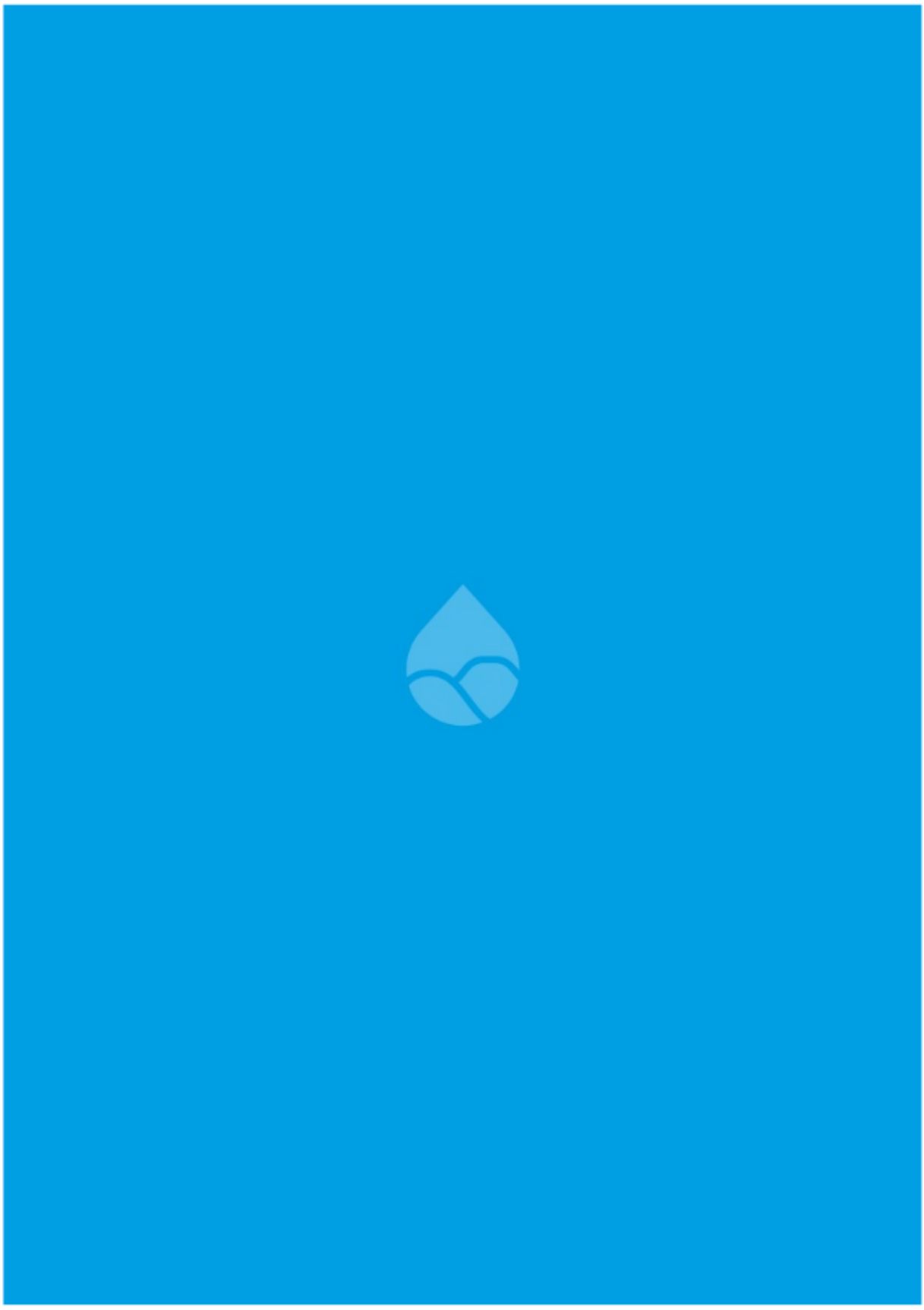

Table des matières

01 Le mot du Président **05**

02 Les chiffres clés pour 2022 ..... **06**

2.1 Eau potable 08
2.2 Assainissement collectif 09
2.3 Assainissement non collectif 09

03 Les acteurs au service du patrimoine et des usagers **10**

3.1 Présentation du service 12
3.2 Le rôle des exploitants du service d'eau potable 14
3.3 Le rôle des exploitants du service assainissement collectif 16
3.4 Les relations avec les communes 17

04 Le grand cycle de l'eau **18**

4.1 Le rôle de la GEMAPI 20
4.2 L'eau au cœur du territoire de la CCLL 21
4.3 Protéger la ressource : une priorité 22
4.4 Vers une gestion globale de l'eau 23

05 L'eau potable **24**

5.1 Les temps forts de 2022 27
5.2 Les infrastructures 27
5.3 Les travaux 2022 43
5.4 Perspective d'avenir 45
5.5 Les prix de l'eau 45
5.6 Le budget de l'eau potable 50

06 L'assainissement collectif **54**

6.1 Les temps forts de 2022 57
6.2 Les infrastructures 58
6.3 Les travaux 2022 71
6.4 Perspective d'avenir 74
6.5 Les prix de l'assainissement collectif 74
6.6 Le budget de l'assainissement collectif 78

07 L'assainissement non collectif **84**

7.1 Caractérisation technique du service 86
7.2 Indicateurs de performance 90
7.3 Outils d'amélioration de la qualité du service 91
7.4 Tarification et recettes 92
7.5 Financement des investissements 94





Le mot du Président

Les étés de 2022 et 2023 sont venus nous rappeler que l'eau est un bien précieux et fragile. Le territoire a connu un déficit pluviométrique historique et une bonne partie des sources n'est toujours pas à un niveau optimum malgré les pluies de cet automne.

Cette situation nous a conduits dès 2022 à faire évoluer nos priorités pour les orienter vers l'utilisation optimum de nos ressources et la sécurisation de certaines communes.

Nous avons investi sur l'amélioration des rendements réseaux sur les sections les plus dégradées grâce à d'importantes mobilisations sur les recherches de fuites. En outre nous avons lancé dès 2022 diverses études d'interconnexion pour soutenir les communes en risque de pénurie. Elles ont permis de réaliser cette année les interconnexions Saint-Étienne vers Soubès, Le Bosc vers Saint-Jean-de-la-Blaquière et de mettre en service le forage de Navacelles.

Pour l'assainissement, nous devons mettre aux normes certains de nos équipements ou en construire de nouveaux afin de ne rejeter dans le milieu naturel que des eaux qui ne compromettent pas sa qualité. Les études et travaux nécessaires à l'atteinte de cet objectif sont en cours et s'échelonneront sur plusieurs années.

Les investissements à réaliser à court et moyen terme tant sur l'eau que l'assainissement sont importants pour notre territoire. Ils se chiffrent à plusieurs millions d'euros par an et ce rythme sera à tenir sur les 5 années à venir. C'est un défi pour notre collectivité que d'y parvenir compte tenu de l'étendue de notre territoire et de sa faible population. À titre d'exemple, la Communauté de communes vallée de l'Hérault, 3 fois plus peuplée que la nôtre, n'a à entretenir qu'un peu plus de 270 km de réseau d'eau contre plus de 400 pour ce qui nous concerne.

En 2022 et 2023 nous avons continué à faire converger les tarifs pratiqués dans chacune des communes pour parvenir à un prix unique dès 2024 qui sera, compte tenu des investissements à réaliser tant sur l'eau que l'assainissement, dans la fourchette haute de ce qui se pratique sur le territoire voire légèrement au-delà.

Avec l'appui des communes et la mobilisation de nos équipes dont je salue la compétence, je ne doute pas que nous serons en capacité de relever les défis qui nous attendent.



Jean-Luc REQUI
Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac







02

Les chiffres clés pour 2022

2.1
Eau potable

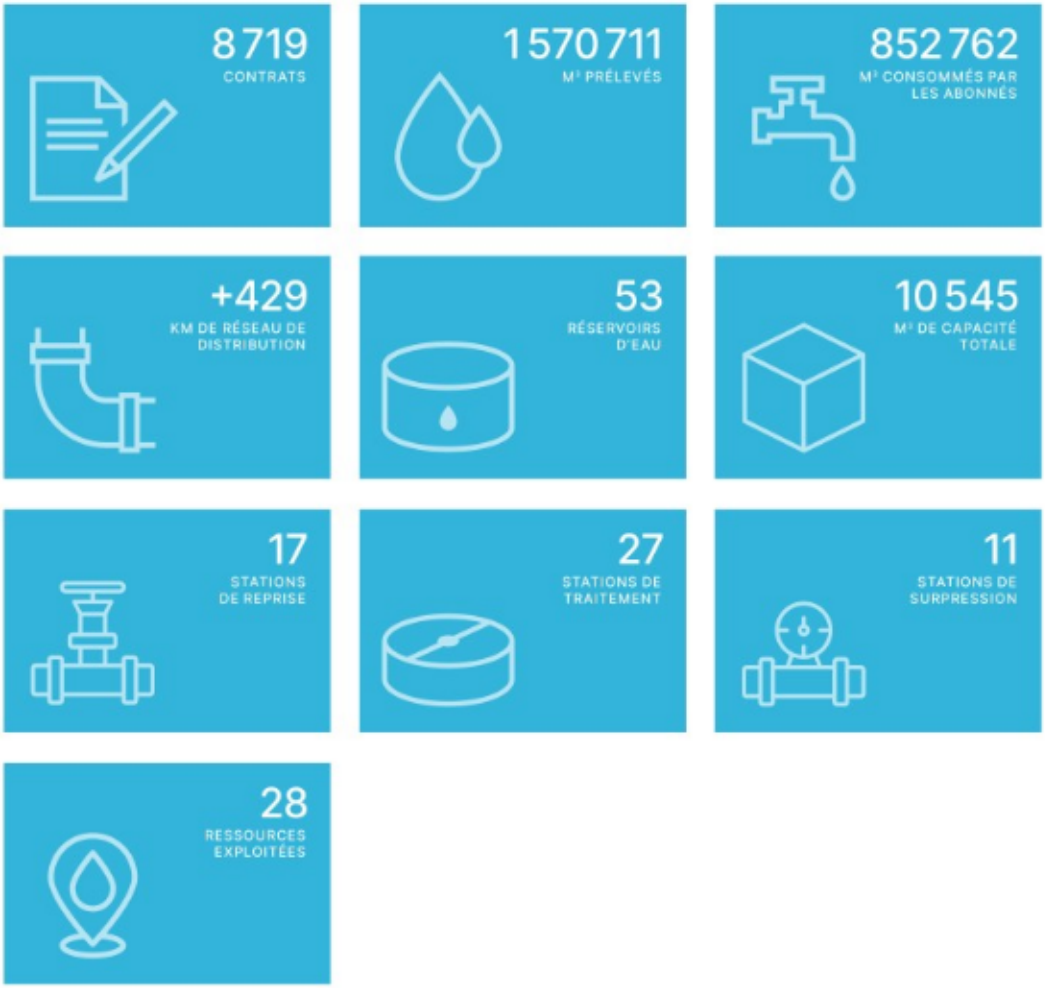

2.2
Assainissement collectif

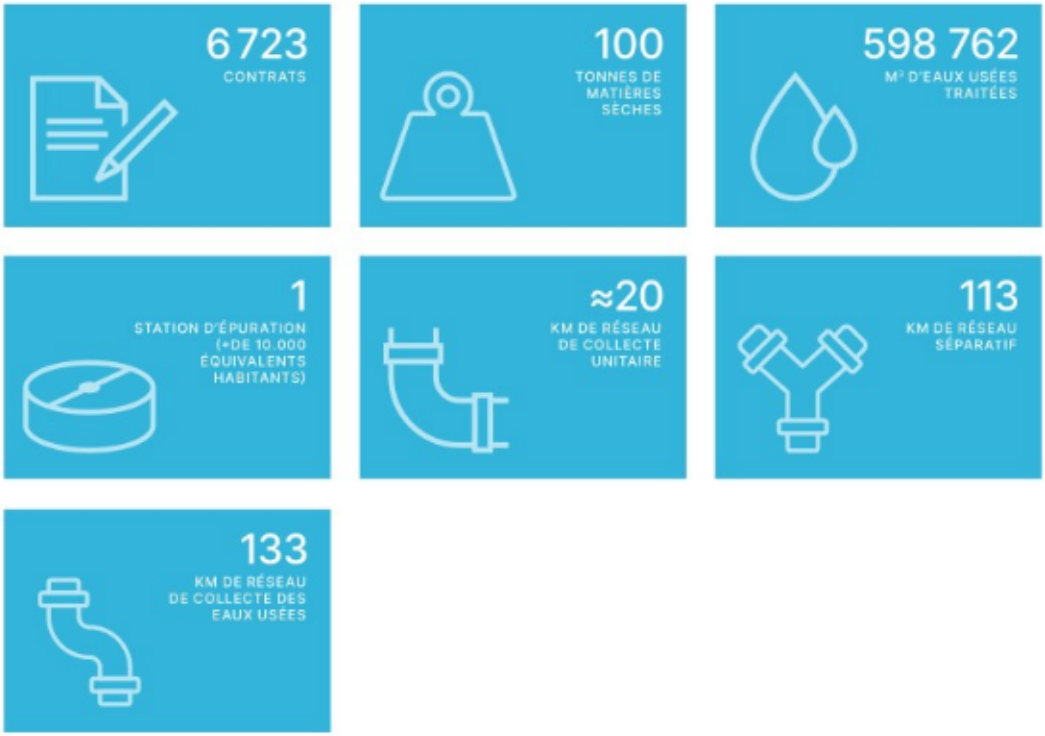

2.3
Assainissement non collectif







03

Les acteurs au service du patrimoine et des usagers

3.1
Présentation du service

La Communauté de communes Lodévois et Larzac a pris la compétence eau potable et assainissement collectif en janvier 2021. Le Service Intercommunal des Eaux du Lodévois Larzac (SIELL) a été mis en place à cette date ainsi qu'un Conseil d'Exploitation composé de 11 élus issus des 26 communes ayant transféré leurs compétences.
Le choix des élus de garder un mode de gestion en régie publique permet de garantir un service de proximité, de qualité et une gestion durable et solidaire de la ressource.
Le SIELL est une régie intercommunale en charge des compétences grand cycle et petit cycle de l'eau.
Le grand cycle comprend la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et le petit cycle la gestion des usines et des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
Le service est composé de 31 agents avec un pôle technique, en charge de l'exploitation des usines, des réseaux et du suivi des travaux et un pôle administratif en charge de la gestion des abonnés, de la facturation, de l'accueil et de la gestion administrative, comptable, budgétaire et financière de l'activité du service. Viennent compléter le service un chef de projet GEMAPI, un chef de projet SIG et un chargé de mission foncière. L'ensemble de ces pôles est piloté par un directeur de Service.

Dispositif d'astreinte 24h/24 et 7j/7 joignable au 04 67 88 79 26 pour toutes interventions techniques d'urgence.

Le pôle technique est composé de plusieurs services : le service « usines », le service « réseaux », le service « travaux », le SPANC ainsi que le service « ordonnancement », le tout chapeauté par un Directeur Technique. Le pôle administratif comporte deux services : la gestion des abonnés et la gestion administrative et financière. Cette partie est gérée par une Directrice Administrative et Financière. Le service « usines » est composé d'un responsable, électromécanicien de métier, de deux agents techniques, de deux techniciens de maintenance, d'un autre électromécanicien et d'un agent d'entretien courant.


Électromécanicien

Électromécanicien
Il installe, contrôle, entretient, règle et répare les machines, appareils et instruments composés de pièces mécaniques, électriques et électroniques ; il les fait fonctionner de manière optimale. Plus particulièrement, il effectue des travaux d'installation et de mise en service d'équipements électriques ou mécaniques. En cas de panne, repère et résout les dysfonctionnements, remplace la pièce défectueuse et assure la remise en service de l'appareil, apporte des solutions d'amélioration au besoin, intervient sur les automatismes en lien avec les équipements électriques.

Agent technique usines eau potable et assainissement
Veille au bon fonctionnement des installations.
Assure l'entretien, le nettoyage et la maintenance des ouvrages. Effectue réglage et mesures correctives.
Assure dépannage et réparation.

Le service « réseaux » est composé d'un responsable, de 4 fontainiers et d'un opérateur recherche de fuites.

Agent technique de réseaux eau potable et assainissement
Assure l'entretien préventif et curatif des différents réseaux d'eau et d'assainissement. Contrôle les réservoirs et les canalisations en vue d'identifier les signes de dysfonctionnement.


Fontainier

Fontainier
Manœuvre les vannes, remplace les compteurs d'eau potable, réalise le branchement de nouveaux abonnés au réseau. Assure la relève des compteurs. Réalise des interventions auprès des abonnés (fuites avant compteurs, problème d'eau trouble, manque de pression...).

Chercheur de fuites
Technicien réseau eau potable spécialisé dans la recherche de fuites. Il joue un rôle capital dans la surveillance, la maintenance et l'analyse des performances des réseaux d'eau potable. Il réalise des mesures hydrauliques (débit, pression), il installe et gère les capteurs de surveillance sur le réseau et participe à des campagnes de recherche de fuites.

Le service « travaux » est composé de deux chargés de travaux.

Technicien suivi de chantier
Assure le suivi logistique et technique des chantiers. Estime quantité, coût, délais de réalisation. Rédige les CCTP (Cahier des Charges Techniques Particuliers). Suit, contrôle et assure la réception des travaux.

Le service « ordonnancement » est composé d'un responsable ordonnanceur et de trois secrétaires techniques.

Ordonnanceur
Opère dans le but d'organiser, de superviser, diriger un planning de production en fonction des besoins, optimiser les délais. Est en relation avec les différents services.

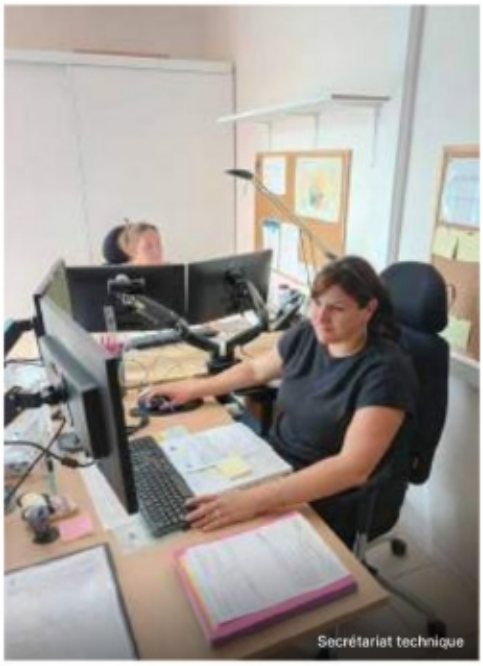
Secrétariat technique

Secrétariat technique
Assure la gestion des appels techniques et la gestion des interventions des techniciens, la gestion du parc automobile et des EPI (équipements de protection individuelle), la rédaction des devis des nouveaux branchements eau et assainissement ainsi que la rédaction des bons de commande des fournitures, matériels, études...

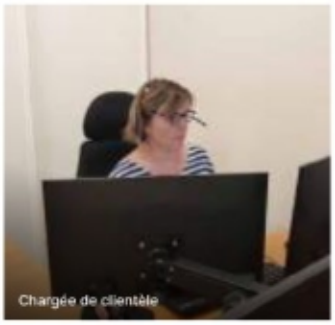
Chargée de clientèle


Chargée de clientèle

La gestion des abonnés est composée d'un responsable et de deux gestionnaires clientèle ; la gestion administrative et financière est assurée par un comptable.

Chargé de clientèle
Assure l'ensemble des demandes relationnelles avec les usagers. Gère les souscriptions/résiliations. Gère la facturation. Traite les demandes des abonnés. Assure l'accueil physique et téléphonique du service. Envoie les alertes coupure d'eau.

Également, un technicien SIG, un chef de projet GEMAPI et un chargé de mission foncière.

Technicien SIG
Analyse et exploite les données SIG. Établit des cartes destinées à identifier les réseaux, les risques d'inondation dans certaines zones...

Chef de projet GEMAPI
Suit l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion. Assure la mise en œuvre des travaux, le suivi du programme de gestion d'entretien et de restauration des berges, de lutte contre les espèces invasives, de renaturation. Assure l'amélioration et le développement de la connaissance sur la gestion quantitative et la gestion des milieux. Assure des actions ponctuelles d'entretien de la ripisylve.

3.2 Le rôle des exploitants du service d'eau potable

3.2.1 La qualité de l'eau au robinet

La fonction première est de délivrer une eau destinée à la consommation humaine au robinet de chaque consommateur. Dans certaines conditions, le réseau est susceptible de dégrader localement et ponctuellement la qualité de l'eau distribuée.

Ces dégradations de la qualité de l'eau résultent souvent à la fois de causes structurelles (matériaux des canalisations, étanchéité) et de causes fonctionnelles (qualité initiale de l'eau, temps de séjour dans les ouvrages et le réseau, température de l'eau).

Une gestion efficace axée sur le maintien de la qualité de l'eau identifie les causes et permet de mettre en œuvre des actions correctrices telles que le maillage ou le démaillage du réseau, le renouvellement ou la réhabilitation de conduites ou de branchements.

La qualité du réseau se mesure entre autres à l'aide des indicateurs réglementaires « conformité microbiologique de l'eau » et « conformité physico-chimique de l'eau. »

3.2.2 Continuité de service

Sur l'eau comme sur l'assainissement le service doit être maintenu 365 jours par an et 24h/24 sauf cas de force majeure. La continuité de service consiste à garantir la disponibilité du service de l'eau ou le traitement des eaux usées à l'ensemble des abonnés, en particulier pour l'eau potable aux abonnés sensibles (hôpitaux, maisons de retraite, maisons médicalisées, crèches etc.).

Une gestion efficace visant le maintien ou l'amélioration de la continuité de service passe par plusieurs types d'actions :

- Assurer une maintenance et un suivi du réseau,
- Gérer le niveau et la variation des pressions,
- Établir une analyse technique des interactions entre matériaux, qualité de l'eau, etc.,
- Renouveler les ouvrages les plus critiques (présentant une probabilité de défaillance élevée),
- Sécuriser le réseau en maillant les canalisations voire en doublant les canalisations stratégiques.

Cette performance du réseau se mesure entre autres à l'aide de l'indicateur réglementaire « Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ».

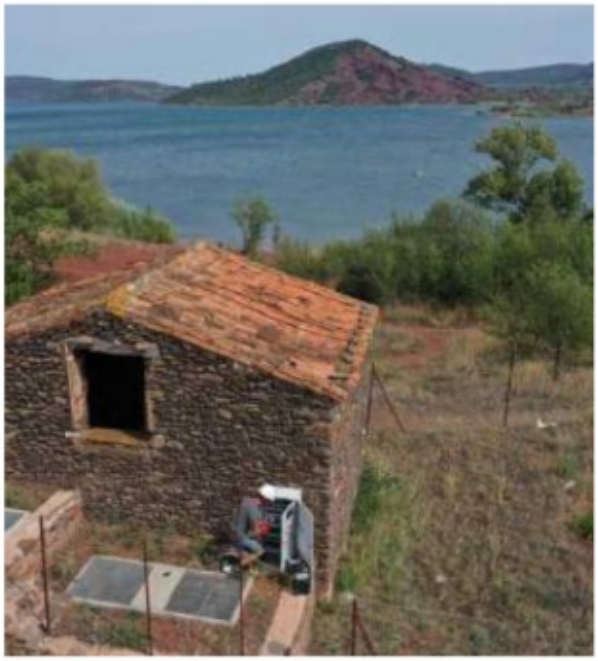

3.2.3 L'impact sur l'environnement

Les pertes en eau constituent un prélèvement supplémentaire sur la ressource. Leurs origines sont variées ; elles peuvent être physiques (fuites sur les conduites, branchements ou tout autre ouvrage) ou commerciales (vols d'eau, consommations non comptées).

Les démarches mises en œuvre pour limiter ces pertes découlent d'une analyse de leur origine et de la prise en compte du contexte et des enjeux.

Concernant les pertes physiques, la politique de gestion consiste à mettre en œuvre conjointement :

- Des actions d'exploitation pour limiter les volumes de pertes telles que la recherche et la réparation de fuites ou la gestion de pression,
- Des investissements pour renouveler les canalisations et/ou les branchements les plus fuyards ; une gestion patrimoniale fondée sur un objectif de réduction des volumes de pertes axe le renouvellement des canalisations sur les secteurs les plus fuyards.

Ces actions peuvent nécessiter la mise en place d'une sectorisation efficace et pérenne du réseau d'eau.

Cet aspect de la performance du réseau se mesure notamment à l'aide des indicateurs réglementaires : Indice Linéaire des Volumes Non Comptés, Indice Linéaire de Perte en réseau et Rendement du réseau de distribution. Infos complémentaires : En plus de leur impact sur la ressource en eau, les pertes d'eau et les fuites en réseau ont un impact sur la consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable. Pomper une quantité d'eau qui sera ensuite perdue représente une consommation électrique inutile.

De par la localisation des réseaux ou la continuité de l'utilisation des infrastructures, les interventions sur le système d'alimentation d'eau potable sont souvent sources de gêne. En effet, que ce soit la perturbation de la continuité de service ou les perturbations du trafic routier se situant au-dessus du réseau, l'entretien et la maintenance du réseau peuvent perturber son environnement.

Ces perturbations étant plus faciles à gérer lorsqu'elles sont planifiées, il convient parfois d'anticiper certaines actions de maintenance.

3.3
Le rôle des exploitants du service assainissement collectif

La compétence assainissement relève d'un impératif de salubrité publique. La salubrité se caractérise par l'absence de maladies ou de menace de maladies. En matière d'assainissement, l'objectif de salubrité publique se traduit par :

- La construction, l'entretien, l'exploitation et la gestion des systèmes d'assainissement collectif (réseaux de collecte des eaux usées et/ou pluviales et stations d'épuration) ;
- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Le terme assainissement recouvre deux thématiques distinctes, à savoir celle des eaux usées et celle des eaux pluviales (la compétence eau pluviale est encore exercée par les communes sur la Communauté de communes Lodévois et Larzac).

L'eau usée, qui résulte de la consommation d'eau potable, est rejetée après usage et doit être épurée. Pour éviter toute pollution, cette eau est traitée soit collectivement dans le cadre d'une station d'épuration, soit individuellement par le biais d'une installation autonome. En matière d'eau usée, l'enjeu consiste donc tant dans la maîtrise de la collecte, afin d'éviter les rejets sans traitement, que dans la qualité du traitement opéré.

Les principales missions à assurer sont les suivantes :

- L'exploitation des réseaux d'eaux usées ;
- L'exploitation des stations d'épuration ;
- La surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien de l'ensemble des collecteurs constituant le réseau d'assainissement ;
- Les travaux d'entretien et de réparation des réseaux ;
- La surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages (postes de relevage, bassins d'orage et ouvrages de traitement) ;
- Les contrôles de bon fonctionnement de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes ainsi que le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations neuves sur l'ensemble du territoire.

L'exploitation du réseau de collecte des effluents (réseaux eaux usées) :

Les canalisations transportent en permanence des eaux chargées en pollution, il est donc inévitable qu'elles s'encrassent. Elles sont également menacées par l'érosion et la corrosion. Des visites et des curages périodiques sont ainsi régulièrement organisés.

L'entretien des réseaux se répartit en plusieurs types d'interventions assurées :

- L'entretien courant des ouvrages d'assainissement ;
- L'inspection télévisée des réseaux ;
- Les interventions ponctuelles comme les débouchages ;
- Les travaux de remise en état des réseaux d'assainissement.

L'entretien des ouvrages d'assainissement comprend notamment le curage des bouches d'égout, l'entretien des avaloirs, des ouvrages de décantation, des déshuileurs, des postes de relèvement des eaux usées et des branchements ainsi que le pompage des puisards. Une exploitation efficace du réseau suppose un travail d'entretien rigoureux et permanent.

L'exploitation des usines de traitement (stations épurations) :

Les tâches comprises dans l'exploitation d'une station d'épuration des eaux usées peuvent être classées en deux parties :

- Fonctionnement du système de traitement : ensemble des tâches nécessaires à la gestion de l'installation grâce à la connaissance des valeurs des paramètres qui définissent l'état des différents processus de traitement.
- Entretien de l'infrastructure : assurer le bon état et le fonctionnement des équipements et des installations qui permettent d'atteindre la capacité de traitement associée aux paramètres de rejet déterminés par la législation.



3.4
Les relations avec les communes

Le transfert a été un processus collaboratif avec les communes en amont et continue à l'être après. En 2021, quatre secteurs ont été mis en place pour garder cet ancrage territorial et permettre des rencontres avec les communes. La communication permet également aux communes de nous signaler tout dysfonctionnement et le service doit communiquer sur toute opération importante auprès de la commune qui reste le lien privilégié avec les administrés.

Au-delà, la mise en place de référents de secteurs aussi bien techniques que élus, permet aux conseils municipaux d'avoir des interlocuteurs à interroger sur les travaux en cours ou pour discuter des projets communaux et anticiper leur impact sur les réseaux et les équipements, en particulier la voirie.
Pour les abonnés, deux possibilités d'information, prioritairement le SIELL via l'accueil téléphonique ou le site internet, ou la mairie.

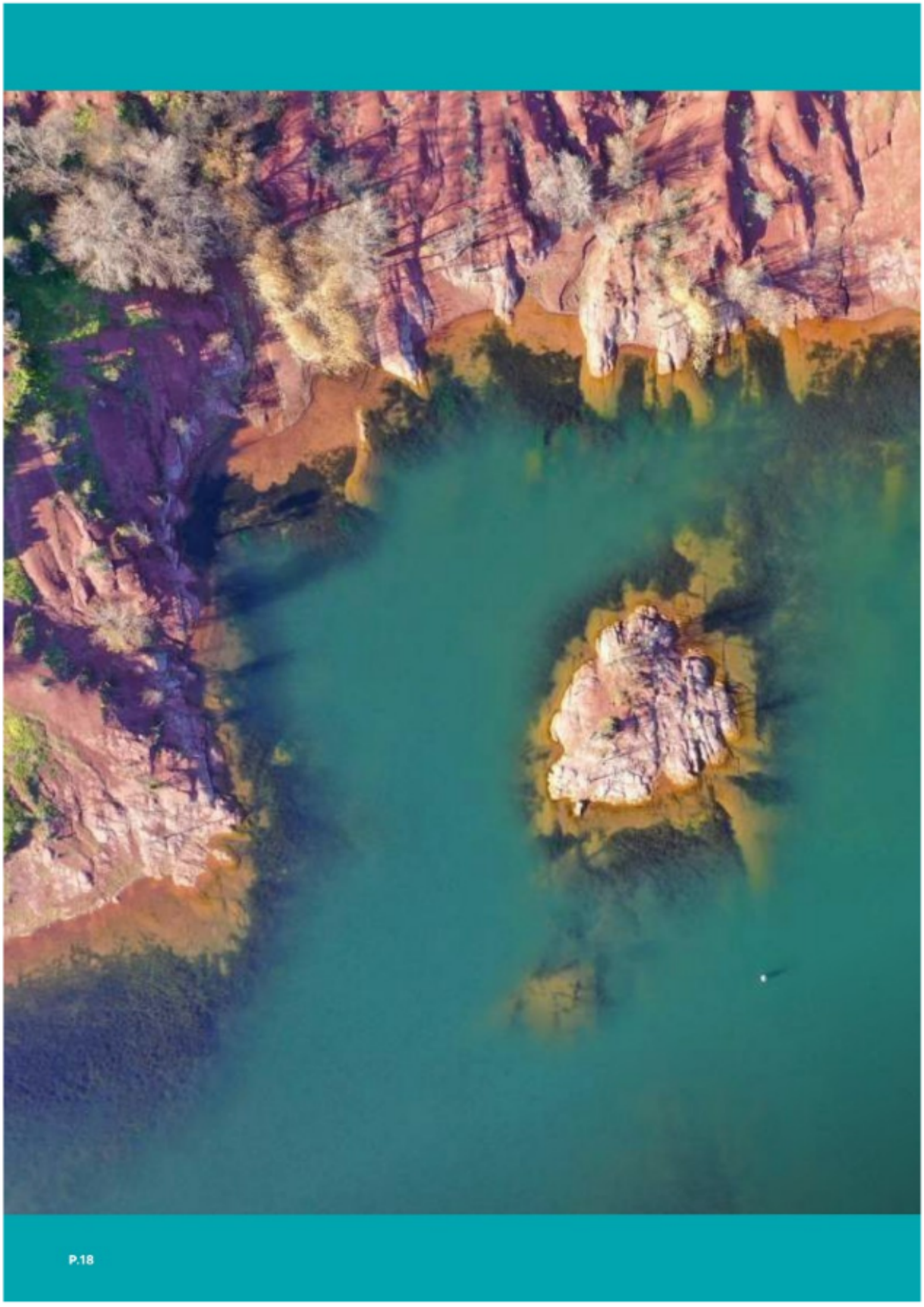



04

Le grand cycle de l’eau



4.1
Le rôle de la GEMAPI

La partie « Gestion des milieux » aquatiques implique que l'on s'intéresse à l'état de la ressource et à sa préservation.

L'eau captée pour l'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac provient quasi intégralement des karsts. Dans ce cadre, un observatoire du karst et une convention avec des partenaires tels que associations spéléologiques (Larzac Explo, Celadons), Université de Montpellier (Polytech, Unité de Géophysique) et des prestations avec des bureaux d'études spécialisés, notamment en toxicologie, nous permettent de mieux connaître les ressources karstiques, les pressions qui s'exercent sur elles pour mieux les préserver, à la fois au bénéfice des milieux et dans le même temps pour garder une eau potable d'excellente qualité (cf analyses en annexe)

4.2
L'eau au cœur du territoire de la CCLL

Le grand cycle de l'eau décrit l'ensemble des circulations sous différentes formes de l'eau sur un territoire. Le Lodévois et Larzac a la particularité d'être un territoire formé de nombreux terrains géologiques, certains très anciens et avec peu de réserve en eau, notamment au sud du Lodévois et Larzac et d'autres plus récents et calcaires, les karsts, qui constituent des réserves importantes d'eau, quasi intégralement sur le Causse du Larzac et ses contreforts.

Ces formations érodées par l'eau contiennent de nombreuses cavités, fissures, rivières souterraines qui forment des réserves importantes qui sont reconstituées par la pluie qui s'infiltre et sont restituées en surface par des sources qui alimentent les rivières. Les sources les plus abondantes sont captées pour alimenter les villages et les villes du Lodévois et Larzac.

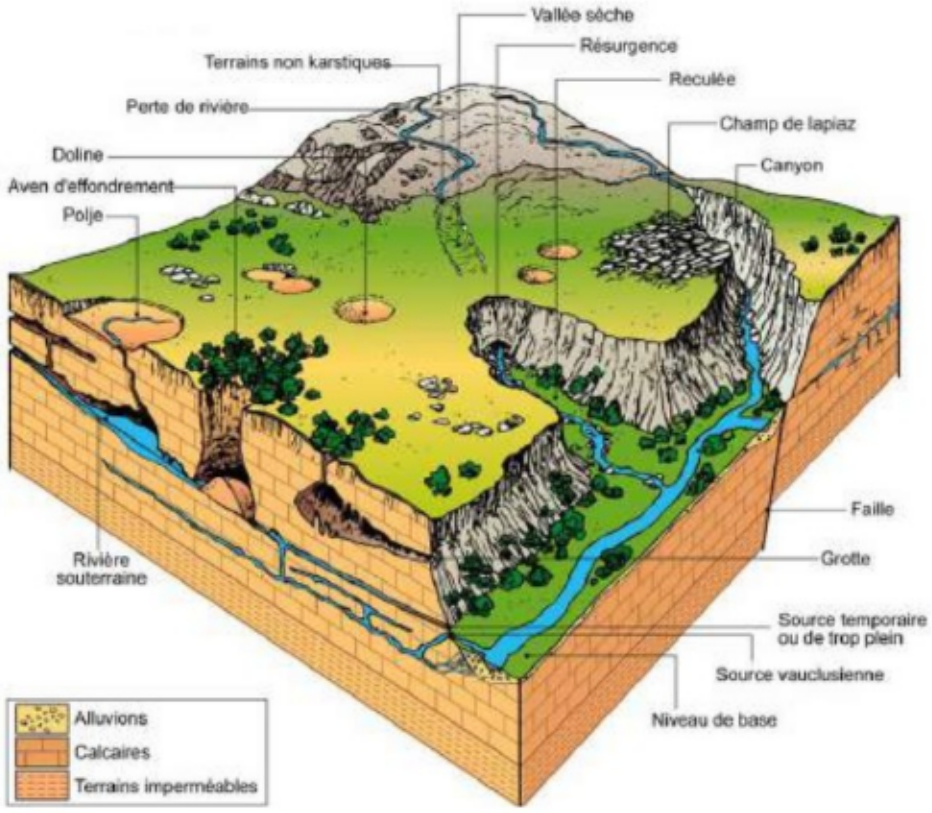

4.3
Protéger la ressource : une priorité

Il est essentiel de préserver la qualité de l'eau de nos sources. Chaque captage doit être protégé pour garantir que cette qualité va être préservée durablement au travers d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui permet de mettre en œuvre des mesures de protection.

Il y a 39 captages d'eau sur le territoire répartis sur 28 ressources. Un certain nombre de ces captages sont abandonnés pour leur utilisation en eau potable.
Au total, 15 DUP récentes ont été finalisées, 14 sont en cours, 1 est a abroger.





4.4
Vers une gestion globale de l'eau

À l'échelle du territoire de la CCLL, ont été mis en place également des observatoires pour mesurer l'impact des activités humaines et suivre les conséquences du changement climatique.

L'observatoire des milieux s'intéresse plus à l'état de la biodiversité au travers d'analyses des eaux, d'inventaires notamment au travers de l'ADN environnemental et l'identification de bio indicateurs.

L'observatoire du karst s'intéresse plus au suivi quantitatif, à la connaissance du karst par des explorations des cavités et des rivières souterraines, leur équipement en capteurs et systèmes de mesures de la qualité et des débits. Pour l'eau potable et l'assainissement, des analyses régulières sont faites pour suivre la qualité de l'eau distribuée et à l'autre bout du cycle pour vérifier les performances épuratoires, pour respecter les milieux récepteurs vis-à-vis des eaux traitées.

Au final, une eau de bonne qualité pour les milieux est un gage de bonne qualité de l'eau potable. Les communes de Le Bosc, Celles, Fozières, Lodève, Olmet-et-Villecun, Poujols, Le Puech et Soumont s'intéressent donc à l'ensemble de ces aspects et les mettent en cohérence dans l'ensemble des projets gérés par le service.





05

L’eau potable

Quelques données chiffrées

En 2022, le service des eaux a desservi 9 947 abonnés sur 26 communes.

On appelle abonné celui qui est redevable à l'Agence de l'Eau des redevances « Lutte contre la pollution » et « Préservation des ressources en eau ».

1 083 mutations ont eu lieu en 2022.

Les mutations correspondent aux nombres d'ouverture et de fermetures de compteurs.

168 demandes de dégrèvement ont été reçues en 2022 pour l'ensemble des 28 communes.

En cas de fuite après compteur sur les canalisations de votre local d'habitation, l'abonné peut demander une remise sur la facture d'eau pour la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne habituelle.

La relève des compteurs s'est effectuée sur 48 jours et 8 885 compteurs d'eau ont été relevés sur 8 932 soit 99,5% du parc.

Le service a reçu 135 réclamations

(contentieux et réclamations sur factures).

846 interventions ont été enregistrées dont 421 changements de compteurs.

198 devis ont été adressés et 124 ont abouti

(nouveaux branchements, individualisations de compteurs, déplacements de compteurs...).

66 nettoyages de bâches ou de réservoirs ont été réalisés.

5.1
Les Temps forts de 2022

- Mise en route du surpresseur de Le Bosc
- Mise en place de 10 débitmètres de sectorisation sur les réseaux de l'UDI Payrols (pour aider à la recherche de fuites)
- Réhabilitation du réseau AEP Source de Payrols à Lauroux

5.2
Les infrastructures

5.2.1 Les réseaux

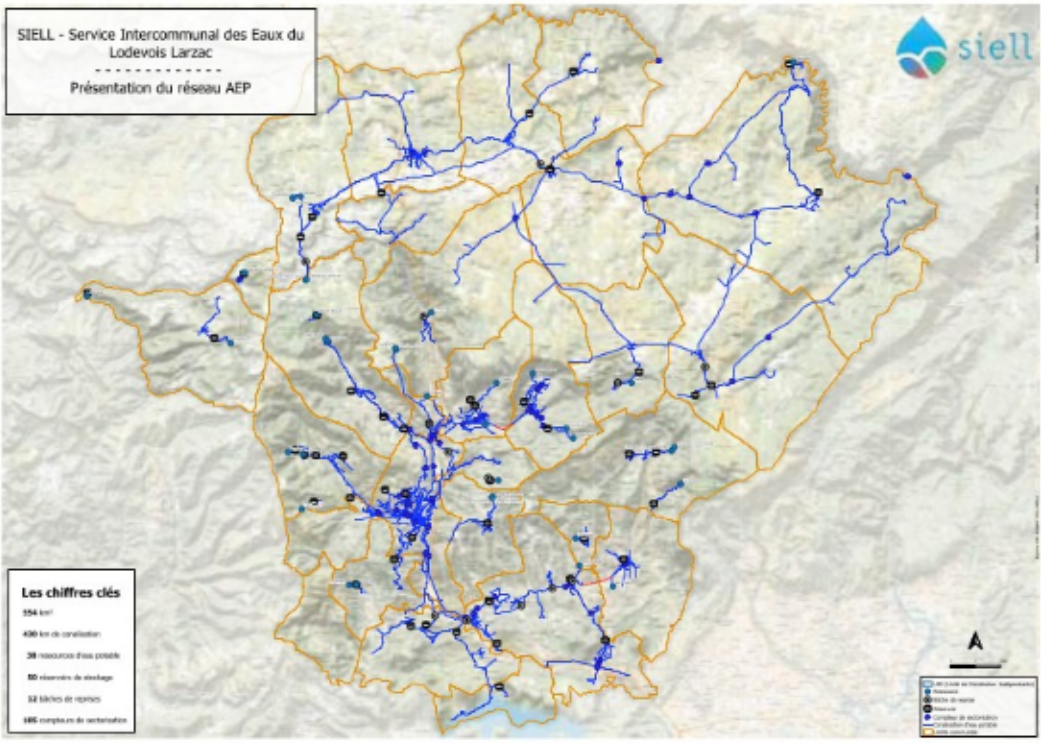

La distribution de l'eau potable jusqu'aux abonnés s'effectue par un réseau souterrain de canalisations. On distingue les canalisations d'adduction (destinées au transport des gros débits) et le réseau de distribution (assurant la desserte vers tous les abonnés).
En 2022, le linéaire de canalisations d'eau potable est de 429 km, à savoir plus de 320km de réseaux de distribution et environ 109km de réseaux d'adduction.

Les matériaux les plus couramment utilisés sont la fonte, le PVC et le PEHD.

Matériaux	Linéaire en 2022	Part linéaire en 2022
PVC	97 414 ml	22,69 %
Amiante ciment	1 997 ml	0,46 %
Inconnu	33 087 ml	7,71 %
PEHD	76 247 ml	17,76 %
Acier	4 447 ml	1,04 %
Fonte	216 135 ml	50,34 %
Total	**429 327 ml**	**100,00 %**

Les diamètres varient de 20 mm pour les branchements jusqu'à plus de 2 mètres pour les canalisations d'adduction des très grands centres urbains.

Diamètre de canalisation	Linéaire en 2022
Inconnu	32 042 ml
Ø < 40	3 623 ml
40 <= Ø < 60	19 983 ml
60 <= Ø < 125	275 107 ml
125 <= Ø < 150	20 041 ml
150 <= Ø < 200	56 960 ml
200 <= Ø < 300	21 571 ml
Total	**429 327 ml**

Le renouvellement et l'investissement permettent de garantir la qualité de l'eau et la continuité du service ainsi que diminuer les pertes en réseau par les fuites.





Les recherches de fuites

La détection des fuites constitue une des pistes majeures pour améliorer les performances des réseaux d'eau potable prévue par la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) pour préserver les ressources et ainsi apporter un service de qualité.

Un réseau de distribution (ou de transport) perd toujours un peu d'eau potable en l'acheminant jusqu'aux robinets des usagers.
Ces pertes ont plusieurs origines possibles, parmi lesquelles les plus fréquentes sont :

- Réseau vétuste dû à une durée de vie dépassée,
- Défectuosité de pièces et raccords,
- Désemboîtements consécutifs à des mouvements du sol,
- Corrosion des canalisations métalliques,
- Perforation accidentelle par un tiers (travaux).

Deux leviers peuvent être actionnés pour diminuer les pertes d'eau dans les conduites : l'entretien régulier (par la recherche active de fuites) et la rénovation des équipements et du réseau.

Pour gérer au mieux les réseaux, les exploitants de la Communauté de communes Lodévois et Larzac suivent en permanence les volumes qui transitent, au moyen de compteurs de sectorisation ou de débitmètres, reliés par télégestion à un central de supervision (PCWIN).

Les étapes de recherches de fuites après débit élevé sur compteurs de sectorisation :

1. Repérage des canalisations et des branchements
2. Relevé de tous les compteurs abonnés (pour chercher des fuites après compteurs)
3. Sectorisation du réseau (permet de délimiter la zone fuyarde) et recherche approfondie par moyen technique
4. Corrélation ou pose de logger corrélant (rapproche de la zone fuyarde)
5. Méthode acoustique pour délimiter précisément la fuite

La corrélation
La méthode électro-acoustique permettant la recherche immédiate avec des capteurs/émetteurs fonctionnant en continu.

Mode opératoire : renseignement dans l'unité centrale du corrélateur de la nature et du diamètre de la conduite, pose du 1er accéléromètre sur le carré de vanne de la première bouche à clé, le second dans la seconde bouche à clé distant en fonction du matériel (+ 150 m). Le corrélateur calcule la distance de la fuite entre les points A et B.

Le logger corrélant
Il permet de s'affranchir des bruits parasites diurnes en effectuant la collecte ponctuelle des données de nuit, c'est la technique offrant les meilleurs résultats sur les faux positifs (fausses alarmes) et faux négatifs (fuites non détectées).

Pour déceler de façon instantanée les fuites d'eau sur le réseau d'eau potable, des capteurs de bruits en corrélation, (Système VON ROLL), sont actuellement installés à l'essai sur les canalisations d'eau toujours complétés par un suivi terrain en méthodes acoustiques.

La méthode Acoustique
La plus utilisée, c'est celle à laquelle on revient in fine pour la localisation précise du point de fuite.
Mode opératoire : micro de sol/de contact + casque, on écoute le long de la conduite et on reconnaît le bruit de fuite à l'oreille par une écoute directe sur les pièces du réseau.

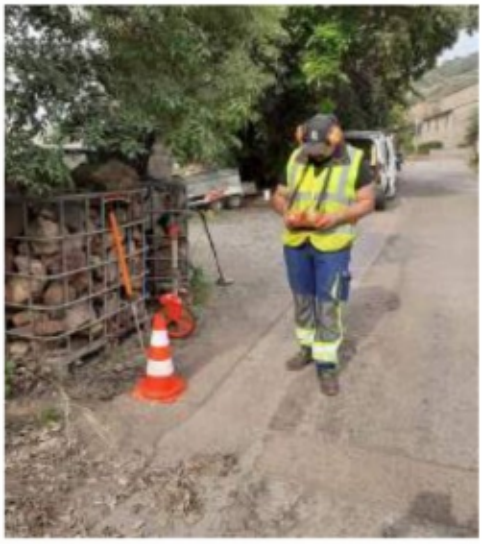

→ Existe également **le logger de bruit** qui est un appareil d'enregistrement des bruits émis par les fuites d'eau pour permettre leur localisation.

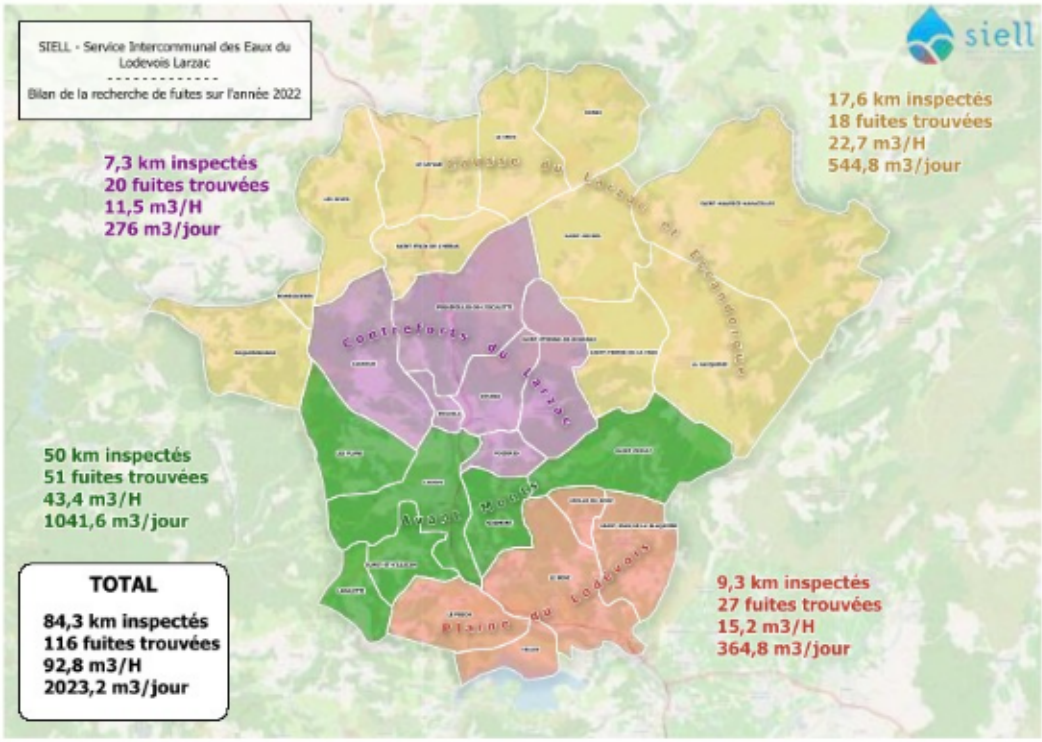

Au total, 116 fuites référencées ont été réparées en 2022, ce qui a engendré 84,3 km de réseaux inspectés et a permis l'économie d'eau de 2023 m³/jour.

Pour réparer les fuites notamment, en 2022, 49 avis de coupures d'eau urgentes ont été programmés pour des réparations de fuites et de casses. Les abonnés sont informés par mail, SMS, Facebook de la collectivité, site internet du service... Les coupures sont réalisées également pour le nettoyage des réservoirs, les travaux de renouvellement...



5.2.2 Les performances réseau

La maîtrise des consommations d'eau contribue à la protection de l'environnement en réduisant les prélèvements dans les ressources naturelles.
Le décret du 27 janvier 2012 oblige les différents opérateurs, qu'ils soient privés ou publics, à atteindre des objectifs de performance du réseau. En cas de non-respect, les collectivités doivent proposer un plan d'actions pour l'amélioration du rendement, faute de quoi la redevance « prélèvement » due à l'Agence de l'eau est doublée.

Rendements réseaux distributions (P.104.3)

L'indicateur « Rendement des réseaux d'eau potable » mesure le ratio entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, établissements publics, entreprises...) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable), et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

Le rendement exigé par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fleuve Hérault est de 75%. On observe que peu de communes atteignent ou dépassent ce rendement.

Communes	Rendement du réseau de distribution 2022 (en %)
Celles	71,00 %
Fozières	71,00 %
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	58,00 %
Lauroux	71,00 %
Le Bosc	71,00 %
Le Caylar	58,00 %
Le Cros	58,00 %
Le Puech	71,00 %
Les Plans	66,00 %
Les Rives	58,00 %
Lodève	71,00 %
Olmet-et-Villecun	71,00 %
Pégairolles-de-l'Escalette	70,00 %
Poujols	72,00 %
Roqueredonde	71,00 %
Saint-Étienne-de-Gourgas	74,00 %
Saint-Félix-de-l'Héras	58,00 %
Saint-Jean-de-la-Blaquière	90,00 %
Saint-Maurice-Navacelles	58,00 %
Saint-Michel-d'Alajou	58,00 %
Saint-Pierre-de-la-Fage	58,00 %
Saint-Privat	88,00 %
Sorbs	58,00 %
Soubès	60,00 %
Soumont	91,00 %
Usclas	75,00 %

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

(Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif)) / Linéaire de réseau hors branchements /365

Communes	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)
Celles	9,96 m³/km/j
Fozières	9,96 m³/km/j
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	1,6 m³/km/j
Lauroux	9,96 m³/km/j
Le Bosc	9,96 m³/km/j
Le Caylar	1,6 m³/km/j
Le Cros	1,6 m³/km/j
Le Puech	9,96 m³/km/j
Les Plans	8,01 m³/km/j
Les Rives	1,6 m³/km/j
Lodève	9,96 m³/km/j
Olmet-et-Villecun	9,96 m³/km/j
Pégairolles-de-l'Escalette	1,2 m³/km/j
Poujols	10,12 m³/km/j
Roqueredonde	1,8 m³/km/j
Saint-Étienne-de-Gourgas	1,4 m³/km/j
Saint-Félix-de-l'Héras	1,6 m³/km/j
Saint-Jean-de-la-Blaquière	3,9 m³/km/j
Saint-Maurice-Navacelles	1,3 m³/km/j
Saint-Michel-d'Alajou	1,3 m³/km/j
Saint-Pierre-de-la-Fage	1,3 m³/km/j
Saint-Privat	4,0 m³/km/j
Sorbs	1,3 m³/km/j
Soubès	6,0 m³/km/j
Soumont	0,18 m³/km/j
Usclas	4,1 m³/km/j

Indice linéaire de pertes en réseaux (P106.3)

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements).

Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Communes	Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/j)
Celles	6,06 m^3/km/j
Fozières	6,06 m^3/km/j
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	1,56 m^3/km/j
Lauroux	6,06 m^3/km/j
Le Bosc	6,06 m^3/km/j
Le Caylar	1,56 m^3/km/j
Le Cros	1,56 m^3/km/j
Le Puech	6,06 m^3/km/j
Les Plans	4,98 m^3/km/j
Les Rives	1,56 m^3/km/j
Lodève	6,06 m^3/km/j
Olmet-et-Villecun	6,06 m^3/km/j
Pégairolles-de-l'Escalette	1,26 m^3/km/j
Poujols	6,10 m^3/km/j
Roqueredonde	1,86 m^3/km/j
Saint-Étienne-de-Gourgas	1,44 m^3/km/j
Saint-Félix-de-l'Héras	1,56 m^3/km/j
Saint-Jean-de-la-Blaquière	3,1 m^3/km/j
Saint-Maurice-Navacelles	1,33 m^3/km/j
Saint-Michel-d'Alajou	1,33 m^3/km/j
Saint-Pierre-de-la-Fage	1,33 m^3/km/j
Saint-Privat	3,1 m^3/km/j
Sorbs	1,33 m^3/km/j
Soubès	5,1 m^3/km/j
Soumont	0,03 m^3/km/j
Usclas	3,4 m^3/km/j

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Sur l'ensemble du territoire français, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau est relativement faible. Pour l'eau potable, la moyenne annuelle du linéaire sur 5 ans atteint les 0,67 % de renouvellement.

En 2022, le taux de renouvellement du réseau eau potable de la Communauté de communes Lodévois et Larzac est de 0,60%.
Préconisations, gestion patrimoniale d'un réseau d'eau potable : Pourcentage de réseau à renouveler par an : entre 1,5 et 2 % par an. Soit entre 6 et 8 km/an pour les 400 km de réseaux de la CC Lodévois et Larzac.
Coût estimatif de l'opération entre 1.5 M€ et 2 M€ par an.



5.2.3 Les ressources sur le territoire

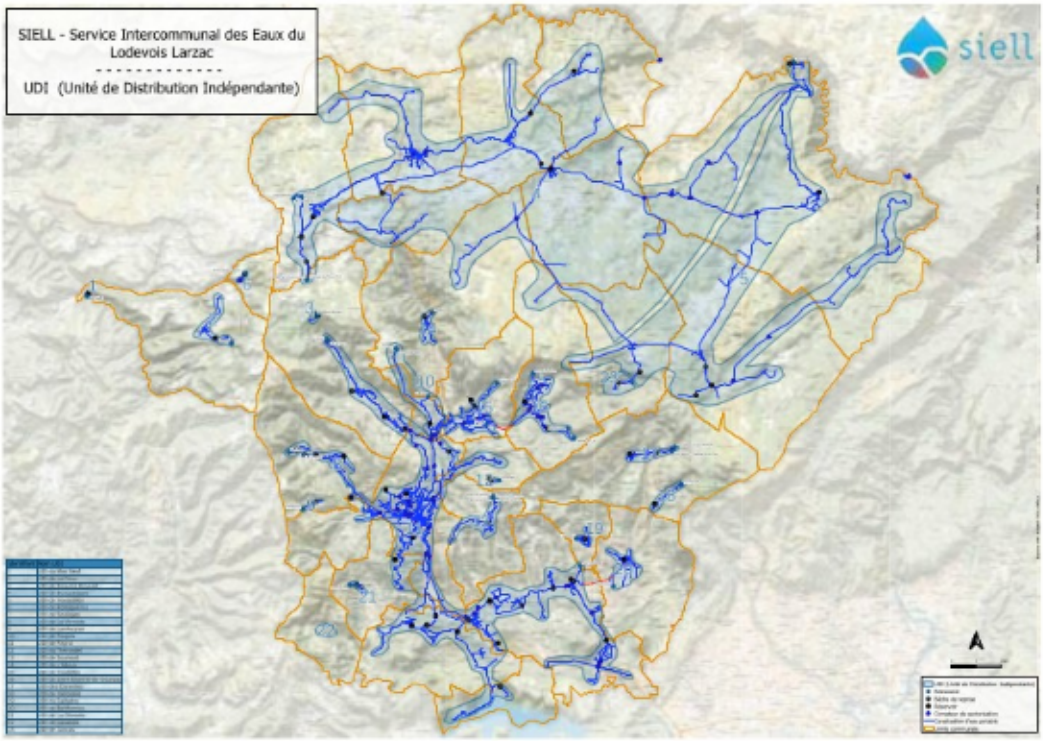

Volumes prélevés

Est qualifiée d'eau brute l'eau qui alimente un dispositif ou une station de production d'eau potable.
En termes d'environnement et de service public de l'eau, il s'agit de l'eau captée, prélevée ou recueillie qui est acheminée vers une station de traitement afin de recevoir les traitements la rendant propre à la consommation humaine avant d'être distribuée dans le réseau d'adduction.

En 2022, 1.570.711 m³ ont été prélevés soit 4.303 m³/jour.

Ouvrage	Production 2022 (m³)
Source Payrol — Lauroux	915 968
Forage — Soumont	7 940
Source Fontanille — Usclas-du-Bosc	34 732
Bouquelaure — Les Rives	65 152
Tarlentier — Les Rives	84 692
Théron 1 — Les Rives	111 648
Théron 2 — Les Rives	875
Juncas — Saint-Pierre-de-la-Fage	14 742
Source de la Doux — Pégairolles-de-l'Escalette	12 725
Murène 1 — Pégairolles-de-l'Escalette	20 278
Source de la Boule — Pégairolles-de-l'Escalette	312
Source la Vernède — Les Plans	22 954
Source Lambeyran — Les Plans	7 254
Source Soulages — Les Plans	4 053
Grèze — Roqueredonde	16 426
Source Bronzinadouire — Saint-Étienne-de-Gourgas	18 279
Source Champ du Lac — Saint-Étienne-de-Gourgas	23 933
Source de Berthomieu — Saint-Jean-de-la-Blaquière	44 778
Source la Gloriette — Saint-Privat	31 961
Source de Val de Rousse — Saint-Privat	8 754
Source de Coutelles — Soubès	59 611
Forage Saint Pons — Soubès	43 681
Forage les Faliadous — Usclas-du-Bosc	19 963
Total des volumes (m³)	**1 570 711**





L'eau traitée, quant à elle, est dite potable lorsqu'elle peut être consommée sans porter atteinte à la santé de celui qui la consomme, à court ou long terme. Pour cela, elle doit respecter plusieurs critères, qui reposent sur l'évaluation de paramètres microbiologiques, chimiques et physicochimiques, notamment les teneurs maximales en substances polluantes.

C'est d'ailleurs l'un des produits alimentaires les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'une vigilance extrême à chaque étape de son parcours, depuis son prélèvement jusqu'à sa distribution.

Après traitement de potabilisation, l'eau est introduite dans le réseau puis stockée dans un réservoir ou château d'eau avant d'être distribuée à la population et autres utilisateurs (industries, entreprises, administrations, lutte contre les incendies, etc.). Le réseau de distribution public est alors raccordé au réseau privé via le compteur d'eau.

Volumes produits sur l'ensemble du territoire

Ouvrage	Production 2022 (m³)
Source Payrol — Lauroux	915 968
Forage — Soumont	7 940
Source Fontanille — Usclas-du-Bosc	34 732
Bouquelaure — Les Rives	65 152
Tarlentier — Les Rives	84 692
Théron 1 — Les Rives	111 648
Théron 2 — Les Rives	875
Juncas — Saint-Pierre-de-la-Fage	14 742
Source de la Doux — Pégairolles-de-l'Escalette	12 725
Murène 1 — Pégairolles-de-l'Escalette	20 278
Source de la Boule — Pégairolles-de-l'Escalette	312
Source la Vernède — Les Plans	22 954
Source Lambeyran — Les Plans	7 254
Source Soulages — Les Plans	4 053
Grèze — Roqueredonde	16 426
Source Bronzinadouire — Saint-Étienne-de-Gourgas	18 279
Source Champ du Lac — Saint-Étienne-de-Gourgas	23 933
Source de Berthomieu — Saint-Jean-de-la-Blaquière	44 778
Source la Gloriette — Saint-Privat	31 961
Source de Val de Rousse — Saint-Privat	8 754
Source de Coutelles — Soubès	59 611
Forage Saint-Pons — Soubès	43 681
Forage les Faliadous — Usclas-du-Bosc	19 963
Total des volumes (m³)	**1 570 711**

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.

Les importations / exportations d'eau

Le tableau suivant montre des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion).

Vente d'eau de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (UDI Payrol) à la Communauté de communes du Clermontais au niveau de l'interconnexion de Laulo (Le Bosc).

Point de livraison	Communes alimentées	Volumes export 2022 (m³)
Mas Audran	Lacoste	1 926

Vente d'eau de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (UDI Bouquelaure) au SIAEP Causse de Blandas au niveau de l'interconnexion des Gamboules à St Michel d'Alajou

Point de livraison	Communes alimentées	Volumes export 2022 (m³)
Les Baumes	Vissec	937



Contrôle qualité

L'Agence Régionale de santé (ARS) est responsable des prélèvements et des analyses réalisées par des laboratoires agréés (CARSO), de la source, à la production et à la distribution de l'eau.
La réglementation prévoit 5 groupes de paramètres qui sont mesurés pour qualifier l'eau brute (avant traitement) et l'eau distribuée :

- La qualité organoleptique (couleur, odeur, saveur)
- Les paramètres physico-chimiques (pH, température, chlorures, sulfates)
- Les substances indésirables (nitrates, nitrites, pesticides)
- Les substances toxiques (arsenic, plomb, hydrocarbures)
- Les paramètres microbiologiques (bactéries et virus)

Les prélèvements sont effectués au captage, au réservoir ou au robinet d'abonnés, une à plusieurs fois par mois selon la taille des communes et les résultats précédents.
Ces analyses sont visibles sur le site internet du service et les bilans de l'année sont adressés aux abonnés en même temps que la facturation du mois de juillet.

Qualité des eaux distribuées (P101.1, P102.1)

	Rapports d'analyse officiels						
	Bactériologique			Physico-chimique			
Communes	Nb	C	%	Nb	C	%	Commentaires
Celles	5	4	80 %	5	5	100 %	17/08 : Non-conformité bactériologique
Fozières	7	5	71 %	8	8	100 %	22/08 / 25/08 : Non-conformité bactériologique
La Vacquerie-et-St-Martin-de-Castries	1	1	100 %	1	1	100 %	
Lauroux	17	17	100 %	17	17	100 %	11/06 / 15/03 : Turbidité
Le Bosc	15	15	100 %	22	22	100 %	17/03 : Turbidité
Le Caylar	1	1	100 %	1	1	100 %	
Le Cros	1	1	100 %	1	1	100 %	
Le Puech	1	1	100 %	1	1	100 %	
Les Plans	19	15	79 %	21	21	100 %	10/02 / 28/07 / 28/07 / 19/12 : Non-conformité bactériologique
Les Rives	8	8	100 %	8	8	100 %	
Lodève	3	3	100 %	4	4	100 %	
Olmet-et-Villecun	9	8	89 %	9	9	100 %	19/04 : Turbidité 02/02 : Non-conformité bactériologique
Pégairolles-de-l'Escalette	8	8	100 %	8	8	100 %	
Poujols	6	6	100 %	6	6	100 %	
Roqueredonde	10	9	90 %	10	10	100 %	06/10 : Non-conformité bactériologique
Saint-Étienne-de-Gourgas	12	12	100 %	12	12	100 %	
Saint-Félix-de-l'Héras	1	1	100 %	1	1	100 %	
Saint-Jean-de-la-Blaquière	8	8	100 %	13	13	100 %	Dépassement antimoine (NF)
Saint-Maurice-Navacelles	3	3	100 %	3	3	100 %	
Saint-Michel-d'Alajou	0	0		0	0		
Saint-Pierre-de-la-Fage	6	6	100 %	6	6	100 %	17/03/2022 : Turbidité
Saint-Privat	10	9	90 %	11	11	100 %	12/12 : Non-conformité bactériologique 14/04 : Turbidité
Sorbs	1	1	100 %	2	2	100 %	
Soubès	13	13	100 %	12	12	100 %	
Soumont	5	5	100 %	11	9	82 %	14/04 ; 28/04 : Non-conformité physicochimique
Usclas	6	6	100 %	7	7	100 %	

Lorsque les résultats sont non-conformes (turbidité, bactériologiques...), des directives de l'ARS sont appliquées. Il convient alors d'appliquer des mesures de restriction ou d'effectuer de nouveaux contrôles jusqu'au retour à la normale.
En plus des contrôles effectués par les Laboratoires CARSO à la demande de l'ARS, le service réalise une fois par semaine des contrôles en sortie de réservoirs sur les paramètres chlore et turbidité sur l'ensemble du territoire. Ces analyses permettent de s'assurer du bon fonctionnement des équipements et d'anticiper les éventuels dysfonctionnements.

Analyses autocontrôle par commune en 2022 (Turbidité)

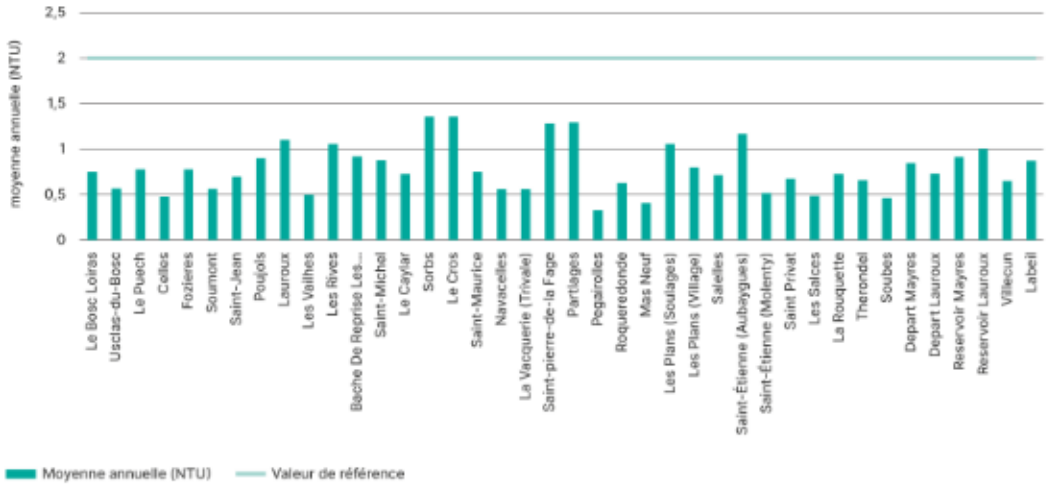

Analyses autocontrôle par communes en 2022 (Chlore libre)

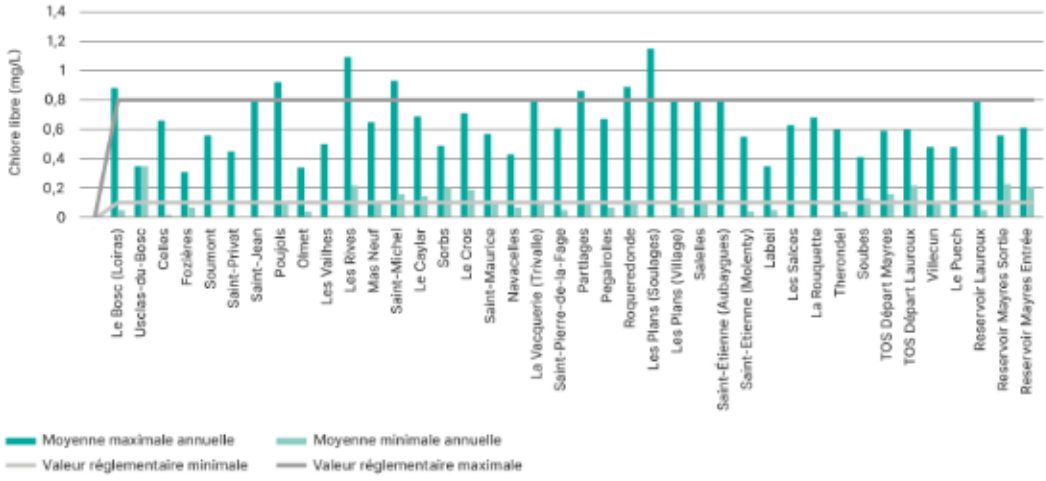

Lorsque les autocontrôles donnent des valeurs en-dessous des valeurs minimales, des modifications de dosage du chlore sont effectuées par les techniciens du service.

Selon l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, le paramètre chlore libre et total ne dispose pas de valeurs de référence maximale, il convient seulement de s'assurer de l'absence d'odeur ou de saveur désagréable.
Au cours de l'année 2022, 1050 analyses internes ont été réalisées (chlore libre et turbidité).

Protection des ressources en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Chaque ressource exploitée pour l'eau potable doit bénéficier d'une Déclaration D'Utilité Publique qui définit un périmètre de protection autour de la ressource, le débit horaire et journalier autorisé

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) :
DUP finalisées

Captage		Situation administrative
Commune d'implantation	**Nom du captage**	**Date arrêté préfectoral DUP**
Saint-Maurice-Navacelles	Forage de Navacelles	20/01/2021
Pégairolle-de-l'Escalette	Captage de la Boule	25/11/2010
Les Plans	Source La Vernède	18/11/2011
Les Plans	Source Lambeyran	18/11/2011
Les Plans	Source Soulages	18/11/2011
Olmet-et-Villecun	Gloriette	21/02/2000
Les Rives	Forage de Bouquelaure	13/08/2020
Roqueredonde	Source de la Doux	22/02/2011
Saint-Étienne-de-Gourgas	Bronzinadouire	08/12/2011
Saint-Étienne-de-Gourgas	Bourbounelle	23/11/2009
Saint-Jean-de-la-Blaquière	Source Berthomieu	11/10/1960
Soubès	Source de Coutelles	13/03/2012
Soubès	Forage Saint Pons	09/11/2011
Usclas-du-Bosc	Source Fontanille	18/02/1997
Usclas-du-Bosc	Forage Faliadous	01/01/2013

DUP en cours ou à réviser

Captage		Situation administrative	Stade d'avancement
Commune d'implantation	Nom du captage	Date arrêté préfectoral DUP	
Lauroux	Source Payrol		En cours
Lauroux	Théron		En cours
Lauroux	Beaume Boucart		En cours
Pégairolles-de-l'Escalette	Source Murène	23/11/1988	En cours
Pégairolles-de-l'Escalette	Source Fontestrémière		En cours
Pégairolles-de-l'Escalette	Source de l'Adoux	19/11/1991	À réviser
Roqueredonde	Forage F1 Mas Neuf		En cours
Saint-Pierre-de-la-Fage	Juncas		En cours
Saint-Privat	Source La Gloriette		En cours
Saint-Privat	Source Val Rousse 3	15/02/1988	En cours
Soumont	F1 forage Rials		En cours
Soumont	F3 forage Rials		En cours
Soumont	F4 forage Rials		En cours
Soumont	Le Brandou		En cours

DUP à abroger

Captage		Situation administrative	Stade d'avancement
Commune d'implantation	Nom du captage	Date arrêté préfectoral DUP	
Roqueredonde	Source du Mas Neuf		En cours

5.3
Les travaux 2022

Des exemples de travaux effectués en 2022 sur les réseaux

Communes	Sites	Travaux réalisés
Le Bosc		Implantation surpresseur et renforcement réseaux
Le Bosc		Réhabilitation encorbellement du Pont du Merdanson
Lodève	Avenue de Fumel	Reprise d'une dizaine de branchements
Lodève	Chemin de Fontbonne	Réhabilitation 105 ml de réseaux avec 5 branchements
Saint-Jean-de-la-Blaquière	Route de Rabieux	Réhabilitation 40 ml de réseaux
Le Caylar	Rue du Quai	Réhabilitation 60 ml de réseaux de distribution avec une dizaine de branchements et 60 ml de réseaux d'adduction
Le Caylar	Rue du Camp Laurier	Réhabilitation de 80 ml de réseaux de distribution avec une dizaine de branchements et 80 ml de réseaux d'adduction

Nouveaux branchements 2022

Sur les 94 rendez-vous de réalisés sur l'ensemble du territoire, 69 ont abouti ce qui a engendré un montant de travaux de 114.878 €. Sur l'année, ces travaux représentent une moyenne de 500 ml.

Travaux de fonctionnement réseaux

Les travaux de fonctionnement réseaux comprennent les renouvellements, les fuites, les remises à la côte... En 2022, ces travaux ont représenté un montant de 241.384€.

Quelques exemples de travaux réalisés en régie en 2022

Communes	Sites	Travaux réalisés	Montants dépensés	Heures passées
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	Bâche de reprise	Remplacement armoire	8 011,00 €	24
Lauroux	Réservoir de Fontreboule	Remplacement de robinet flotteur de remplissage	855,00 €	4
Lauroux	Réservoir de Les Tos	Mise en place d'un by pass avec Stab et d'une vanne de décharge, modification vanne de prélèvement et mise en place bac récupérateur	7 879,00 €	70
Lauroux	Bassin de Labeil	Mise en place grillage + sécurisation accès	4 052,00 €	8
Le Bosc	Reprise Loiras	Remplacement des 2 robinets détendeur + entretien doseur automatique	4 057,00 €	8
Les Plans	Réservoir Esparou	Reprise complète de la chambre à vannes avec mise en place d'un by pass du réservoir	9 050,00 €	70
Les Plans	Réservoir Vernède	Reprise de la chambre à vannes et pose de 2 compteurs sur PE 63, réparation porte du local, déplacement de la sonde de turbidité au départ de la source	2 000,00 €	70
Les Plans	Tous les sites	Mise en place de télésurveillance sur le réservoir de Séviac, Esparou, Soulage et pompe en ligne	3 687,00 €	70
Les Rives	Réservoir du Village	Remplacement de la vanne de vidange	100,00 €	4
Les Rives	Forage Bouquelaure	Contrôle et remplacement pompe forage	4 815,00 €	48
Les Rives	Forage Bouquelaure	Renouvellement de la tête de forage	2 454,00 €	16
Les Rives	Forage Bouquelaure	Mise en place sonde forage nord	918,00 €	8
Lodève	Réservoir de Mayres	Remplacement de l'armoire électrique	15 241,00 €	70
Pégairolles-de-l'Escalette	Surpresseur	Mise en place d'un analyseur de chlore	3 500,00 €	16
St-Jean-de-la-Blaquière	Réservoir	Remplacement des 2 robinets détendeur	3 808,00 €	4
Saint-Maurice-Navacelles	Conduite départ forage de Navacelles	Mise en place d'une interconnexion entre la conduite d'exhaure du forage et le réservoir de Navacelles	7 246,00 €	40
Saint-Maurice-Navacelles	Forage de Navacelles	Remplacement du turbidimètre	2 864,00 €	8
Saint-Pierre-de-la-Fage	Réservoir de Parlatges	Remplacement de robinet flotteur de remplissage et du démarreur de la pompe N°1	901,00 €	4
Saint-Privat	Réservoir Les Salces et Le Bourg	Mise en place d'un analyseur de chlore en continu	5 870,00 €	48

5.4
Perspective d'avenir

- Travaux de mise en conformité de la DUP du forage de Navacelles
- Travaux de mise en service du forage de Brandou (Fozières)
- Travaux d'interconnexion AEP entre les réseaux des communes de Saint-Étienne-de-Gourgas et Soubès
- Travaux d'interconnexion AEP entre les réseaux des communes de Le Bosc (Loiras) et Saint-Jean-de-la Blaquière
- Travaux d'interconnexion AEP pour alimenter tout le plateau du Larzac par le forage de Navacelles
- Travaux de renouvellement de la canalisation d'adduction depuis la source de La Rouquette jusqu'au réservoir sur la commune de Saint-Privat
- Travaux de raccordement de la source de l'Adoux (Pégairolles-de-l'Escalette) à la plateforme des Tos (Lodève)
- Mise en place de la supervision « Topkapi »

5.5
Les prix de l'eau



Les frais d'exploitation et les investissements du service sont financés par les recettes perçues dans le cadre de la facturation, par les aides des différents organismes partenaires, et le recours à l'emprunt. Les aides tendent à diminuer, **plus que jamais le prix de l'eau doit permettre d'investir pour l'avenir et c'est une richesse qui mérite toutes les attentions.**

L'effort d'investissement à court et moyen terme est important pour le territoire de la CCLL.

L'été 2022 est venu rappeler que l'eau est un bien précieux et fragile, le territoire ayant connu un déficit pluviométrique relativement conséquent.

Les conditions climatiques ainsi que les contraintes réglementaires imposent à la collectivité d'atteindre des niveaux de performance élevés.

Depuis le transfert de compétences au 1er janvier 2021, la mise en œuvre d'une convergence tarifaire a été initiée, en fonction des coûts d'exploitation et des investissements nécessaires sur chaque commune, pour parvenir à un prix unique sur l'ensemble du territoire.

Redevance collectivité 2022

Secteur	Communes	Tarifs abonnement eau en €HT 2022	Tarif m³ eau (hors redevance AE) en € HT 2022	Taux de TVA 2022
Causse du Larzac et Escandorgue	La-Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Le Caylar	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Le Cros	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Les Rives	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Roqueredonde	60,00 €	0,970 €	5,50 %
	Saint-Félix-de-l'Héras	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Saint-Maurice-Navacelles	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Saint-Michel-d'Alajou	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	St-Pierre-de-la Fage	98,00 €	1,261 €	5,50 %
	Sorbs	98,00 €	1,261 €	5,50 %
Contreforts du Larzac	Fozières	61,30 €	1,310 €	5,50 %
	Lauroux	55,00 €	0,930 €	5,50 %
	Pégairolles-de-l'Escalette	98,00 €	1,031 €	5,50 %
	Poujols	98,00 €	1,310 €	5,50 %
	St-Étienne-de-Gourgas	75,00 €	0,930 €	5,50 %
	Soubès	85,00 €	1,091 €	5,50 %
Avants Monts	Les Plans	55,00 €	0,930 €	5,50 %
	Lodève	61,30 €	1,310 €	5,50 %
	Olmet-et-Villecun	60,00 €	1,134 €	5,50 %
	Saint-Privat	55,00 €	0,930 €	5,50 %
	Soumont	61,30 €	1,310 €	5,50 %
Plaine du Lodévois	Celles	61,30 €	1,310 €	5,50 %
	Le Bosc	61,30 €	1,310 €	5,50 %
	Le Puech	61,30 €	1,310 €	5,50 %
	St-Jean-de-la-Blaquière	55,00 €	0,930 €	5,50 %
	Usclas-du-Bosc	90,00 €	1,307 €	5,50 %



Abonnement eau 2022

Tarif le plus bas HT : 55,00 €
Tarif le plus élevé HT : 98,00 €
Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 78,30 €

Consommation eau 2022

Tarif le plus bas HT : 0,93 €
Tarif le plus élevé HT : 1,31 €
Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 1,181 €

Les consommateurs ne paient pas l'eau (ressource naturelle) mais le service de distribution de l'eau potable qui inclut plusieurs étapes pour rendre l'eau captée à la source propre à la consommation.

- Le captage et le traitement de l'eau (sources de captage multiples)
- Le stockage dans les châteaux d'eau
- La distribution de l'eau via un important réseau de canalisations
- Le circuit d'épuration, c'est-à-dire l'assainissement de l'eau

Par conséquent, les consommateurs rémunèrent le service des eaux de la Communauté de communes Lodévois et Larzac pour une pléthore de services : l'assainissement de l'eau, la distribution de l'eau potable, le traitement des eaux usées et l'entretien du réseau de distribution.

Composantes de la facture d'eau potable d'un usager de 120 m³ (indicateur D102.0)

Secteur	Communes	Redevance collectivité HT	Redevance pour prélèvement ressources en eau HT	Redevance pollution domestique HT	TOTAL HT	TVA 5,5%	TOTAL TTC	Prix du m³ TTC pour un abonné consommant 120 m³
Causse du Larzac et Escandorgue	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Le Caylar	249,32 €	14,40 €	39,60 €	303,32 €	16,68 €	320,00 €	2,67 €
	Le Cros	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Les Rives	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Roqueredonde	176,40 €	14,40 €	33,60 €	224,40 €	12,34 €	236,74 €	1,97 €
	Saint-Félix-de-l'Héras	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Saint-Maurice-Navacelles	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Saint-Michel-d'Alajou	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Saint-Pierre-de-la-Fage	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
	Sorbs	249,32 €	14,40 €	33,60 €	297,32 €	16,35 €	313,67 €	2,61 €
Contreforts du Larzac	Fozières	218,50 €	14,40 €	33,60 €	266,50 €	14,66 €	281,16 €	2,34 €
	Lauroux	166,60 €	14,40 €	33,60 €	214,60 €	11,80 €	226,40 €	1,89 €
	Pégairolles-de-l'Escalette	221,72 €	14,40 €	33,60 €	269,72 €	14,83 €	284,55 €	2,37 €
	Poujols	255,20 €	14,40 €	33,60 €	303,20 €	16,68 €	319,88 €	2,67 €
	Saint-Étienne-de-Gourgas	186,60 €	14,40 €	33,60 €	234,60 €	12,90 €	247,50 €	2,06 €
	Soubès	215,92 €	14,40 €	33,60 €	263,92 €	14,52 €	278,44 €	2,32 €
Avants Monts	Les Plans	166,60 €	14,40 €	33,60 €	214,60 €	11,80 €	226,40 €	1,89 €
	Lodève	218,50 €	14,40 €	33,60 €	266,50 €	14,66 €	281,16 €	2,34 €
	Olmet-et-Villecun	196,08 €	14,40 €	33,60 €	244,08 €	13,42 €	257,50 €	2,15 €
	Saint-Privat	166,60 €	14,40 €	33,60 €	214,60 €	11,80 €	226,40 €	1,89 €
	Soumont	218,50 €	14,40 €	33,60 €	266,50 €	14,66 €	281,16 €	2,34 €
Plaine du Lodévois	Celles	218,50 €	14,40 €	33,60 €	266,50 €	14,66 €	281,16 €	2,34 €
	Le Bosc	218,50 €	14,40 €	33,60 €	266,50 €	14,66 €	281,16 €	2,34 €
	Le Puech	218,50 €	14,40 €	33,60 €	266,50 €	14,66 €	281,16 €	2,34 €
	Saint-Jean-de-la-Blaquière	166,60 €	14,40 €	33,60 €	214,60 €	11,80 €	226,40 €	1,89 €
	Usclas-du-Bosc	246,84 €	14,40 €	33,60 €	294,84 €	16,22 €	311,06 €	2,59 €



Pour information, tarifs eau potable 2022 du SIVOM Orb et Gravezon :

Commune	Tarif abonnement eau potable en € HT 2022	Tarif m³ EAU POTABLE (hors redevance AE) en € HT 2022
Lavalette	5.17 € HT/mois soit 62.04 € HT/an	1.11 € HT/m³
Romiguières	5.17 € HT/mois soit 62.04 € HT/an	1.11 € HT/m³

Les Agences de l'Eau jouent un rôle primordial dans le développement de la politique de l'eau et de la gestion des ressources, notamment en orientant, par leurs financements, les investissements à l'échelle de chaque bassin. Leurs fonds proviennent des redevances « prélèvement », « modernisation » et « pollution » qu'elles perçoivent sur la facture de l'usager.

Toutes les communes du territoire dépendent de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (R.M.C), sauf le Caylar qui dépend de l'Agence Adour Garonne.

Redevance pollution domestique 2022
Agence de l'Eau RMC :
0,28 €/m³

Redevance pollution domestique 2022
Agence de l'Eau Adour Garonne :
0,33 €/m³

5.6
Le budget de l'eau potable

Les résultats

Libellé	Total BP 2022	CA 2022
70 Produits des services et ventes diverses	2 543 816,00 €	2 471 655,30 €
75 Autres produits de gestion courante	0,00 €	16 679,87 €
013 Atténuation de charges	0,00 €	1 542,29 €
Recettes courantes de fonctionnement (1)	**2 543 816,00 €**	**2 489 877,46 €**
011 Charges à caractère général	1 084 650,00 €	750 106,28 €
012 Charges de personnel	1 078 000,00 €	1 068 589,19 €
014 Atténuation de produits	356 893,00 €	356 893,00 €
65 Autres charges de gestion courante	10 010,00 €	9 988,49 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	**2 529 553,00 €**	**2 185 576,96 €**
Épargne courante (3) = (1) - (2)	**14 263,00 €**	**304 300,50 €**
66 Charges financières	130 000,00 €	128 536,90 €
76 Produits financiers	0,00 €	104,10 €
Résultat financier (4)	**-130 000,00 €**	**-128 432,80 €**
Charges exceptionnelles et provisions semi-budgétaire (67et 69)	95 000,00 €	142 445,45 €
Produits exceptionnels hors cessions et transferts de charges (77 et 79)	539 586,00 €	530 195,19 €
Résultat exceptionnel (5)	**444 586,00 €**	**387 749,74 €**
Épargne Brute (6) = (3 épargne courante) + (4 résultat financier) + (5 résultat exceptionnel)	**328 849,00 €**	**563 617,44 €**
Remboursement du capital de la dette (7)	326 000,00	312 774,52
Épargne Nette (8) = (6 épargne brute) - (7 remboursement du capital de la dette)	**2 849,00 €**	**250 842,92 €**

Les dépenses courantes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de 2 185 576 € en 2022, soit 86,40 % du budget prévisionnel 2022.

Les recettes courantes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de 2 489 877 € en 2022, soit 97,88 % du budget prévisionnel 2022.

Les recettes d'exploitations

Factures eau hors redevances	Autres recettes	Recettes totales d'exploitation	Abandon de recettes
1 881 177,01 €	590 478,29 €	2 471 655,30 €	51 011,91 €

Hormis les recettes de facturation des abonnements et consommations des usagers, les recettes d'exploitation comprennent les produits des redevances de l'Agence de l'Eau (pollution), les produits des participations pour travaux de branchements et les produits de refacturation de frais et de personnel.



Les dépenses d'équipement 2022 : 736 528 €

Les principales dépenses d'équipement 2022 ont concerné :

- Les études : **50 984 €**
- Les logiciels (extension du logiciel facturation et site internet) : **28 065 €**
- Les travaux sur le réseau d'eau potable : **364 853 €**
- Divers équipements du service de distribution d'eau (débit mètres, pompes...) : **130 192 €**
- Le matériel informatique (administratif et usines) : **11 272 €**
- Les travaux de numérisation des réseaux sur diverses communes : **50 717 €**
- Autres dépenses d'équipement (travaux génie civil, matériel industriel) : **100 444 €**

Les travaux par communes – Réseaux et usines

Secteur	Communes	Travaux Réseaux	Travaux Usines	Total Travaux
Causse du Larzac et Escandorgue (51)	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	3 262,50 €	6 675,99 €	9 938,49 €
	Le Caylar	17 644,90 €		17 644,90 €
	Le Cros			- €
	Les Rives		4 978,87 €	4 978,87 €
	Roqueredonde	4 074,20 €	1 511,00 €	5 585,20 €
	Saint-Félix-de-l'Héras			- €
	Saint-Maurice-Navacelles		10 230,80 €	10 230,80 €
	Saint-Michel-d'Alajou		4 760,00 €	4 760,00 €
	Saint-Pierre-de-la-Fage	2 960,00 €	901,47 €	3 861,47 €
	Sorbs	1 520,00 €		1 520,00 €
Contreforts du Larzac (52)	Fozières	6 445,00 €		6 445,00 €
	Lauroux	196 208,98 €	10 472,87 €	206 681,85 €
	Pégairolles-de-l'Escalette			- €
	Poujols	3 000,00 €		3 000,00 €
	Saint-Étienne-de-Gourgas	7 090,70 €	2 101,43 €	9 192,13 €
	Soubès	15 416,76 €		15 416,76 €
Avants Monts (53)	Les Plans	9 639,66 €	14 735,82 €	24 375,48 €
	Lodève	96 448,81 €	5 282,76 €	101 731,57 €
	Olmet-et-Villecun			- €
	Saint-Privat	6 730,66 €	9 322,25 €	16 052,91 €
	Soumont		595,63 €	595,63 €
Plaine du Lodévois (54)	Celles			- €
	Le Bosc	24 287,83 €	25 555,82 €	49 843,65 €
	Le Puech	3 370,00 €		3 370,00 €
	Saint-Jean-de-la-Blaquière	14 156,04 €	8 110,00 €	22 266,04 €
	Usclas-du-Bosc		2 995,28 €	2 995,28 €
Total		**412 256,04 €**	**108 229,99 €**	**520 486,03 €**

Détail des subventions d'investissement encaissées en 2022 :

Création d'un SIG et outils de gestion patrimoniale	29 719,95 €	Agence de l'Eau Rhône
Surpresseur - le bosc - convention 2020 1075 solde	69 480,00 €	Agence de l'Eau Rhône
Detr surpresseur - le bosc - arrêté 2020-1-455 - solde	36 245,63 €	État
Total général	**135 445,58 €**	

Les principaux financeurs sont l'Agence de l'Eau, le département et l'État (DETR).

La dette

Le remboursement du capital de la dette eau potable s'élevait à 312 774 € en 2022.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 848 603,00 €	2,44 %	28 ans	14 ans et 6 mois	34

La durée résiduelle de la dette de l'eau potable est conséquente du fait des derniers emprunts souscrits par l'ex SIEL pour une durée de 40 ans sur 38 % de la dette globale.



Les amortissements

Amortissements dépenses :
1 127 169,20 €

Amortissements recettes :
358 454,00 €

Dans le cadre du transfert des actifs des communes et syndicats en cours de finalisation, et en application des nouvelles durées d'amortissement, en correspondance avec les durées de vie des installations et autres équipements, les montants des amortissements 2022 ont été plus conséquents qu'en 2021. À noter qu'avant transfert, certains biens n'étaient pas amortis ou amortis sur des durées trop longues au regard des durées de vie des installations.

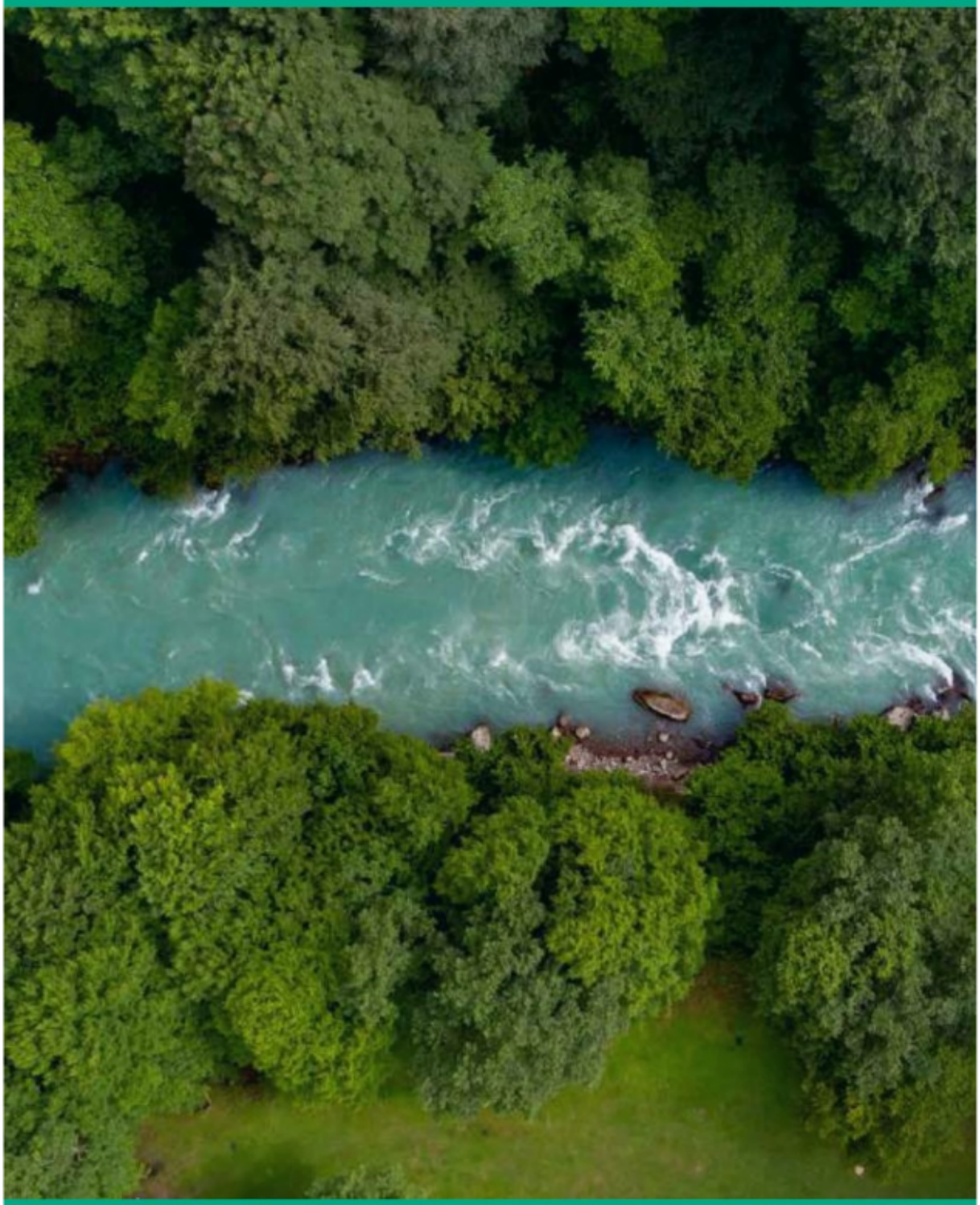

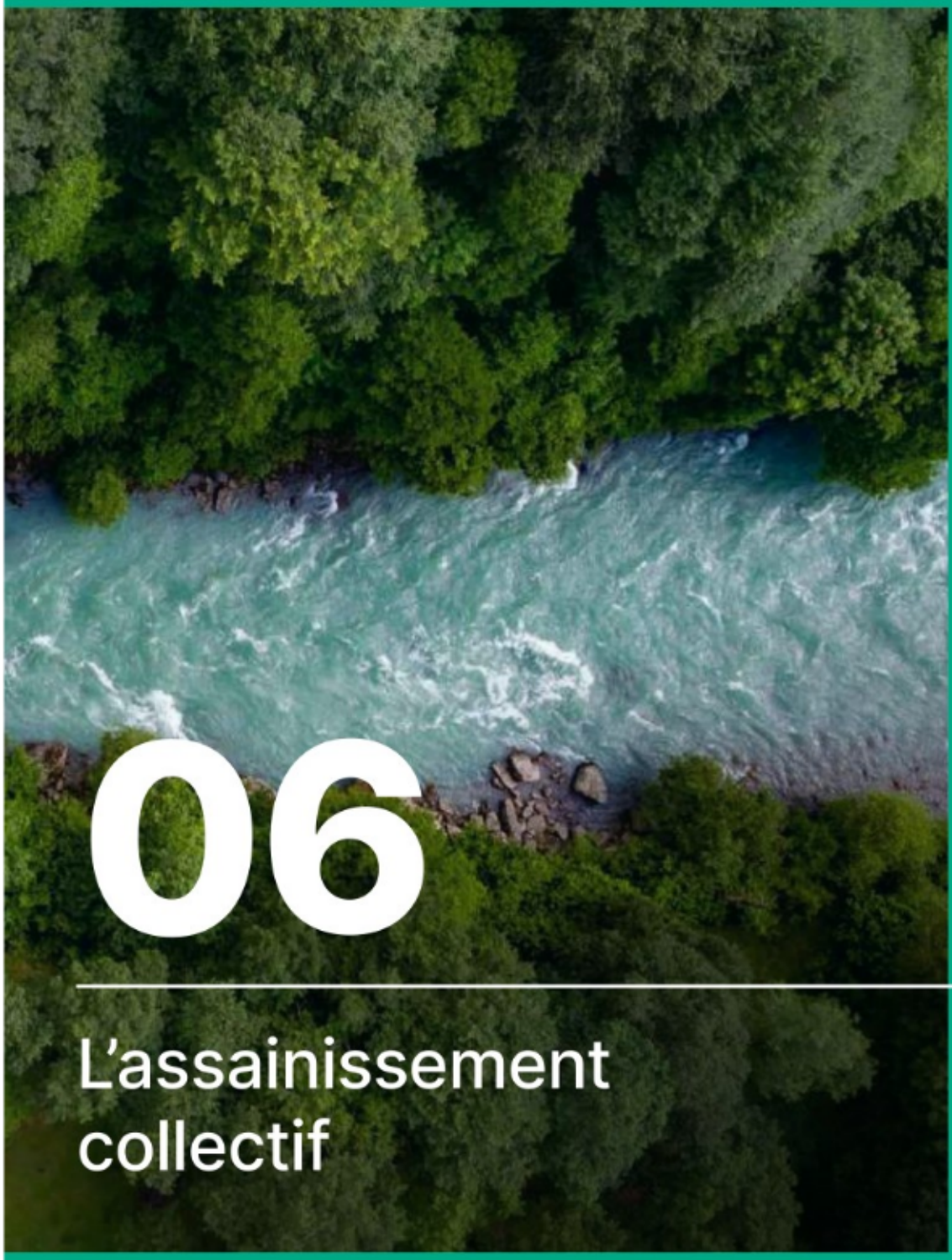

06

L’assainissement collectif

Quelques données chiffrées

En 2022, le service des eaux a desservi 7942 abonnés sur 26 communes.

L'abonné est celui qui est redevable à l'Agence de l'eau de la redevance « modernisation ».

6 réclamations écrites ont été enregistrées

représentant moins de 0,1% en taux de réclamation (P258.1).

2 inondations de locaux usagers ont été recensées

soit un taux de débordement de moins de 0,2 pour 1000 hab (P251.1).

73 nettoyages de PR (poste de relevage) et 22 vidanges de géoassainissements.

Aujourd'hui, deux conventions de rejet ERI (Eau Résiduaire Industrielle*) ont été signées entre la CCLL et deux activités à savoir les Autocars PONS et ONDUPACK (D202.0).

Le service des eaux a desservi 10787 habitants sur les 26 communes (P201.1).

Il dessert un territoire de 554 km^2.

Il a la gestion de 133 km de réseau d'assainissement et d'environ 100 installations (postes de refoulement et usines de traitement).

78 interventions de débouchage et de curage curatif sur les collecteurs et les branchements en jours ouvrés et astreintes.

2 autorisations de déversement avec conventions

les deux sur la commune de Saint-Maurice-Navacelles (l'une sur le hameau de Navacelles où sont récupérées les eaux usées de 4 habitations situées sur la commune de Blandas (30), l'autre sur le hameau de Madières où sont collectées les eaux usées des habitations de Rogues (30).

*Désigne l'eau qui provient d'activités industrielles ; elle est différente des eaux usées domestiques, plus polluante ; elle peut nécessiter de la part de son producteur un pré-traitement avec rejet aux réseaux d'assainissement collectif+

6.1
Les temps forts de 2022



Mise en place du marché « Entretien ».
La CCLL au travers du SIELL sur la base d'une mise en concurrence (marché public) a contracté avec la Société ALLIANCE/CITEC pour la mise en œuvre d'actions de maintenance et d'entretien sur les réseaux et branchements d'assainissement ainsi que sur les postes de refoulement des stations d'épuration et les déversoirs d'orage. Ce contrat s'articule selon deux axes :

- des interventions périodiques programmées comme vidanges de décanteur, nettoyages de postes de refoulement ou de déversoirs d'orage
- des interventions d'urgence non programmées (débouchages de réseaux) ou des interventions programmées mais ponctuelles (curages curatifs de réseaux)

Ce contrat est à titre reconductible sur une durée de 3 ans avant nouveau marché. Ce marché devra être renouvelé en 2025.

Mise en place du contrôle de branchement dans le cadre des ventes depuis le 1er janvier 2022.
Ce contrôle consiste à vérifier la bonne évacuation des eaux usées et des eaux pluviales d'un bien immobilier mis à la vente et d'identifier d'éventuelles non-conformités (des eaux usées dirigées vers le réseau d'eau pluvial ou inversement). Il a été intégré dans le règlement de service assainissement à l'article 17. Il peut donner lieu à des remises en conformité obligatoires.

Création d'une station d'épuration, de réseaux de transfert gravitaire et sous pression et d'un poste de refoulement à Usclas-du-Bosc dans le cadre du renouvellement des deux stations nord et sud qui dysfonctionnaient avec relargage d'eaux usées vers le milieu naturel.

Création d'une station d'épuration, de réseaux de transfert sous pression et d'un poste de refoulement à Madières sur la commune de Saint-Maurice-Navacelles dans le cadre du renouvellement des infrastructures existantes dysfonctionnantes.

6.2
Les infrastructures

6.2.1 Les réseaux

Ce sont les canalisations qui collectent et transportent les eaux usées des habitations vers la station d'épuration. Elles sont la plupart du temps enterrées sous les chaussées en domaine publique mais elles peuvent aussi être aériennes ou situées en domaine privé.

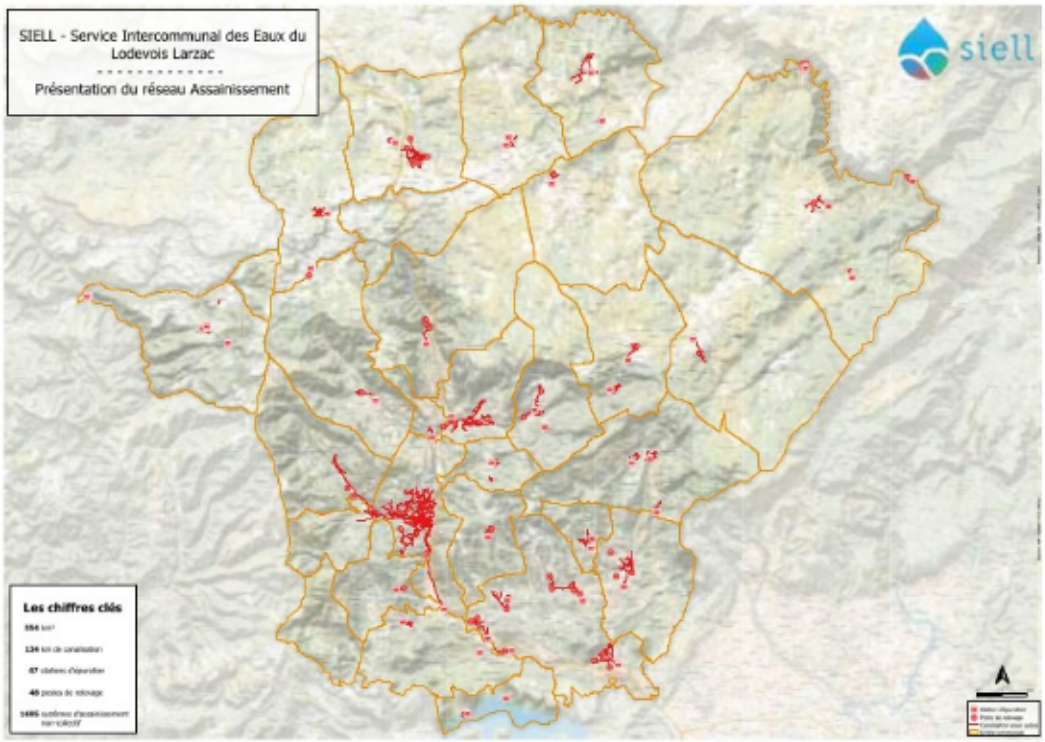

Total réseaux : 133 km de divers diamètres (100 mm à plus de 500 mm) et de différentes natures

Réseaux gravitaires (123 km) sont les réseaux utilisant en gravité pour l'écoulement des eaux :

- 103 km de réseaux en séparatif ; seulement les eaux usées séparées des eaux de pluie
- 20 km de réseaux unitaires (principalement dans le centre de Lodève)
- Réseaux de refoulement (10 km) ; réseaux sous pression alimenté par une pompe (PR)

On parle d'un réseau de collecte lorsqu'il s'agit d'une canalisation qui récupère les eaux usées des habitations via les boîtes de branchement qui délimite le domaine public du domaine privé. Les réseaux de transport sont des canalisations qui dirigent les eaux usées collectées vers la station de traitement.

Matériaux	Longueur (ml)
Ciment amiante	203 ml
Bâti	1 428 ml
Béton	17 470 ml
Fonte	471 ml
PEHD	4 720 ml
PVC	101 997 ml
Polypropylène	325 ml
Inconnu	6 179 ml
Total	**132 793 ml**

6.2.2 Les performances réseau

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

(P203.3) Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU = 99 %. Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU (cf. annexe indicateurs).

(P201.1) Taux de desserte = 84 %. Cet indicateur correspond au ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels. Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidants en zone d'assainissement collectif (cf. annexe indicateurs).

(P253.2) Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées = 0,56 %. Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Ce taux est calculé depuis l'année de prise de la compétence « assainissement » par la Communauté des communes Lodévois et Larzac en 2021 (cf. annexe indicateurs).



(P202.2B) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées = 105 points

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

		Nombre de points possibles	Valeur	Nombre de points obtenus
A. Plans des réseaux de collecte (15 pts)	**VP.250** Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau.	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.251 Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui = 5 Non = 0	Oui	5
B. Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	**VP.252** Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	20
	VP.254 Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.		Oui	
	VP.253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		50%	
	VP.255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	0 à 15 points sous conditions (2)	50 %	5
C. Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	**VP.256** Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 points sous conditions (3)	100 %	15
	VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...).	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.259 Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4).	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.260 Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau.	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.261 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui = 10 Non = 0	Oui	10
	VP.262 Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui = 10 Non = 0	Non	0
	Total	**120**		**105**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15.
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte.

6.2.3 Les usines du territoire

La Communauté de communes Lodévois et Larzac compte 47 usines de traitement des eaux usées avec une grande variété tant au niveau de la taille que du type de traitement.
Il a été dénombré 48 postes de relevage ou de refoulement qui permettent de remonter les eaux usées collectées en point bas vers un autre point du réseau situé plus en hauteur ou de refouler les eaux usées collectées sur le réseau vers la station d'épuration.
L'ensemble du patrimoine est contrôlé par des techniciens au moins une fois par semaine. En cas de dysfonctionnement, l'alerte est donnée au service usine qui se charge de la remise en service.
Une politique d'automatisation de la surveillance du fonctionnement des postes de relevage et de refoulement a été mis en place au cours de l'année afin de réduire les déplacements des agents de maintenance sur les sites pour les redéployer sur d'autres missions.

Types de stations d'épuration	Quantité
Station boues activées	1
Filtres plantés de roseaux	13
Géo-assainissement (décanteur-digesteur + épandage)	21
Micro-station culture fixée	1
Bio-disque	2
Lagunage	9
Total	**47**


Station d'épuration boues activées commune de Lodève (source SIELL)

Station boues activées : 1

Une seule station d'épuration à boue est en service sur le territoire. Il s'agit de la station d'épuration de Lodève. Son fonctionnement repose sur le principe d'une mise en culture de micro-organismes aérobies (bactéries et protozoaires) qui consomment la matière organique présente dans les eaux usées. La biomasse produite constitue des boues qui sont recirculées en partie dans le cycle de fonctionnement de la station. Une autre partie de ces boues sont clarifiées ; les eaux traitées rejoignent le milieux naturel (la Lergue) tandis les boues évacuées, sont déshydratées et valorisées en agricultures après compostage (plateforme de compostage de Lunas).



Le filtres plantés de roseaux : 13
Dans le cas des filtres plantés de roseaux, les eaux brutes (eaux grises et eaux vannes) passent à travers des bassins remplis d'un substrat minéral (sable, gravier, pouzzolane selon les cas) où sont plantés les roseaux. Ces plantes, et plus spécifiquement les roseaux (Phragmites Communis ou Phragmites Australis) ont la particularité de former un tissu racinaire et un réseau de galeries qui drainent, apportent de l'oxygène et servent de support aux bactéries aérobies. Ces bactéries, ainsi que la microfaune du sol (lombrics...), ont un rôle de dégradation et de minéralisation de la matière organique qui devient dès lors assimilable par les plantes. Ainsi, le système ne produit pas de boues, lesquelles sont compostées et forment un humus sur place.
Ces systèmes fonctionnent très bien jusqu'à 2000 EH et évitent des exports de boues à traiter. La coupe des roseaux, appelée faucardage, est assurée à l'automne par les services intercommunaux depuis 2021.



Les géo-assainissements : 21
Ces systèmes regroupent les dispositifs avec stockages et pré-traitement des eaux usées puis diffusion dans le sol via des drains. C'est le sol qui assure le traitement des eaux via les bactéries, microfaune et flore du sol.
Ce sont des systèmes qui dépendent des conditions de sols et surtout de leur perméabilité. Ainsi une étude de sol détermine la qualité des sols et certains types de sol sont exclus. Les problèmes rencontrés sont donc liés soit au massif drainant soit aux drains qui peuvent se colmater.

Un certain nombre de systèmes présents sur les communes sont dans ce cas (cf tableau performance ci-après).



Les micro-stations culture fixée
Une micro-station d'épuration à culture fixée est une installation de traitement des eaux usées conçue pour purifier les eaux usées domestiques à petite échelle. Cette technologie utilise des supports solides, tels que des biofilms bactériens ou des médias poreux ou des supports plastique avec une importante surface d'accroche, sur lesquels des micro-organismes se fixent pour éliminer les polluants présents dans les eaux usées. Les micro-stations d'épuration à culture fixée sont populaires pour leur capacité à fournir un traitement efficace des eaux usées dans des endroits isolés ou peu peuplés, où la mise en place de stations d'épuration conventionnelles à grande échelle n'est pas économiquement viable.

Elles sont également appréciées pour leur faible encombrement et leur facilité d'entretien, ce qui en fait une solution pratique pour le traitement des eaux usées dans des zones reculées.
Une seule installation de ce type a été implantée sur le territoire dans le hameau de Navacelles, celle-ci a été complètement enterrée afin de répondre à un impératif d'invisibilité des ouvrages dû au classement « grands site et UNESCO » du hameau.



Les bio-disques : 2
(Le Puech, Saint-Étienne-de-Gourgas)
Les bio-disques sont des systèmes compactes où la dépollution se fait via des films bactériens qui se développent sur des disques. Dans le cas de Saint-Étienne-de-Gourgas, les eaux passent ensuite dans des filtres plantés de roseaux ce qui assure un très bon traitement avant rejet.

Ces systèmes sont très sensibles aux à-coups hydrauliques et donc en présence de réseaux unitaires. À Le Puech, la mise en séparatif de l'ensemble des réseaux d'assainissement assure une bonne protection du bio disque.

En 2020, une extension du bio disque de Saint-Étienne-de-Gourgas a été réalisée et permet de prévoir le futur développement de la commune.



Les lagunages : 9
Les lagunages sont des systèmes biologiques où le traitement des eaux usées se réalise à partir du principe de l'épuration par microphyte des eaux usées. Il s'agit d'une solution biologique consistant à faire usage d'acteurs végétaux comme des algues et des plantes aquatiques de taille réduite pour assurer le traitement. Le soleil assure également une part du traitement secondaire par destruction des bactéries.

Les lagunes doivent être correctement dimensionnées pour assurer un traitement correct des effluents sans quoi des odeurs ou des pullulations d'algues peuvent survenir. Ces systèmes tendent à être abandonnés aujourd'hui.

On trouve des lagunages sans pré-traitement sur la commune de Le Bosc (Mas Lavayre et Sallèles) et Le Puech (lagunage du camping des Vailhés), ainsi que La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries et de Fozières (lagunage aéré).

La capacité d'épuration de la lagune de Fozières a été améliorée avec la mise en place d'aérateur qui diffusent de l'oxygène dissous dans l'eau de la lagune disponible pour le micro-organismes aérobies responsables de l'épuration des eaux.

Les stations d'épuration suivantes cumulent deux procédés de traitement l'un en principal et l'autre en finition :



Les stations de Le Caylar, Saint-Jean-de-la-Blaquiere et Soubes sont des filtres plantés de roseaux, suivies de lagunes qui permettent d'améliorer encore l'abattement bactérien et la dépollution des eaux traitées avant leur rejet au milieu. Soubes comprend en plus une unité de traitement du phosphore.
Ces stations sont récentes, voire très récentes, celle de Le Caylar ayant été livrée en juillet 2020.

Elles ont toutes d'excellents rendements épuratoires et n'ont pas de problème de conformité.



La station de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries est un lagunage référencé par la DDTM à 500 EH. Suite à un diagnostic mené par la Société ENTECH dans le cadre de sa réhabilitation, la capacité réelle de la station est de 150 EH. Celle-ci dysfonctionne, les bassins de lagunage n'étant pas étanches.

Détails des différentes unités de traitement

Classe de capacité de station	Quantité
0-199 EH*	29
200-1999 EH	17
2000-9.999 EH	0
>10.000 EH	1
TOTAL	**47**

* EH : Équivalent Habitant qui correspond à 150l/h/j, 60g DBO5 , 135g Azote Kejdhal, 4 Phosphore Total

Capacité d'épuration par filières de traitement

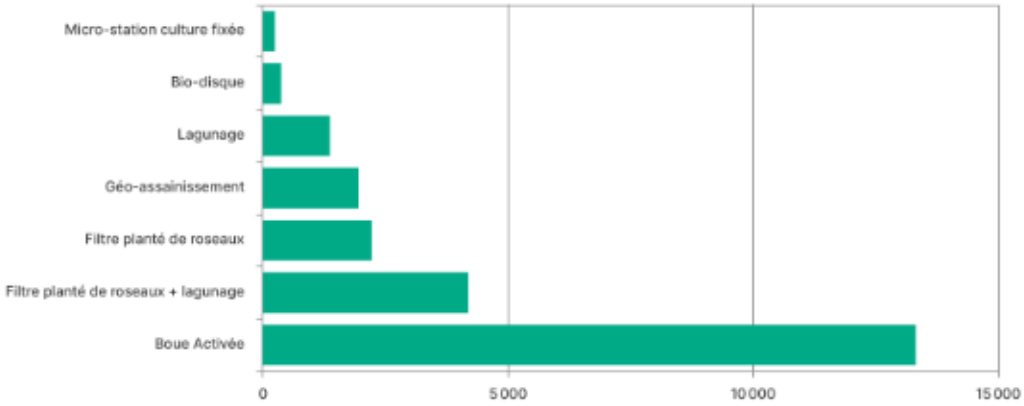

Quelques particularités

- La moitié des stations d'épuration sont de type « Géo-assainissement », mais cette filière ne représente que 9% de la capacité épuratoire totale.
- De nombreuses filières extensives sont également recensées : filtres plantés de roseaux (29%) et lagunage (13%), qui représentent respectivement 9% et 6% de la capacité épuratoire totale.
- La station de Roqueredonde - Mas Neuf est uniquement constituée d'un prétraitement (2 fosses toutes eaux de 6m^3 sans épandage rejet direct des eaux prétraitées vers la rivière).
- L'une des stations de Saint-Maurice-Navacelles est à culture fixée complètement enterrée pour avoir le moins d'impact visuel (site classé UNESCO).
- Environ 62% des stations ont une capacité nominale comprise entre 0 et 199 EH et la station de Lodève d'une capacité de 13.300 EH concentre 54% de la capacité totale épuratoire.
- La Communauté de communes gère la station d'épuration du camping des Vailhés à Le Puech (lagunage de 630 EH) et la station d'épuration de la Baume Auriol (géo-assainissement de 140 EH) qui sont en assainissement non collectif mais référencés par les services de la DDTM.



Pour 2022 comme pour 2021, en fonction des dysfonctionnements observés sur les stations des communes de Roqueredonde, Le Bosc (Cartels), Saint-Privat (Bourg et les Salces), Saint-Maurice-Navacelles (Madières) et Usclas-du-Bosc des actions ont été entreprises :

- Réhabilitation prévue pour 2023 des stations de Saint-Privat (Bourg et Les Salces) avec reprise des délivrances de permis de construire
- Roqueredonde : arrêt de délivrance des permis de construire
- Le Bosc (Cartels, Sallèles, Mas Lavayre) : Limitation et arrêt des permis de construire suite au diagnostic entrepris par le bureau d'études CEREG pour ces trois stations
- Saint-Maurice-Navacelles (Madières) : Construction d'une nouvelle station en remplacement de l'ancienne dysfonctionnante
- Usclas-Du-Bosc : Construction d'une nouvelle station en remplacement des deux stations Nord et Sud

6.2.4 Bilans et performances des usines

Charges entrantes en station en kg/DBO5	Nombre bilans 24h obligatoires
< 12	0
Comprise entre 12 et 30	1 tous les 2 ans
Comprise entre 30 et 60	1 bilan par an
Comprise entre 60 et 120	2 bilans par an
Station de Lodève supérieure à 600	**24 bilans par an**

En fonction de la capacité de traitement et des différentes filières d'épuration des stations, les exigences de qualité des eaux traitées peuvent différer ainsi que les périodes entre lesquelles les analyses sont réalisées.
Les exigences réglementaires sont synthétisées dans l'annexe 2 de l'Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015.

6.2.4.1 STEP Lodève

L'exploitation de la station d'épuration de Lodève est réalisée en régie par l'équipe « Usines » du SIELL.
Dans ce cadre, un autocontrôle est réalisé quotidiennement afin d'en piloter le fonctionnement.
Ceci se traduit par des tests de taux de boues sur le bassin d'aération, des mesures de concentration toujours dans le bassin d'aération et des mesures de siccité dans le silo de stockage des boues et en sortie de presse.
Des relevés automatiques de débits d'entrée et de sortie de station sont réalisés quotidiennement et enregistrés.
Les données issues de l'ensemble de ces relevés sont transférées via une plateforme internet des Services de l'État.
En plus de cet autocontrôle, deux fois par mois sont réalisés des bilans 24H entrée/sortie de station où l'on prélève un échantillonnage qui est analysé par le Laboratoire Départemental sur un ensemble de 10 paramètres qui permettent d'évaluer les performances épuratoires de la station. Via la plateforme internet, les résultats sont partagés aux services de l'État qui nous renseignent sur la conformité de la performance vis-à-vis de la réglementation nationale et européenne.
En outre, un audit des appareillages de mesure de la station d'épuration est réalisé une fois par an par Hérault Ingénierie. Ici aussi, les conclusions de l'audit sont transmises aux services de l'État.
Un bilan complet est réalisé en régie en fin d'année qui reprend l'ensemble de l'activité de la station (cf annexe). Encore une fois, celui-ci est envoyé aux services de l'État.
L'épuration biologique des eaux usées de Lodève génère des boues liquides qui sont ensuite déshydratées, stockées et transportées vers une unité de compostage.

	2021	2022	Variation (%)
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche (hors réactifs)	112 t	196 t	+75 %
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche	112 t	100 t	-11 %



Remarque : La siccité (taux de matière sèche par volume d'eau) moyenne des boues est de 16% sur l'année ce qui est le taux de déshydratation fixé comme objectif suite à la mise en place de la presse à vis en 2020. La siccité a varié le long de l'année entre 16 % et 20 %. L'augmentation de la siccité a permis de diminuer le coût de traitement en limitant le transport (de 2 bennes par semaine à une benne dans la continuité de 2021). Toutes les boues évacuées de la station d'épuration de Lodève sont compostées sur la plateforme de compostage de Lunas et ensuite valorisées en agriculture.

Le suivi de la qualité agronomique des boues est toujours confié à la société BO conseil.

Commentaires sur les boues testées sur 2022 par BO conseil :

- *Bonne humidité des boues pour le compostage*
- *Taux de MO assez élevé : risques possibles d'odeurs lors du transport et du compostage*
- *Teneurs en éléments fertilisants N-P-K normales, compatibles avec le compostage*
- *Teneurs en ETM et CTO faibles, toutes inférieures aux valeurs limites réglementaires de la norme NFU 44-095 et aux valeurs guides de l'Agence de l'Eau, ce qui est un point très positif*



6.2.4.2 Les autres stations d'épuration de la CCLL

En 2022, la Communauté de communes a signé une convention avec Hérault Ingénierie pour assurer les prestations d'autosurveillance des stations d'épuration des autres communes du territoire.

Conformité des équipements d'épuration (P204.3)
En grande majorité, les équipements d'épuration communaux sont conformes, toutefois, certaines installations présentent des dysfonctionnements et non-conformité (cf annexe indicateurs).
Dans le cadre d'une amélioration des performances épuratoires, des travaux ont été engagés (renouvellement des stations de Madières et d'Usclas-du-Bosc) et d'autres sont à venir (renouvellement de la station de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries et mise en conformité des stations des Salses et de Saint-Privat prévus sur 2023/2024).

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)
En grande majorité, les ouvrages d'épuration communaux ont des performances épuratoires conformes à la réglementation. Toutefois certaines installations peuvent présenter quelques non-conformités (cf annexe indicateurs).

Synthèse des visites et des bilans effectués sur l'année par Hérault Ingénierie

Communes	STEP	Capacité	Nombre visites	Nombre bilans	Taux de charge organique	
Celles	Géoassainissement	60 EH	2	0	NC	
	Filtres plantés de roseaux	120 EH	2	0	NC	
	Lagunage (ANC)	630 EH	1	1	26,80%	
Fozières	Lagunage	160 EH	2	0	NC	
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	Lagunage	500 EH (150 EH)	1	0	NC	
Lauroux	Filtres plantés de roseaux	200 EH	1	0	NC	
Le Bosc	Géoassainissement	140 EH	1		NC	
	Lagunage	340 EH		1	107%	
	Lagunage	140 EH	2	0	NC	
	Filtres plantés de roseaux	470 EH	2	0	NC	
Le Caylar	Filtres plantés de roseaux	1.900 EH	0	2	29,30%	
Le Cros	Géoassainissement	180 EH	1	0	NC	
	Filtre compact	25 EH	0	0		
Le Puech	Bio-disque compact + filtres plantés de roseaux	100 EH	1	0	NC	
	Lagunage					
Les Rives	Filtres plantés de roseaux	230 EH	2	0	NC	
	Filtres plantés de roseaux	50 EH	1	0	NC	
Olmet-et-Villecun	Filtres plantés de roseaux	40 EH	1	0	NC	
Pegairolles-de-l'Escalette	Filtres plantés de roseaux	300 EH	2	0	NC	
Poujols	Filtres plantés de roseaux	200 EH	2	0	NC	
Roqueredonde	Géoassainissement	150 EH	2	0	NC	
	Géoassainissement	Inconnu	0	0		
	Géoassainissement	< 60 EH	0	0		
	Géoassainissement	< 60 EH	0	0		
	Filtres plantés de roseaux	30 EH	1	0	NC	
Saint-Étienne-de-Gourgas	Bio-disque	300 EH	1	0	85%	
	Géoassainissement	50 EH	1	0	NC	
Saint-Jean-de-la-Blaquière	Filtres plantés de roseaux + lagunage	850 EH	0	1	43,1	
Saint-Maurice-Navacelles	Géoassainissement	150 EH	2	0		
	Géoassainissement	60 EH	1	0	NC	
	Géoassainissement	60 EH	1	0	NC	
	Géoassainissement	150 EH	1	0	NC	
	Micro-station culture fixée	200 EH	1	0	NC	
	Géoassainissement	100 EH	1	0	NC	
	Géoassainissement ANC	450 EH	0	0		
Saint-Michel-d'Alajou	Géoassainissement	100 EH	1	0	NC	
Saint-Pierre-de-la-Fage	Filtres plantés de roseaux	80 EH	1	0	NC	
	Filtres plantés de roseaux	150 EH	1	0	NC	
Saint-Privat	Géoassainissement	150 EH	2	0	NC	
	Géoassainissement	180 EH	2	0	NC	
	Filtres plantés de roseaux	100 EH	1	0	NC	
Sorbs	Géoassainissement	120 EH	1	0	NC	
	Géoassainissement	30 EH	1	0	NC	
Soubes	Filtres plantés de roseaux + lagunage + traitement phosphore	1.500 EH	0	2	28,2	
Soumont	Filtres plantés de roseaux	200 EH	1	0	NC	
Usclas-du-Bosc	Géoassainissement	100 EH	1	0	NC	
	Géoassainissement	100 EH	1	0	NC	

	Débit nominal (m^3/j)	Taux de charge hydraulique	Conformité équipement	Conformité performance	Observations
	9	NC	100	100	Remise en état des tuyaux de répartition de l'épandage
	18	NC	100	100	Peu d'intrant dans la STEP
	130	42,30 %	100		Mettre en place un dégrilleur d'entrée
	30	NC	100	100	Présence de lentilles d'eau
	12	NC	0	0	Renouvellement de la station prévue sur 2023 - 2024
	36	NC	100	100	Entrée d'eaux claires parasites
	35	NC	0	0	Le filtre à zéolihte est colmaté ce qui implique des déversements
	51	111%	100	0	Station en surcharge hydraulique et organique
	36	NC	100	0	Station en surcharge hydraulique et organique
	85	NC	100	100	RAS
	285	33,20 %	100	100	RAS (pince préleveur à changer)
	30	NC	100	100	Step non clôturée, fixer les cadres des tampons, manque signalétique
					Pas de visite Hérault Ingénierie
	15	NC	100	100	Problème dégrilleur
					Pas de visite Hérault Ingénierie
	27	NC	100	100	RAS
	8	NC	100	100	RAS
	6	NC	100	100	RAS
	45	NC	100	100	Nettoyer le canal de sortie
	48	NC	100	100	Prévoir diagnostic réseaux EU
	18	NC	0	0	Station vieillissante avec d'importants dysfonctionnements et déversements
					Pas de visite Hérault Ingénierie
					Pas de visite Hérault Ingénierie
					Pas de visite Hérault Ingénierie
	4	NC	100	100	Importante arrivée d'eaux claires
	36	NC	100	100	Problème de flottants au niveau du décanteur lamellaire
	8	NC	100	100	Nettoyage préfitre et curage des drains à prévoir
	170	39,2	100	100	Remettre en service le premier bassin de lagunage
	9	NC	100	100	Pas de clôture. Mettre un PR et raccordement sur la nouvelle STEP de Navacelles
	9	NC	100	100	Pas de clôture du site
	23	NC	100	100	Diagnostic de la step prévu en 2023. Remplacement de la pouzzolane du préfiltre à prévoir
	30	NC	100	100	Corrosion du regard répartiteur
	15	NC	0	0	La station est en cours de renouvellement par une nouvelle installation de 254 EH
					Pas de visite Hérault Ingénierie
	15	NC	100	100	Sécuriser les regards de visite et le portail d'entrée
	12	NC	100	100	RAS
	22	NC	100	100	RAS
	23	NC	0	0	Prévoir bilan d'entrée. Réhabilitation prévue pour 2023
	30	NC	0	0	Prévoir bilan d'entrée. Réhabilitation prévue pour 2023
	15	NC	100	100	Prévoir bilan d'entrée. Rendre accessible le canal de sortie
	24	NC	100	100	RAS
	6	NC	100	100	Rehausse des tampons de la fosse
	216	24,1	100	100	RAS
	24	NC	100	100	Couvrir d'une bâche le casier inutilisé
	15	NC	0	0	La station est en cours de renouvellement par une nouvelle installation de 380 EH
	15	NC	0	0	La station est en cours de renouvellement par une nouvelle installation de 380 EH

En fonction du type de filière d'épuration, il est nécessaire d'évacuer les boues issues du processus d'épuration des eaux usées. Le tableau ci-dessous synthétise les quantités de boue extraites par station.

Quantité de boues issues des autres stations d'épuration de la CCLL 2022 [t MS] (D203.0)

Communes	STEP	Type	Capacité EH	Volume vidangé (m³)	t MS estimé
Celles	Les Vailhés	Géo-assainissement	60	8	0,41
La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	Entrée village	Lagunage			
Le Bosc	Cartels	EPARCO	140	19,5	1,014
Le Cros	Village	Géo-assainissement	180	26	1,35
Roqueredonde	Village	Géo-assainissement	60	12	0,624
Saint-Maurice-Navacelles	Village	Géo-assainissement	1020	90,35	4,7
	Le Coulet	Géo-assainissement			
	Madières	Géo-assainissement			
	Navacelles	Micro station			
	Navacelles 2	Géo-assainissement			
	Baume Auriol	EPARCO			
Saint-Michel	Village	Géo-assainissement	100	16	0,864
Saint-Privat	Saint Privat	Géo-assainissement	330	70	3,64
	Les Salses	Géo-assainissement			
Sorbs	Village	Géo-assainissement	120	27	14
Usclas-du-Bosc	Nord	Géo-assainissement	200	18	0,936
	Sud	Géo-assainissement			

Sur l'année, les ouvrages cités dans le tableau ont fait l'objet de vidanges par des sociétés spécialisées afin de maintenir une bonne exploitation et un fonctionnement normal.
Les boues ont été pompées et évacuées vers des centres de traitement agréés.

2021		2022	
Volume extrait	Tonne matière sèche	Volume extrait	Tonne matière sèche
298 m³	15,56 T MS	292	15,19 T MS

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3). 100% des extractions des boues des ouvrages d'épuration communaux sont réalisées de manière conforme à la réglementation, compostage des boues de la station de Lodève, vidange et transport des boues des autres stations d'épuration communales vers un centre de traitement agréé (cf. annexe indicateurs).



6.3
Les travaux 2022

6.3.1 Travaux investissement réseaux

En 2022, la commune de Le Caylar a engagé des travaux de réfection de voiries et le service s'est servi de cette opportunité pour renouveler ses réseaux sur un linéaire de 115 ml.
Environ 20 ml ont été, pour leur part, renouvelés sur Lodève suite à des entrées d'eau parasite surchargeant les réseaux d'assainissement. 35 ml de réseaux d'assainissement ont été réhabilités.
Chaque année, la CCLL, au travers du SIELL, reçoit des demandes de nouveaux branchements eaux usées ou des réhabilitations de ceux-ci. Il est rappelé que le branchement est un ouvrage public à destination d'un privé, c'est à dire que celui-ci est financé par le privé mais la réalisation des travaux et l'exploitation de l'ouvrage est public.
Pour toute demande, une fiche de renseignement doit être complétée, signée et renvoyée au service. S'en suit une prise de rendez-vous avec un technicien afin d'implanter l'ouvrage et de réaliser un devis. Après acceptation du devis et versement d'un acompte, les travaux seront réalisés.
Enfin, un contrôle de branchement sera réalisé.
Pour toute création de nouveaux logements (permis de construire, nouveau logement en immeuble collectif...), une participation forfaitaire à l'assainissement collectif sera à payer par le pétitionnaire demandeur.

Focus sur les branchements	2021	2022
Nombre de devis	79	52
Nombre de branchements réalisés	71	42
PFAC* facturées	13	31
PFAC* payées	11	31

* PFAC : Participation forfaitaire à l'assainissement collectif

Montant des études réalisées : 46.493 € HT
Montant des travaux réalisés dont nouveaux branchements : 117.400 € HT

6.3.2 Travaux fonctionnement réseaux

Afin de maintenir un bon écoulement des eaux usées dans les réseaux et de garantir une exploitation pérenne de ceux-ci, divers travaux de fonctionnement sont réalisés :

- Curage préventif des réseaux réalisés sur l'année : 5265 ml soit environ 4 % du réseau d'assainissement.
- Inspections télévisées sur les réseaux réalisés sur l'année : 2010 ml soit environ 1,5 % du réseau d'assainissement.
- Interventions de curage et de débouchage des branchements ou des collecteurs réalisés suite à des obstructions : 78 interventions de toutes natures en jours ouvrés et astreintes
- Travaux structurels (reprise de regards, travaux suite à des effondrements de voirie, reprises de branchement et casse de canalisation) : environ 15 interventions ont été réalisées en 2022

1 600 ml de réseaux sur Lodève entre la zone du Capitoul et la station d'épuration ont été traités contre l'intrusion de racines.

Pour sur les réseaux, montant des travaux réalisés :
61 844 € HT

dont les entretiens réalisés :
14 408 € HT





6.3.3 Travaux investissement usines

Renouvellement de la station de Madières

A été réalisé sur 2022, le renouvellement de la station d'épuration et d'un poste de refoulement sur le Hameau de Madières, commune de Saint-Maurice-Navacelles. Sont également collectées les eaux usées de la commune de Rogues, dans le Gard.

Une convention de rejet a été signée qui intègre la participation aux frais d'investissement de la commune de Rogues.

Il s'agit d'un filtre planté de roseaux d'une capacité de 254 EH en remplacement de l'ancienne station qui présentait d'importants dysfonctionnement et qui ne pouvait être réhabilitée.

Celle-ci a été construite dans le prolongement de l'ancienne station sur des terrains nouvellement acquis par la commune.

Montant des études préalables :
58 307 € HT

Montant des travaux :
285 915 € HT

Montant des subventions (Agence de l'Eau, Département, État) à hauteur de 80% :
275 278 € HT

Soit un reste à charge pour les deux collectivités :
35 356 € HT

Renouvellement des deux stations d'USCLAS-DU-BOSC

Les stations Nord et Sud de la commune d'Usclas-du-Bosc ont été démantelées au profit de la réalisation d'une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux de 380 EH.

Afin d'alimenter la nouvelle station, du réseau de collecte a été créé ainsi qu'un poste de refoulement. La station d'épuration a été implantée sur un terrain nouvellement acquis hors zone inondable.

Montant des études préalables :
62 862 € HT

Montant des travaux :
608 912 € HT

Montant des subventions (Agence de l'Eau, Département, Etat) à hauteur de 80% :
487 129 € HT

Soit un reste à charge pour la collectivité :
121 783 € HT

6.3.4 Travaux fonctionnement usines

Quelques exemples de travaux réalisés en régie en 2022

Communes	Sites	Travaux réalisés	Montant dépenses	Heures passées
Les Rives	STEP Village	Mise en place d'un système de mise en charge des filtres pour gérer les adventices, mise en place d'un dégrilleur manuel	3 666,00 €	21
Celles	STEP Village	Mise en place d'un système de mise en charge des filtres pour gérer les adventices	812,00 €	14
Le Caylar	PR CAT, PR Glujade, PR Lavogne	Remplacement des 3 armoires électrique et mise en place de 3 sondes de niveau	21 147,00 €	63
Le Caylar	STEP	Mise en place d'un conquet d'arrivée PR principal et CAT et en aval du débitmètre pour comptage volume entrée	9 302,00 €	70
Lodève	STEP	Mise en place d'un caisson d'évacuation des eaux de sortie clarificateur, renouvellement des conduites du PR recirculation, remplacement sonde redox et oxygène, remplacement sonde mesure by pass, réparation frigo préleveur entrée, mise en place pompe toutes eaux, mise en place d'un coffret inverseur		
Le Bosc	PR Sallèles	Remplacement des 2 conduites de refoulement et pose des pompes sur socle	948,00 €	35
Le Bosc	PR Presbytère	Remplacement de la sonde de niveau	449,00 €	4
Le Bosc	PR Cartels	Remplacement de l'armoire de commande	6 648,00 €	28
Le Bosc	STEP de Loiras	Mise en place d'un système de mise en charge des filtres pour gérer les adventices	1 480,00 €	16
Le Bosc	STEP du mas Lavayre	Mise en place d'un dégrilleur manuel	1 077,00 €	14
Le Bosc	PR Lavandière	Remplacement d'une pompe associé à un variateur 230VAC mono tri	1 633,00 €	24
Pégairolles-de-l'Escalette	PR Cave coopérative	Reprise des conduites de refoulement, sécurisation avec trappe et antichute, reprise génie civil	3 900,00 €	35
Saint-Jean-de-la-Blaquière	PR Fonzal	Reprise des conduites de refoulement, sécurisation avec trappe et antichute, reprise génie civil, armoire électrique et télésurveillance	18 277,00 €	70
Saint-Jean-de-la-Blaquière	PR Fonzal	Remplacement des 2 clapets	248,00 €	6

Pour les usines, montant des travaux réalisés : 323 244 € HT dont 46 721 € HT concernant les entretiens.

6.4
Perspective d'avenir

Réhabilitation partielle et sécurisation des STEP de Saint-Privat (Les Salces et Le Bourg).

Sécurisation des STEP de Roqueredonde (village) et Saint-Maurice-Navacelles (village).

Réfection du chemin de la STEP de Les Rives.

Remplacement de l'armoire électrique du PR de la route de Lodève à Saint-Jean-de-la-Blaquière ainsi que de celle du PR du village de Saint-Maurice-Navacelles.

6.5
Les prix de l'assainissement collectif



Les frais d'exploitation et les investissements du service sont financés par les recettes perçues dans le cadre de la facturation, par les aides des différents organismes partenaires, et le recours à l'emprunt. Les aides tendent à diminuer, plus que jamais le prix de l'eau doit permettre d'investir pour l'avenir et c'est une richesse qui mérite toutes les attentions.
L'effort d'investissement sur l'assainissement collectif, à court et moyen terme, est important pour le territoire de la CCLL, notamment dans le cadre de mise aux normes et de construction de nouvelles installations.
Depuis le transfert de compétences au 1er janvier 2021, la mise en œuvre d'une convergence tarifaire a été initiée, en fonction des coûts d'exploitation et des investissements nécessaires sur chaque commune, pour parvenir à un prix unique sur l'ensemble du territoire.

Redevance collectivité 2022

Secteur	Communes	Tarifs abonnement assainissement en € HT 2022	Tarif m³ assainissement (hors redevance AE) en € HT 2022	Taux de TVA 2022
Causse du Larzac et Escandorgue	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	50,00 €	0,858 €	10,00 %
	Le Caylar	76,00 €	0,838 €	10,00 %
	Le Cros	66,00 €	0,845 €	10,00 %
	Les Rives	95,00 €	1,096 €	10,00 %
	Roqueredonde	45,00 €	0,861 €	10,00 %
	Saint-Félix-de-l'Héras			10,00 %
	Saint-Maurice-Navacelles	68,00 €	0,480 €	10,00 %
	Saint-Michel-d'Alajou	45,00 €	0,480 €	10,00 %
	Saint-Pierre-de-la-Fage	60,00 €	0,486 €	10,00 %
	Sorbs	90,00 €	0,736 €	10,00 %
Contreforts du Larzac	Fozières	45,00 €	0,778 €	10,00 %
	Lauroux	45,00 €	0,869 €	10,00 %
	Pégairolles-de-l'Escalette	100,00 €	0,919 €	10,00 %
	Poujols	50,00 €	0,948 €	10,00 %
	Saint-Étienne-de-Gourgas	75,00 €	0,839 €	10,00 %
	Soubès	85,00 €	1,004 €	10,00 %
Avants Monts	Les Plans	45,00 €	0,861 €	10,00 %
	Lodève	45,00 €	0,882 €	10,00 %
	Olmet-et-Villecun	45,00 €	0,861 €	10,00 %
	Saint-Privat	60,00 €	0,850 €	10,00 %
	Soumont	70,00 €	0,697 €	10,00 %
Plaine du Lodévois	Celles	55,00 €	0,708 €	10,00 %
	Le Bosc	65,00 €	1,500 €	10,00 %
	Le Puech	45,00 €	0,861 €	10,00 %
	Saint-Jean-de-la-Blaquière	55,00 €	1,027 €	10,00 %
	Usclas-du-Bosc	45,00 €	1,365 €	10,00 %

Abonnement assainissement

Tarif le plus bas HT : 45 €

Tarif le plus élevé HT : 100,00 €

Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 58,65 €

Consommation assainissement

Tarif le plus bas HT : 0,48 €

Tarif le plus élevé HT : 1,50 €

Tarif moyen non pondéré HT (Hors SIAE Orb et Gravezon) : 0,833 €

Pour information, tarifs assainissement collectif 2022 du SIVOM Orb et Gravezon :

Commune	Tarif abonnement assainissement collectif en € HT 2022	Tarif m³ assainissement collectif (hors redevance AE) en € HT 2022
Lavalette	5.17 € HT/mois soit 62.04 € HT/an	1.30 € HT/m³
Romiguières	5.17 € HT/mois soit 62.04 € HT/an	1.30 € HT/m³

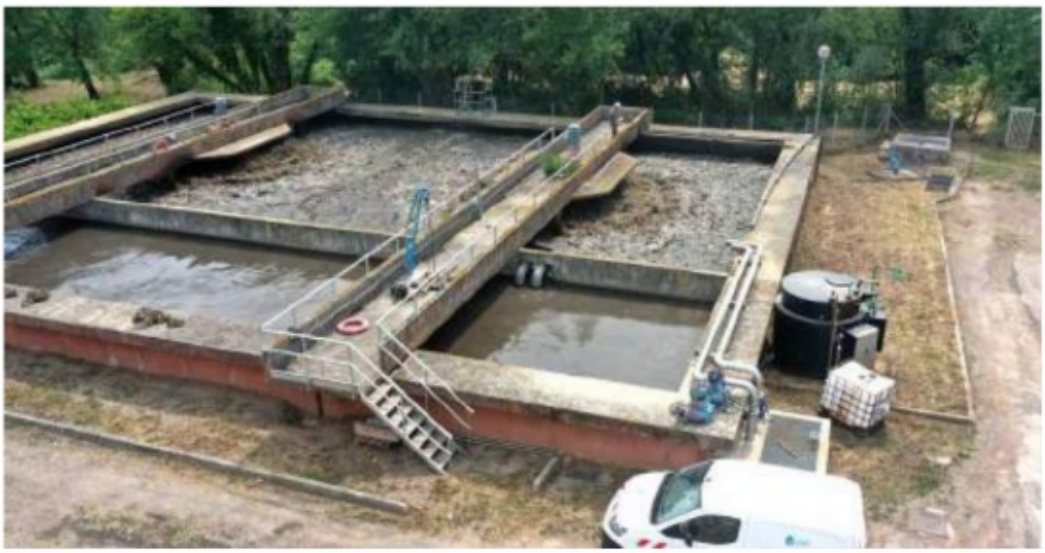

Assainissement collectif

Redevance modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)

Toutes les communes du territoire dépendent de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (R.M.C), sauf le Caylar qui dépend de l'Agence Adour Garonne

Redevance modernisation des réseaux de collecte 2022 – Agence de l'Eau RMC : 0,16 €/m³

Redevance modernisation des réseaux de 2022 – Agence de l'Eau Adour Garonne : 0,25 €/m³

Composantes de la facture d'assainissement collectif d'un usager de 120 m³

Secteur	Communes	Redevance collectivité HT	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte HT	Total HT	TVA 10%	Total TTC	Prix du m³ pour un abonné consommant 120 m³
Causse du Larzac et Escandorgue	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	152,96 €	19,20 €	172,16 €	17,22 €	189,38 €	1,58 €
	Le Caylar	176,56 €	30,00 €	206,56 €	20,66 €	227,22 €	1,89 €
	Le Cros	167,40 €	19,20 €	186,60 €	18,66 €	205,26 €	1,71 €
	Les Rives	226,52 €	19,20 €	245,72 €	24,57 €	270,29 €	2,25 €
	Roqueredonde	148,32 €	19,20 €	167,52 €	16,75 €	184,27 €	1,54 €
	Saint-Félix-de-l'Héras						
	Saint-Maurice Navacelles	125,60 €	19,20 €	144,80 €	14,48 €	159,28 €	1,33 €
	Saint-Michel-d'Alajou	102,60 €	19,20 €	121,80 €	12,18 €	133,98 €	1,12 €
	Saint-Pierre-de-la-Fage	118,32 €	19,20 €	137,52 €	13,75 €	151,27 €	1,26 €
	Sorbs	178,32 €	19,20 €	197,52 €	19,75 €	217,27 €	1,81 €
Contreforts du Larzac	Fozières	138,36 €	19,20 €	157,56 €	15,76 €	173,32 €	1,44 €
	Lauroux	149,28 €	19,20 €	168,48 €	16,85 €	185,33 €	1,54 €
	Pégairolles-de-l'Escalette	210,28 €	19,20 €	229,48 €	22,95 €	252,43 €	2,10 €
	Poujols	163,76 €	19,20 €	182,96 €	18,30 €	201,26 €	1,68 €
	Saint-Étienne-de-Gourgas	175,68 €	19,20 €	194,88 €	19,49 €	214,37 €	1,79 €
	Soubès	205,48 €	19,20 €	224,68 €	22,47 €	247,15 €	2,06 €
Avants Monts	Les Plans	148,32 €	19,20 €	167,52 €	16,75 €	184,27 €	1,54 €
	Lodève	150,84 €	19,20 €	170,04 €	17,00 €	187,04 €	1,56 €
	Olmet-et-Villecun	148,32 €	19,20 €	167,52 €	16,75 €	184,27 €	1,54 €
	Saint-Privat	162,00 €	19,20 €	181,20 €	18,12 €	199,32 €	1,66 €
	Soumont	153,64 €	19,20 €	172,84 €	17,28 €	190,12 €	1,58 €
Plaine du Lodévois	Celles	139,96 €	19,20 €	159,16 €	15,92 €	175,08 €	1,46 €
	Le Bosc	245,00 €	19,20 €	264,20 €	26,42 €	290,62 €	2,42 €
	Le Puech	148,32 €	19,20 €	167,52 €	16,75 €	184,27 €	1,54 €
	Saint-Jean-de-la-Blaquière	178,24 €	19,20 €	197,44 €	19,74 €	217,18 €	1,81 €
	Usclas-du-Bosc	208,80 €	19,20 €	228,00 €	22,80 €	250,80 €	2,09 €

6.6
Le budget de l'assainissement collectif

Les résultats

Libellé	Total BP 2022	CA 2022
70 Produits des services et ventes diverses	1 389 000,00 €	1 442 678,00 €
74 Dotations et subventions	32 200,00 €	- €
75 Autres produits de gestion courante	- €	1,06 €
013 Atténuation de charges	- €	- €
Recettes courantes de fonctionnement (1)	**1 421 200,00 €**	**1 442 679,06 €**
011 Charges à caractère général	595 500,00 €	465 953,58 €
012 Charges de personnel	480 000,00 €	478 946,52 €
014 Atténuation de produits	142 120,00 €	142 120,00 €
65 Autres charges de gestion courante	35 010,00 €	26 815,59 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	**1 252 630,00 €**	**1 113 835,69 €**
Épargne courante (3) = (1) - (2)	**168 570,00 €**	**328 843,37 €**
66 Charges financières	125 000,00 €	124 980,19 €
76 Produits financiers	- €	- €
Résultat financier (4)	**- 125 000,00 €**	**- 124 980,19 €**
Charges exceptionnelles et provisions semi-budgétaire (67et 69)	53 300,00 €	61 042,42 €
Produits exceptionnels hors cessions et transferts de charges (77 et 79)	324 446,96 €	326 956,96 €
Résultat exceptionnel (5)	**271 146,96 €**	**265 914,54 €**
Épargne Brute (6) = (3 épargne courante) + (4 résultat financier) + (5 résultat exceptionnel)	**314 716,96 €**	**469 777,72 €**
Remboursement du capital de la dette (7)	654 000,00 €	548 193,00 €
Épargne Nette (8) = (6 épargne brute) - (7 remboursement du capital de la dette)	**- 339 283,04 €**	**- 78 415,28 €**
Déduction des 2 prêts relais FCTVA 355 000 €	355 000,00 €	355 000,00 €
Épargne Nette (8) = (6 épargne brute) - (7 remboursement du capital de la dette)	**15 716,96 €**	**276 584,72 €**

Les dépenses courantes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de 1 113 835 € en 2022, soit 88,92 % du budget prévisionnel 2022.

Les recettes courantes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de € en 2022, soit 101,51 % du budget prévisionnel 2022.



Les recettes d'exploitation

Factures eau/asst hors redevances	Autres recettes	Recettes totales d'exploitation	Abandon de recettes
1 025 867,03 €	416 811,23 €	1 442 678,26 €	7 607,02 €

Hormis les recettes de facturation des abonnements et consommations des usagers, les recettes d'exploitation comprennent les produits des redevances de l'Agence de l'Eau (modernisation), les produits des participations pour travaux de branchements, les produits de Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) et les produits de refacturation de frais et de personnel.

Les dépenses d'équipement : 1 237 852 €

Les principales dépenses d'équipement 2022 ont concerné :

- Des études : **39 900 €**
- Travaux STEU : **911 695 €**
- Les travaux sur réseaux : **123 455 €**
- Divers équipements du service d'assainissement : **77 882 €**
- Les travaux de numérisation des réseaux sur diverses communes : **24 698 €**

Les travaux par commune — Réseaux et usines

Secteur	Communes	Travaux Réseaux	Travaux Usines	Total Travaux
Causse du Larzac et Escandorgue (51)	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	2 432,50 €		2 432,50 €
	Le Caylar	9 575,00 €	181 963,00 €	191 538,00 €
	Le Cros			- €
	Les Rives	1 450,00 €	3 055,00 €	4 505,00 €
	Roqueredonde	1 912,40 €		1 912,40 €
	Saint-Félix-de-l'Héras			- €
	Saint-Maurice-Navacelles		242 174,35 €	242 174,35 €
	Saint-Michel-d'Alajou			- €
	Saint-Pierre-de-la-Fage	3 350,00 €	82,55 €	3 432,55 €
	Sorbs	4 794,00 €		4 794,00 €
Contreforts du Larzac (52)	Fozières	3 830,00 €		3 830,00 €
	Lauroux	1 835,05 €		1 835,05 €
	Pégairolles-de-l'Escalette		7 225,00 €	7 225,00 €
	Poujols			- €
	Saint-Étienne-de-Gourgas	3 408,95 €	82,55 €	3 491,50 €
	Soubès	7 057,00 €	2 011,69 €	9 068,69 €
Avants Monts (53)	Les Plans	6 034,35 €		6 034,35 €
	Lodève	81 235,24 €	24 927,78 €	106 163,02 €
	Olmet-et-Villecun	1 429,00 €		1 429,00 €
	Saint-Privat	3 549,75 €	5 965,00 €	9 514,75 €
	Soumont			- €
Plaine du Lodévois (54)	Celles		564,27 €	564,27 €
	Le Bosc	22 390,00 €	10 011,54 €	32 401,54 €
	Le Puech		82,55 €	82,55 €
	Saint-Jean-de-la-Blaquière	9 611,20 €	14 916,94 €	24 528,14 €
	Usclas-du-Bosc		515 546,02 €	515 546,02 €
Total		**163 894,44 €**	**1 008 608,24 €**	**1 172 502,68 €**



Détail des subventions d'investissement encaissées en 2022 :

Optimisation du poste de déshydratation des boues de la STEP de Lodève 2020-4737 - solde	62 937,00 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Travaux d'assainissement et création d'une STEP hameau de Madières St-Maurice - 2020-01139 - ACPTE 1	5 097,90 €	Conseil Départemental de l'Hérault
Réalisation infrastructures et équipements collectifs tranche 1 Celles 175735/01 - solde	29 325,24 €	Conseil Départemental de l'Hérault
Création d'une STEP type FPR de 160eh hameau de Madières St-Maurice - AV 50%	65 604,00 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Réseaux de transfert et poste de refoulement St-Maurice AV 50%	25 766,00 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Construction réseaux de transfert - 2019-I-424 DETR Usclas-du-Bosc - AV 30%	21 765,00 €	État
AAP RSDE STEU mesure et suivi des micropolluants eaux brutes traitées et boues de la STEP Lodève - 2018 4697	9 517,00 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Création d'un SIG et outils de gestion patrimoniale ACPTE 25 % sur 75% avancement travaux	16 003,05 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Réhabilitation du réseau Celles DETR 2018 solde	9 747,69 €	État
Total	**245 222,88 €**	

Le montant total versé par l'Agence de l'eau est de **179 287,05 €**
Le montant total versé par le Conseil Départemental est de **34 423,14 €**
Le montant total versé par l'État est de **31 512,69 €**

La dette

Dette assainissement au 31/12/2022

Le remboursement du capital de la dette assainissement collectif s'élevait à 548 117 € en 2022 et se décompose comme suit :

- **232 000 €** au titre du remboursement du prêt relais de la commune de Caylar transféré à la CCLL (en attendant l'encaissement du FCTVA)
- **123 000 €** au titre du remboursement du prêt relais de la commune du Puech transféré à la CCLL (en attendant l'encaissement de subventions)
- **193 117 €** au titre du remboursement des échéances en capital de la dette en cours

Capital restant dû (CRD)	5 105 823,99 €
Taux moyen (ExEx, Annuel)	2,76 %
Durée de vie résiduelle	27 ans et 9 mois
Durée de vie moyenne	14 ans et 9 mois
Nombre de lignes	35

La durée résiduelle de la dette de l'assainissement collectif est conséquente du fait du dernier emprunt souscrit par la commune de Lodève pour une durée de 40 ans sur 35 % de la dette globale.

Les amortissements

Amortissements dépenses : **760 705,97 €**
Amortissements recettes : **371 868,00 €**

Dans le cadre du transfert des actifs des communes et syndicats en cours de finalisation et en application des nouvelles durées d'amortissement, en correspondance avec les durées de vie des installations et autres équipements, les montants des amortissements 2022 ont été plus conséquents qu'en 2021.

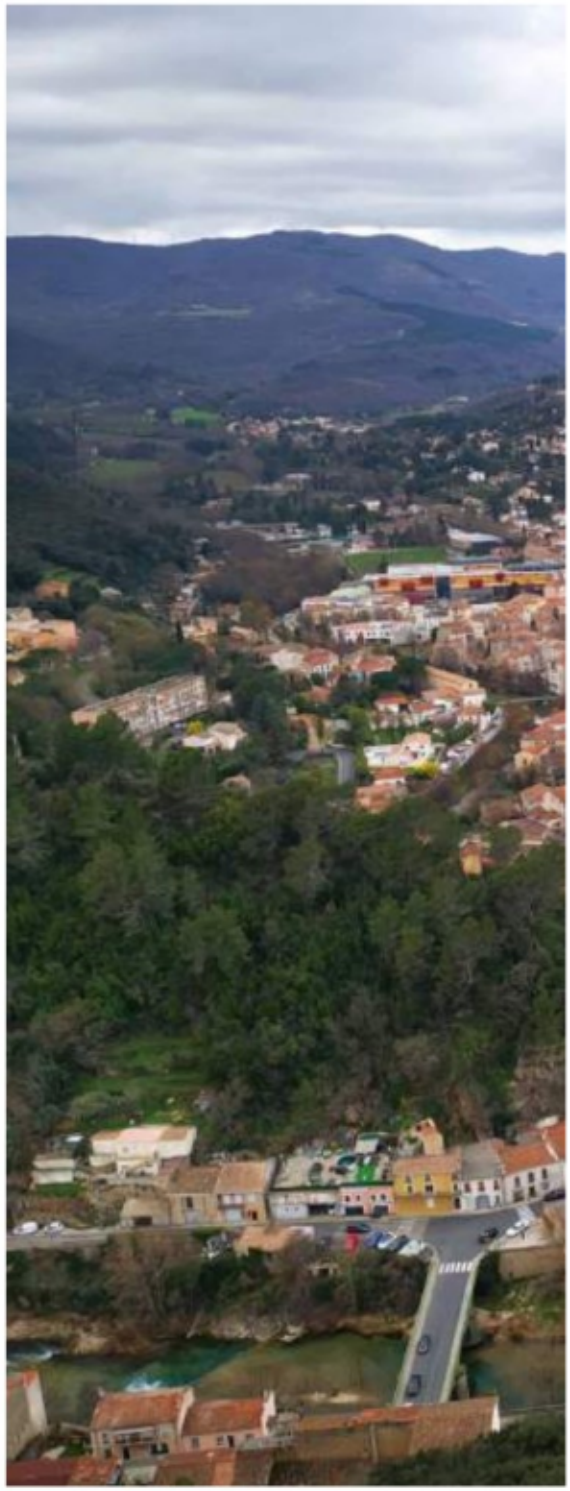

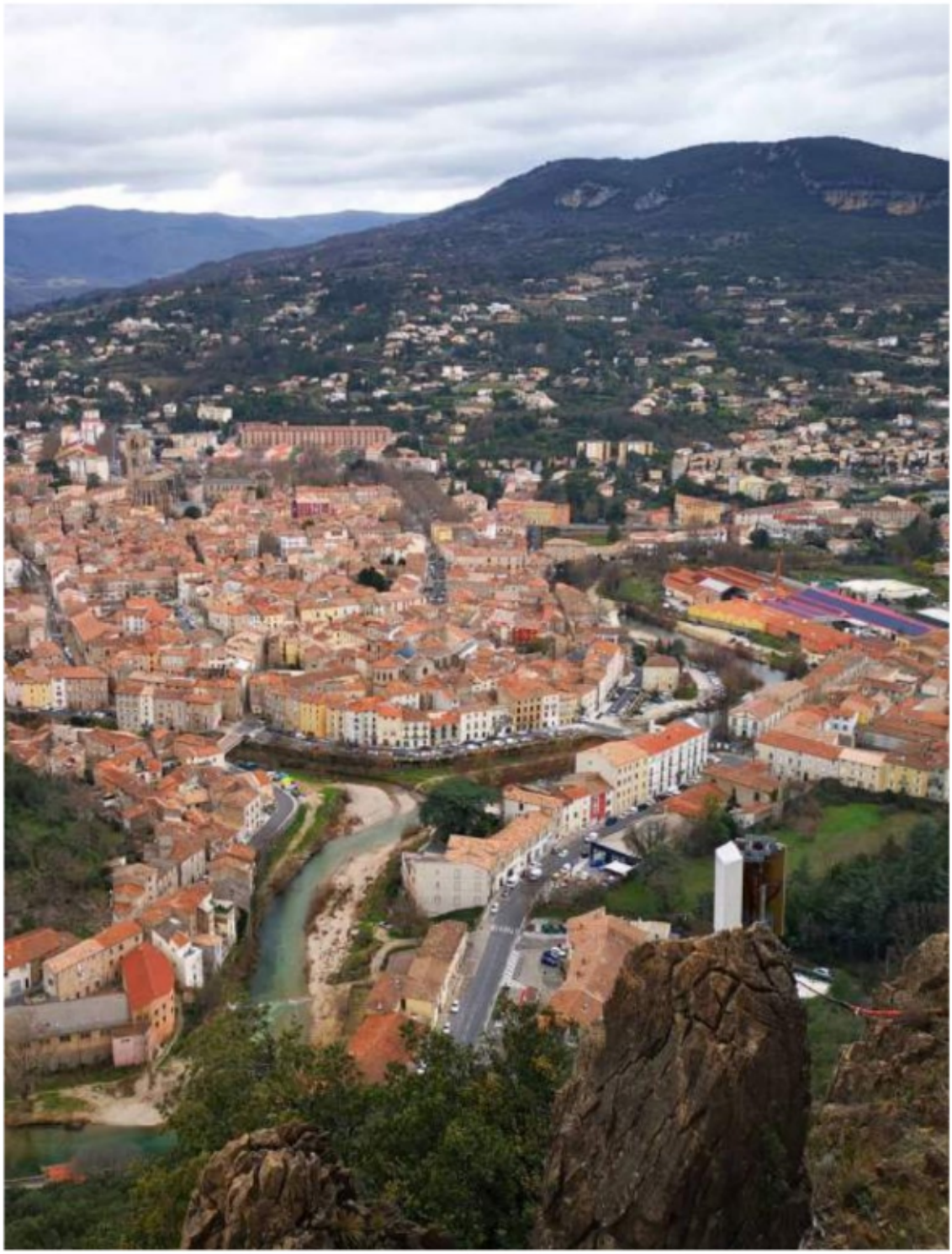





07

L’assainissement non collectif

7.1
Caractérisation technique du service

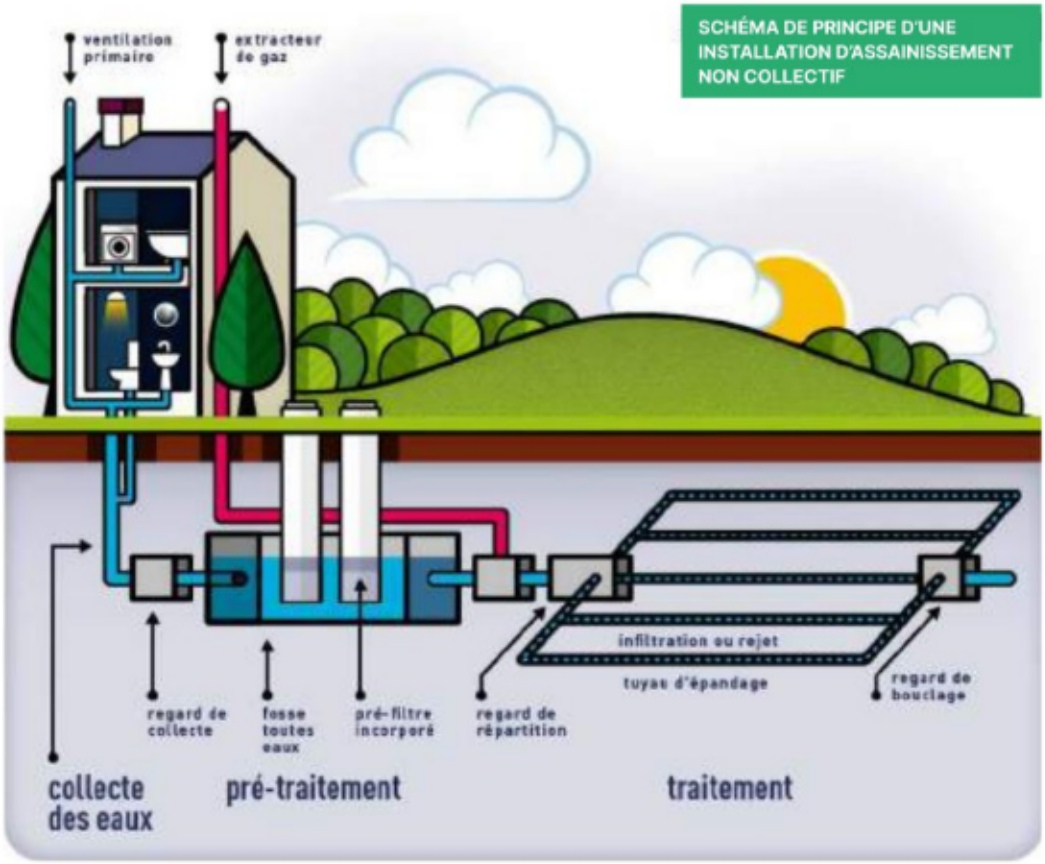

SCHÉMA DE PRINCIPE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Lodévois Larzac a été mis en place en octobre 2009 et les premiers contrôles ont été réalisés à partir de mars 2010 suite au recrutement d'un technicien.

Ce service est obligatoire depuis 1995 et fait suite à la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et à l'article L.2224-8 du CGCT. Il est exploité en régie par le CCLL. C'est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial ce qui implique un budget annexe équilibré par une redevance en contrepartie d'un service rendu.

7.1.1 Organisation administrative du service

La Communauté de communes Lodévois et Larzac regroupe les communes de Celles, Fozières, Lauroux, Lavalette, Lodève, La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, Le Bosc, Le Caylar, Le Cros, Le Puech, Les Plans, Les Rives, Olmet et Villecun, Pégairolles-de-l'Escalette, Poujols, Romiguières, Roqueredonde, Saint-Michel, Saint-Privat, Saint-Étienne-de-Gourgas, Saint-Félix-de-l'Héras, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Maurice-Navacelles, Saint-Pierre-de-la-Fage, Sorbs, Soubès, Soumont, Usclas-du-Bosc.

Depuis le 1er janvier 2015, le syndicat mixte des 5 vallées n'exerce plus la compétence « assainissement non collectif ».

Le SPANC s'exerce donc sur les 28 communes composant la Communauté de communes Lodévois et Larzac incluant les communes de Lavalette et Romiguières.

7.1.2 Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

≈3650

HABITANTS DESSERVIS

≈1523

INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTES

en comptant les installations de Lavalette et Romiguières et les installations neuves réalisées en 2022 (permis de construire), qui ont fait l'objet d'un contrôle d'exécution de travaux ainsi que les nouveaux diagnostics initiaux réalisés sur 2022.

7.1.3 Mode de gestion du service

Le service est constitué d'un équivalent temps plein distribué comme suit

2

AGENTS TECHNIQUES
À 40 %*

1

AGENT RESPONSABLE DU SERVICE
À 10%*

1

AGENT ADMINISTRATIF
À 10%*

*de leur temps de travail pour l'année 2022



Espace rural d'habitats diffus nécessitant des moyens d'épuration des eaux usées individuels

7.1.4 Prestations assurées dans le cadre du service

- Contrôle de conception et réalisation de travaux dans le cadre d'un permis de construire ou d'une réhabilitation.
- Contrôle de l'existant (premier contrôle réalisé sur une installation d'ANC).
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes. C'est une mission obligatoire.
- Contrôle diagnostic pour une vente (si le dernier contrôle date de plus de 3 ans).
- Une mission de conseil et d'information auprès des propriétaires, des professionnels et des élus.
- Le contrôle annuel de conformité des installations comprises entre 21 et 199 EH (obligatoire depuis août 2017), n'est pas suivi par manque de temps.

7.1.5 Activité du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Contrôle des installations	2021	2022	Variation en %
Contrôle de conception d'installations nouvelles	15	26	+73
Contrôle de conception d'installations réhabilitées	18	17	-5,5
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles	7	8	+14
Contrôle de bonne exécution d'installations réhabilitées	10	14	+40
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	192	195	+1,5

Sur l'année 2022, le nombre total de contrôles effectués est plus important que pour 2021 soit une progression de 7,5 %. Le nombre de contrôles périodiques reste stable sans toutefois atteindre les 250 prévus par an, toujours par manque de temps des agents contrôleurs qui doivent réaliser d'autres missions suite à la prise de l'ensemble des compétences eau et assainissement sur le territoire inter-communal en 2021.

7.1.6 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)

A. Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	20	20
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	Oui	20	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	Oui	30	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	Oui	30	30

B. Éléments facultatifs du SPANC : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place

	Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	Non	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	Non	10	0
	Total	**140**	**100**

Sur les 28 communes concernées :

24 communes ont un zonage terminé (approuvé par délibération après enquête publique) : Le Caylar, Les Rives, Roqueredonde, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Maurice-Navacelles, Saint-Pierre-de-la-Fage, Sorbs, Poujols, Le Puech, Olmet-et-Villecun, Les Plans, Celles, Soumont, Le Bosc, Lauroux, Lodève, Saint-Privat, Romiguières, Fozières, Saint-Félix-de-l'Héras, Usclas-du-Bosc, Lavalette, Saint-Étienne-de-Gourgas, La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries et Soubes.

Pégairolles-de-l'Escalette et Saint-Privat ont abandonné et n'ont toujours pas de zonage valide. Deux communes n'ont entamé aucune démarche : Le Cros et Saint-Michel.

Un schéma directeur d'assainissement inter-communal est à l'étude et devrait être lancé au mois de janvier 2024.

7.2
Indicateur de performance



Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2021	2022	Variation en %
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	588	574	- 2,38 %
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service (hors constructions neuves)	1512	1523	+ 0,73 %
Taux de conformité [%]	38,89 %	37,68 %	- 3,09 %

Le taux de conformité calculé ici concerne uniquement les installations conformes ou proches de la conformité. Sont comptabilisées les installations conformes existantes ainsi que les installations ayant été réhabilitées depuis la création du SPANC (mars 2010). Ne sont pas comptabilisés les installations neuves (permis de construire) ni les installations non conformes sans risque sanitaire.

7.3
Outils d'amélioration de la qualité du service

Depuis 2012, la CCLL a mis en œuvre plusieurs programmes groupés de réhabilitations afin de faire baisser le taux de non-conformité avec « risque avéré ». Depuis sa mise en œuvre 6 programmes d'aide ont vu le jour et 140 installations ont été réhabilitées et des aides ont été apportées pour un montant total de 372 456,19 €.

Il n'est plus possible d'obtenir des aides financières à la réhabilitation de l'Agence de l'eau depuis novembre 2017. Aucune convention de versement des aides de l'agence n'a été signée sur 2012 et 2022. Les programmes 5 et 6 seront soldés sur 2023.

Le règlement de service a été modifié en 2017 et celui-ci a été adopté (délibération du Conseil communautaire du 26/10/2017 N° CC_20171026-007) est consultable en ligne et disponible sur demande.

La phase de diagnostic a été finalisée fin 2014. Les visites périodiques de bon fonctionnement ont débuté en 2015 avec une période de 6 ans. En 2020 l'ensemble des installations diagnostiquées depuis 2010 ont subi une première visite périodique. Les secondes visites périodique ont démarré en 2021.

Dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels au sein de la Communauté de communes, les conditions de réalisation des contrôles par le technicien ont été analysées pour évaluer les risques encourus. Des actions sont menées dans le cadre du Document Unique pour réduire les risques auxquels il est exposé.

Le SPANC s'est équipé d'une caméra d'inspection des réseaux afin d'améliorer encore le diagnostic des installations et d'un appareil de localisation.

Depuis le 1er janvier 2021 la Communauté de communes Lodévois et Larzac a en plus de la compétence « assainissement non collectif » les compétences « eau et assainissement » un nouvel agent a été embauché qui est en mesure de réaliser des diagnostics SPANC.

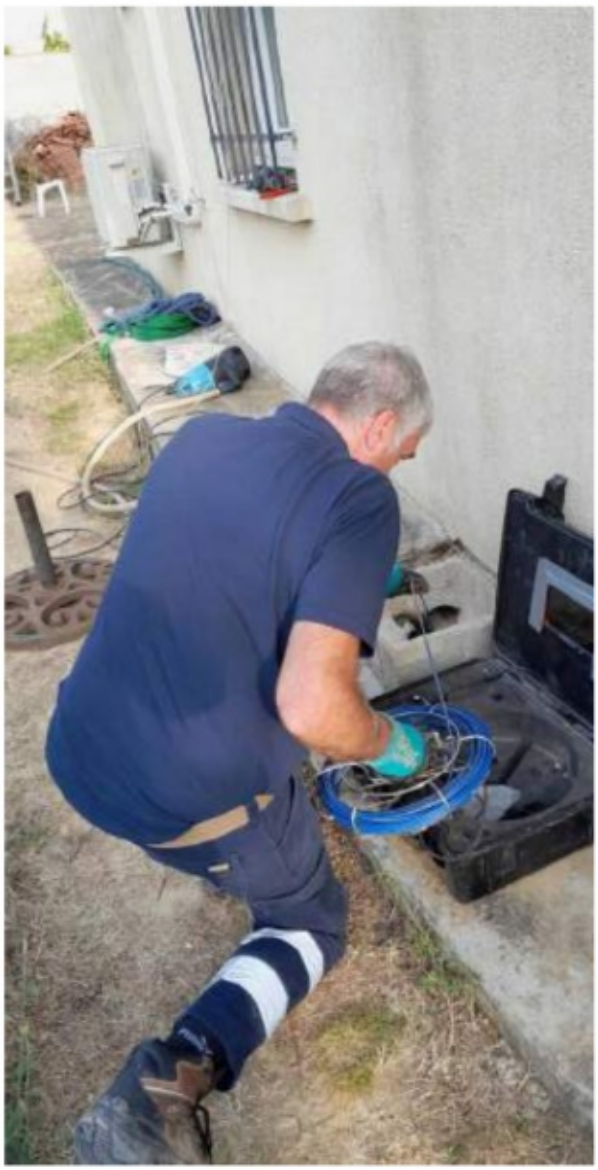

→ Utilisation d'une caméra d'inspection sur une canalisation dans le cadre d'un contrôle

7.4
Tarification et recettes

7.4.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Le Conseil communautaire vote les tarifs.

Objet	Tarifs HT 2022	Tarifs TTC 2022
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée < 200 EH	190 €	209 €
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée < 200 EH		
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée > 200 EH	380 €	418 €
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée > 200 EH		
Contre visite suite à un contrôle de bonne exécution des installations < 200 EH	95 €	104,5 €
Contre visite suite à un contrôle de bonne exécution des installations > 200 EH	190 €	209 €
Diagnostic initial ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien < 200 EH	160 €	176 €
Diagnostic initial ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien > 200EH	320 €	352 €

Pour mémoire, conformément à la délibération du 28/10/09, suite au constat d'un refus de visite, une pénalité financière de 100 % sera appliquée (article 8 du règlement de service du SPANC).

Le service est-il assujetti à la TVA ? X Oui O Non

Une TVA de 10 % a été appliquée sur l'année 2022.



7.4.2 RECETTES D'EXPLOITATION

Montant des recettes (€ TTC)	2021	2022	Variation (€ TTC)
Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	6534 €	8987 €	+2453
Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée			
Diagnostic des installations existantes	31681,92 €	35024 €	3342,08 €
Total des recettes liées à la facturation des abonnés en € TTC	**38215,92 €**	**44011 €**	**5795,08 €**

La variation à la hausse du montant des recettes est essentiellement lié a une augmentation de la tarification opéré fin 2021 pour 2022. On note toutefois une augmentation du nombre de contrôles de conception sur 2022.

7.5
Financement des investissements

La CCLL n'a pas eu recours à l'emprunt pour assurer le service sur les années 2021 et 2022.



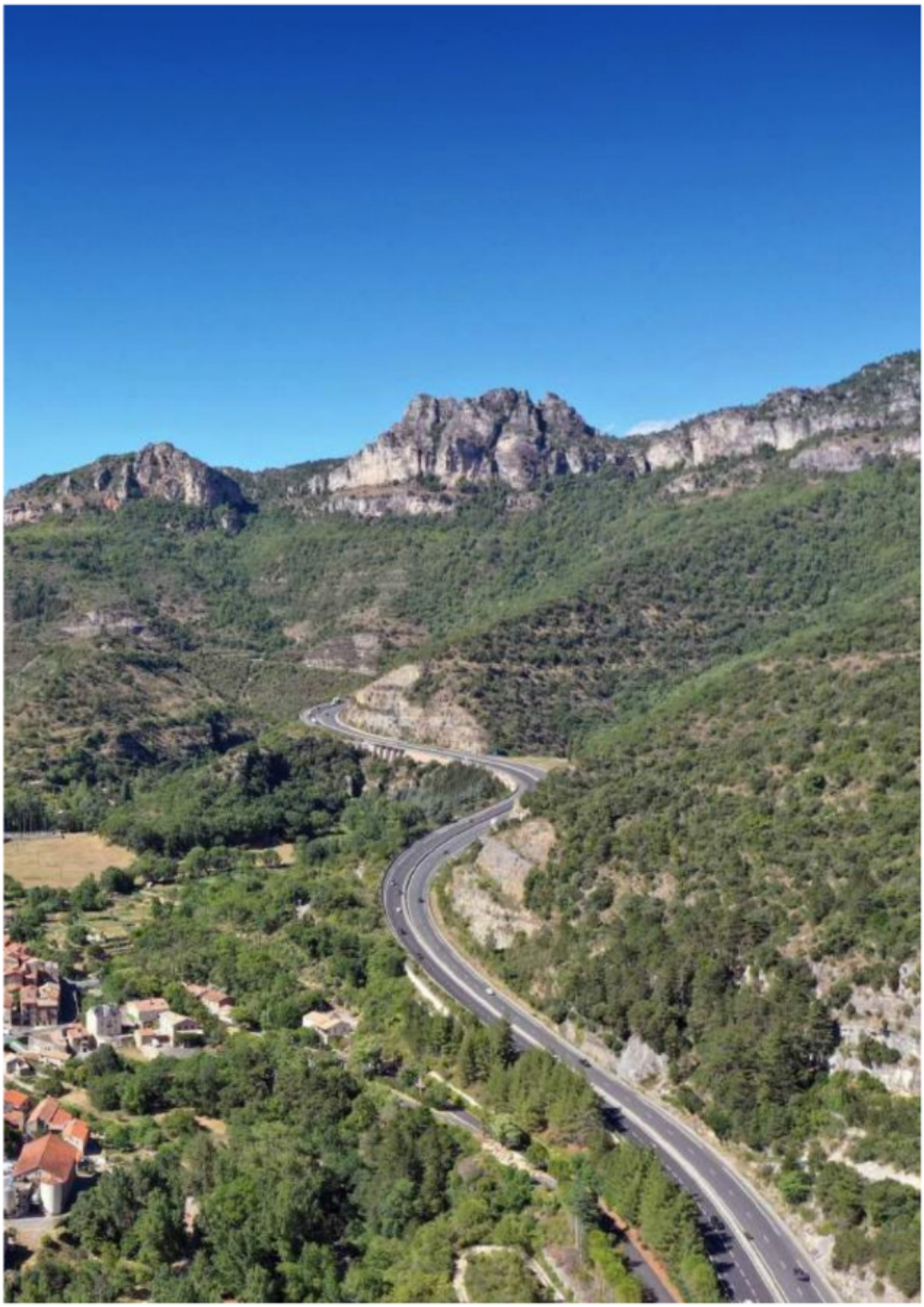

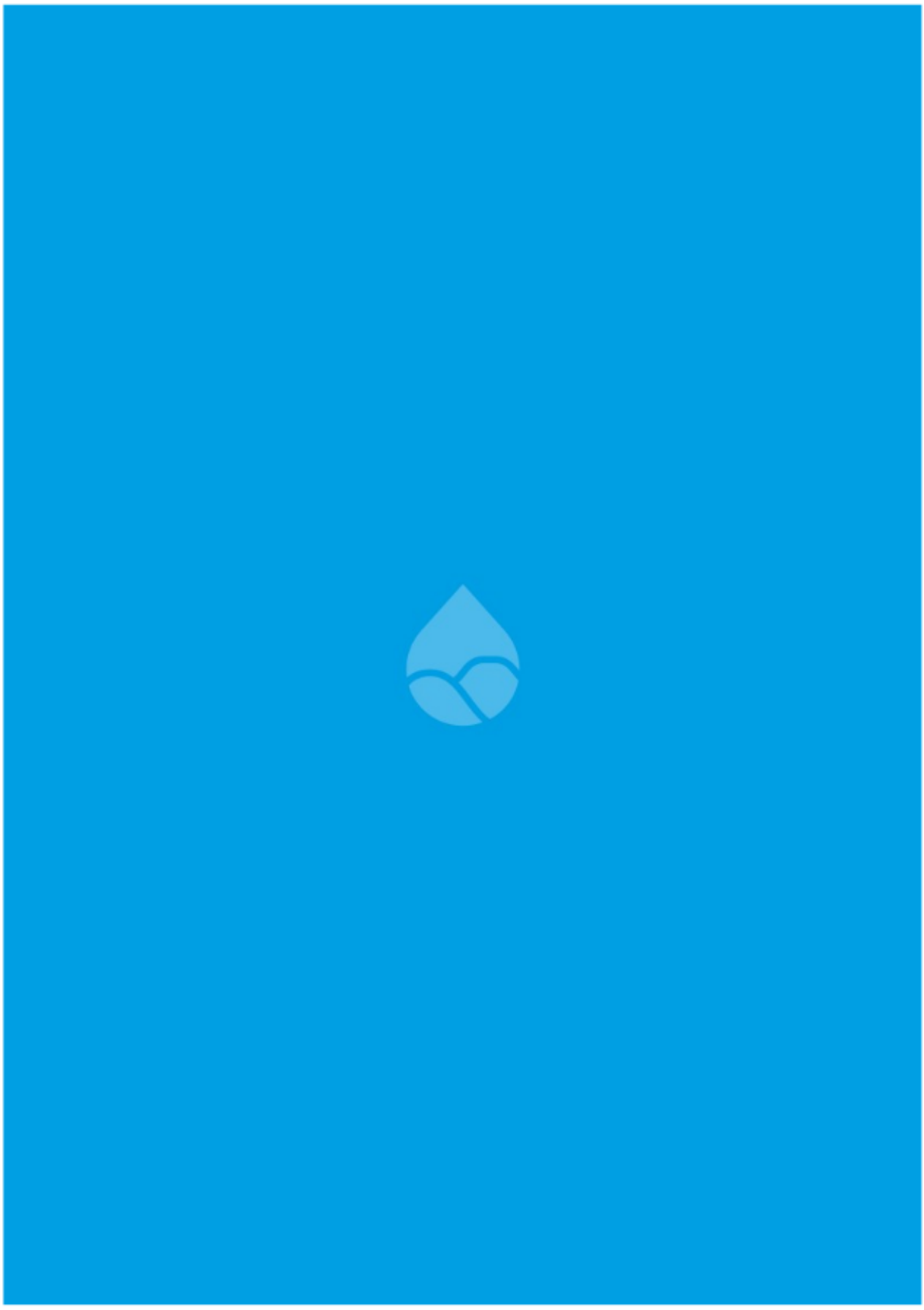

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_11 : Décision modificative n°1 du budget annexe du service de l'eau potable

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2313-1,

VU la délibération n°CC_221219_19 du Conseil communautaire du 19 décembre 2022 adoptant le budget primitif du budget annexe du service de l'eau potable de l'année 2023,

VU la délibération n°CC_230704_08 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 adoptant le budget supplémentaire de l'année 2023 du budget annexe du service de l'eau potable,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'ajustement des crédits par décision modificative n°1, comme résumé à l'article 1 de la présente délibération et dont la maquette budgétaire correspondante a été mise à disposition, au préalable de la séance, à l'accueil de la Communauté de communes ainsi que par voie dématérialisée sur le lien drive du dossier du Conseil,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 du budget annexe du service de l'eau potable de l'année 2023 retranscrite dans la maquette budgétaire correspondante, et résumée comme suit :

section de fonctionnement

a – recettes – propositions nouvelles ..... - 21 783,87 euros,
Chapitre 002 – excédent antérieur reporté.....- 21 783,87 euros,

b – dépenses – propositions nouvelles .....- 21 783,87 euros,
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement.....- 21 783,87 euros,
réajustement du résultat du SIVOM du Larzac transféré suite à la demande de la trésorerie.

section d'investissement

a – recettes – propositions nouvelles ..... + 15 280 euros,
Chapitre 001 – excédent antérieur reporté.....+ 126 019,92 euros,
Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement.....- 21 783,87 euros,
Chapitre 16 – emprunts en euros.....-104 236,05 euros,
Chapitre 4581 – opérations pour compte de tiers – poteaux incendie .....15 280,00 euros,

b – dépenses – propositions nouvelles ..... + 15 280 euros,
Chapitre 4582 - opérations pour compte de tiers – poteaux incendie.....15 280,00 euros,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18034-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20001734100146	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES A FPU dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

POSTE COMPTABLE DE : SGC COEUR D'HERAULT

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : BUDGET EAU POTABLE (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 18

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-21 783,87	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) -21 783,87
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	-21 783,87	-21 783,87

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	15 280,00	-110 739,92
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 126 019,92
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	15 280,00	15 280,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-6 503,87	-6 503,87

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 028 100,00	0,00	0,00	0,00	1 028 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 162 600,00	0,00	0,00	0,00	1 162 600,00
014	Atténuations de produits	280 000,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
65	Autres charges de gestion courante	47 740,00	0,00	0,00	0,00	47 740,00
Total des dépenses de gestion des services		**2 518 440,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 518 440,00**
66	Charges financières	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
67	Charges exceptionnelles	74 238,00	0,00	0,00	0,00	74 238,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**2 782 678,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 782 678,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*1 126 382,84*		*-21 783,87*	*-21 783,87*	*1 106 598,97*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*888 000,00*		*0,00*	*0,00*	*888 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 016 382,84***		***-21 783,87***	***-21 783,87***	***1 994 598,97***
TOTAL		**4 799 060,84**	**0,00**	**-21 783,87**	**-21 783,87**	**4 777 276,97**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 777 276,97

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 656 675,00	0,00	0,00	0,00	2 656 675,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 116,00	0,00	0,00	0,00	6 116,00
Total des recettes de gestion des services		**2 662 791,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 662 791,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 662 791,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 662 791,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*270 000,00*		*0,00*	*0,00*	*270 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***270 000,00***		***0,00***	***0,00***	***270 000,00***
TOTAL		**2 932 791,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 932 791,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 844 485,97

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 777 276,97

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 724 598,97

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	389 416,33	0,00	0,00	0,00	389 416,33
21	Immobilisations corporelles	3 139 734,13	0,00	0,00	0,00	3 139 734,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**3 729 150,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 729 150,46**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	330 000,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**330 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**330 000,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**13 798,00**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**	**29 078,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**4 072 948,46**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**	**4 088 228,46**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*270 000,00*		*0,00*	*0,00*	*270 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***270 000,00***		***0,00***	***0,00***	***270 000,00***
	TOTAL	**4 342 948,46**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**	**4 358 228,46**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 358 228,46

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	1 054 300,84	0,00	0,00	0,00	1 054 300,84
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	749 964,80	0,00	-104 236,05	-104 236,05	645 728,75
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**1 804 265,64**	**0,00**	**-104 236,05**	**-104 236,05**	**1 700 029,59**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**13 600,00**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**	**28 880,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**1 817 865,64**	**0,00**	**-88 956,05**	**-88 956,05**	**1 728 909,59**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*1 128 382,84*		*-21 783,87*	*-21 783,87*	*1 106 598,97*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*688 000,00*		*0,00*	*0,00*	*688 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***2 016 382,84***		***-21 783,87***	***-21 783,87***	***1 994 598,97***
	TOTAL	**3 834 248,48**	**0,00**	**-110 739,92**	**-110 739,92**	**3 723 508,56**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	634 719,90

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 358 228,46

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**1 724 598,97**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*-21 783,87*	-21 783,87
	Dépenses d'exploitation – Total	**0,00**	***-21 783,87***	**-21 783,87**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-21 783,87

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	15 280,00	*0,00*	15 280,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**15 280,00**	***0,00***	**15 280,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 280,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**-21 783,87**
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**-21 783,87**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-104 236,05	*0,00*	-104 236,05
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	15 280,00	*0,00*	15 280,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*-21 783,87*	-21 783,87
	Recettes d'investissement – Total	**-88 956,05**	***-21 783,87***	**-110 739,92**

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**126 019,92**
AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**15 280,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**1 028 100,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	36 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	302 700,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	15 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	10 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	22 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	50 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	15 200,00	0,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	2 200,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	16 500,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	5 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	250 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	16 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	15 800,00	0,00	0,00
618	Divers	33 500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	700,00	0,00	0,00
6248	Divers	1 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 409,75	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	22 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	21 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	20 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	24 590,25	0,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	100 000,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**1 162 600,00**	**0,00**	**0,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	53 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	2 600,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 107 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**280 000,00**	**0,00**	**0,00**
701249	Reversement redevance agence de l'eau	280 000,00	0,00	0,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**47 740,00**	**0,00**	**0,00**
6518	Autres	23 940,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	5 300,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	990,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	7 510,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	**2 518 440,00**	**0,00**	**0,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**180 000,00**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	160 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	15 164,50	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	4 835,50	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**74 238,00**	**0,00**	**0,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	54 238,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	10 000,00	0,00	0,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	**2 782 678,00**	**0,00**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***1 128 382,84***	***-21 783,87***	***-21 783,87***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***888 000,00***	***0,00***	***0,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*888 000,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***2 016 382,84***	***-21 783,87***	***-21 783,87***

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - BUDGET EAU POTABLE - DM - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*2 016 382,84*	*-21 783,87*	*-21 783,87*
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 799 060,84	-21 783,87	-21 783,87
				+
			RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
				+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-21 783,87

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	65 166,58
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	50 002,08
= Différence ICNE N – ICNE N-1	15 164,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 656 675,00	0,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 923 875,00	0,00	0,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	105 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	250 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	130 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	2 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	233 000,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	12 800,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 116,00	0,00	0,00
7588	Autres	6 116,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	2 662 791,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	2 662 791,00	0,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*270 000,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*270 000,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*270 000,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 932 791,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	-21 783,87

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-21 783,87

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 609 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**389 416,33**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	345 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	44 416,33	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**3 139 734,13**	**0,00**	**0,00**
2115	Terrains bâtis	305 000,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	651,83	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	4 444,54	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 230 652,47	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	4 677,05	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	532 563,41	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 215,83	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	60 529,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	200 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**3 729 150,46**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**330 000,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	330 000,00	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**330 000,00**	**0,00**	**0,00**
45810	OPÉRATIONS CPTE COMMUNES - POTEAUX INCENDIE (6)	0,00	5 280,00	5 280,00
458112	OPÉRATIONS CPTE COMMUNES - POTEAUX INCENDIE (6)	13 798,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**13 798,00**	**15 280,00**	**15 280,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**4 072 948,46**	**15 280,00**	**15 280,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***270 000,00***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***270 000,00***	***0,00***	***0,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*270 000,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***270 000,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**4 342 948,46**	**15 280,00**	**15 280,00**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**15 280,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**1 054 300,84**	**0,00**	**0,00**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	764 511,84	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	75 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	214 789,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**749 964,80**	**-104 236,05**	**-104 236,05**
1641	Emprunts en euros	749 964,80	-104 236,05	-104 236,05
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**1 804 265,64**	**-104 236,05**	**-104 236,05**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45820	OPÉRATIONS CPTE COMMUNE - POTEAUX INCENDIE (5)	0,00	5 280,00	5 280,00
458212	OPÉRATIONS CPTE COMMUNE - POTEAUX INCENDIE (5)	13 600,00	10 000,00	10 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**13 600,00**	**15 280,00**	**15 280,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**1 817 865,64**	**-88 956,05**	**-88 956,05**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***1 128 382,84***	***-21 783,87***	***-21 783,87***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***888 000,00***	***0,00***	***0,00***
28153	*Installations à caractère spécifique*	*888 000,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***2 016 382,84***	***-21 783,87***	***-21 783,87***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***2 016 382,84***	***-21 783,87***	***-21 783,87***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**3 834 248,48**	**-110 739,92**	**-110 739,92**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	**126 019,92**
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**15 280,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 12	Intitulé de l'opération : OPÉRATIONS CPTE COMMUNES - POTEAUX INCENDIE OPÉRATIONS CPTE COMMUNE - POTEAUX INCENDIE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**
4581 OPÉRATIONS CPTE COMMUNES - POTEAUX INCENDIE (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
4581 OPÉRATIONS CPTE COMMUNES - POTEAUX INCENDIE (5)	0,00	0,00	5 280,00	5 280,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	15 280,00	15 280,00
040 *Financement par le service (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 59
Nombre de membres présents : 33
Nombre de suffrages exprimés : 44
VOTES :
Pour : 44
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 8 décembre 2023

Présenté par (1) le Président,
A Lodeve le 14 décembre 2023
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Lodeve, le 14 décembre 2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABRIC Michel	
ALIBERT Damien	
BASCOUL Chantal	
BAÏSSET Martine	
BELLAS Christian	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadhila	
BERLENDIS Philippe	
BOSC David	
BOUSQUET Pierre-Paul	
BRAL Jean Michel	
CARLES Alain	
CLARISSAC Jérôme	
COMBES Michel	
COUVELARD Jean-Christophe	
CROS Ludovic	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FABRE Daniel	
FALCOU Alain	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GALEOTE Monique	
GOUDAL Joëlle	
GOUJON Bernard	
GOURMELON Izia	
GOUTELLE Antoine	
JAHNICH Bernard	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEMAIRE Guy	
LÉVÊQUE Gaelle	
MARRES Gilles	
OLIVIER Françoise	
OLLIER Eric	
PAILHOUX Jean-Paul	
PEDROS Isabelle	
PERIGAULT Isabelle	
PRADEL Sophie	
REQUI Jean-Luc	
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROIG Frédéric	
ROMERO Sonia	
ROMO Christophe	
ROUQUETTE DAMIEN	
ROUVEIROL Valérie	
SAUVIER Jean-Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

SYZ Nathalie	
THERY Clément	
TRINQUIER Jean	
VALAT Jérôme	
VALETTE Daniel	
VAN DER HORST Claire	
VANEL Véronique	
VENOT Félicien	
VERDOL Marie-Laure	
VIALA Alain	

Certifié exécutoire par (1) le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18 décembre 2023
et de la publication le 20 décembre 2023

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante
(3) L'ayout des signataires est nécessaire facultatif

à Lodève, le 14 décembre 2023,

Jean-Luc Requi
Président

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC

1, Place Francis Morand - 34700 LO
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 0
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_12 : Modification des effectifs et présentation des tableaux des effectifs

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et en particulier dans le livre III de la partie législative, le titre I, relatif aux créations d'emplois et le titre II, relatif au recrutement des fonctionnaires et son article L542-2 relatif aux suppressions d'emplois,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU l'avis du comité social territorial commun du 5 décembre 2023 relatif à des suppressions de postes,

VU la disponibilité des crédits,

CONSIDÉRANT l'évolution du besoin d'un directeur du pôle eau rivières assainissement vers un directeur de la transition écologique, chargé du pilotage stratégique sur les thématiques des grand et petit cycles de l'eau, de la collecte des ordures ménagères et de la prévention des risques inondations et ruissellement,

CONSIDÉRANT le besoin nouveau, au sein du pôle services à la population et cohésion du territoire, d'un assistant de direction,

CONSIDÉRANT le besoin, au sein du pôle habitat, urbanisme et patrimoine, d'un chargé de mission centre-bourg, par suite du départ d'un agent,

CONSIDÉRANT le besoin nouveau d'un responsable du pôle des publics du musée, création d'emploi qui trouve sa contrepartie dans une suppression de poste,

CONSIDÉRANT le besoin de faire évoluer l'emploi d'un agent par intégration directe de la filière animation à la filière technique,

CONSIDÉRANT le besoin de faire évoluer l'emploi de certains agents bénéficiant d'un avancement de grade,

CONSIDÉRANT le besoin de faire évoluer l'emploi d'un agent bénéficiant d'une promotion interne,

CONSIDÉRANT l'opportunité, dans un esprit de bonne gestion, de supprimer certains postes non pourvus au tableau des effectifs, par suite de la mobilité ou de l'avancement de carrière de certains agents,

CONSIDÉRANT le besoin de présenter au conseil communautaire le tableau des emplois,

Ouï l'exposé de Jean-Paul PAILHOUX et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

AU SEIN DU BUDGET GÉNÉRAL

- ARTICLE 1-1 : CRÉE, au sein du pôle de la transition écologique, un emploi permanent à temps complet de directeur de pôle dans les grades d'ingénieur et d'ingénieur principal et **CRÉE** le poste dans le grade de l'agent qui sera recruté,

- ARTICLE 1-2 : AUTORISE, en cas de recrutement infructueux, le recours à un agent contractuel en raison des spécificités des besoins du service, pour une durée maximale de trois ans renouvelable une fois ; l'agent sera recruté et rémunéré dans les mêmes grades,

- ARTICLE 2 : CRÉE, au sein du pôle services à la population et cohésion du territoire, un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif, en vue d'assurer les fonctions d'assistant du directeur de pôle,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- ARTICLE 3-1 : CRÉE, au sein du pôle habitat, urbanisme et patrimoine, un emploi permanent à temps complet d'attaché en vue d'exercer les fonctions de chargé de mission centre-bourg,

- ARTICLE 3-2 : AUTORISE, en cas de recrutement infructueux, le recours à un agent contractuel en raison des spécificités des besoins du service, pour une durée maximale de trois ans renouvelable une fois ; l'agent sera recruté et rémunéré dans le même grade,

- ARTICLE 4 : CRÉE, au sein du musée, un emploi permanent à temps complet de responsable du pôle des publics, dans les cadres d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ou des rédacteurs et **CRÉE** le poste dans le grade de l'agent qui sera recruté,

- ARTICLE 5 : CRÉE, au sein de la direction des ressources humaines, un poste à temps complet de technicien principal de première classe afin de procéder à une intégration directe ; le poste laissé vacant sera supprimé ultérieurement,

- ARTICLE 6 : CRÉE les postes à temps complet suivants, dans le cadre des avancements de grade :

- un poste d'agent de maîtrise principal,
- un poste d'adjoint technique principal de première classe,
- un poste d'animateur principal de première classe,
- un poste d'adjoint d'animation principal de première classe,
- deux postes d'adjoint du patrimoine principal de première classe,
- un poste d'adjoint du patrimoine principal de deuxième classe,

et les postes laissés vacants seront supprimés ultérieurement,

- ARTICLE 7 : AUTORISE la création d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise dans le cadre de la promotion interne ; le poste laissé vacant sera supprimé ultérieurement,

AU SEIN DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

- ARTICLE 8 : CRÉE un poste à temps complet d'adjoint d'animation principal de première classe dans le cadre des avancements de grade,

- ARTICLE 9 : AUTORISE la suppression des postes suivants, non pourvus par des agents :

au sein du budget général :

- un poste à temps complet d'attaché principal,
- deux postes à temps complet de rédacteur principal de première classe,
- un poste à temps non-complet de dix-sept heures trente hebdomadaires d'adjoint administratif principal de première classe,
- un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de deuxième classe,
- un poste à temps non-complet de dix-sept heures trente hebdomadaires d'adjoint administratif principal de deuxième classe,
- un poste à temps non-complet de dix-sept heures trente hebdomadaires d'adjoint administratif,
- deux postes à temps complet d'adjoint d'animation principal de deuxième classe,
- un poste à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de première classe,
- un poste à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de deuxième classe,
- un poste à temps complet d'adjoint du patrimoine de deuxième classe,
- un poste à temps complet d'agent social principal de première classe,
- deux postes à temps complet d'agent social,
- un poste à temps complet de technicien principal de première classe,
- un poste à temps complet de technicien principal de deuxième classe,
- un poste à temps complet d'agent de maîtrise principal,
- un poste à temps complet d'adjoint technique,

au sein du budget annexe de l'office de tourisme :

- un poste à temps complet d'adjoint d'animation principal de deuxième classe,

au sein du budget annexe du service de l'eau potable :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- un poste à temps complet de rédacteur principal de première classe,
- un poste à temps complet d'ingénieur hors classe,
- un poste à temps complet d'ingénieur principal,
- un poste à temps complet d'ingénieur,
- deux postes à temps complet d'adjoint technique principal de première classe,
- un poste à temps complet d'adjoint technique principal de deuxième classe,
- un poste à temps complet d'adjoint technique,

au sein du budget annexe du service de l'assainissement :

- un poste à temps complet d'adjoint technique principal de deuxième classe,

- ARTICLE 10 : **PREND CONNAISSANCE** des tableaux des effectifs des emplois du budget général :

- des emplois permanents :

filière/grade	catégorie	effectifs budgétaires	pourvus	temps non complet
EMPLOI FONCTIONNEL		***1***	***1***	***0***
directeur général des services	A	1	1	
ADMINISTRATIVE		***40***	***32***	***1***
directeur	A	1	1	
attaché	A	7	6	
rédacteur principal de première classe	B	2	1	
rédacteur principal de deuxième classe	B	3	1	
rédacteur	B	3	1	
adjoint administratif principal première classe	C	5	5	
adjoint administratif principal deuxième classe	C	6	6	1
adjoint administratif	C	13	11	
ANIMATION		***22***	***17***	***3***
animateur principal première classe	B	2	1	
animateur principal deuxième classe	B	2	2	
adjoint d'animation principal première classe	C	1		
adjoint d'animation principal deuxième classe	C	4	4	
adjoint d'animation	C	13	10	3
CULTURELLE		***15***	***10***	***2***
conservateur en chef du patrimoine	A	1	1	
attaché de conservation du patrimoine	A	1	1	
ouvert au recrutement cadre d'emplois des assistants de conservation ou des rédacteurs pour le poste de responsable pôle des publics du musée	B	1		
adjoint du patrimoine principal première classe	C	3	1	
adjoint du patrimoine principal deuxième classe	C	3	2	
adjoint du patrimoine	C	6	5	2
SPORTIVE		***1***	***1***	***0***
éducateur des activités physiques et sportive principal de deuxième classe	B	1	1	
MÉDICO-SOCIALE		***21***	***20***	***2***
puéricultrice	A	1	1	
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	1	
éducateur de jeunes enfants	A	2	2	
auxiliaire de puériculture classe supérieure	C	2	2	
auxiliaire de puériculture classe normale	C	1	1	
agent social principal de deuxième classe	C	3	3	
agent social	C	11	10	2
TECHNIQUE		***44***	***29***	***0***
ingénieur principal	A	1	1	

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

filière/grade	catégorie	effectifs budgétaires	pourvus	temps non complet
ingénieur	A	1	1	
ouvert au recrutement ingénieur et ingénieur principal pour le poste de directeur de la transition écologique	A	1		
technicien principal première classe	B	3		
technicien principal deuxième classe	B	2		
technicien	B	3	1	
agent de maîtrise principal	C	2	1	
agent de maîtrise	C	3	2	
adjoint technique principal première classe	C	7	6	
adjoint technique principal deuxième classe	C	13	11	
adjoint technique	C	8	6	
TOTAL		**144**	**110**	**6**

- des emplois contractuels permanents :

filière/grade	catégorie	effectifs budgétaires	pourvus	temps non complet
ADMINISTRATIVE		***5***	***5***	***0***
attaché	A	1	1	
rédacteur	B	2	2	
rédacteur principal de deuxième classe	B	1	1	
adjoint administratif	C	1	1	
CULTURELLE		***1***	***1***	***0***
attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	1	1	
MÉDICO-SOCIALE		***2***	***2***	***0***
assistantes maternelles en Contrat à Durée Indéterminée (CDI)		2	2	
ANIMATION		***3***	***3***	***0***
adjoint d'animation	C	3	3	
SOCIALE		***1***	***1***	***0***
assistant socio-éducatif	A	1	1	
PAS DE FILIERE		***1***	***1***	***0***
chargé de mission politique de la ville		1	1	
TOTAL		**13**	**13**	**0**

- des emplois contractuels non permanents à la date du quinze novembre 2023 :

filière/grade	catégorie	effectifs budgétaires	pourvus	temps non complet
ADMINISTRATIVE		***5***	***1***	***1***
attaché	A	2		1
attaché principal	A	1		
rédacteur	B	1		
adjoint administratif	C	1	1	
ANIMATION		***29***	***29***	***0***
adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activités	C	29	29	
CULTURELLE		***1***	***1***	***0***
adjoint du patrimoine	C	1	1	
MÉDICO-SOCIALE		***2***	***1***	***0***
agent social	C	1	1	

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

filière/grade	catégorie	effectifs budgétaires	pourvus	temps non complet
référent santé accueil inclusif à 50 euros bruts de l'heure	B	1		
TECHNIQUE		***1***	***1***	***0***
adjoint technique	C	1	1	
TOTAL		**38**	**33**	**1**

- des contrats aidés à la date du quinze novembre 2023 :

type de contrat	autorisés	pourvus
adulte relais	2	1
contrat apprentissage administrateur systèmes et réseaux	1	0
TOTAL	**3**	**1**

- ARTICLE 11 : PREND CONNAISSANCE des tableaux des effectifs du budget annexe de l'office de tourisme :

- des emplois permanents :

filière/grade	catégorie	effectifs budgétaires	pourvus	temps non complet
ADMINISTRATIVE		***6***	***6***	***0***
attaché	A	1	1	
rédacteur	B	2	2	
adjoint administratif principal première classe	C	1	1	
adjoint administratif	C	2	2	
ANIMATION		***2***	***1***	***0***
adjoint animation principal deuxième classe	C	1		
adjoint animation principal deuxième classe	C	1	1	
TOTAL		**8**	**7**	**0**

- des emplois contractuels non permanents à la date du quinze novembre 2023 :

filière/grade	catégorie	effectifs budgétaires	pourvus	temps non complet
ADMINISTRATIVE		***1***	***1***	***0***
adjoint administratif	C	1	1	
TOTAL		**1**	**1**	**0**

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- ARTICLE 12 : PREND CONNAISSANCE du tableau des effectifs des emplois contractuels permanents au sein du budget annexe de l'office de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture :

filière/grade	catégorie	effectifs budgétaires	pourvus	temps non complet
ADMINISTRATIVE		***1***	***1***	***0***
attaché	A	1	1	
TOTAL		**1**	**1**	**0**

- ARTICLE 13 : PREND CONNAISSANCE des tableaux des effectifs du budget annexe du service de l'eau potable :

- des emplois permanents :

filière/grade	catégorie	effectifs budgétaires	pourvus	temps non complet
ADMINISTRATIVE		***8***	***6***	***0***
attaché	A	1	1	
adjoint administratif principal première classe	C	1	1	
adjoint administratif principal deuxième classe	C	4	3	1
adjoint administratif	C	2	1	
TECHNIQUE		***8***	***5***	***0***
technicien principal première classe	B	2	1	
technicien principal deuxième classe	B	1	0	
technicien	B	1	0	
agent de maîtrise	C	2	2	
adjoint technique	C	2	2	
TOTAL		**16**	**11**	**0**

- des emplois contractuels permanents :

filière/grade	catégorie	effectifs budgétaires	pourvus	temps non complet
TECHNIQUE		***1***	***1***	***0***
technicien principal deuxième classe	B	1	1	
TOTAL		**1**	**1**	**0**

- des emplois contractuels de droit privé :

type de contrat	autorisés	pourvus	temps partiel
contrats de droits privés	10	10	
contrats d'apprentissage	1	1	
TOTAL	**11**	**11**	**0**

- ARTICLE 14 : PREND CONNAISSANCE des tableaux des effectifs du budget annexe du service de l'assainissement collectif :

- des emplois permanents :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

grade	catégorie	effectifs budgétaires	pourvus	temps non complet
ADMINISTRATIVE		***1***	***1***	***0***
adjoint administratif principal première classe	C	1	1	
TECHNIQUE		***3***	***3***	***0***
adjoint technique principal première classe	C	1	1	
adjoint technique principal deuxième classe	C	2	2	
TOTAL		**4**	**4**	**0**

- des emplois contractuels permanents :

grade	catégorie	effectifs budgétaires	pourvus	temps non complet
TECHNIQUE		***2***	***2***	***0***
technicien principal deuxième classe	B	2	2	
TOTAL		**2**	**2**	**0**

- ARTICLE 15 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18756-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_13 : Approbation de la convention financière pour le remboursement des frais liés à l'affranchissement du courrier du Centre intercommunal d'action sociale

VU le contrat n°756323 entre La Poste et la Communauté de communes Lodévois et Larzac concernant le service d'externalisation de l'affranchissement,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la gestion de son courrier et dans la continuité de mutualisation des services et des moyens, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Lodèvois et Larzac exprime le besoin d'affranchir ses courriers, ce qui nécessite qu'une convention pour participer aux frais d'affranchissement soit créée,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : APPROUVE la convention financière avec le CIAS Lodévois et Larzac pour le remboursement des frais liés à l'affranchissement du courrier,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : IMPUTE la recette correspondante au budget principal, chapitre 011, article 70873,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18426-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONVENTION
POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT DU COURRIER

Entre, d'une part :

La Communauté de communes Lodévois et Larzac (CCLL)
Représentée par :
Monsieur Jean-Luc REQUI, en qualité de Président,

Et, d'autre part :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Lodévois et Larzac (CIAS)
Représenté par :
Madame Monique GALEOTE, en qualité de Vice-Présidente,

VU le contrat n°756323 en date du 18 janvier 2021, entre la CCLL et La Poste pour l'affranchissement du courrier,
VU la délibération n°CC_231214_13 du Conseil communautaire du 14 décembre 2023 et la délibération n°20231215 08 du Conseil d'administration du CIAS du 15 décembre 2023 relatives à l'approbation de la convention pour la participation financière aux frais d'affranchissement du courrier du CIAS,

ARTICLE 1 : Objet de la convention
Dans la continuité de mutualisation des services et des moyens, le CIAS souhaite poursuivre la gestion de son courrier post mise sous pli, au sein de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET.
La CCLL prenant en charge l'intégralité des frais correspondants par le contrat n°756323 avec La Poste, il convient par la présente convention financière, de fixer les modalités de remboursement du CIAS à la CCLL.

ARTICLE 2 : Montant de la participation
Le CIAS s'engage à verser une participation forfaitaire de mille euros (1000€).
Le montant de cette participation pourra être révisé en fonction principalement de l'évolution des tarifs de La Poste ou sur demande écrite de l'une ou l'autre des parties.
Le montant annuel sera constaté par les deux parties par écrit à la fin de l'année civile, pour l'année suivante, au moment de l'information de La Poste sur les évolutions tarifaires.

ARTICLE 3 : Modalité de règlement
La CCLL notifiera au CIAS les montants refacturés par émission de titre de recettes.

ARTICLE 4 : Validité
La présente convention prendra effet dès sa signature par les parties, pour une durée d'un an. Elle sera ensuite renouvelable par tacite reconduction d'année en année sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Fait à Lodève en deux exemplaires, le 15 décembre 2023,

Centre Intercommunal d'Action Sociale Lodévois et Larzac la Vice-Présidente Monique GALEOTE	Communauté de communes Lodévois et Larzac le Président Jean-Luc REQUI

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_14 : Subvention d'équilibre pour l'année 2024 au budget du Centre intercommunal d'action sociale

VU le Code de l'action sociale et des familles, et en particulier les articles L.123-4-1 et L.123-8,

VU la délibération n°CC_20150114_006 du Conseil communautaire du 14 janvier 2015, relative à la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), établissement public à vocation sociale autonome rattaché à la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU la délibération n°CC_231214_16 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget principal,

CONSIDÉRANT que cet établissement a besoin pour fonctionner en 2024 que la Communauté de communes Lodévois et Larzac lui verse une subvention d'équilibre annuelle,

CONSIDERANT l'estimation d'un déséquilibre du budget de 2024 du CIAS à hauteur de trois-cent-quarante-mille euros (340 000 €),

CONSIDERANT que ces crédits ont été prévus au budget primitif de 2024 du budget principal de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre au budget du CIAS d'un montant de trois-cent-quarante-mille euros (340 000 €) pour l'exercice 2024,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : IMPUTE la dépense correspondante au budget principal, chapitre 65, article 657362,

- ARTICLE 4 : PRÉCISE que le montant de la subvention d'équilibre de trois-cent-quarante-mille euros (340 000 €) est le montant maximal de la subvention d'équilibre, et qu'ainsi le montant de la subvention d'équilibre sera réduit s'il s'avère que les réalisations de l'année 2024 font apparaître un déséquilibre 2024 du budget du CIAS moins important que prévu,

- ARTICLE 5 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18042-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_15 : Actualisation des autorisations de programme et d'engagement et des crédits de paiement correspondants sur le budget principal de l'année 2024

VU la délibération n°CC_190627_27 du Conseil communautaire du 27 juin 2019, approuvant le règlement financier des Autorisations d'Engagement (AE) et et Crédits de Paiement (CP),

VU la délibération n°CC_20170425_016 du Conseil communautaire du 25 avril 2017 approuvant le règlement financier des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP),

VU les délibérations n°CC_231130_16 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative à l'actualisation des AP/CP et AE/CP du budget principal,

CONSIDÉRANT qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire et que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre,

CONSIDÉRANT que la procédure des APCP pour les crédits de la section d 'investissement ainsi que celle des AE pour les crédits de la section de fonctionnement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire :
- cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et de charges de fonctionnement (hors charges de personnel) sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements,
- elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

CONSIDÉRANT qu'une première délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement et que dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché ou d'une convention par exemple),

CONSIDÉRANT que les bilans annuels d'exécution des AP/CP et AE/CP sont présentés en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des AP et AE fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif ou du budget supplémentaire,

CONSIDÉRANT que toutes autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le montant des AP et des CP des opérations suivantes :
- élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2015/2021,
- création de l'ALP à Saint Jean de la Blaquière,
- investissements suite à l'étude « 120 kg »,
- aménagement et renaturation parking de la Baume Auriol et de la bergerie,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le phasage des CP des AP suivantes :
- opération façades 2017/2022,
- OPAH 2022/2023 instruction,
- OPAH 2023,
- opération façades 2023,
- généralisation du tri à la source des biodéchets,
- aménagement et renaturation parking de la Baume Auriol,
- construction d'un bâtiment pour l'accueil du service des ordures ménagères,

CONSIDÉRANT la nécessité de clôturer les AP suivantes :
- opération façades 2022/2026 instruction,
- OPAH 2022,
- programmation pluriannuelle de travaux dans le cadre de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) dans le cadre du deuxième plan de gestion,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer les AP suivantes et en définir le montant des CP :
- OPAH 2024,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- opération façades 2024,
- aide à l'immobilier des entreprises 2024,
- création du bâtiment pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) au complexe Beaumont,

CONSIDÉRANT la nécessité de clôturer l'AE/CP pour l'exposition Paysage 2022/2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le montant des AE et des CP suivants :
- exposition l'Expressionnisme allemand
- exposition Brésil. Identités
- entretien des ripisylves et atterrissements sur la période de 2023/2028,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer l'AE pour l'exposition Imaginaires Tissés et d'en définir les CP,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : AUTORISE l'actualisation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

mouvement BP	n°AP	n° et intitulé de l'AP	Total AP cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/24)	CP ouverts au titre de l'exercice 2024	restes à financer exercice 2025	restes à financer exercice 2026	restes à financer exercice 2027	restes à financer exercice 2028	restes à financer exercice 2029	restes à financer exercice 2030
initial	1	élaboration du PLUI	605 820,00	457 710,00	104 250,00						
révision proposée		ajustement des crédits	49 000,00		49 000,00						
nouveau montant			654 820,00	457 710,00	153 250,00						
initial	4	opération programmée d'amélioration de l'habitat 2015/2021	1 297 181,00	1 182 829,33	114 351,67						
révision proposée		Ajustement de l'AP	-10 106,00	-10 106,00							
nouveau montant			1 287 075,00	1 172 723,33	114 351,67						
initial	5	opération façade 2017/2022	472 755,89	387 462,49	85 293,40	0,00					
révision proposée		report des crédits non consommés en 2023		-29 262,00		29 262,00					
nouveau montant			472 755,89	358 200,49	85 293,40	29 262,00					
initial	7	programmation pluriannuelle de travaux dans le cadre de la compétence GEMAPI (études, restauration, renaturation, protection inondation)	1 380 000,00	963 608,47	521 200,00	125 972,31					
révision proposée		à solder pour création d'une nouvelle AP avec le troisième plan de gestion	-647 172,31		-521 200,00	-125 972,31					
nouveau montant			732 827,69	963 608,47	0,00	0,00					
initial	8	opération programmée d'amélioration de l'habitat 2022/2026 instruction	734 889,00	207 748,06	160 000,00	160 000,00	160 000,00	47 140,94			
révision proposée		report des crédits non consommés en 2023		-32 873,20				32 873,20			
nouveau montant			734 889,00	174 874,86	160 000,00	160 000,00	160 000,00	80 014,14			
initial	9	programme d'intérêt général (2022 / 2024)	41 500,00	0,00	10 000,00	31 500,00					
révision proposée											
nouveau montant			41 500,00	0,00	10 000,00	31 500,00					
initial	10	opération façade (2022/2026) instruction	6 915,16	6 915,16							
révision proposée		a solder									
nouveau montant			6 915,16	6 915,16							
initial	11	opération programmée d'amélioration de l'habitat 2022	3 071,00	3 071,00							
révision proposée		a solder									
nouveau montant			3 071,00	3 071,00							
initial	12	opération programmée d'amélioration de l'habitat 2023	98 230,00	28 328,00	34 951,00	34 951,00					
révision proposée		report des crédits non consommés en 2023		-1 080,00		1 080,00					
nouveau montant			98 230,00	27 248,00	34 951,00	36 031,00					
initial	13	opération façades 2023	40 697,00	5 697,00	35 000,00	0,00					
révision proposée		report des crédits non consommés en 2023		-5 697,00		5 697,00					
nouveau montant			40 697,00	0,00	35 000,00	5 697,00					
initial	14	généraliser le tri à la source des biodéchets	189 708,00	85 092,00	52 108,00	52 508,00					
révision proposée		report des crédits non consommés en 2023		-30 954,00	38 156,80	-7 202,80					
nouveau montant			189 708,00	54 138,00	90 264,80	45 305,20					

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

initial	17	création ALP à Saint Jean de la Blaquière	1 104 948,00	491 000,00	613 948,00	0,00					
révision proposée		ajustement montant travaux et report des CP 2023	195 052,00	-488 000,00	36 052,00	647 000,00					
nouveau montant			1 300 000,00	3 000,00	650 000,00	647 000,00					
initial	18	aménagement et renaturation parking la Baume et de la bergerie	526 500,00	3 280,85	372 900,00	94 100,00					
révision proposée		ajout travaux bergerie	30 000,00		-293 900,00	380 119,15					
nouveau montant			556 500,00	3 280,85	79 000,00	474 219,15					
initial	19	investissements suite à l'étude 120kg	376 000,00	0,00	196 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
révision proposée		suppression partie renouvellement des bacs	-50 000,00		130 000,00	-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00	
nouveau montant			326 000,00	0,00	326 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
initial	20	construction d'un bâtiment pour l'accueil du service de collecte des ordures ménagères	1 153 440,00	30 000,00	904 261,00	219 179,00					
révision proposée		report des crédits non consommés en 2023		-28 320,00		28 320,00					
nouveau montant			1 153 440,00	1 680,00	904 261,00	247 499,00					
nouvelle AP	21	OPAH 2024	84 680,00		10 000,00	37 340,00	37 340,00				
nouvelle AP	22	façades 2024	80 000,00		20 000,00	60 000,00					
nouvelle AP	23	aide immobilier entreprises 2024	50 000,00		20 000,00	30 000,00					
		TOTAUX	7 813 108,74	3 226 450,16	2 692 371,87	1 883 853,35	197 340,00	80 014,14	0,00	0,00	0,00

il est précisé que les dépenses seront financées par le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), les subventions d'investissement perçues, l'autofinancement et l'emprunt,

- ARTICLE 2 : AUTORISE l'actualisation des autorisations d'engagement et la répartition des crédits de paiement correspondants, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

mouvement BP	n°	n° et intitulé de l'AE	Total AE cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/2024)	CP ouverts au titre de l'exercice 2024	restes à financer exercice 2025	restes à financer exercice 2026	restes à financer exercice 2027	restes à financer exercice 2028	restes à financer exercice 2029	Restes à financer exercice 2030
initial	5	exposition Paysage 2022-2023	186 460,00	114 762,78							
révision proposée			-71 697,22								
nouveau montant			114 762,78	114 762,78							
initial	7	exposition l'Expressionnisme allemand	190 000,00	11 820,00	178 180,00						
révision proposée			-21 680,00		-21 680,00						
nouveau montant			168 320,00	11 820,00	156 500,00						
initial	8	exposition Brésil identités	52 300,00	38 500,00	3 800,00						
révision proposée			-9 300,00		700,00						
nouveau montant			43 000,00	38 500,00	4 500,00						
initial	9	entretien des ripisylves et atterrissements (2023-2028)	960 000,00	210 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
révision proposée		annulation des CP 2023 non utilisés	-60 000,00	-10 000,00	-50 000,00						
nouveau montant			900 000,00	200 000,00	100 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
nouvelle ae	10	exposition imaginaires tissés	85 800,00		62 800,00	23 000,00					
		totaux	1 311 882,78	365 082,78	323 800,00	173 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00		

- ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18028-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_16 : Adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier :
- l'article L2311- 1 fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »,
- l'article L5211-1 : les dispositions du chapitre Ier du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre,

VU la délibération n°CC_231130_13 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

VU la délibération n°CC_231130_21 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition au préalable de la séance, à l'accueil de la Communauté de communes Lodévois et Larzac ainsi que par voie dématérialisée sur le lien drive du dossier du Conseil,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif de l'année 2024 du budget principal, conformément à la maquette budgétaire correspondante et à la présentation dans la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :

- au niveau des chapitres de la section de fonctionnement, un équilibre en dépenses et recettes pour un montant de seize-millions-trois-cent-quarante-mille-vingt-cinq euros (16 340 025 €),
- au niveau des chapitres de la section d'investissement, un équilibre en dépenses et recettes pour un montant de quatre-millions-quatre-cent-cinquante-trois-mille-sept-cent-vingt-deux euros et seize centimes (4 453 722,16 €),
- sans reprise des résultats de l'exercice 2023 avant le vote du compte administratif 2023,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5%) des montants des dépenses réelles de chacune des sections, et dans ce cas, le Président informera le Conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance,

- ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18012-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

14/12/2023

Budget Primitif 2024

Note de Présentation

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes. Elle sera, comme le rapport d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Table des matières

1 L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL....3
2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT....4
Les dépenses réelles de fonctionnement....4
2..1 Des charges à caractère général en progression en lien avec de nouvelles actions/projets....5
2..2 Des dépenses de personnel en progression (chapitre 012)....5
2..3 Des atténuations de produits normalisées (chapitre 014)....6
2..4 Des charges de gestion courante stables....7
2..5 Des frais financiers en légère augmentation (chapitre 66) et une baisse des charges exceptionnelles....7
Les recettes réelles de fonctionnement....8
2..6 Des atténuations de charges stables (chapitre 013)....8
2..7 Des produits des services du domaine et ventes diverses en hausse (chapitre 70)....8
2..8 Des produits fiscaux en hausse grâce (chapitre 73)....9
2..9 Des dotations et participations en baisses....10
2..10 Les autres produits de gestion courante en fortes hausse (chapitre 75)....10
3 LES ÉPARGNES PRÉVISIONNELLES....11
4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT....12
4..1 Les principales dépenses d'équipement et subventions d'équipement versées 2024....12
Détail des dépenses d'investissement....13
4..2 Les dépenses financières....13
4..3 Dotations et réserves....13
4..4 Les ressources propres....14
4..5 Les participations et subventions....14
4..6 La dette....14
5 LE BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME....15
6 LE BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS TOURISTIQUES....16
7 LE BUDGET ANNEXE OFFICE DE COMMERCE....17
8 LE BUDGET ANNEXE ZAE PAE....18
« Les Arques – Soubès »....18
« Les Rocailles – Le Caylar»....19
«PAE Capitoul - Lodève »....19
«PAE Moulinage - Lodève »....19

PRÉAMBULE

Ce rapport de présentation budgétaire précise les orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires du 30 novembre dernier.

L'exercice 2023 est presque achevé et va confirmer l'amélioration structurelle de notre situation financière. Ces marges de manœuvre qui avaient disparues de la collectivité depuis 2018 sont les bienvenues. Elles vont nous permettre de développer de nouvelles actions et services nécessaires à la réussite de notre territoire. Ces marges de manœuvre vont aussi contribuer à améliorer le fonctionnement de notre institution en renforçant les services mis sous tension durant ces dernières années et, j'espère, à améliorer les conditions de travail de nos agents.

Cette situation en amélioration nécessite tout de même une grande vigilance de notre part. Nos équilibres financiers restent fragiles et nous exposent à l'environnement macroéconomique et aux décisions politiques de niveaux supérieurs. Ainsi, le maintien d'une recherche permanente d'optimisation de nos dépenses et recettes est toujours d'actualité, de même que la poursuite du travail identifié en 2022 qui vise à clarifier et équilibrer les relations financières entre les communes et la communauté de communes.

Ainsi, ce budget 2024 se veut :

- Pour l'avenir du territoire avec des actions et des investissements forts dans les domaines des OM et de l'enfance/jeunesse,

- Solidaire, avec le maintien des dispositifs de soutien à l'habitat, de la politique de la ville et aux associations caritatives mais aussi en consacrant un budget pour soutenir les projets des communes du territoire,

- Responsable car il poursuit la modernisation, l'optimisation et la consolidation de notre organisation

1 L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2024 du budget principal est équilibré à hauteur de 20 793 747,16€ dont 16 340 025€ pour la section de fonctionnement et 4 453 722,16€ pour la section d'investissement.

Par soucis de lisibilité le comparatif est fait avec le budget voté 2023 (budget primitif + budget supplémentaire + décisions modificatives).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 23	BP 2024
011 - Charges à caractère général	3 096 805,60 €	3 145 419,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 235 447,00 €	7 661 715,00 €
014 - Atténuations de produits	1 338 586,00 €	1 092 875,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 183 390,57 €	3 201 620,00 €
66 - Charges financières	258 002,00 €	272 305,00 €
67 - Charges exceptionnelles	21 391,61 €	4 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 445 963,83 €	474 091,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	471 545,00 €	488 000,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €	0,00 €
TOTAL dépenses de fonctionnement	**17 051 131,61 €**	**16 340 025,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 23	BP 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 509 834,50 €	1 732 660,00 €
73 - Impôts et taxes	10 725 138,00 €	10 878 758,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	3 141 127,00 €	3 069 332,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	152 580,00 €	172 681,00 €
013 - Atténuations de charges	405 413,00 €	415 644,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	30 050,00 €	24 950,00 €
78 - Reprise de provision	92 631,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 311,00 €	46 000,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	928 047,11 €	0,00 €
TOTAL des recettes de fonctionnement	**17 051 131,61 €**	**16 340 025,00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	**BP 2023**	**BP 2024**
10- Dotations fonds divers et réserves	144 322,41 €	27 204,29 €
13 - Subvention d'investissement reçues	63 009,73 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	472 698,56 €	445 011,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	320 483,80 €	381 596,07 €
21 - Immobilisations corporelles	1 183 015,76 €	1 249 444,80 €
23 - Immobilisations en cours	754 825,50 €	1 686 816,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	610 602,00 €	617 650,00 €
45 - Total des opérations pour compte de Tiers	75 809,01 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 311,00 €	46 000,00 €
041 - Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	200 000,00 €	0,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	555 480,19 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'investissement	**4 446 557,96 €**	**4 453 722,16 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	**BP 23**	**BP 2024**
13 - Subventions d'investissement reçues	949 737,34 €	246 081,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	2 695 550,16 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	200 992,83 €	550 000,00 €
165 – dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €
024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
27 – Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
45 - Total des opérations pour compte de Tiers	678 318,96 €	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 445 963,83 €	474 091,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	471 545,00 €	488 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	200 000,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement	**4 446 557,96 €**	**4 453 722,16 €**

2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	**BP 23**	**BP 2024**	**Evolution prévisionnelles**
011 - Charges à caractère général	3 096 805,60 €	3 145 419,00 €	1,57%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 235 447,00 €	7 661 715,00 €	5,89%
014 - Atténuations de produits	1 338 586,00 €	1 092 875,00 €	-18,36%
65 - Autres charges de gestion courante	3 183 390,57 €	3 201 620,00 €	0,57%
66 - Charges financières	258 002,00 €	272 305,00 €	5,54%
67 - Charges exceptionnelles	21 391,61 €	4 000,00 €	-81,30%
TOTAL dépenses réelles de fonctionnement	**15 133 622,78 €**	**15 377 934,00 €**	**1,61%**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 15 377 934 € soit +1,61%(+244k€) par rapport au budget 2023.

2..1 Des charges à caractère général en progression en lien avec de nouvelles actions/projets

Libellé	BP 23	BP 24
Fonctionnement général (administration générale et moyens généraux)	316 469,72 €	339 964,00 €
Services techniques, gestion des bâtiments communautaires et du parc automobiles	529 023,96 €	466 152,00 €
Culture	317 200,00 €	309 200,00 €
Musée	530 729,92 €	669 528,00 €
Enfance	176 854,00 €	216 267,00 €
Jeunesse	546 540,00 €	559 197,00 €
Politique Ville	3 700,00 €	7 500,00 €
Economie / emploi / formation	39 240,00 €	38 668,00 €
GEMAPI	299 800,00 €	198 400,00 €
Collecte ordures ménagères	284 149,00 €	294 293,00 €
Habitat Urbanisme Patrimoine	26 234,00 €	15 350,00 €
Sport	26 865,00 €	30 900,00 €
TOTAL	**3 096 805,60 €**	**3 145 419,00 €**

Les charges à caractère général sont attendues en progression de 49k€ (+1,57%).

Deux mouvements sont à distinguer :

- Un mouvement haussier dans les secteurs de l'enfance (nouveau projet culturel à la petite enfance (44k€) qui entraine des dépenses nouvelles qui seront prise en charge par l'Etat et la CAF) et du musée avec la programmation 2024 (expressionnisme allemand, imaginaire tissé et Brésil identités) et un renouvellement des produits commercialisés à la boutique ;
- Un mouvement baissier que l'on observe principalement dans la gestion des bâtiments (-56k€ en raison notamment de la baisse des fluides) et dans la compétence GEMAPI suite au rattrapage 2023 des travaux d'entretien devant être réalisés dans le cadre du 2nd plan de gestion.

D'autres postes de dépenses s'ajoutent comme la centralisation, le déploiement de nouvelles actions et d'outils dans le secteur de la communication (14k€), l'augmentation des primes d'assurance suite au renouvellement du marché au 31 décembre 2023 (+43k€), du nettoyage des vitres de certains bâtiments (Barral et la MPE).

2..2 Des dépenses de personnel en progression (chapitre 012)

Libellé	BP 2023	BP 2024
Salaires bruts chargés	5 786 856,50 €	6 336 394,00 €
Personnel extérieur (GEEP, MAD du CGD)	926 500,00 €	833 623,00 €
Personnel mis à disposition	280 000,00 €	239 198,00 €
Assurance du personnel	183 149,50 €	190 000,00 €
Médecine du travail	22 441,00 €	24 500,00 €
Cotisation au COS	36 500,00 €	38 000,00 €
Total	**7 235 447,00 €**	**7 661 715,00 €**

Les dépenses de personnel sont estimées à 7 661 715€ pour 2024 soit une augmentation de +5,89% (+426k€) par rapport au budget 2023.

Les facteurs impactant la masse salariale pour 2024 seront les suivants :

- Des mouvements de personnel qui ont eu lieu en 2022/2023. Des agents ont quitté la collectivité en 2022/2023 et n'ont pas été remplacés immédiatement ce qui a réduit les dépenses de personnel 2023 (chef de service des OM, chargé de mission GEMAPI, responsable informatique, conseiller en gestion, chargé de mission centre bourg, le directeur de la transition écologique (ex directeur du SIELL). Il est anticipé que ces postes soient pourvus en tout ou partie sur l'année 2024.
- Les créations de poste décidées en 2023 (et recours au GEEP nouveaux) qui vont impacter la collectivité en 2024 sur une année pleine.
- Les créations de postes envisagées en 2024 : il s'agit d'un poste de chargé de gestion des risques, d'un conseiller en prévention des risques professionnels (mutualisé) et d'un stagiaire pour accompagner la collectivité dans la valorisation du patrimoine.
- Les revalorisations de rémunération découlant de mesures nationales (ajout de 5 points au 1er janvier 2024 pour l'ensemble des agents publics, la revalorisation de 1,5% en juillet 2023), le glissement vieillesse technicité, la GIPA 2024 et une revalorisation du régime indemnitaire. Ces revalorisations vont générer un surcoût de 155k€ en 2024.

Il faut rappeler que la plupart des créations de poste sont mutualisées ou affectées à un budget annexe, et donneront lieu à des recettes (+151k€). Les dépenses nettes de personnel devraient progresser de 118k€ en 2024.

2..3 Des atténuations de produits normalisées (chapitre 014)

Libellé	BP 2023	BP 2024
FNGIR	990 130,00 €	990 130,00 €
Attribution de compensation versées	91 745,00 €	91 745,00 €
Dégrèvement GEMAPI	11 000,00 €	11 000,00 €
Reversement trop perçu fraction TVA 2022	21 963,00 €	
Remboursement filet de sécurité 2022	92 631,00 €	
Reversement TH 2020 perçu à tort	131 117,00 €	
Atténuations de produits (chapitre 014)	**1 338 586,00 €**	**1 092 875,00 €**

En 2023 la collectivité a fait face à des dépenses exceptionnelles. D'une part, le reversement d'une partie de la compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales perçue en 2020 car le montant de cette compensation a été calculée sur la base du taux de TH 2019, or, la loi de finances supprimant la TH en 2020 avait prévu une compensation calculée sur la base des taux de TH 2017. Ensuite, il y a le reversement de l'acompte du filet de sécurité 2022 car l'exercice 2022 a été bien meilleur que prévu et enfin, suite au vote de la loi de règlement 2022 arrêtant les comptes de l'Etat en 2022, a été ajustée le produit de TVA national collecté par l'Etat en 2022, et en conséquence la fraction de TVA 2022 revenant à la collectivité au titre de la suppression de la TH.

2..4 Des charges de gestion courante stables

Libellé	BP 2023	BP 2024
Licences informatiques	**190 629,62 €**	**216 456,00 €**
Indemnités Elus	**152 935,00 €**	**151 040,00 €**
Contributions aux syndicats intercommunaux	**1 902 711,25 €**	**1 913 151,00 €**
SM salagou fonctionnement	*34 000,00 €*	*36 000,00 €*
SM Navacelles fonctionnement	*21 280,00 €*	*22 800,00 €*
SM du bassin Fleuve Hérault	*7 700,00 €*	*7 726,88 €*
SM SYDEL (Pays)	*116 000,00 €*	*112 196,00 €*
SM SYDEL (Paye) - SCOT	*45 000,00 €*	*45 000,00 €*
SM PRAE Michel Chevalier	*39 831,00 €*	*38 850,00 €*
Syndicat Centre Hérault	*1 604 480,00 €*	*1 604 615,00 €*
SM des vallées	*593,00 €*	*535,33 €*
GIP santé	*29 763,00 €*	*29 763,00 €*
Divers	*5 107,25 €*	*15 670,79 €*
Financement des budgets annexes	**345 092,55 €**	**375 873,00 €**
OFFICE DE TOURISME	*328 331,47 €*	*324 767,00 €*
OFFICE DE COMMERCE	*16 761,08 €*	*51 106,00 €*
Financement CIAS	**372 000,00 €**	**340 000,00 €**
Subventions aux communes et au département	**42 000,00 €**	**40 000,00 €**
Ecole de musique	*30 000,00 €*	*40 000,00 €*
Participation PIG	*12 000,00 €*	
Subventions aux associations et autres participations	**177 995,75 €**	**165 100,00 €**
Admission non valeur et creances éteintes	**26,40 €**	**0,00 €**
Total	3 183 390,57 €	3 201 620,00 €

Le chapitre 65 est prévu en hausse de 18k€ en raison notamment des progiciels (+26k€). Ces dépenses ont été rationalisées afin d'en réduire le coût (des refacturations seront effectuées vers la ville de Lodève et le SIELL). Pour accompagner la modernisation de notre organisation, de nouveaux logiciels/modules métiers vont être déployés principalement dans les secteurs de la communication et des ressources humaines.

La baisse de la subvention d'équilibre au CIAS s'explique par une dépense exceptionnelle liée à la régularisation du complément de traitement indiciaire et d'une hausse des fluides en 2023.

2..5 Des frais financiers en légère augmentation (chapitre 66) et une baisse des charges exceptionnelles

Libellé	BP 2023	BP 2024
Intérêts des emprunts	201 502,00 €	217 305,00 €
Intérêts des lignes de trésorerie	55 000,00 €	55 000,00 €
ICNE N	1 500,00 €	0,00 €
Total	258 002,00 €	272 305,00 €

Les frais financiers sont attendus en légère augmentation en 2024. A noter que ce chapitre est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution des index de référence sur lesquels sont indexés certains de nos prêt (Livret A et euribor).

Les dépenses exceptionnelles sont en baisse, il est prévu une enveloppe de 4k€ pour d'éventuelles annulations/réductions de titres.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 294 025€, en augmentation de 1,48% par rapport au budget 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 23	BP 2024	Evolution prévisionnelles
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 509 834,50 €	1 732 660,00 €	14,76%
73 - Impôts et taxes	10 725 138,00 €	10 878 758,00 €	1,43%
74 - Dotations, subventions et participations	3 141 127,00 €	3 069 332,00 €	-2,29%
75 - Autres produits de gestion courante	152 580,00 €	172 681,00 €	13,17%
013 - Atténuations de charges	405 413,00 €	415 644,00 €	2,52%
77 - Produits exceptionnels	30 050,00 €	24 950,00 €	-16,97%
78 - Reprise de provision	92 631,00 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement	**16 056 773,50 €**	**16 294 025,00 €**	**1,48%**

2..6 Des atténuations de charges stables (chapitre 013)

Libellé	BP 2023	BP 2024
Stock musée	150 000,00	163 000,00
Contrats aidés/Adultes relais/VTA	48 700,00	95 111,36
Assurances	162 811,00	115 152,64
Autres (CPAM, trop versés, FNC, etc.)	43 902,00	42 380,00
Atténuations de charges (Chap 013)	**405 413,00**	**415 644,00**

Les remboursements sur charges de personnel sont prévus en augmentation pour l'année 2024 du fait du recours à des personnels sur des emplois subventionnés, notamment des contrats de volontariat territorial d'administration (VTA). Ces contrats sont ciblés sur les personnes de moins de 30 ans titulaires d'un diplôme supérieur à un bac +2. Seuls les territoires ruraux peuvent bénéficier de ce dispositif de l'Etat. Les reversements d'assurance correspondent aux remboursements attendus au vu de notre situation actuelle, ils sont susceptibles d'évoluer.

2..7 Des produits des services du domaine et ventes diverses en hausse (chapitre 70)

Libellé	BP 2023	BP 2024
Redevance spéciale Ordures Ménagères	**112 000,00 €**	**112 000,00 €**
Produits des services :	**822 337,00 €**	**826 923,00 €**
Musée	*272 770,00 €*	*231 000,00 €*
Culture	*34 000,00 €*	*35 700,00 €*
Jeunesse	*341 980,00 €*	*358 655,00 €*
Petite enfance	*158 587,00 €*	*180 848,00 €*
Remboursement charges locatives	*15 000,00 €*	*19 720,00 €*
Autres (pass culture)	*0,00 €*	*1 000,00 €*
Remboursements de frais des budgets annexes (personnel et autres frais)	**133 720,00 €**	**215 173,00 €**
Remboursements de frais des communes (personnel et autres frais)	**410 000,00 €**	**546 564,00 €**
Facturation service Autorisations droit de sol aux communes	**31 777,50 €**	**32 000,00 €**
TOTAL CHAPITRE 70	**1 509 834,50 €**	**1 732 660,00 €**

On anticipe une hausse du chapitre 70 de 223k€ par rapport au budget 2023. Cette hausse provient des refacturations aux budgets annexes des charges supportées par le budget principal au bénéfice des budgets annexes (notamment le SIELL) ou des produits encaissés sur les budgets annexes devant être constatés sur le budget principal (notamment le musée dont une partie des recettes est encaissée sur le

budget office de tourisme suite à la mutualisation de la centrale de réservation). Il faut également souligner l'accroissement des mises à disposition de personnel entre la CCLL et la ville.

2..8 Des produits fiscaux en hausse grâce (chapitre 73)

Libellé	BP 2023	BP 2024
Produits des taxes foncières et d'habitation	1 754 054,00 €	1 806 176,00 €
CFE	1 207 488,00 €	1 253 372,00 €
TASCOM	334 176,00 €	250 000,00 €
IFER	237 000,00 €	240 000,00 €
Attributions de compensation	671 624,00 €	671 624,00 €
FPIC	287 112,00 €	290 000,00 €
TEOM	2 953 177,00 €	3 065 398,00 €
GEMAPI	375 000,00 €	369 182,00 €
Fraction de TVA	2 832 202,00 €	2 903 006,00 €
dont supression de la TH sur les résidences principales	2 453 833,00 €	2 515 178,00 €
dont supression de la CVAE	378 369,00 €	387 828,00 €
Autre	73 305,00 €	30 000,00 €
TOTAL chapitre 73	**10 725 138,00 €**	**10 878 758,00 €**

Les recettes fiscales sont évaluées à la hausse +1,43% (+153€) par rapport au budget 2023.

Cette progression découle des dernières informations connues de la collectivité sur les revalorisations des bases des impôts directs locaux (+3,8% d'augmentation en 2024 des bases notifiées à l'état 1259 2023) et d'une hypothèse prudente (+2,5% par rapport aux produits notifiés cette automne) d'augmentation de la fraction de TVA nationale que nous percevons en compensation des suppressions d'impôts (TH sur les résidences principales et CVAE). Il faut noter la baisse du produit de la TASCOM 2024 car en 2023 un contribuable a régularisé sa contribution 2022.

2..9 Des dotations et participations en baisse

Libellé	BP 2023	BP 2024
Dotation d'intercommunalité (DGF)	426 684,00 €	449 511,00 €
Dotation de compensation (DGF)	324 498,00 €	320 279,00 €
Compensations fiscales	181 626,00 €	191 132,00 €
FCTVA de fonctionnement	8 267,00 €	12 000,00 €
Fonds de concours commune de Lodève - médiation	0,00 €	20 000,00 €
Subventions reçues	2 200 052,00 €	2 076 410,00 €
Centre bourg	*37 500,00 €*	*36 654,00 €*
OPAH	*13 330,00 €*	*16 585,00 €*
VAH	*20 000,00 €*	*30 000,00 €*
LAM	*29 000,00 €*	*24 000,00 €*
MSAP	*35 000,00 €*	*35 000,00 €*
Eau rivières-GEMAPI	*104 624,00 €*	*40 000,00 €*
Petite enfance	*1 016 470,00 €*	*986 878,00 €*
Jeunesse	*624 199,00 €*	*622 688,00 €*
OM - appel à projet tri des biodéchets	*57 049,00 €*	*41 505,00 €*
Politique ville	*4 000,00 €*	*4 000,00 €*
Musée	*46 180,00 €*	*57 700,00 €*
GIP santé publique	*45 000,00 €*	*35 000,00 €*
Culture	*163 700,00 €*	*146 400,00 €*
Autres	*4 000,00 €*	*0,00 €*
Total chapitre 74	**3 141 127,00 €**	**3 069 332,00 €**

Les dotations et participations sont attendues en baisse par rapport au BP 2023 de 72k€. Cette baisse provient :

- D'un mouvement haussier avec la hausse de la DGF de 19k€ qui devrait atteindre 770k€ en 2024. On peut citer également la mise en œuvre d'un fonds de concours entre la ville et la CCLL visant à neutraliser en partie la hausse du coût de la compétence « médiation » depuis son transfert à la CCLL ;
- A l'inverse, le mouvement baissier s'explique par la réduction des concours financiers de nos partenaires sur certaines thématiques (culture) ou en lien avec l'activité/les projets des services (travaux d'entretien des cours d'eau, appel à projet tri des biodéchets, etc.).

2..10 Les autres produits de gestion courante en fortes hausse (chapitre 75)

Libellé	BP 2023	BP 2024
Loyers MSP Caylar	11 000,00 €	27 210,00 €
Loyers Hôtel des Entreprises Soubes	19 400,00 €	18 150,00 €
Loyers ESAT Le Caylar	70 500,00 €	70 500,00 €
Loyers MSP Barral	24 000,00 €	27 221,00 €
Loyers Mégisserie	20 600,00 €	21 700,00 €
Loyers les fromagers	5 080,00 €	7 900,00 €
Autres	2 000,00 €	0,00 €
Total chapitre 75	**152 580,00 €**	**172 681,00 €**

Les loyers ont été ajustés aux réalisations et aux prévisions de départ de certains occupants. Pour rappel, 2023 a été marqué par le départ de La Poste de la MSP du Caylar.

3 LES ÉPARGNES PRÉVISIONNELLES

Libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
70 Produits des services et ventes diverses	966 315,88 €	1 197 690,09 €	972 163,07 €	1 212 068,43 €	1 367 948,91 €
73 Produits des impôts et taxes	8 802 092,04 €	8 775 688,04 €	9 074 900,04 €	9 013 761,04 €	9 016 384,04 €
74 Dotations et subventions	2 492 162,62 €	2 332 357,68 €	2 576 520,21 €	2 561 400,56 €	2 782 473,02 €
75 Autres produits de gestion courante	145 463,37 €	103 788,78 €	166 344,85 €	164 957,30 €	172 483,53 €
013 Atténuation de charges	397 943,69 €	348 265,00 €	400 329,46 €	418 526,05 €	452 629,10 €
Recettes courantes de fonctionnement (1)	**12 803 997,60 €**	**12 815 769,60 €**	**13 189 967,63 €**	**13 390 363,37 €**	**14 701 928,62 €**
011 Charges à caractère général	2 515 991,43 €	2 416 481,76 €	2 176 770,71 €	2 528 017,34 €	2 587 031,68 €
012 Charges de personnel	5 833 012,85 €	5 889 590,95 €	5 886 430,72 €	6 266 264,87 €	6 997 149,80 €
65 Autres charges de gestion courante	2 406 834,64 €	2 418 252,53 €	2 446 804,67 €	2 512 761,92 €	2 619 957,02 €
014 Atténuation de produits	1 081 870,71 €	1 085 184,71 €	1 088 323,71 €	1 087 800,71 €	1 093 197,71 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	**11 837 709,63 €**	**11 789 509,95 €**	**11 598 329,81 €**	**12 394 784,84 €**	**13 307 337,11 €**
Travaux en régie					
Produit de cession					
Epargne de gestion (3) =(1) - (2)	**966 287,97 €**	**1 026 279,70 €**	**1 591 627,82 €**	**995 578,53 €**	**1 394 591,52 €**
76 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 Charges financières	226 443,49 €	218 101,41 €	220 461,20 €	218 868,62 €	216 037,92 €
Résultat financier (4)	**-226 443,49 €**	**-218 101,41 €**	**-220 461,20 €**	**-218 868,62 €**	**-216 037,92 €**
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	54 117,92 €	72 531,86 €	32 967,76 €	48 624,31 €	305 264,11 €
67 Charges exceptionnelles et provisions semi-budgétaire	228 017,86 €	178 820,80 €	122 832,38 €	149 757,26 €	164 625,53 €
Résultat exceptionnel (5)	**-174 499,94 €**	**-105 909,14 €**	**-89 864,62 €**	**-101 142,95 €**	**140 638,58 €**
Epargne Brute (E) = (3)+(4)+(5)	**565 344,54 €**	**702 189,15 €**	**1 281 302,00 €**	**675 568,96 €**	**1 319 192,18 €**
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette hors prêt court terme (7)	476 566,46 €	525 428,73 €	559 177,06 €	615 389,73 €	660 126,40 €
Epargne nette retraitée des remboursements anticipés et des prêts relais (8) = (6) - (7)	**88 778,08 €**	**186 760,44 €**	**722 124,94 €**	**60 179,23 €**	**659 065,78 €**

Libellé	BP 2023	CAA 2023	BP 2024
70 Produits des services et ventes diverses	1 509 834,50 €	1 491 472,00 €	1 732 660,00 €
73 Produits des impôts et taxes	10 725 136,00 €	10 753 931,00 €	10 876 758,00 €
74 Dotations et subventions	3 141 127,00 €	3 110 400,00 €	3 099 232,00 €
75 Autres produits de gestion courante	152 580,00 €	152 580,00 €	172 681,00 €
013 Atténuation de charges	405 413,00 €	405 000,00 €	415 644,00 €
Recettes courantes de fonctionnement (1)	**15 934 092,50 €**	**15 913 383,00 €**	**16 269 075,00 €**
011 Charges à caractère général	3 096 805,60 €	3 022 844,30 €	3 145 419,00 €
012 Charges de personnel	7 235 447,00 €	7 237 512,05 €	7 661 715,00 €
65 Autres charges de gestion courante	3 193 390,57 €	3 139 394,07 €	3 201 620,00 €
014 Atténuation de produits	1 335 586,00 €	1 245 955,00 €	1 092 875,00 €
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	**14 854 229,17 €**	**14 645 795,42 €**	**15 101 629,00 €**
Travaux en régie		**20 000,00 €**	**20 000,00 €**
Produit de cession			
Epargne de gestion (3) =(1) - (2)	**1 079 863,33 €**	**1 287 677,58 €**	**1 187 446,00 €**
76 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 Charges financières	258 002,00 €	258 002,00 €	272 385,00 €
Résultat financier (4)	**-258 002,00 €**	**-258 002,00 €**	**-272 385,00 €**
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	30 050,00 €	27 950,00 €	24 950,00 €
67 Charges exceptionnelles et provisions semi-budgétaire	21 391,61 €	10 000,00 €	4 000,00 €
Résultat exceptionnel (5)	**8 658,39 €**	**17 950,00 €**	**20 950,00 €**
Epargne Brute (E) = (3)+(4)+(5)	**830 519,72 €**	**1 047 625,58 €**	**936 011,00 €**
Remboursement du capital de la dette hors renégociation de la dette hors prêt court terme (7)	610 602,00 €	611 000,00 €	617 690,00 €
Epargne nette retraitée des remboursements anticipés et des prêts relais (8) = (6) - (7)	**219 917,72 €**	**436 625,58 €**	**318 441,00 €**

Par rapport au compte administratif anticipé 2023, nos épargnes sont prévues en baisse en 2024. Cette situation sera améliorée au moment du budget supplémentaire quand nous disposerons d'informations plus précises sur nos dépenses (prises de fonction des recrutements en cours et à lancer, reprises de résultats des budgets annexes, etc.) et recettes (fiscalité et dotations).

4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2023	BP 2024
10- Dotations fonds divers et réserves	144 322,41 €	27 204,29 €
13 - Subvention d'investissement reçues	63 009,73 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	472 698,56 €	445 011,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	320 483,80 €	381 596,07 €
21 - Immobilisations corporelles	1 183 015,76 €	1 249 444,80 €
23 - Immobilisations en cours	754 825,50 €	1 686 816,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	610 602,00 €	617 650,00 €
45 - Total des opérations pour compte de Tiers	75 809,01 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 311,00 €	46 000,00 €
041 - Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	200 000,00 €	0,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	555 480,19 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'investissement	4 446 557,96 €	4 453 722,16 €

Pour 2024, les dépenses réelles d'investissement représentent un budget de 4 407 722,16€.

Les dépenses d'équipement représentent 3 762 867,87€.

4..1 Les principales dépenses d'équipement et subventions d'équipement versées 2024

Les principales dépenses d'équipement sont ;

- **Les acquisitions des services représentent 254k€**, dont 80k€ pour le service des ordures ménagères avec notamment l'acquisition d'un 2ème compacteur afin de mettre un terme à un contrat de location onéreux. 60k€ sont alloués au service informatique pour le renouvellement du matériel informatique et les acquisitions indispensables au fonctionnement et à la sécurité informatique.
- **Les dépenses de gros entretien de notre patrimoine immobilier vont s'élever à 136k€**, avec en particulier 67k€ pour les réparations de l'ascenseur de la Baume Auriol, la réparation de la chaufferie et le changement des menuiseries. Le musée va quant à lui faire l'objet de divers petits travaux pour 23k€ (serveur vidéo, contrôle d'accès, etc.).
- **202k€ sont prévus dans le cadre de la compétence GEMAPI** (40k€ pour des travaux de restauration du milieu, 50k€ pour le 3ème plan de gestion, 30k€ pour des travaux de mesure des débits des cours d'eau, etc.).
- L'acquisition de bacs dans la continuité des travaux de l'étude 120kg est estimée à 326k€, et la poursuite de l'appel à projet tri des biodéchets va se chiffrer à 90k€.

Concernant les principales opérations de travaux il est proposé :

- 650k€ pour la construction de l'ALP à St Jean la Blaquière (opération à 1,3M€) ;
- La création d'un nouveau bâtiment pour accueillir le service des OM suite au souhait de vendre l'actuel bâtiment à une entreprise souhaitant l'acquérir pour pouvoir se développer (904k€ pour un coût global de 1,1M€) ;
- 200k€ sont destinés à la création d'un ALSH adolescent à l'espace Lutéva ;
- 79k€ des 438k€ de l'opération d'aménagement de la Baume Auriol (parking et bergerie) ;
- Pour terminer, la finalisation du PLUI en 2024 est attendue à 153k€.

Les subventions d'équipement et leur instruction sont quant à elles prévues à 581k€ :

- Le dispositif de rénovation des façades : 140k€ ;
- L'opération programmée d'amélioration de l'habitat à 319k€ ;
- Le dispositif d'intérêt général du département pour 22k€ ;
- Le soutien direct aux acteurs économiques souhaitant s'installer sur notre territoire : 20k€
- La mise en œuvre d'un fonds de concours pour soutenir les projets communaux : 40k€

Détail des dépenses d'investissement

	TOTAL BP 2024
21 - ACQUISITIONS	**691 204,80 €**
ACQUISITIONS MATERIEL CULTUREL	20 000,00 €
ACQUISITIONS MATERIEL INFORMATIQUE	60 000,00 €
ACQUISITIONS SERVICE COLLECTE OM	496 664,80 €
ACQUISITIONS DIVERSES	11 700,00 €
ACQUISITIONS ENFANCE JEUNESSE	20 500,00 €
ACQUISITION DE TERRAIN RESERVE FONCIERE	10 000,00 €
ACQUISITIONS MUSEE	13 000,00 €
ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE	55 340,00 €
ACQUISITIONS PREVENTION	4 000,00 €
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT	**381 596,07 €**
OPERATION FACADES	140 293,40 €
PIG	10 000,00 €
OPAH	159 302,67 €
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	40 000,00 €
SCOT	12 000,00 €
AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES	20 000,00 €
20 - ETUDES	**445 011,00 €**
IINSTRUCTION OPAH	160 000,00 €
INSCTRUCTION PIG	11 761,00 €
PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL	153 250,00 €
ETUDE FAISABILITE EXTENSION DE LA MERIDIENNE	50 000,00 €
3EME PLAN DE GESTION GEMAPI	70 000,00 €

21 - TRAVAUX	**558 240,00 €**
AMENAGEMENTS RESTAURANT BAUME AURIOL	67 000,00 €
GROS ENTRETIEN DU PATRIMOINE INTERCOMMUNAL	90 300,00 €
CREATION D UN ALSH ADO A L'ESPACE LUTEVA	200 000,00 €
SITE ESCALADE ET CHEMINS DE RANDONNEES	30 544,00 €
TRAVAUX COURANT DU MUSEE	23 000,00 €
TRAVAUX DE RESTAURATION (3EME PLAN DE GESTION)	132 396,00 €
ENTRETIEN DES RESEAU DE VOIRIE ZAE PAE	15 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	**1 686 816,00 €**
CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT DES OM	904 261,00 €
CONSTRUCTION ALP ST JEAN DE LA BLAQUIERE	650 000,00 €
AMENAGEMENT DE LA BAUME AURIOL	79 000,00 €
POURSUITE EXTENSION MICROCRECHE BOSKINOUS	53 555,00 €

4..2 Les dépenses financières

Les dépenses financières s'élèveront à 617 650€ en 2024.

4..3 Dotations et réserves

Le montant de 27 204,29€ inscrit en dotations et réserves correspond à une dotation d'équilibre pour le budget annexe Equipements touristiques.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	**BP 23**	**BP 2024**
13 - Subventions d'investissement reçues	949 737,34 €	246 081,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	500 000,00 €	2 695 550,16 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	200 992,83 €	550 000,00 €
165 – dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €
024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
27 – Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
45 - Total des opérations pour compte de Tiers	678 318,96 €	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 445 963,83 €	474 091,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	471 545,00 €	488 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	200 000,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement	**4 446 557,96 €**	**4 453 722,16 €**

4..4 Les ressources propres

Les ressources propres de la collectivité s'élèvent à 1 512 091€ et comprennent :

- Les dotations et fonds propres

  550 000€ de FCTVA correspondant aux investissements 2024 du budget principal

- Les opérations d'ordre entre sections :
  - Virement de la section de fonctionnement : 474 091€
  - Dotations aux amortissements : 488 000€

4..5 Les participations et subventions

Le montant des subventions inscrites au budget 2024 représentent 246 081€. Il s'agit des subventions/participations déjà attribuées à la collectivité avant le vote du budget 2024. Les subventions et participations seront augmentées en cours d'année au vu des notifications de subvention réceptionnées, notamment pour l'ALP de St Jean de la Blaquière/bâtiment des OM.

4..6 La dette

En 2024, l'objectif de la collectivité sera de limiter le recours à la dette. Figure au budget 2024, en recettes, un emprunt d'équilibre de 2,7M€. Il est nécessaire de préciser qu'il s'agit de l'emprunt d'équilibre budgétaire et non de l'emprunt qui sera souscrit par la collectivité. En effet, la collectivité ne réalise ses emprunts qu'au vu des prévisions de réalisation. Au budget primitif ne figure pas une grande partie des subventions d'investissement dont la collectivité va pouvoir bénéficier en 2024 et la reprise des résultats de l'exercice antérieur, en outre la collectivité veille à ne pas emprunter plus que ce qu'elle rembourse en capital.

5 LE BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	174 771,00 €	161 500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	362 437,00 €	353 512,00 €
014 - Atténuations de produits	9 000,00 €	43 200,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	25 350,00 €	22 000,00 €
042 - Dotations aux amortissements	8 209,00 €	8 105,00 €
TOTAL dépenses de fonctionnement	**579 767,00 €**	**588 317,00 €**

RECETTES FONCTIONNEMENT		
Chapitre	BP 2023	BP 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	107 100,00 €	126 050,00 €
73 - Impôts et taxes	95 100,00 €	123 300,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	328 331,47 €	324 767,00 €
013 - Atténuations de charges	21 900,00 €	14 200,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	27 335,53 €	0,00 €
TOTAL des recettes de fonctionnement	**579 767,00 €**	**588 317,00 €**

L'augmentation du chapitre 73 en recettes et du 014 en dépenses correspond à la nouvelle taxe additionnelle régionale de 34% qui a été instituée en 2023 pour le financement de la ligne ferroviaire Montpellier – Perpignan.

La subvention d'équilibre du budget principal s'élève à 324k€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2023	BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	5 676,00 €	3 000,00
21 - Immobilisations corporelles	23 323,04 €	6 405,00
TOTAL des dépenses d'investissement	**28 999,04 €**	**9 405,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	BP 2023	BP 2024
13 - Subventions d'investissement reçues	17 958,52 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 797,00 €	1 300,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 209,00 €	8 105,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 034,30 €	0,00 €
TOTAL des recettes d'investissement	**28 998,82 €**	**9 405,00 €**

6 LE BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Chapitre	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement – Dépenses	48 859,94 €	47 856,00 €
011 - Charges à caractère général	25 790,00 €	19 460,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	6 511,00 €	
66 - Charges financières	14 015,00 €	12 577,29 €
67 - Charges exceptionnelles		
023 - Virement vers la section d'investissement		14 734,71 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 084,00 €	1 084,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 459,94 €	0,00 €
Fonctionnement – Recettes	48 859,94 €	47 856,00 €
013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €
70 - Produits des services, ...	22 359,94 €	22 758,00 €
73 - Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	26 500,00 €	25 098,00 €
77 - Produit exceptionnels	0,00 €	0,00 €

Chapitre	BP 2023	BP 2024
Investissement – Dépenses	155 406,41 €	43 023,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	41 702,00 €	43 023,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
001 - Solde d'exécution de la section	113 704,41 €	0,00 €
Investissement – Recettes	155 406,41 €	43 023,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		14 734,71 €
13 - Subventions d'investissement reçues	10 000,00 €	10 000,00 €
10 - Dotations et réserves	144 322,41 €	17 204,29 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	1 084,00 €	1 084,00 €

7 LE BUDGET ANNEXE OFFICE DE COMMERCE

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
Chapitre	**BP 2023**	**BP 2024**
011 - Charges à caractère général	38 200,00 €	31 400,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	52 000,00 €	51 806,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 000,00 €	5 200,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €	0,00 €
021- Virement à la section d'investissement	281,09 €	0,00 €
TOTAL dépenses de fonctionnement	**96 481,09 €**	**88 406,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	**BP 2023**	**BP 2024**
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 300,00 €	17 300,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	35 000,00 €	15 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	16 761,08 €	51 106,00 €
77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €	5 000,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	22 420,01 €	0,00 €
TOTAL des recettes de fonctionnement	**96 481,09 €**	**88 406,00 €**

8 LE BUDGET ANNEXE ZAE PAE

Chapitre	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement – Dépenses	675 092,58 €	394 029,00 €
011 - Charges à caractère général	140 363,58 €	347,64 €
042 - Opération d'ordre entre sections	531 629,00 €	391 029,00 €
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	1 550,00 €	1 500,00 €
66 - Charges financières	1 550,00 €	1 152,36 €
Fonctionnement –Recettes	673 542,58 €	394 029,00 €
042 - Opération d'ordre entre sections	141 913,58 €	1 500,00 €
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	1 550,00 €	1 500,00 €
70 - Produits des servicesn du domaines et ventes diverses	531 629,00 €	391 029,00 €

Chapitre	BP 2023	BP 2023
Investissement – Dépenses	539 176,83 €	391 029,00 €
001 - Résultation reporté	193 477,78 €	0,00 €
040 - Opérations d'odre de transfert entre sections	141 913,58 €	1 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	193 785,47 €	379 276,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €	10 253,00 €
Investissement –Recettes	539 176,83 €	391 029,00 €
040 - Opération d'ordre entre sections	531 629,00 €	391 029,00 €
10 - Dotations et réseves	7 547,83 €	0,00 €

« Les Arques – Soubès »

n° du lot	*entreprise*	*CE**	*PA**	*observations*	*surface terrain en m²*	*prix total terrain en € H.T.*
7	**SCI LA BREZE**	*OUI*	*OUI*	*Acte définitif signé le 04/04/2023*	*2 092*	*81 588 € HT (38 € H.T. le m²) => 97 905,60 € TTC*
TOTAL RECETTES 2023						***81 588 € HT (38 € H.T. le m²) => 97 905,60 € TTC***

4	***RC CAOUTCHOUC***			*Validation vente en conseil com du 15/06/2023, compromis signé le 13/11/2024 (date limite signature acte au 30/06/2024)*	*1960*	*76 440 (39 € H.T. le m²)*
TOTAL A REPORTER RECETTES 2024						**76 440 € H.T. => 91 728,00 € TTC**

« Les Rocailles – Le Caylar»

n° du lot	entreprise	CE*	PA*	observations	surface terrain en m²	prix total terrain en € H.T.
10	***ICARD***	*oui*	*oui*	*Signature en juin 2023*	*359m² /*	*19 303,00 € H.T.*
			TOTAL RECETTES 2023			***23 163,60 € H.T.***
17					*291m² /*	*15 423€ H.T.*
			TOTAL A REPORTER RECETTES 2024			***18 507 € TTC***

«PAE Capitoul - Lodève »

n° du lot	entreprise	CE*	PA*	observations	surface terrain en m²	prix total terrain en € H.T.
A	***FROMAGES DU SALAGOU***			*L'entreprise actuellement locataire, souhaite changer de statuts avant d'acheter le bâti (difficultés juridiques pour changer de statuts)*	*1543 et 508 m² de bâti*	*166 666 € HT*
			TOTAL A REPORTER RECETTES 2024			***200 000 € TTC***

* Compromis signé PC Accordé - ** Compromis signé PC en cours

«PAE Moulinage - Lodève »

n° du lot	entreprise	CE*	PA*	observations	surface terrain en m²	prix total terrain en € H.T.
A côté Muzzarelli	***NKD PUZZLE***			*Nombreuses contraintes urba qui font hésiter le porteur de projet*	*6 126 m²*	*132 500 euros HT*
			TOTAL A REPORTER RECETTES 2024			***44 800 € HT 159 000 € TTC***

TOTAL RECETTES 2023	***100 891 € HT / 121 069,20 € TTC***
TOTAL RECETTES PRÉVISIONNELLES A REPORTER EN 2024	***391 029 € HT 469 234 € TTC***

* Compromis signé PC Accordé

** Compromis signé PC en cours

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES A FPU dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20001734100120

POSTE COMPTABLE : SCG COEUR D'HERAULT

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 44
A1.01 - Opérations non ventilables 47
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 48
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 51
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 68
A1.908 - Fonction 8 - Transports 71
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 75
A2.01 - Opérations non ventilables 77
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 78
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 81
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 82
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 83
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 86
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 95
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 96
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 97
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 100
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 102
A2.938 - Fonction 8 - Transports 105

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 109
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 110
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 116
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 117

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	118
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	120
B3.1 - Etat des provisions constituées	122
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	124
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	125
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	127
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	128
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	130
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	135
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	136
B11.2 - Liste des établissements publics créés	137
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	138
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	139
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	140
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	142
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	143
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	144
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	146
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	149

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	15207

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	4103119

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1011.24
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1071.48
3	Dépenses d'équipement brut / population	247.44
4	Encours de dette / population (2) (3)	555.97
5	DGF / population	50.62
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	49.82
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.17
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23.09
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	51.89
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 453 722,16	4 453 722,16
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 453 722,16	4 453 722,16

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	16 340 025,00	16 340 025,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	16 340 025,00	16 340 025,00

	TOTAL DU BUDGET (4)	20 793 747,16	20 793 747,16

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
23	Aide à l'immobilier des entreprises 2024	204	50 000,00
18	Aménagement et renaturation parking la Baume	23	556 500,00
17	Création ALP à Saint Jean de la Blaquière	23	1 300 000,00
24	Création du bâtiment de l'ALSH au complexe Beaumont	23	2 800 000,00
1	Elaboration du PLUI	20	654 820,00
7	GEMAPI	21	732 827,69
19	Investissements suite à létude 120 kg	21	326 000,00
22	Opération Façades 2024	204	80 000,00
4	Opération Programmée d amélioration de l Habitat 2015/2021	204	1 287 075,00
21	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat 2024	204	84 680,00
TOTAL			**7 871 902,69**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**7 871 902,69**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
9	Entretien des ripisylves et atterrissements 2023-2028	11	900 000,00
8	Exposition Brésil identités	11	43 000,00
10	Exposition Imaginaires Tissés	11	85 800,00
7	Exposition l'Expressionnisme allemand	11	168 320,00
5	Exposition paysage 2022/2023	11	114 762,78
TOTAL			**1 311 882,78**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	1 311 882,78

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	472 698,56	0,00	445 011,00	445 011,00	445 011,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	320 483,80	0,00	381 596,07	381 596,07	381 596,07
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 183 015,76	0,00	979 444,80	979 444,80	979 444,80
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	754 825,50	0,00	1 956 816,00	1 956 816,00	1 956 816,00
Total des dépenses d'équipement		**2 731 023,62**	**0,00**	**3 762 867,87**	**3 762 867,87**	**3 762 867,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves	144 322,41	0,00	27 204,29	27 204,29	27 204,29
13	Subventions d'investissement (3)	63 009,73	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	610 602,00	0,00	617 650,00	617 650,00	617 650,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**817 934,14**	**0,00**	**644 854,29**	**644 854,29**	**644 854,29**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	75 809,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 624 766,77**	**0,00**	**4 407 722,16**	**4 407 722,16**	**4 407 722,16**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*66 311,00*		*46 000,00*	*46 000,00*	*46 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*200 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***266 311,00***		***46 000,00***	***46 000,00***	***46 000,00***
TOTAL		**3 891 077,77**	**0,00**	**4 453 722,16**	**4 453 722,16**	**4 453 722,16**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 453 722,16**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	949 737,34	0,00	246 081,00	246 081,00	246 081,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	500 000,00	0,00	2 695 550,16	2 695 550,16	2 695 550,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 449 737,34**	**0,00**	**2 941 631,16**	**2 941 631,16**	**2 941 631,16**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	200 992,83	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**200 992,83**	**0,00**	**550 000,00**	**550 000,00**	**550 000,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	678 318,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**2 329 049,13**	**0,00**	**3 491 631,16**	**3 491 631,16**	**3 491 631,16**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*1 445 963,83*		*474 091,00*	*474 091,00*	*474 091,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*471 545,00*		*488 000,00*	*488 000,00*	*488 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*200 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 117 508,83***		***962 091,00***	***962 091,00***	***962 091,00***
TOTAL		**4 446 557,96**	**0,00**	**4 453 722,16**	**4 453 722,16**	**4 453 722,16**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 453 722,16**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**916 091,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 096 805,60	0,00	3 145 419,00	3 145 419,00	3 145 419,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 235 447,00	0,00	7 661 715,00	7 661 715,00	7 661 715,00
014	Atténuations de produits	1 338 586,00	0,00	1 092 875,00	1 092 875,00	1 092 875,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 182 386,32	0,00	3 201 620,00	3 201 620,00	3 201 620,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**14 853 224,92**	**0,00**	**15 101 629,00**	**15 101 629,00**	**15 101 629,00**
66	Charges financières	258 002,00	0,00	272 305,00	272 305,00	272 305,00
67	Charges spécifiques (3)	21 391,61	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**15 132 618,53**	**0,00**	**15 377 934,00**	**15 377 934,00**	**15 377 934,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*1 445 963,83*		*474 091,00*	*474 091,00*	*474 091,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*471 545,00*		*488 000,00*	*488 000,00*	*488 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***1 917 508,83***		***962 091,00***	***962 091,00***	***962 091,00***
TOTAL		**17 050 127,36**	**0,00**	**16 340 025,00**	**16 340 025,00**	**16 340 025,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**16 340 025,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	405 413,00	0,00	415 644,00	415 644,00	415 644,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 509 834,50	0,00	1 732 660,00	1 732 660,00	1 732 660,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	3 790 938,00	0,00	3 864 630,00	3 864 630,00	3 864 630,00
731	Fiscalité locale	6 934 200,00	0,00	7 014 128,00	7 014 128,00	7 014 128,00
74	Dotations et participations (3)	3 141 127,00	0,00	3 069 332,00	3 069 332,00	3 069 332,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	182 630,00	0,00	197 631,00	197 631,00	197 631,00
Total des recettes de gestion courante		**15 964 142,50**	**0,00**	**16 294 025,00**	**16 294 025,00**	**16 294 025,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	92 631,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**16 056 773,50**	**0,00**	**16 294 025,00**	**16 294 025,00**	**16 294 025,00**

042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*66 311,00*		*46 000,00*	*46 000,00*	*46 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***66 311,00***		***46 000,00***	***46 000,00***	***46 000,00***

TOTAL	**16 123 084,50**	**0,00**	**16 340 025,00**	**16 340 025,00**	**16 340 025,00**
					+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**16 340 025,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**916 091,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		27 204,29	*0,00*	27 204,29
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*26 000,00*	26 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		617 650,00	*0,00*	617 650,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		445 011,00	*0,00*	445 011,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		381 596,07	*0,00*	*381 596,07*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		979 444,80	*20 000,00*	999 444,80
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		1 956 816,00	*0,00*	*1 956 816,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**4 407 722,16**	***46 000,00***	**4 453 722,16**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 453 722,16

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 145 419,00		3 145 419,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	7 661 715,00		7 661 715,00
014	Atténuations de produits	1 092 875,00		1 092 875,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 201 620,00	*0,00*	3 201 620,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	272 305,00	*0,00*	272 305,00
67	Charges spécifiques (9)	4 000,00	*0,00*	4 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*488 000,00*	488 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*474 091,00*	474 091,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**15 377 934,00**	***962 091,00***	**16 340 025,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 340 025,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	550 000,00	*0,00*	550 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	246 081,00	*0,00*	246 081,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 695 550,16	*0,00*	2 695 550,16
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*488 000,00*	488 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*474 091,00*	474 091,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**3 491 631,16**	***962 091,00***	**4 453 722,16**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 453 722,16**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	415 644,00		415 644,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 732 660,00		1 732 660,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*20 000,00*	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 864 630,00		3 864 630,00
731	Fiscalité locale	7 014 128,00		7 014 128,00
74	Dotations et participations (8)	3 069 332,00		3 069 332,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	197 631,00	*0,00*	197 631,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*26 000,00*	26 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**16 294 025,00**	***46 000,00***	**16 340 025,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**16 340 025,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 891 077,77**	**0,00**	**7 871 902,69**	**4 453 722,16**	**4 453 722,16**	**0,00**	**4 453 722,16**	**4 453 722,16**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	472 698,56	0,00	654 820,00	445 011,00	445 011,00	0,00	445 011,00	445 011,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	320 483,80	0,00	1 501 755,00	381 596,07	381 596,07	0,00	381 596,07	381 596,07
21	Immobilisations corporelles	1 183 015,76	0,00	1 058 827,69	979 444,80	979 444,80	0,00	979 444,80	979 444,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	754 825,50	0,00	4 656 500,00	1 956 816,00	1 956 816,00	0,00	1 956 816,00	1 956 816,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 731 023,62**	**0,00**	**7 871 902,69**	**3 762 867,87**	**3 762 867,87**	**0,00**	**3 762 867,87**	**3 762 867,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves	144 322,41	0,00		27 204,29	27 204,29		27 204,29	27 204,29
13	Subventions d'investissement	63 009,73	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	610 602,00	0,00		617 650,00	617 650,00		617 650,00	617 650,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**817 934,14**	**0,00**	**0,00**	**644 854,29**	**644 854,29**	**0,00**	**644 854,29**	**644 854,29**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	75 809,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**3 624 766,77**	**0,00**	**7 871 902,69**	**4 407 722,16**	**4 407 722,16**	**0,00**	**4 407 722,16**	**4 407 722,16**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*66 311,00*			*46 000,00*	*46 000,00*		*46 000,00*	*46 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*200 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**266 311,00**			**46 000,00**	**46 000,00**		**46 000,00**	**46 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**4 453 722,16**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 446 557,96**	**0,00**	**4 453 722,16**	**4 453 722,16**	**4 453 722,16**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	949 737,34	0,00	246 081,00	246 081,00	246 081,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	500 000,00	0,00	2 695 550,16	2 695 550,16	2 695 550,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 449 737,34**	**0,00**	**2 941 631,16**	**2 941 631,16**	**2 941 631,16**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	200 992,83	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**200 992,83**	**0,00**	**550 000,00**	**550 000,00**	**550 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	678 318,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 329 049,13**	**0,00**	**3 491 631,16**	**3 491 631,16**	**3 491 631,16**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 445 963,83*		*474 091,00*	*474 091,00*	*474 091,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*471 545,00*		*488 000,00*	*488 000,00*	*488 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*200 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***2 117 508,83***		***962 091,00***	***962 091,00***	***962 091,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées	4 453 722,16

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI* 040 = *DF* 042).

(4) Les comptes 16, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI* 041 = *RI* 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**3 891 077,77**	**0,00**	**7 871 902,69**	**4 453 722,16**	**4 453 722,16**	**0,00**	**4 453 722,16**	**4 453 722,16**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	472 698,56	0,00	654 820,00	445 011,00	445 011,00	0,00	445 011,00	445 011,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	102 900,00	0,00		153 250,00	153 250,00	0,00	153 250,00	153 250,00
2031	Frais d'études	355 370,00	0,00		291 761,00	291 761,00	0,00	291 761,00	291 761,00
2051	Concessions, droits similaires	14 428,56	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	320 483,80	0,00	1 501 755,00	381 596,07	381 596,07	0,00	381 596,07	381 596,07
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2041413	Subv. Cne GFP : Projet infrastructure	129 509,38	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	168 902,80	0,00		329 596,07	329 596,07	0,00	329 596,07	329 596,07
20423	Privé : Projet infrastructure	10 071,62	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 183 015,76	0,00	1 058 827,69	979 444,80	979 444,80	0,00	979 444,80	979 444,80
2111	Terrains nus	30 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	299 360,00	0,00		162 940,00	162 940,00	0,00	162 940,00	162 940,00
21318	Autres bâtiments publics	13 343,40	0,00		87 300,00	87 300,00	0,00	87 300,00	87 300,00
21351	Bâtiments publics	79 727,58	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	70 659,27	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	75 128,74	0,00		64 348,40	64 348,40	0,00	64 348,40	64 348,40
21621	Biens sous-jacents	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	1 287,85	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217848	Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21788	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	46 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	16 300,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
21838	Autre matériel informatique	120 611,95	0,00		60 700,00	60 700,00	0,00	60 700,00	60 700,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	21 207,35	0,00		16 400,00	16 400,00	0,00	16 400,00	16 400,00
2188	Autres immobilisations corporelles	401 889,62	0,00		463 756,40	463 756,40	0,00	463 756,40	463 756,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	754 825,50	0,00	4 656 500,00	1 956 816,00	1 956 816,00	0,00	1 956 816,00	1 956 816,00
2313	Constructions	557 000,00	0,00		1 903 261,00	1 903 261,00	0,00	1 903 261,00	1 903 261,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	20 239,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	177 586,30	0,00		53 555,00	53 555,00	0,00	53 555,00	53 555,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 731 023,62**	**0,00**	**7 871 902,69**	**3 762 867,87**	**3 762 867,87**	**0,00**	**3 762 867,87**	**3 762 867,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves	144 322,41	0,00		27 204,29	27 204,29		27 204,29	27 204,29
1021	Dotation	144 322,41	0,00		27 204,29	27 204,29		27 204,29	27 204,29
13	Subventions d'investissement	63 009,73	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	63 009,73	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	610 602,00	0,00		617 650,00	617 650,00		617 650,00	617 650,00
1641	Emprunts en euros	610 602,00	0,00		617 650,00	617 650,00		617 650,00	617 650,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**817 934,14**	**0,00**	**0,00**	**644 854,29**	**644 854,29**	**0,00**	**644 854,29**	**644 854,29**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	75 809,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
458110	RÉHABILITATION DU HAMEAU DE NAVACELLES	**75 809,01**	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**3 624 766,77**	**0,00**	**7 871 902,69**	**4 407 722,16**	**4 407 722,16**	**0,00**	**4 407 722,16**	**4 407 722,16**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*66 311,00*			*46 000,00*	*46 000,00*		*46 000,00*	*46 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*46 311,00*			*26 000,00*	*26 000,00*		*26 000,00*	*26 000,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*46 311,00*			*26 000,00*	*26 000,00*		*26 000,00*	*26 000,00*
	Charges transférées (7)	*20 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
2128	*Autres agencements et aménagements*	*20 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*200 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2128	*Autres agencements et aménagements*	*200 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**266 311,00**			**46 000,00**	**46 000,00**		**46 000,00**	**46 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**4 446 557,96**	**0,00**	**4 453 722,16**	**4 453 722,16**	**4 453 722,16**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	949 737,34	0,00	246 081,00	246 081,00	246 081,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	55 909,80	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	209 362,00	0,00	121 371,00	121 371,00	121 371,00
1313	Subv. transf. Départements	17 645,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	20 580,00	20 580,00	20 580,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	5 500,00	0,00	3 900,00	3 900,00	3 900,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	82 958,06	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	59 885,77	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	51 488,27	0,00	20 230,00	20 230,00	20 230,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	258 958,44	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	208 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	500 000,00	0,00	2 695 550,16	2 695 550,16	2 695 550,16
1641	Emprunts en euros	500 000,00	0,00	2 695 550,16	2 695 550,16	2 695 550,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 449 737,34**	**0,00**	**2 941 631,16**	**2 941 631,16**	**2 941 631,16**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	200 992,83	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
10222	FCTVA	156 192,83	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
10251	Dons et legs en capital	44 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**200 992,83**	**0,00**	**550 000,00**	**550 000,00**	**550 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	678 318,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 329 049,13**	**0,00**	**3 491 631,16**	**3 491 631,16**	**3 491 631,16**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 445 963,83*		*474 091,00*	*474 091,00*	*474 091,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*471 545,00*		*488 000,00*	*488 000,00*	*488 000,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*471 545,00*		*488 000,00*	*488 000,00*	*488 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*200 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
458210	*RÉHABILITATION DU HAMEAU DE NAVACELLES*	*200 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***2 117 508,83***		***962 091,00***	***962 091,00***	***962 091,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**17 050 127,36**	**0,00**	**1 311 882,78**	**16 340 025,00**	**16 340 025,00**	**0,00**	**16 340 025,00**	**16 340 025,00**
011	Charges à caractère général (3)	3 096 805,60	0,00	0,00	3 145 419,00	3 145 419,00	0,00	3 145 419,00	3 145 419,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 235 447,00	0,00		7 661 715,00	7 661 715,00		7 661 715,00	7 661 715,00
014	Atténuations de produits	1 338 586,00	0,00		1 092 875,00	1 092 875,00		1 092 875,00	1 092 875,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 182 386,32	0,00	0,00	3 201 620,00	3 201 620,00	0,00	3 201 620,00	3 201 620,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**14 853 224,92**	**0,00**	**1 311 882,78**	**15 101 629,00**	**15 101 629,00**	**0,00**	**15 101 629,00**	**15 101 629,00**
66	Charges financières	258 002,00	0,00		272 305,00	272 305,00		272 305,00	272 305,00
67	Charges spécifiques (3)	21 391,61	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**279 393,61**	**0,00**	**0,00**	**276 305,00**	**276 305,00**		**276 305,00**	**276 305,00**
Total des dépenses réelles		**15 132 618,53**	**0,00**	**1 311 882,78**	**15 377 934,00**	**15 377 934,00**	**0,00**	**15 377 934,00**	**15 377 934,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 445 963,83*			*474 091,00*	*474 091,00*		*474 091,00*	*474 091,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*471 545,00*			*488 000,00*	*488 000,00*		*488 000,00*	*488 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 917 508,83**			**962 091,00**	**962 091,00**		**962 091,00**	**962 091,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**16 340 025,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**16 123 084,50**	**0,00**	**16 340 025,00**	**16 340 025,00**	**16 340 025,00**
013	Atténuations de charges (2)	405 413,00	0,00	415 644,00	415 644,00	415 644,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 509 834,50	0,00	1 732 660,00	1 732 660,00	1 732 660,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 790 938,00	0,00	3 864 630,00	3 864 630,00	3 864 630,00
731	Fiscalité locale	6 934 200,00	0,00	7 014 128,00	7 014 128,00	7 014 128,00
74	Dotations et participations (2)	3 141 127,00	0,00	3 069 332,00	3 069 332,00	3 069 332,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	182 630,00	0,00	197 631,00	197 631,00	197 631,00
Total des recettes de gestion des services		**15 964 142,50**	**0,00**	**16 294 025,00**	**16 294 025,00**	**16 294 025,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	92 631,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**92 631,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**16 056 773,50**	**0,00**	**16 294 025,00**	**16 294 025,00**	**16 294 025,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*66 311,00*		*46 000,00*	*46 000,00*	*46 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**66 311,00**		**46 000,00**	**46 000,00**	**46 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**16 340 025,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*M° 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**17 050 127,36**	**0,00**	**1 311 882,78**	**16 340 025,00**	**16 340 025,00**	**0,00**	**16 340 025,00**	**16 340 025,00**
011	Charges à caractère général (4)	3 096 805,60	0,00	0,00	3 145 419,00	3 145 419,00	0,00	3 145 419,00	3 145 419,00
60228	Autres fournitures consommables	45 763,00	0,00		78 500,00	78 500,00	0,00	78 500,00	78 500,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	160 100,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
6042	Achats de prestations de services	466 573,00	0,00		469 497,00	469 497,00	0,00	469 497,00	469 497,00
60611	Eau et assainissement	18 005,00	0,00		16 800,00	16 800,00	0,00	16 800,00	16 800,00
60612	Energie - Electricité	236 918,69	0,00		156 500,00	156 500,00	0,00	156 500,00	156 500,00
60613	Chauffage urbain	17 518,31	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	106 431,00	0,00		103 500,00	103 500,00	0,00	103 500,00	103 500,00
60623	Alimentation	22 139,75	0,00		22 050,00	22 050,00	0,00	22 050,00	22 050,00
60631	Fournitures d'entretien	29 373,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	45 942,41	0,00		49 794,00	49 794,00	0,00	49 794,00	49 794,00
60636	Habillement et vêtements de travail	15 329,00	0,00		13 900,00	13 900,00	0,00	13 900,00	13 900,00
6064	Fournitures administratives	15 385,78	0,00		15 100,00	15 100,00	0,00	15 100,00	15 100,00
6068	Autres matières et fournitures	60 785,62	0,00		53 775,00	53 775,00	0,00	53 775,00	53 775,00
6132	Locations immobilières	21 290,00	0,00		21 450,00	21 450,00	0,00	21 450,00	21 450,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61358	Autres	112 659,20	0,00		150 116,00	150 116,00	0,00	150 116,00	150 116,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 860,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
61521	Entretien terrains	70 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 838,05	0,00		50 800,00	50 800,00	0,00	50 800,00	50 800,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 408,16	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 086,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	140 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
61551	Entretien matériel roulant	49 000,00	0,00		52 474,00	52 474,00	0,00	52 474,00	52 474,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	19 246,62	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
6156	Maintenance	69 691,60	0,00		62 672,00	62 672,00	0,00	62 672,00	62 672,00
6161	Multirisques	35 592,09	0,00		58 580,00	58 580,00	0,00	58 580,00	58 580,00
6168	Autres primes d'assurance	12 568,75	0,00		26 400,00	26 400,00	0,00	26 400,00	26 400,00
617	Etudes et recherches	17 308,00	0,00		11 700,00	11 700,00	0,00	11 700,00	11 700,00
6182	Documentation générale et technique	11 246,00	0,00		10 360,00	10 360,00	0,00	10 360,00	10 360,00
6184	Versements à des organismes de formation	37 937,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
62268	Autres honoraires, conseils	176 740,50	0,00		128 860,00	128 860,00	0,00	128 860,00	128 860,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	264 782,11	0,00		299 118,00	299 118,00	0,00	299 118,00	299 118,00
6231	Annonces et insertions	85 743,56	0,00		84 010,00	84 010,00	0,00	84 010,00	84 010,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 517,08	0,00		5 900,00	5 900,00	0,00	5 900,00	5 900,00
6234	Réceptions	74 658,50	0,00		82 250,00	82 250,00	0,00	82 250,00	82 250,00
6236	Catalogues et imprimés	76 396,35	0,00		95 367,00	95 367,00	0,00	95 367,00	95 367,00
6238	Divers	43 710,00	0,00		78 600,00	78 600,00	0,00	78 600,00	78 600,00
6241	Transports de biens	20 335,00	0,00		50 300,00	50 300,00	0,00	50 300,00	50 300,00
6247	Transports collectifs	382,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	23 552,00	0,00		37 343,00	37 343,00	0,00	37 343,00	37 343,00
6261	Frais d'affranchissement	22 100,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6262	Frais de télécommunications	23 120,00	0,00		24 220,00	24 220,00	0,00	24 220,00	24 220,00
627	Services bancaires et assimilés	7 180,00	0,00		7 350,00	7 350,00	0,00	7 350,00	7 350,00
6281	Concours divers (cotisations)	38 600,00	0,00		42 701,00	42 701,00	0,00	42 701,00	42 701,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 800,00	0,00		16 800,00	16 800,00	0,00	16 800,00	16 800,00
6284	Redevances pour services rendus	1 900,00	0,00		1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	0,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	4 000,00	0,00		17 200,00	17 200,00	0,00	17 200,00	17 200,00
62878	Remb. frais à des tiers	20 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6288	Autres services extérieurs	236 964,00	0,00		267 282,00	267 282,00	0,00	267 282,00	267 282,00
63512	Taxes foncières	8 030,00	0,00		8 150,00	8 150,00	0,00	8 150,00	8 150,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	24 398,47	0,00		34 350,00	34 350,00	0,00	34 350,00	34 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	7 235 447,00	0,00		7 661 715,00	7 661 715,00		7 661 715,00	7 661 715,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	24 000,00	0,00		58 900,00	58 900,00		58 900,00	58 900,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	280 000,00	0,00		239 198,00	239 198,00		239 198,00	239 198,00
6218	Autre personnel extérieur	902 500,00	0,00		774 723,00	774 723,00		774 723,00	774 723,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 867,00	0,00		19 769,00	19 769,00		19 769,00	19 769,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	98 503,00	0,00		58 524,00	58 524,00		58 524,00	58 524,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 656 536,00	0,00		2 231 708,00	2 231 708,00		2 231 708,00	2 231 708,00
64112	SFT, indemnité de résidence	79 573,00	0,00		75 730,00	75 730,00		75 730,00	75 730,00
64118	Autres indemnités	342 962,00	0,00		303 446,00	303 446,00		303 446,00	303 446,00
64131	Rémunérations	1 025 348,00	0,00		2 118 171,00	2 118 171,00		2 118 171,00	2 118 171,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64138	Primes et autres indemnités	7 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	42 619,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	627 188,00	0,00		677 995,00	677 995,00		677 995,00	677 995,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	760 948,00	0,00		772 825,00	772 825,00		772 825,00	772 825,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	34 082,00	0,00		38 026,00	38 026,00		38 026,00	38 026,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	209 742,00	0,00		195 472,00	195 472,00		195 472,00	195 472,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	41 438,00	0,00		34 728,00	34 728,00		34 728,00	34 728,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	36 500,00	0,00		38 000,00	38 000,00		38 000,00	38 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	22 441,00	0,00		24 500,00	24 500,00		24 500,00	24 500,00
6488	Autres	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 338 586,00	0,00		1 092 875,00	1 092 875,00		1 092 875,00	1 092 875,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	142 117,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
739211	Attribution de compensation	91 745,00	0,00		91 745,00	91 745,00		91 745,00	91 745,00
739221	FNGIR	990 130,00	0,00		990 130,00	990 130,00		990 130,00	990 130,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	114 594,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 182 386,32	0,00	0,00	3 201 620,00	3 201 620,00	0,00	3 201 620,00	3 201 620,00
65311	Indemnités de fonction	131 135,00	0,00		128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	5 940,00	0,00		5 940,00	5 940,00	0,00	5 940,00	5 940,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	13 860,00	0,00		14 200,00	14 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6542	Créances éteintes	26,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	1 901 157,00	0,00		1 913 151,00	1 913 151,00	0,00	1 913 151,00	1 913 151,00
65733	Subv. fonct. départements	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	30 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	372 000,00	0,00		340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	177 995,75	0,00		165 100,00	165 100,00	0,00	165 100,00	165 100,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	58 445,46	0,00		55 581,00	55 581,00	0,00	55 581,00	55 581,00
65818	Autres	132 184,16	0,00		160 875,00	160 875,00	0,00	160 875,00	160 875,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	345 092,55	0,00		375 873,00	375 873,00	0,00	375 873,00	375 873,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**14 853 224,92**	**0,00**	**1 311 882,78**	**15 101 629,00**	**15 101 629,00**	**0,00**	**15 101 629,00**	**15 101 629,00**
66	Charges financières	258 002,00	0,00		272 305,00	272 305,00		272 305,00	272 305,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	201 502,00	0,00		217 305,00	217 305,00		217 305,00	217 305,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	55 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
67	Charges spécifiques (4)	21 391,61	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	21 391,61	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**279 393,61**	**0,00**	**0,00**	**276 305,00**	**276 305,00**		**276 305,00**	**276 305,00**
Total des dépenses réelles		**15 132 618,53**	**0,00**	**1 311 882,78**	**15 377 934,00**	**15 377 934,00**	**0,00**	**15 377 934,00**	**15 377 934,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 445 963,83*			*474 091,00*	*474 091,00*		*474 091,00*	*474 091,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*471 545,00*			*488 000,00*	*488 000,00*		*488 000,00*	*488 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*471 545,00*			*488 000,00*	*488 000,00*		*488 000,00*	*488 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 917 508,83**			**962 091,00**	**962 091,00**		**962 091,00**	**962 091,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	42 300,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	42 300,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**16 123 084,50**	**0,00**	**16 340 025,00**	**16 340 025,00**	**16 340 025,00**
013	Atténuations de charges (3)	405 413,00	0,00	415 644,00	415 644,00	415 644,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	150 000,00	0,00	163 000,00	163 000,00	163 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	255 413,00	0,00	252 644,00	252 644,00	252 644,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 509 834,50	0,00	1 732 660,00	1 732 660,00	1 732 660,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	112 000,00	0,00	112 000,00	112 000,00	112 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	235 635,00	0,00	185 700,00	185 700,00	185 700,00
70632	Redevances services à caractère loisir	76 155,00	0,00	86 655,00	86 655,00	86 655,00
7066	Redevances services à caractère social	158 587,00	0,00	180 848,00	180 848,00	180 848,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	265 825,00	0,00	272 000,00	272 000,00	272 000,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	104 000,00	0,00	132 583,00	132 583,00	132 583,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	400 000,00	0,00	516 700,00	516 700,00	516 700,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	29 720,00	0,00	82 590,00	82 590,00	82 590,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	41 777,50	0,00	61 864,00	61 864,00	61 864,00
70878	Remb. frais par des tiers	19 500,00	0,00	19 720,00	19 720,00	19 720,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	66 635,00	0,00	82 000,00	82 000,00	82 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 790 938,00	0,00	3 864 630,00	3 864 630,00	3 864 630,00
73211	Attribution de compensation	671 624,00	0,00	671 624,00	671 624,00	671 624,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	287 112,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	2 453 833,00	0,00	2 515 178,00	2 515 178,00	2 515 178,00
738	Autres impôts et taxes	378 369,00	0,00	387 828,00	387 828,00	387 828,00
731	Fiscalité locale	6 934 200,00	0,00	7 014 128,00	7 014 128,00	7 014 128,00
73111	Impôts directs locaux	2 961 542,00	0,00	3 059 548,00	3 059 548,00	3 059 548,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	334 176,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	237 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 953 177,00	0,00	3 065 398,00	3 065 398,00	3 065 398,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	375 000,00	0,00	369 182,00	369 182,00	369 182,00
7318	Autres	73 305,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74	Dotations et participations (3)	3 141 127,00	0,00	3 069 332,00	3 069 332,00	3 069 332,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	426 684,00	0,00	449 511,00	449 511,00	449 511,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	324 498,00	0,00	320 279,00	320 279,00	320 279,00
744	FCTVA	8 267,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
74718	Autres participations Etat	434 464,00	0,00	211 864,00	211 864,00	211 864,00
7472	Participation régions	133 379,00	0,00	127 090,00	127 090,00	127 090,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7473	Participation départements	195 832,00	0,00	145 692,00	145 692,00	145 692,00
74741	Participation communes membres du GFP	45 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
747888	Autres	1 391 377,00	0,00	1 350 601,00	1 350 601,00	1 350 601,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	170 086,00	0,00	174 513,00	174 513,00	174 513,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	11 540,00	0,00	10 801,00	10 801,00	10 801,00
748388	Autres	0,00	0,00	45 818,00	45 818,00	45 818,00
74888	Autres	0,00	0,00	166 163,00	166 163,00	166 163,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	182 630,00	0,00	197 631,00	197 631,00	197 631,00
752	Revenus des immeubles	148 880,00	0,00	172 681,00	172 681,00	172 681,00
756	Libéralités reçues	29 950,00	0,00	24 950,00	24 950,00	24 950,00
75888	Autres	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**15 964 142,50**	**0,00**	**16 294 025,00**	**16 294 025,00**	**16 294 025,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	92 631,00		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	92 631,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**16 056 773,50**	**0,00**	**16 294 025,00**	**16 294 025,00**	**16 294 025,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*66 311,00*		*46 000,00*	*46 000,00*	*46 000,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*46 311,00*		*26 000,00*	*26 000,00*	*26 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**66 311,00**		**46 000,00**	**46 000,00**	**46 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**280 440,00**	**230 230,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 147 444,00**	**168 505,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	213 440,00	88 830,00	0,00	0,00	0,00	153 400,00	80 950,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	67 000,00	141 400,00	0,00	0,00	0,00	104 044,00	4 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	890 000,00	83 555,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**3 245 550,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 230,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 230,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 695 550,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**705 547,07**	**257 274,29**	**1 618 281,80**	**0,00**		**4 407 722,16**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	27 204,29	0,00	0,00		27 204,29
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	66 070,00	14 960,00	0,00		617 650,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	325 011,00	50 000,00	70 000,00	0,00		445 011,00
204	Subventions d'équipement versées	361 596,07	20 000,00	0,00	0,00		381 596,07
21	Immobilisations corporelles	18 940,00	15 000,00	629 060,80	0,00		979 444,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	79 000,00	904 261,00	0,00		1 956 816,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**104 480,00**	**0,00**	**121 371,00**	**0,00**		**3 491 631,16**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		550 000,00
13	Subventions d'investissement	104 480,00	0,00	121 371,00	0,00		246 081,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 695 550,16
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**280 440,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	213 440,00
213	Constructions	67 000,00
RECETTES		**3 245 550,16**
102	Dotations et fonds d'investissement	550 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	2 695 550,16

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		221 680,00	0,00	8 000,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	88 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	27 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	8 850,00	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	96 700,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop décent. act° interrég. eur. intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**230 230,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 830,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 300,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 700,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**189 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des ets financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	153 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	0,00	0,00	8 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amorti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**31 544,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	30 544,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 230,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	20 230,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		659 500,00	0,00	247 000,00	0,00	0,00	0,00	1 147 444,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 400,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 544,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	9 500,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	45 700,00
231	Immobilisations corporelles en cours	650 000,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	890 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 230,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 230,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**168 505,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 950,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 555,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	516 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**165 250,00**	**0,00**	**8 940,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**531 357,07**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	153 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 781,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	349 595,07	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	8 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**20 580,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**83 900,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	20 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 900,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**705 547,07**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 250,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 761,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 596,07
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 940,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**104 480,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 480,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**94 000,00**
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**163 274,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**257 274,29**
102	Dotations et fonds d'investissement	27 204,29	0,00	0,00	0,00	0,00	27 204,29
164	Emprunts auprès des éts financiers	66 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 070,00
203	Frais d'études, recherche, développement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**202 398,00**	**0,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	132 398,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 618 281,80**
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 960,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 396,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 208,40
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 456,40
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	904 261,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**121 371,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 371,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**1 225 775,00**	**3 120 515,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 831 989,00**	**1 878 805,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	5 000,00	434 646,00	0,00	0,00	0,00	1 809 525,00	300 817,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 202 300,00	0,00	0,00	0,00	2 902 914,00	1 171 995,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 081 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	458 569,00	0,00	0,00	0,00	75 900,00	382 763,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	138 900,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	43 650,00	23 230,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**8 663 926,00**	**781 767,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 705 063,00**	**1 202 726,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	252 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 000,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	726 767,00	0,00	0,00	0,00	660 325,00	180 848,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 864 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 579 548,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	967 104,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	856 788,00	1 021 878,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 950,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**655 550,00**	**828 189,00**	**2 837 111,00**	**0,00**		**15 377 934,00**
011	Charges à caractère général	0,00	16 050,00	76 368,00	503 013,00	0,00		3 145 419,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	478 350,00	224 263,00	681 893,00	0,00		7 661 715,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00		1 092 875,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	161 150,00	488 623,00	1 634 615,00	0,00		3 201 620,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	38 935,00	6 590,00	0,00		272 305,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**89 239,00**	**217 401,00**	**3 633 903,00**	**0,00**		**16 294 025,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		415 644,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	32 000,00	20 720,00	112 000,00	0,00		1 732 660,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 864 630,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	3 434 580,00	0,00		7 014 128,00
74	Dotations et participations	0,00	57 239,00	24 000,00	87 323,00	0,00		3 069 332,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	172 681,00	0,00	0,00		197 631,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**1 225 775,00**
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00
661	Charges d'intérêts	138 900,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	1 081 875,00
RECETTES		**8 663 925,00**
641	Rémunérations du personnel	252 644,00
731	Fiscalité locale	3 579 545,00
732	Fiscalité reversée	961 624,00
735	Fraction de TVA	2 515 178,00
738	Autres impôts et taxes	387 828,00
741	D.G.F.	769 790,00
744	FCTVA	12 000,00
748	Autres attributions et participations	185 314,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**2 856 105,00**	**0,00**	**34 870,00**	**1 500,00**	**22 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	128 775,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	27 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	45 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	58 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	39 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	335 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	16 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	15 200,00	0,00	20 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	36 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	27 633,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	15 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	8 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 254 227,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	516 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	121 123,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	159 486,00	0,00	13 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**781 767,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	726 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**209 040,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	151 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop décent.,act° interrég.,eur. /intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 120 515,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 275,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 966,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 922,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 580,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 150,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335 898,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 470,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 150,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 633,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 992,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 150,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 309 227,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	516 683,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 040,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 123,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 406,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**781 767,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726 767,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**620 217,00**	**23 600,00**	**0,00**	**1 660 262,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	78 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 750,00	200,00	0,00	116 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	14 500,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 900,00	0,00	0,00	31 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	26 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	100,00	100,00	0,00	5 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	194 850,00	0,00	0,00	145 848,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	69 850,00	11 400,00	0,00	165 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	50 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	11 200,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	2 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	50,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	11 100,00	1 900,00	0,00	9 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 258,00	0,00	0,00	7 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	14 200,00	0,00	0,00	18 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	158 488,00	0,00	0,00	438 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	70 971,00	0,00	0,00	145 468,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	11 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	43 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**197 050,00**	**30 000,00**	**0,00**	**496 670,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	163 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	35 700,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	115 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	146 400,00	30 000,00	0,00	57 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	14 950,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**89 319,00**	**0,00**
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	12 600,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	467,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	31 188,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	11 764,00	0,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	**455 678,00**	**60 739,00**	**1 982 174,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 831 989,00**
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 500,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	344 658,00	49 839,00	0,00	0,00	0,00	0,00	394 497,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	31 100,00	3 000,00	23 050,00	0,00	0,00	0,00	181 250,00
613	Locations	11 800,00	7 500,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
615	Entretien et réparations	11 400,00	0,00	12 250,00	0,00	0,00	0,00	72 650,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 610,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	441 793,00	0,00	0,00	0,00	591 793,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	360 698,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	254 550,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 300,00
625	Déplacements et missions	0,00	400,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	19 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 050,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00
628	Divers	55 700,00	0,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	123 770,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	22 964,00	0,00	0,00	0,00	32 940,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 021 111,00	0,00	0,00	0,00	1 649 472,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	400 506,00	0,00	0,00	0,00	628 709,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 900,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 650,00
	RECETTES	**691 443,00**	**87 946,00**	**201 954,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 785 063,00**
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 000,00
706	Prestations de services	301 155,00	35 000,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	944 355,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 970,00
747	Participations	229 125,00	52 946,00	174 454,00	0,00	0,00	0,00	690 625,00
748	Autres attributions et participations	161 163,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	166 163,00

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 950,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**52 763,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	29 763,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**35 000,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**381 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	426 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 878 805,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 444,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 212,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 710,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 960,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 593,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 110,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 956,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755 511,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 316,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 763,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 230,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 202 726,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 848,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021 878,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	516 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**402 768,00**	**0,00**	**1 500,00**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 150,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	150,00	0,00	1 500,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	20 318,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
625	Déplacements et missions	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 527,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	287 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	86 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 150,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**53 239,00**	**32 000,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 239,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**197 132,00**	**0,00**	**45 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	67 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	11 113,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**655 550,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 350,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 318,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 171,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 543,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 318,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 150,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**89 239,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 239,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**9 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**51 106,00**	**395 767,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 800,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	9 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 106,00	324 767,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**299 512,00**	**0,00**	**66 704,00**	**0,00**	**0,00**	**828 189,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	17 000,00	0,00	900,00	0,00	0,00	17 900,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
618	Divers	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
623	Pub., publications, relations publiques	300,00	0,00	750,00	0,00	0,00	1 050,00
625	Déplacements et missions	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
628	Divers	35 418,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 618,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 163,00	0,00	980,00	0,00	0,00	3 143,00
641	Rémunérations du personnel	114 667,00	0,00	45 734,00	0,00	0,00	160 401,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	42 379,00	0,00	18 340,00	0,00	0,00	60 719,00
655	Contributions obligatoires	38 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 650,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 873,00
661	Charges d'intérêts	38 935,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 935,00
RECETTES		**217 401,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**217 401,00**
708	Autres produits	20 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 720,00
747	Participations	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
752	Revenus des immeubles	172 681,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 681,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**290 316,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	113 474,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	59 726,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	39 166,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**415 000,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	369 182,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	45 818,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 837 111,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 574,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 117,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 602,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 091,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 901,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 301,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 613 615,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 590,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 633 903,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 434 580,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 505,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 818,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT-01509684	26/06/2023	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
LTI 9623348787	06/11/2023	800 000,00	550 000,00	791,25	0,00	550 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**1 300 000,00**	**1 050 000,00**	**791,25**	**0,00**	**1 050 000,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
								Taux initial							
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**12 228 338,53**									
1641 Emprunts en euros (total)					12 228 338,53									
00002274182	CREDIT AGRICOLE	29/12/2017	26/03/2018	29/06/2018	420 000,00	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	1,893	EUR	T	P	O	A-1
00002711067	CREDIT AGRICOLE	01/10/2018	12/10/2018	25/02/2019	559 194,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1,934	EUR	T	P	O	A-1
00003026326	CREDIT AGRICOLE	02/04/2019	16/04/2019	01/06/2020	250 000,00	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	1,960	EUR	A	P	O	A-1
00003465312	CREDIT AGRICOLE	23/12/2019	20/03/2020	20/06/2021	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.38 %	1,380	1,380	EUR	A	P	O	A-1
00004049783	CREDIT AGRICOLE	31/12/2020	14/01/2021	01/08/2022	250 000,00	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	0,900	EUR	A	P	O	A-1
0068U00013PR	CREDIT AGRICOLE	25/10/2006	07/12/2006	06/03/2007	100 000,00	F	Taux fixe à 4.05 %	4,050	4,112	EUR	T	P	O	A-1
017BXH018PR	CREDIT AGRICOLE	08/11/2010	09/03/2011	09/07/2011	105 000,00	F	Taux fixe à 2.95 %	2,950	2,983	EUR	T	P	O	A-1
1187634	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/03/2011	25/03/2011	01/04/2012	60 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	2,600	EUR	A	P	O	A-1
5003790	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/12/2013	10/12/2013	01/04/2015	1 376 641,48	F	Taux fixe à 3.24 %	3,240	3,240	EUR	T	P	O	A-1
502756E	CAISSE D'EPARGNE	24/12/2021	25/07/2022	25/07/2022	600 000,00	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	0,953	EUR	T	P	O	A-1
5039471	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/03/2014	14/03/2014	01/04/2016	139 006,67	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	1,750	EUR	A	C	O	A-1
5039529	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/03/2014	14/03/2014	01/04/2015	299 200,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,250	2,250	EUR	A	C	O	A-1
8206491/8340493	CAISSE D'EPARGNE	03/04/2013	03/04/2013	25/10/2013	500 000,00	F	Taux fixe à 4.12 %	4,120	4,184	EUR	T	P	O	A-1
8253401/8401281	CAISSE D'EPARGNE	26/06/2013	17/10/2013	25/01/2016	461 371,45	F	Taux fixe à 2.74 %	2,740	2,768	EUR	T	P	O	A-1
8563024-4483990	CAISSE D'EPARGNE	25/06/2015	06/07/2015	25/01/2016	633 848,97	F	Taux fixe à 2.56 %	2,560	2,585	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
8980295-5175997	CAISSE D'EPARGNE	20/10/2017	20/10/2017	25/05/2018	210 000,00	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	1,984	EUR	T	P	O	A-1
9333420-093353E	CAISSE D'EPARGNE	26/01/2020	26/02/2020	25/05/2021	304 000,00	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	0,930	EUR	A	P	O	A-1
9339515 / 099426E	CAISSE D'EPARGNE	18/07/2019	25/11/2019	25/01/2020	265 000,00	F	Taux fixe à 1.54 %	1,540	1,549	EUR	T	P	O	A-1
A1709379-	CAISSE D'EPARGNE	09/07/2009	28/12/2009	28/03/2010	224 000,00	F	Taux fixe à 3.87 %	3,870	3,926	EUR	T	P	O	A-1
A171206T000	CAISSE D'EPARGNE	14/06/2012	29/06/2012	25/01/2013	812 500,00	F	Taux fixe à 3.39 %	3,390	3,433	EUR	T	C	O	A-1
ALR20034293	CAISSE D'EPARGNE	23/04/2003	12/05/2004	24/06/2004	515 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.2 sur Euribor 3M) + 0.2	2,285	2,339	EUR	T	P	O	A-1
MON280128EUR	BANQUE POSTALE	02/07/2013	12/08/2013	01/09/2016	447 990,68	F	Taux fixe à 3.7 %	3,700	3,700	EUR	A	P	O	A-1
MON501059EUR	BANQUE POSTALE	01/10/2014	16/10/2014	01/02/2016	428 450,00	F	Taux fixe à 2.93 %	2,930	2,962	EUR	T	C	O	A-1
MON501577EUR	BANQUE POSTALE	13/11/2014	21/11/2014	01/03/2016	273 385,28	F	Taux fixe à 2.85 %	2,850	2,881	EUR	T	C	O	A-1
MON503639EUR	BANQUE POSTALE	20/05/2015	11/06/2015	02/01/2016	493 750,00	F	Taux fixe à 2.2 %	2,200	2,218	EUR	T	C	O	A-1
MON511314EUR	BANQUE POSTALE	04/11/2016	01/12/2016	01/04/2017	800 000,00	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	1,488	EUR	T	C	O	A-1
MON543225EUR	BANQUE POSTALE	21/11/2022	30/11/2022	01/03/2023	300 000,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,370	3,463	EUR	T	C	O	A-1
MON543226EUR	BANQUE POSTALE	21/11/2022	30/11/2022	01/03/2023	400 000,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,370	3,463	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
								Taux initial							
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**12 228 338,53**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N								Annuité de l'exercice			
						Taux d'intérêt						
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**8 454 641,52**					**602 563,32**	**192 060,43**	**0,00**	**43 397,53**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 454 641,52					602 563,32	192 060,43	0,00	43 397,53
00002274182	N	0,00	A-1	314 679,18	14,24	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	19 485,09	5 686,91	0,00	15,17
00002711067	N	0,00	A-1	438 793,76	14,90	F	Taux fixe à 1.92 %	1,934	25 494,90	8 242,02	0,00	771,49
00003026326	N	0,00	A-1	207 448,30	15,42	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	11 164,24	4 065,99	0,00	2 233,50
00003465312	N	0,00	A-1	897 289,82	21,84	F	Taux fixe à 1.38 %	1,380	35 186,04	12 382,60	0,00	4 296,15
00004049783	N	0,00	A-1	544 721,58	17,58	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	28 012,90	4 902,49	0,00	1 924,74
0068U6013PH	N	0,00	A-1	20 578,82	2,93	F	Taux fixe à 4.05 %	4,112	6 585,10	734,26	0,00	37,78
017B0H018PR	N	0,00	A-1	33 078,14	4,27	F	Taux fixe à 2.95 %	2,983	6 977,31	899,09	0,00	173,23
1187634	N	0,00	A-1	26 463,37	7,25	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	3 175,12	952,68	0,00	626,46
5003790	N	0,00	A-1	1 100 236,14	21,00	F	Taux fixe à 3.24 %	3,240	36 783,93	34 783,87	0,00	8 416,67
502756E	N	0,00	A-1	543 769,43	13,32	F	Taux fixe à 0.95 %	0,953	37 934,15	5 030,93	0,00	867,65
5039471	N	0,00	A-1	100 660,03	20,25	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	4 793,33	4 026,40	0,00	2 865,35
5039529	N	0,00	A-1	164 560,00	10,25	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	14 960,00	6 582,40	0,00	4 471,38
8206491/8340493	N	0,00	A-1	192 606,46	4,57	F	Taux fixe à 4.12 %	4,184	37 492,52	7 361,08	0,00	1 153,87
8253401/8401281	N	0,00	A-1	283 922,58	9,82	F	Taux fixe à 2.74 %	2,768	25 032,22	7 523,74	0,00	1 280,79
8563024-4483990	N	0,00	A-1	414 787,32	11,57	F	Taux fixe à 2.56 %	2,585	30 952,35	10 325,77	0,00	1 775,51

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
8980295-S175997	N	0,00	A-1	157 741,66	14,15	F	Taux fixe à 1.95 %	1,964	9 700,21	3 005,31	0,00	280,66
9333420-093353E	N	0,00	A-1	246 529,21	11,40	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	19 514,35	2 292,72	0,00	1 260,88
9339515 / 099426E	N	0,00	A-1	218 309,04	15,82	F	Taux fixe à 1.54 %	1,549	12 128,22	3 292,14	0,00	573,30
A1709379-	N	0,00	A-1	86 046,99	5,99	F	Taux fixe à 3.87 %	3,926	12 996,61	3 142,91	0,00	15,71
A171206T000	N	0,00	A-1	359 968,36	8,40	F	Taux fixe à 3.39 %	3,433	41 139,24	11 679,94	0,00	1 951,50
ALR20034293	N	0,00	A-1	9 688,88	0,82	V	(Euribor 3M-Floor -0.2 sur Euribor 3M) + 0.2	4,268	9 688,88	243,03	0,00	0,00
MON280128EUR	N	0,00	A-1	197 687,13	4,67	F	Taux fixe à 3.7 %	3,700	36 717,89	7 314,42	0,00	1 968,74
MON501059EUR	N	0,00	A-1	248 050,00	10,83	F	Taux fixe à 2.93 %	2,962	22 950,00	7 020,10	0,00	1 082,84
MON501577EUR	N	0,00	A-1	158 275,52	10,92	F	Taux fixe à 2.85 %	2,881	14 388,72	4 357,06	0,00	330,34
MON503639EUR	N	0,00	A-1	293 750,00	11,50	F	Taux fixe à 2.2 %	2,218	25 000,00	6 256,26	0,00	1 461,71
MON511314EUR	N	0,00	A-1	530 000,00	13,00	F	Taux fixe à 1.48 %	1,488	40 000,00	7 622,00	0,00	1 792,86
MON543225EUR	N	0,00	A-1	285 000,00	18,92	F	Taux fixe à 3.37 %	3,463	15 000,00	9 571,85	0,00	758,25
MON543226EUR	N	0,00	A-1	380 000,00	18,92	F	Taux fixe à 3.37 %	3,463	20 000,00	12 762,46	0,00	1 011,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1678 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**8 454 641,52**					**602 563,32**	**192 060,43**	**0,00**	**43 397,53**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	28	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 454 841,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2023-12-14
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	202 document d'urbanisme	10	14/12/2023
L	2031 frais d'études	5	14/12/2023
L	2032 frais de recherche et développement	5	14/12/2023
L	2033 frais d'insertion	5	14/12/2023
L	204 Subvention d'équipement versée pour biens mobiliers	5	14/12/2023
L	204 Subvention d'équipement versée pour biens immobiliers	30	14/12/2023
L	204 Subvention d'équipement versée pour projet d'infrastructure d'intérêt national	40	14/12/2023
L	204 Autre type subvention d'équipement versée	5	14/12/2023
L	2051 Concessions et droits similaires brevets licences	5	14/12/2023
L	208 Autres immobilisations incorporelles	5	14/12/2023
L	212 Plantations d'arbres et d'arbustes clotures portails etc	15	14/12/2023
L	21321 Immeubles de rapport	30	14/12/2023
L	21352 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30	14/12/2023
L	2138 Autres constructions Bâtiments légers, abris	15	14/12/2023
L	2152 Installations de voirie	15	14/12/2023
L	21538 Construction réseaux divers éclairage public mât, ampoules, horloge, etc	15	14/12/2023
L	21538 Construction réseaux diversréseaux vidéoprotection	15	14/12/2023
L	21561 Matériel roulant d'incendie et de défense civile	10	14/12/2023
L	21568 Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	5	14/12/2023
L	21572 Matériel technique scolaire	15	14/12/2023
L	215731 Matériel roulant voirie : véhicule légers, tracteurs, etc.	10	14/12/2023
L	215731 Matériel roulant voirie : véhicule lourds (camion, engin, balayeuse, etc.)	15	14/12/2023
L	215738 Autre matériel et outillage voirie	10	14/12/2023
L	21578 Autres gros matériels techniques hors voirie (valeur unitaire supérieure à 1 000 euros TTC)	5	14/12/2023
L	2158 Matériel et outillages techniques hors voirie (valeur unitaire inférieure à 1 000 euros TTC)	2	14/12/2023
L	2181 Autres immobilisations corporelles	10	14/12/2023
L	21828 Véhicules légers, tracteurs, etc	10	14/12/2023
L	21828 Véhicules lours (camion collecte des OM, etc)	15	14/12/2023
L	21828 Autres véhicules : vélo, véhicules 2 ou3 roues	5	14/12/2023
L	21828 Autres acquisitions de matériel de transport : remorques, chariots, benne, etc	5	14/12/2023
L	21831 Matériel informatique pour les temps scolaires (valeur unitaire inférieure à 1 000 euros TTC)	3	14/12/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	21831 Matériel informatique pour les temps scolaires (valeur unitaire supérieure à 1 000 euros TTC)	5	14/12/2023
L	21838 Matériel informatique hors temps scolaires (valeur unitaire inférieure à 1 000 euros TTC)	3	14/12/2023
L	21838 Matériel informatique hors temps scolaires (valeur unitaire supérieure à 1 000 euros TTC)	5	14/12/2023
L	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires	5	14/12/2023
L	21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	5	14/12/2023
L	2185 Matériel de téléphonie	3	14/12/2023
L	2188 Autres immobilisations pour les biens dont la valeur unitaire est inférieure à 1 000 euros TTC	8	14/12/2023
L	2188 Autres immobilisations pour les biens dont la valeur unitaire est inférieure à 1 000 euros TTC	3	14/12/2023
L	2188 Autres immobilisations pour les biens dont la valeur unitaire est supérieure à 10 000 euros TTC	15	14/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**292 620,00**	**292 620,00**	**92 631,00**	**199 989,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**189 758,00**	**189 758,00**	**0,00**	**189 758,00**
Pénalités marché travaux extension Musée	0,00	19/12/2022	144 150,00	144 150,00	0,00	144 150,00
Contentieux marché extension Musée VF	0,00	19/12/2022	45 608,00	45 608,00	0,00	45 608,00
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**102 862,00**	**102 862,00**	**92 631,00**	**10 231,00**
Reste à recouvrer créances douteuses	0,00		10 231,00	10 231,00	0,00	10 231,00
Acompte dotation filet sécurité	0,00	19/12/2022	92 631,00	92 631,00	92 631,00	0,00
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires	**0,00**		**292 620,00**	**292 620,00**	**92 631,00**	**199 989,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		292 620,00	292 620,00	92 631,00	199 989,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	468 822,75	468 822,75	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**468 822,75**	**468 822,75**											**19 457,99**	**8 422,32**
LA CAMINADE	2023	P		CE	121 433,75	121 433,75	39,83	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,644	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,236	A-1	EUR	5 039,98	2 181,53
LA CAMINADE	2023	P		CE	347 389,00	347 389,00	39,83	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,644	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,236	A-1	EUR	14 418,01	6 240,79
TOTAL GENERAL					**468 822,75**	**468 822,75**											**19 457,99**	**8 422,32**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	27 880,31
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**27 880,31**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**16 294 025,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,17**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE GEMAPI	408 576,69	415 000,00	492 712,00	330 864,69
Total	**408 576,69**	**415 000,00**	**492 712,00**	**330 864,69**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE GEMAPI

	Reste à employer au 01/01/N	**408 576,69**
Recettes		
Article	**Libellé article**	**Montant**
7346	TAXE GEMAPI	369 182,00
748388	AUTRES	45 818,00
	Total	**415 000,00**
Dépenses		
Article	**Libellé article**	**Montant**
2031	FRAIS D ETUDES	70 000,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	132 396,00
60622	CARBURANTS	1 500,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	500,00
61521	TERRAINS	10 000,00
615231	VOIRIES	10 000,00
615232	RESEAUX	90 000,00
615551	MATERIEL ROULANT	1 474,00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	1 000,00
6156	MAINTENANCE	1 000,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	1 700,00
6215	PERSONNEL AFFECTE	11 600,00
62268	HONORAIRES	11 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 000,00
6234	RECEPTIONS	2 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	6 000,00
6251	MISSIONS	150,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	59 726,00
64131	RÉMUNÉRATION PRINCIPALE	39 166,00
65568	AUTRES CONTRIBUTIONS	9 000,00
65818	AUTRES	21 000,00
7391118	AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC	11 000,00
	Total	**492 712,00**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**330 864,69**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.
(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**29,00**	**1,47**	**30,47**	**26,47**	**4,00**	**30,47**
Adjoint administratif	C	6,00	0,90	6,90	6,90	0,00	6,90
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5,00	0,57	5,57	5,57	0,00	5,57
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Contractuel indiciaire mensualisé	C B	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Directeur territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**29,00**	**0,00**	**29,00**	**27,00**	**2,00**	**29,00**
Adjoint technique	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Contractuel indiciaire mensualisé	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**20,00**	**0,86**	**20,86**	**17,86**	**2,79**	**20,65**
Agent social	C	9,00	0,86	9,86	9,86	0,00	9,86
Agent social principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Auxiliaire de puériculture hospitalier de classe supérieure (cat. B)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Contractuel indiciaire mensualisé	C	3,00	0,00	3,00	0,00	2,79	2,79
Educateur de jeunes enfants (catégorie A)	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Educateur A.P.S. pal 2cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**14,00**	**1,60**	**15,60**	**11,00**	**4,60**	**15,60**
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur en chef du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Contractuel indiciaire mensualisé	A C	3,00	1,60	4,60	0,00	4,60	4,60
FILIERE ANIMATION (i)		**22,00**	**1,06**	**23,06**	**14,06**	**7,24**	**21,30**
Adjoint territorial d'animation	C	7,00	1,06	8,06	8,06	0,00	8,06
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Animateur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Contractuel indiciaire mensualisé	C A	8,00	0,00	8,00	0,00	6,24	6,24
Emploi aidé	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**6,00**	**0,00**	**6,00**	**1,00**	**5,00**	**6,00**
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Contractuel indiciaire mensualisé	B	4,00	0,00	4,00	0,00	4,00	4,00
Contractuel indiciaire mensualisé - 3 ans	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**121,00**	**4,99**	**125,99**	**98,39**	**25,63**	**124,02**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Contractuel indiciaire mensualisé		ADM	461	0,00	332-8-1°	CDI
Contractuel indiciaire mensualisé	C	ANIM	361	0,00	332-13	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	ANIM	361	0,00	332-13	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	ANIM	361	0,00	332-23-1°	A
Contractuel indiciaire mensualisé	A	CULT	400	0,00	332-8-2°	CDI
Contractuel indiciaire mensualisé	C	ANIM	361	0,00	332-23-1°	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	CULT	415	0,00	332-13	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	B	URB	436	0,00	332-8-2°	CDI
Contractuel indiciaire mensualisé	C	TECH	361	0,00	332-13	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	CULT	361	0,00	332-23-1°	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	CULT	361	0,00	332-23-1°	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	CULT	361	0,00	332-23-1°	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	ANIM	361	0,00	332-23-1°	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	MS	361	0,00	332-23-1°	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	B	URB	394	0,00	332-8-2°	CDI
Contractuel indiciaire mensualisé	B	ADM	415	0,00	332-8-2°	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	ADM	361	0,00	332-13	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	TECH	361	0,00	332-14	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	MS	361	0,00	332-13	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	MS	383	0,00	332-13	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	A	ANIM	465	0,00	332-13	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	ANIM	361	0,00	332-23-1°	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé	C	ANIM	361	0,00	332-23-1°	CDD
Contractuel indiciaire mensualisé - 3 ans	A	URB	410	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à PLACE FRANCIS MORAND 34700 LODEVE (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	LA CAMINADE		SA HLM	468 822,75
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
SM de Gestion du Salagou			36 000,00
SM Pays Coeur d'Hérault (SYDEL)			157 190,00
Syndicat Centre Hérault			1 604 615,00
SM filière viande			3 000,00
SM Navacelles			20 800,00
SM Parc régional Michel Chevalier			38 850,00
SM SAGE fleuve Hérault			7 700,00
SM des Vallées de l'Orb et du Libron			550,00
COFORE			3 000,00
GIP ma santé ma Région			29 763,00
Solair Watt Lodévois			1 500,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale	01/02/2015		SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget annexe	EQUIPEMENTS TOURISTIQUES	01/01/2009	23/12/2008	20001734100047	SPIC	oui
Budget annexe	SPANC	01/01/2009		20001734100062	SPIC	oui
Budget annexe	OFFICE DE TOURISME	01/01/2010		20001734100088	SPA	non
Budget annexe	PAE CAPITOUL MOULINAGES	01/01/2012		20001734100104	SPA	oui
Budget annexe	OFFICE DE COMMERCE INDUSTRIE ARTISANAT ET AGRICULTURE	01/01/2014		20001734100112	SPA	non
Budget annexe	ASSAINISSEMENT	01/01/2021	11/07/2020	20001734100138	SPIC	oui
Budget annexe	EAU POTABLE	01/01/2021	11/07/2020	20001734100146	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**670 854,29**	I	**670 854,29**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**617 650,00**		**617 650,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	617 650,00		617 650,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**53 204,29**		**53 204,29**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation	27 204,29		27 204,29
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*26 000,00*		*26 000,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**670 854,29**	**0,00**	**0,00**	**670 854,29**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**1 512 091,00** III	**1 512 091,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**550 000,00**	**550 000,00**
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	550 000,00	550 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**962 091,00**	**962 091,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
28188	*Autres immo. corporelles*	*488 000,00*	*488 000,00*
29...	*Dépréciations des immobilisations*		
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33...	*En-cours de production de biens (5)*		
35...	*Stocks de produits (5)*		
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59...	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*474 091,00*	*474 091,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**1 512 091,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 512 091,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**670 854,29**
Ressources propres disponibles	IV	**1 512 091,00**
Solde	V = IV – II (8)	**841 236,71**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Librairie du musée	Librairie du musée	01/01/2011		SPA
immeuble de rapport	Hôtel des entreprises de Soubès	01/10/2011		
immeuble de rapport.	Maison des Services Publics (Le Caylar)	01/10/2011		

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		15 876 000,00	7,30	6,32	0,00	1 041 490,00	3,80
TFPNB		381 200,00	6,40	14,39	0,00	56 939,00	3,80
CFE		3 310 000,00	13,76	36,48	0,00	1 253 372,00	3,80
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		3 903 535,00	7,10	16,58	0,00	671 799,00	3,80
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**14 960,00**
1641	EMPRUNTS EN EUROS	14 960,00
Acquisitions d'immobilisations		**1 400 925,80**
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	46 208,40
21828	MATERIEL DE TRANSPORT	30 000,00
21838	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00
21848	MOBILIER	400,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	383 056,40
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	904 261,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 415 885,80**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**1 415 885,80**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**121 371,00**
1312	REGIONS	41 371,00
1313	DEPARTEMENTS	80 000,00
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**121 371,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des recettes d'ordre	***0,00***
	TOTAL GENERAL	**121 371,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	**Charges à caractère général**	**362 414,86**
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 244,32
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	10 207,81
60622	CARBURANTS	84 103,91
60623	ALIMENTATION	475,08
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	4 479,28
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 591,29
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	6 200,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 732,01
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 152,46
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	101,80
61358	LOCATIONS MOBILIERES	93 294,19
615221	BATIMENTS PUBLICS	4 014,72
615228	AUTRES BATIMENTS	271,47
61551	MATÉRIEL ROULANT	42 000,00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERQ	1 628,83
6156	MAINTENANCE	1 033,74
6161	MULTIRISQUES	7 951,40
6182	DOCUMENTATION GENERALE	563,30
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	4 750,75
62268	HONORAIRES	33,93
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 036,04
6228	DIVERS	165,60
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	3 359,46
6232	FETES ET CEREMONIES	705,83
6234	RÉCEPTIONS	1 331,17
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	26 498,44
6238	DIVERS	665,11
6251	MISSIONS	1 546,55
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 307,51
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 957,57
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	676,37
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	678,68
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	393,63
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	45 878,10
63512	TAXES FONCIERES	1 106,25

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	0,00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	278,26
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**772 143,78**
6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	14 237,42
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 958,59
6336	COTISATIONS CNFPT ET CENTRES DE GESTION	7 050,63
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	415 376,69
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	11 144,03
64118	AUTRES INDEMNITES	29 931,10
64131	RÉMUNÉRATIONS	89 517,18
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	66 334,36
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	111 731,96
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C	1 523,68
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	16 778,25
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 411,50
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	3 130,22
6475	MEDECINE TRAVAIL	2 018,17
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 654 891,92**
65311	INDEMNITES	11 281,52
65312	FRAIS MISSIONS	123,56
65315	FORMATIONS	115,32
65568	AUTRES CONTRIBUTIONS	1 621 055,74
65811	DROITS DUTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	7 544,33
65818	DROIT D'UTILISATION INFORMATIQUE	14 771,45
66	**Charges financières**	**6 590,00**
66111	INTÉRÊTS RÉGLÉS À L'ÉCHÉANCE	6 590,00
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations (3)**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
	Total des dépenses réelles	**2 796 040,56**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement (4)***	***0,00***
	Total des dépenses d'ordre	***0,00***
	TOTAL GENERAL	**2 796 040,56**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		**3 065 398,00**
73133	TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	3 065 398,00
Dotations et participations reçues		**41 505,00**
7472	REGIONS	41 505,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		**112 000,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**112 000,00**
70612	REDEVANCE SPÉCIALE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES	112 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques**	**0,00**
78	**Reprises amort., dépréciations, prov. (3)**	**0,00**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**3 241 403,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**3 241 403,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 59
Nombre de membres présents : 0 33
Nombre de suffrages exprimés : 0 44
VOTES :
Pour : 0 44
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 8 décembre 2023

Présenté par (1). Jean-Luc REQUI
A. Lodève, le 14 décembre 2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A. Lodève, le 14 décembre 2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABRIC Michel	
AGUSSOL Jean Paul	
ALIBERT Damien	
BASCOUL Chantal	
BAÏSSET Martine	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadhila	
BERLENDIS Philippe	
BOSC David	
BOUSQUET Pierre-Paul	
BRAL Jean Michel	
CLARISSAC Jérôme	
COMBES Michel	
COUVELARD Jean-Christophe	
CROS Ludovic	
DRUART David	
~~DRUENE Michel~~ Carla Alain.	
ENNADIFI Fatiha	
FABRE Daniel	
FALCOU Alain	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

GALEOTE Monique	
GOUDAL Joëlle	
GOUJON Bernard	
GOURMELON Izïa	
GOUTELLE Antoine	
JAHNICH Bernard	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEMAIRE Guy	
LÉVÊQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
OLIVIER Françoise	
OLLIER Eric	
PAILHOUX Jean-Paul	
PEDROS Isabelle	
PERIGAULT Isabelle	
PRADEL Sophie	
REQUI Jean-Luc	
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROIG Frédéric	
ROMERO Sonia	
ROMO Christophe	
ROUQUETTE Damien	
ROUVEIROL Valérie	
SAUVIER Jean-Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SYZ Nathalie	
THERY Clément	
TRINQUIER Jean	
VALAT Jérôme	
VALETTE Daniel	
VAN DER HORST Claire	
VANEL Véronique	
VENOT Félicien	
VERDOL Marie-Laure	
VIALA Alain	

13 décembre 2023

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13 et de la publication le 13 décembre 2023

~~A, le~~

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

à Lodève, le 14 décembre 2023,
Jean-Luc REQUI
Président

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LAR

Pierre Francis Morand - 34700 LO
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 0
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_17 : Subvention d'équilibre pour l'année 2024 au budget annexe de l'Office de tourisme

VU la délibération n°CC_231214_16 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget principal,

VU la délibération n°CC_231214_18 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget annexe de l'Office de tourisme,

CONSIDÉRANT que le budget annexe de l'Office de tourisme est un budget annexe disposant d'une autonomie financière,

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2024 du budget annexe de l'Office de tourisme fait apparaître un déséquilibre de trois-cent-vingt-quatre-mille-sept-cent-soixante-sept euros (324 767 €),

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2024 du budget principal prévoit les crédits nécessaires au versement de cette subvention,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre pour l'année 2024 au budget annexe de l'Office de tourisme de trois-cent-vingt-quatre-mille-sept-cent-soixante-sept euros (324 767 €),

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : IMPUTE cette dépense au budget principal, chapitre 65, article 65821,

- ARTICLE 4 : PRÉCISE que le montant de trois-cent-vingt-quatre-mille-sept-cent-soixante-sept euros (324 767 €) est le montant maximal de la subvention d'équilibre, et qu'ainsi, au vu des réalisations 2024, si le déséquilibre du budget annexe de l'Office de Tourisme devait être moins important, le montant de la subvention sera réduit en conséquence,

- ARTICLE 5 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18038-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_18 : Adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget annexe office de tourisme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier :
- l'article L2311- 1 fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »,
- l'article L5211-1 : les dispositions du chapitre Ier du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre,

VU la délibération n°CC_231130_13 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

VU la délibération n°CC_231130_21 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition au préalable de la séance, à l'accueil de la Communauté de communes Lodévois et Larzac ainsi que par voie dématérialisée sur le lien drive du dossier du Conseil,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif de l'année 2024 du budget annexe office de tourisme, conformément à la maquette budgétaire correspondante et à la présentation dans la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :

- au niveau des chapitres de la section de fonctionnement, un équilibre en dépenses et recettes pour un montant de cinq-cent-quatre-vingt-huit-mille-trois-cent-dix-sept euros (588 317€),
- au niveau des chapitres de la section d'investissement, un équilibre en dépenses et recettes pour un montant de neuf-mille-quatre-cent-cinq euros (9 405 €),
- sans reprise des résultats de l'exercice 2023 avant le vote du compte administratif 2023,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5%) des montants des dépenses réelles de chacune des sections, et dans ce cas, le Président informera le Conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance,

- ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18014-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES A FPU dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20001734100088

POSTE COMPTABLE : SCG COEUR D HERAULT

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : OFFICE DE TOURISME (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 40
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 43
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 45
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 47
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 50
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	54
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	57
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	58
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	60

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 405,00	9 405,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	9 405,00	9 405,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	588 317,00	588 317,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	588 317,00	588 317,00

TOTAL DU BUDGET (4)	597 722,00	597 722,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	5 676,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	23 323,04	0,00	6 405,00	6 405,00	6 405,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**28 999,04**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**	**9 405,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**28 999,04**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**	**9 405,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**28 999,04**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**	**9 405,00**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**9 405,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	17 958,74	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**17 958,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 797,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 797,00**	**0,00**	**1 300,00**	**1 300,00**	**1 300,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**19 755,74**	**0,00**	**1 300,00**	**1 300,00**	**1 300,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*8 209,00*		*8 105,00*	*8 105,00*	*8 105,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***8 209,00***		***8 105,00***	***8 105,00***	***8 105,00***
TOTAL		**27 964,74**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**	**9 405,00**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**9 405,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**8 105,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	174 771,00	0,00	161 500,00	161 500,00	161 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	362 437,00	0,00	353 512,00	353 512,00	353 512,00
014	Atténuations de produits	9 000,00	0,00	43 200,00	43 200,00	43 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	25 350,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**571 558,00**	**0,00**	**580 212,00**	**580 212,00**	**580 212,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**571 558,00**	**0,00**	**580 212,00**	**580 212,00**	**580 212,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*8 209,00*		*8 105,00*	*8 105,00*	*8 105,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***8 209,00***		***8 105,00***	***8 105,00***	***8 105,00***
TOTAL		**579 767,00**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**	**588 317,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**588 317,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	21 900,00	0,00	14 200,00	14 200,00	14 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	107 100,00	0,00	126 050,00	126 050,00	126 050,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	95 100,00	0,00	123 300,00	123 300,00	123 300,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	328 331,47	0,00	324 767,00	324 767,00	324 767,00
Total des recettes de gestion courante		**552 431,47**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**	**588 317,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**552 431,47**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**	**588 317,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**552 431,47**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**	**588 317,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**588 317,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**8 105,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		3 000,00	0,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		6 405,00	0,00	6 405,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	0,00	0,00
018	RSA		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			0,00	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			0,00	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**9 405,00**	**0,00**	**9 405,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 405,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	161 500,00		161 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	353 512,00		353 512,00
014	Atténuations de produits	43 200,00		43 200,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	22 000,00	0,00	22 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	8 105,00	8 105,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**580 212,00**	***8 105,00***	**588 317,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	588 317,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		1 300,00	0,00	1 300,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	0,00	0,00
018	RSA		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			8 105,00	8 105,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**1 300,00**	***8 105,00***	**9 405,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**9 405,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	14 200,00		14 200,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	126 050,00		126 050,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
72	*Production immobilisée*		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	123 300,00		123 300,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	324 767,00	0,00	324 767,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	*Transferts de charges*		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**588 317,00**	**0,00**	**588 317,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**588 317,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**28 999,04**	**0,00**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 676,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 323,04	0,00	0,00	6 405,00	6 405,00	0,00	6 405,00	6 405,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**28 999,04**	**0,00**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**28 999,04**	**0,00**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**9 405,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**27 964,74**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**	**9 405,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	17 958,74	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**17 958,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 797,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 797,00**	**0,00**	**1 300,00**	**1 300,00**	**1 300,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**19 755,74**	**0,00**	**1 300,00**	**1 300,00**	**1 300,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*8 209,00*		*8 105,00*	*8 105,00*	*8 105,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***8 209,00***		***8 105,00***	***8 105,00***	***8 105,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées	9 405,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI* 040 = *DF* 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI* 041 = *RI* 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**28 999,04**	**0,00**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 676,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 676,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 323,04	0,00	0,00	6 405,00	6 405,00	0,00	6 405,00	6 405,00
21318	Autres bâtiments publics	1 197,00	0,00		1 405,00	1 405,00	0,00	1 405,00	1 405,00
21838	Autre matériel informatique	3 486,22	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 231,78	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 408,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**28 999,04**	**0,00**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**28 999,04**	**0,00**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**27 964,74**	**0,00**	**9 405,00**	**9 405,00**	**9 405,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	17 958,74	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	2 510,52	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	15 448,22	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**17 958,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 797,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
10222	FCTVA	1 797,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 797,00**	**0,00**	**1 300,00**	**1 300,00**	**1 300,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**19 755,74**	**0,00**	**1 300,00**	**1 300,00**	**1 300,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*8 209,00*		*8 105,00*	*8 105,00*	*8 105,00*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*8 209,00*		*8 105,00*	*8 105,00*	*8 105,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***8 209,00***		***8 105,00***	***8 105,00***	***8 105,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI* 041 = *RI* 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**579 767,00**	**0,00**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**
011	Charges à caractère général (3)	174 771,00	0,00	0,00	161 500,00	161 500,00	0,00	161 500,00	161 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	362 437,00	0,00		353 512,00	353 512,00		353 512,00	353 512,00
014	Atténuations de produits	9 000,00	0,00		43 200,00	43 200,00		43 200,00	43 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	25 350,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**571 558,00**	**0,00**	**0,00**	**580 212,00**	**580 212,00**	**0,00**	**580 212,00**	**580 212,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**571 558,00**	**0,00**	**0,00**	**580 212,00**	**580 212,00**	**0,00**	**580 212,00**	**580 212,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*8 209,00*			*8 105,00*	*8 105,00*		*8 105,00*	*8 105,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**8 209,00**			**8 105,00**	**8 105,00**		**8 105,00**	**8 105,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**588 317,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**552 431,47**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**	**588 317,00**
013	Atténuations de charges (2)	21 900,00	0,00	14 200,00	14 200,00	14 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	107 100,00	0,00	126 050,00	126 050,00	126 050,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	95 100,00	0,00	123 300,00	123 300,00	123 300,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	328 331,47	0,00	324 767,00	324 767,00	324 767,00
Total des recettes de gestion des services		**552 431,47**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**	**588 317,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**552 431,47**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**	**588 317,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**588 317,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*M° 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**579 767,00**	**0,00**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**
011	Charges à caractère général (4)	174 771,00	0,00	0,00	161 500,00	161 500,00	0,00	161 500,00	161 500,00
60228	Autres fournitures consommables	2 545,03	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6037	Variat. stocks march., terrains nus	4 750,00	0,00		4 750,00	4 750,00	0,00	4 750,00	4 750,00
60611	Eau et assainissement	120,00	0,00		120,00	120,00	0,00	120,00	120,00
60612	Energie - Electricité	4 600,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	143,09	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	2 353,52	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
611	Contrats de prestations de services	96,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	4 960,55	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61358	Autres	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	680,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	129,28	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	3 570,72	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
6182	Documentation générale et technique	28,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 800,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
62268	Autres honoraires, conseils	19 864,26	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6228	Divers	1 094,15	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6234	Réceptions	3 208,82	0,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00
6236	Catalogues et imprimés	13 816,48	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	140,00	0,00		160,00	160,00	0,00	160,00	160,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 215,13	0,00		3 900,00	3 900,00	0,00	3 900,00	3 900,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	339,45	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	4 720,00	0,00		30 970,00	30 970,00	0,00	30 970,00	30 970,00
6288	Autres services extérieurs	92 646,52	0,00		67 100,00	67 100,00	0,00	67 100,00	67 100,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	362 437,00	0,00		353 512,00	353 512,00		353 512,00	353 512,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	6 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	164,00	0,00		160,00	160,00		160,00	160,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 853,00	0,00		2 870,00	2 870,00		2 870,00	2 870,00
64111	Rémunération principale titulaires	105 537,00	0,00		78 300,00	78 300,00		78 300,00	78 300,00
64112	SFT, indemnité de résidence	3 268,00	0,00		1 810,00	1 810,00		1 810,00	1 810,00
64118	Autres indemnités	11 943,00	0,00		9 250,00	9 250,00		9 250,00	9 250,00
64131	Rémunérations	126 400,00	0,00		178 200,00	178 200,00		178 200,00	178 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 433,00	0,00		37 911,00	37 911,00		37 911,00	37 911,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	32 845,00	0,00		25 457,00	25 457,00		25 457,00	25 457,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 025,00	0,00		3 653,00	3 653,00		3 653,00	3 653,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 125,00	0,00		288,00	288,00		288,00	288,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	344,00	0,00		273,00	273,00		273,00	273,00
64731	Allocations chômage versées directement	13 800,00	0,00		11 340,00	11 340,00		11 340,00	11 340,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	9 000,00	0,00		43 200,00	43 200,00		43 200,00	43 200,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	9 000,00	0,00		43 200,00	43 200,00		43 200,00	43 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	25 350,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
65568	Autres contributions	12 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
65818	Autres	13 350,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**571 558,00**	**0,00**	**0,00**	**580 212,00**	**580 212,00**	**0,00**	**580 212,00**	**580 212,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**571 558,00**	**0,00**	**0,00**	**580 212,00**	**580 212,00**	**0,00**	**580 212,00**	**580 212,00**

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - OFFICE DE TOURISME - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*8 209,00*			*8 105,00*	*8 105,00*		*8 105,00*	*8 105,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*8 209,00*			*8 105,00*	*8 105,00*		*8 105,00*	*8 105,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**8 209,00**			**8 105,00**	**8 105,00**		**8 105,00**	**8 105,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043*).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**552 431,47**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**	**588 317,00**
013	Atténuations de charges (3)	21 900,00	0,00	14 200,00	14 200,00	14 200,00
6037	Variat. stocks march., terrains nus	14 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00	14 200,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	107 100,00	0,00	126 050,00	126 050,00	126 050,00
7062	Redevances services à caractère culturel	85 600,00	0,00	78 600,00	78 600,00	78 600,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	47 300,00	47 300,00	47 300,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	21 500,00	0,00	150,00	150,00	150,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	95 100,00	0,00	123 300,00	123 300,00	123 300,00
731721	Taxe de séjour	87 000,00	0,00	115 200,00	115 200,00	115 200,00
7318	Autres	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	328 331,47	0,00	324 767,00	324 767,00	324 767,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	328 331,47	0,00	324 767,00	324 767,00	324 767,00
Total des recettes de gestion des services		**552 431,47**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**	**588 317,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**552 431,47**	**0,00**	**588 317,00**	**588 317,00**	**588 317,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**9 405,00**	**0,00**	**0,00**		**9 405,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 405,00	0,00	0,00		6 405,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**1 300,00**	**0,00**	**0,00**		**1 300,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 300,00	0,00	0,00		1 300,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 405,00**
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 405,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300,00**
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 405,00**
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 405,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300,00**
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**576 212,00**	**0,00**	**0,00**		**580 212,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	161 500,00	0,00	0,00		161 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	349 512,00	0,00	0,00		353 512,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	43 200,00	0,00	0,00		43 200,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00		22 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**588 317,00**	**0,00**	**0,00**		**588 317,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	14 200,00	0,00	0,00		14 200,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	126 050,00	0,00	0,00		126 050,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	123 300,00	0,00	0,00		123 300,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	324 767,00	0,00	0,00		324 767,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop décent.,act° interrég.,eur. /intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**576 212,00**
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 750,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 820,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 470,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 030,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 560,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 582,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 340,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 200,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**588 317,00**
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 600,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 450,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 300,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 767,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**576 212,00**
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 750,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 820,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 470,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 030,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 560,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 582,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 340,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 200,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**588 217,00**
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 600,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 450,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 300,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 767,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2023-12-14
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	202 document d'urbanisme	10	14/12/2023
L	2031 frais d'études	5	14/12/2023
L	2032 frais de recherche et développement	5	14/12/2023
L	2033 frais d'insertion	5	14/12/2023
L	204 Subvention d'équipement versée pour biens mobiliers	5	14/12/2023
L	204 Subvention d'équipement versée pour biens immobiliers	30	14/12/2023
L	204 Subvention d'équipement versée pour projet d'infrastructure d'intérêt national	40	14/12/2023
L	204 Autre type subvention d'équipement versée	5	14/12/2023
L	2051 Concessions et droits similaires brevets licences	5	14/12/2023
L	208 Autres immobilisations incorporelles	5	14/12/2023
L	212 Plantations d'arbres et d'arbustes clotures portails etc	15	14/12/2023
L	21321 Immeubles de rapport	30	14/12/2023
L	21352 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30	14/12/2023
L	2138 Autres constructions Bâtiments légers, abris	15	14/12/2023
L	2152 Installations de voirie	15	14/12/2023
L	21538 Construction réseaux divers éclairage public mât, ampoules, horloge, etc	15	14/12/2023
L	21538 Construction réseaux diversréseaux vidéoprotection	15	14/12/2023
L	21561 Matériel roulant d'incendie et de défense civile	10	14/12/2023
L	21568 Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	5	14/12/2023
L	21572 Matériel technique scolaire	15	14/12/2023
L	215731 Matériel roulant voirie : véhicule légers, tracteurs, etc.	10	14/12/2023
L	215731 Matériel roulant voirie : véhicule lourds (camion, engin, balayeuse, etc.)	15	14/12/2023
L	215738 Autre matériel et outillage voirie	10	14/12/2023
L	21578 Autres gros matériels techniques hors voirie (valeur unitaire supérieure à 1 000 euros TTC)	5	14/12/2023
L	2158 Matériel et outillages techniques hors voirie (valeur unitaire inférieure à 1 000 euros TTC)	2	14/12/2023
L	2181 Autres immobilisations corporelles	10	14/12/2023
L	21828 Véhicules légers, tracteurs, etc	10	14/12/2023
L	21828 Véhicules lours (camion collecte des OM, etc)	15	14/12/2023
L	21828 Autres véhicules : vélo, véhicules 2 ou3 roues	5	14/12/2023
L	21828 Autres acquisitions de matériel de transport : remorques, chariots, benne, etc	5	14/12/2023
L	21831 Matériel informatique pour les temps scolaires (valeur unitaire inférieure à 1 000 euros TTC)	3	14/12/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	21831 Matériel informatique pour les temps scolaires (valeur unitaire supérieure à 1 000 euros TTC)	5	14/12/2023
L	21838 Matériel informatique hors temps scolaires (valeur unitaire inférieure à 1 000 euros TTC)	3	14/12/2023
L	21838 Matériel informatique hors temps scolaires (valeur unitaire supérieure à 1 000 euros TTC)	5	14/12/2023
L	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires	5	14/12/2023
L	21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	5	14/12/2023
L	2185 Matériel de téléphonie	3	14/12/2023
L	2188 Autres immobilisations pour les biens dont la valeur unitaire est inférieure à 1 000 euros TTC	8	14/12/2023
L	2188 Autres immobilisations pour les biens dont la valeur unitaire est inférieure à 1 000 euros TTC	3	14/12/2023
L	2188 Autres immobilisations pour les biens dont la valeur unitaire est supérieure à 10 000 euros TTC	15	14/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**6,00**	**0,00**	**6,00**	**2,00**	**4,00**	**6,00**
Adjoint administratif territorial	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,00**	**1,00**	**2,00**
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**8,00**	**0,00**	**8,00**	**3,00**	**5,00**	**8,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	361	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	ADM	364	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	361	0,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM	500	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	416	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**0,00**	I	**0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**		**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*		*0,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**9 405,00**	III	**9 405,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**1 300,00**		**1 300,00**
10221	TLE	0,00		0,00
10222	FCTVA	1 300,00		1 300,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**8 105,00**		**8 105,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*8 105,00*		*8 105,00*
29...	*Dépréciations des immobilisations*			
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33...	*En-cours de production de biens (5)*			
35...	*Stocks de produits (5)*			
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59...	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**9 405,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 405,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**9 405,00**
Solde	V = IV – II (8)	**9 405,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 59
Nombre de membres présents : 0 33
Nombre de suffrages exprimés : 0 44
VOTES :
Pour : 0 44
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 8 décembre 2023

Présenté par (1), Jean-Luc Requi
A : Lodève, le 14 décembre 2023,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A : Lodève, le 14 décembre 2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABRIC Michel	
AGUSSOL Jean Paul	
ALIBERT Damien	
BASCOUL Chantal	
BAÏSSET Martine	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadhila	
BERLENDIS Philippe	
BOSC David	
BOUSQUET Pierre-Paul	
BRAL Jean Michel	
CLARISSAC Jérôme	
COMBES Michel	
COUVELARD Jean-Christophe	
CROS Ludovic	
DRUART David	
~~DRUENE Michel~~ Carles Alain.	
ENNADIFI Fatiha	
FABRE Daniel	
FALCOU Alain	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

GALEOTE Monique	
GOUDAL Joëlle	
GOUJON Bernard	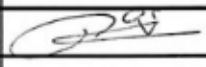
GOURMELON Izïa	
GOUTELLE Antoine	
JAHNICH Bernard	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEMAIRE Guy	
LÉVÊQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
OLIVIER Françoise	
OLLIER Eric	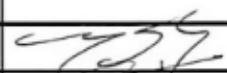
PAILHOUX Jean-Paul	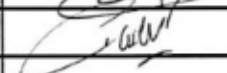
PEDROS Isabelle	
PERIGAULT Isabelle	
PRADEL Sophie	
REQUI Jean-Luc	
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	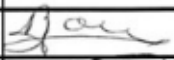
ROIG Frédéric	
ROMERO Sonia	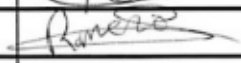
ROMO Christophe	
ROUQUETTE Damien	
ROUVEIROL Valérie	
SAUVIER Jean-Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SYZ Nathalie	
THERY Clément	
TRINQUIER Jean	
VALAT Jérôme	
VALETTE Daniel	
VAN DER HORST Claire	
VANEL Véronique	
VENOT Félicien	
VERDOL Marie-Laure	
VIALA Alain	

18 décembre 2023

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le 20 décembre 2023

~~A, le~~

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

à Lodève, le 14 décembre 2023,
Jean-Luc Rascol
Président

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC

Place Francis Morand - 34700 LO
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 0
contact@lo

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_19 : Adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget annexe équipements touristiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier :
- l'article L2311- 1 fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »,
- l'article L5211-1 : les dispositions du chapitre Ier du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre,

VU la délibération n°CC_231130_21 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition au préalable de la séance, à l'accueil de la Communauté de communes Lodévois et Larzac ainsi que par voie dématérialisée sur le lien drive du dossier du Conseil,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif de l'année 2024 du budget annexe équipements touristiques, conformément à la maquette budgétaire correspondante et à la présentation dans la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :

- au niveau des chapitres de la section de fonctionnement, un équilibre en dépenses et recettes pour un montant de quarante-sept-mille-huit-cent-cinquante-six euros (47 856 €),
- au niveau des chapitres de la section d'investissement, un équilibre en dépenses et recettes pour un montant de quarante-trois-mille-vingt-trois euros (43 023 €),
- sans reprise des résultats de l'exercice 2023 avant le vote du compte administratif 2023,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5%) des montants des dépenses réelles de chacune des sections, et dans ce cas, le Président informera le Conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance,

- ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18016-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20001734100047	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES A FPU dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

POSTE COMPTABLE DE : SCG COEUR D'HERAULT

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : EQUIPEMENTS TOURISTIQUES (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 23
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 27
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 28

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	47 856,00	47 856,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	47 856,00	47 856,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	43 023,00	43 023,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	43 023,00	43 023,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	90 879,00	90 879,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	23 290,00	0,00	19 460,00	19 460,00	19 460,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 511,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**29 801,00**	**0,00**	**19 460,00**	**19 460,00**	**19 460,00**
66	Charges financières	14 015,00	0,00	12 577,29	12 577,29	12 577,29
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**43 816,00**	**0,00**	**32 037,29**	**32 037,29**	**32 037,29**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*14 734,71*	*14 734,71*	*14 734,71*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*1 084,00*		*1 084,00*	*1 084,00*	*1 084,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***1 084,00***		***15 818,71***	***15 818,71***	***15 818,71***
TOTAL		**44 900,00**	**0,00**	**47 856,00**	**47 856,00**	**47 856,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	47 856,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 900,00	0,00	22 758,00	22 758,00	22 758,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	24 000,00	0,00	25 098,00	25 098,00	25 098,00
Total des recettes de gestion des services		**44 900,00**	**0,00**	**47 856,00**	**47 856,00**	**47 856,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**44 900,00**	**0,00**	**47 856,00**	**47 856,00**	**47 856,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**44 900,00**	**0,00**	**47 856,00**	**47 856,00**	**47 856,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	47 856,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	15 818,71

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042* – *RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040* – *DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 702,00	0,00	43 023,00	43 023,00	43 023,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**41 702,00**	**0,00**	**43 023,00**	**43 023,00**	**43 023,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**61 702,00**	**0,00**	**43 023,00**	**43 023,00**	**43 023,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**61 702,00**	**0,00**	**43 023,00**	**43 023,00**	**43 023,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 023,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 618,00	0,00	27 204,29	27 204,29	27 204,29
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**50 618,00**	**0,00**	**27 204,29**	**27 204,29**	**27 204,29**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**60 618,00**	**0,00**	**27 204,29**	**27 204,29**	**27 204,29**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*14 734,71*	*14 734,71*	*14 734,71*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 084,00*		*1 084,00*	*1 084,00*	*1 084,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 084,00***		***15 818,71***	***15 818,71***	***15 818,71***
TOTAL		**61 702,00**	**0,00**	**43 023,00**	**43 023,00**	**43 023,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**43 023,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**15 818,71**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	19 460,00		19 460,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	12 577,29	*0,00*	12 577,29
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*1 084,00*	1 084,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*14 734,71*	14 734,71
	Dépenses d'exploitation – Total	**32 037,29**	***15 818,71***	**47 856,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	47 856,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	43 023,00	*0,00*	43 023,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**43 023,00**	***0,00***	**43 023,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 023,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	22 758,00		22 758,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 098,00		25 098,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**47 856,00**	***0,00***	**47 856,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**47 856,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	27 204,29	*0,00*	27 204,29
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 084,00*	1 084,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*14 734,71*	14 734,71
	Recettes d'investissement – Total	**27 204,29**	***15 818,71***	**43 023,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

\=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**43 023,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	23 290,00	19 460,00	19 460,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	5 470,00	1 760,00	1 760,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	4 000,00	4 850,00	4 850,00
6156	Maintenance	120,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	12 200,00	12 850,00	12 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 511,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	6 511,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		29 801,00	19 460,00	19 460,00
66	Charges financières (b) (8)	14 015,00	12 577,29	12 577,29
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 015,00	12 577,29	12 577,29
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		43 816,00	32 037,29	32 037,29
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*14 734,71*	*14 734,71*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)*	*1 084,00*	*1 084,00*	*1 084,00*
6811	*Dot. amort. immos incorp. et corporelles*	*1 084,00*	*1 084,00*	*1 084,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*1 084,00*	*15 818,71*	*15 818,71*
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*1 084,00*	*15 818,71*	*15 818,71*
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		44 900,00	47 856,00	47 856,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	47 856,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 900,00	22 758,00	22 758,00
7083	Locations diverses	13 500,00	15 600,00	15 600,00
7088	Autres produits activités annexes	7 400,00	7 158,00	7 158,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	24 000,00	25 098,00	25 098,00
757	Redevances des fermiers, concession..	24 000,00	25 098,00	25 098,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	44 900,00	47 856,00	47 856,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	44 900,00	47 856,00	47 856,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	44 900,00	47 856,00	47 856,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	47 856,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 899 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	20 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	20 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	20 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 702,00	43 023,00	43 023,00
1641	Emprunts en euros	41 702,00	43 023,00	43 023,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	41 702,00	43 023,00	43 023,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	61 702,00	43 023,00	43 023,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	61 702,00	43 023,00	43 023,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			43 023,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	10 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	10 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 618,00	27 204,29	27 204,29
1021	Dotation	50 618,00	27 204,29	27 204,29
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	50 618,00	27 204,29	27 204,29
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	60 618,00	27 204,29	27 204,29
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*14 734,71*	*14 734,71*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*1 084,00*	*1 084,00*	*1 084,00*
28178	*Autres immos corporelles (mad)*	*1 084,00*	*1 084,00*	*1 084,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		*1 084,00*	*15 818,71*	*15 818,71*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*1 084,00*	*15 818,71*	*15 818,71*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	61 702,00	43 023,00	43 023,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 023,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**1 414 290,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 414 290,00									
00002711154	CREDIT AGRICOLE	01/10/2018	01/12/2018	25/02/2019	294 290,00	F	Taux fixe à 1,92 %	1,920	1,934	EUR	T	P	O	A-1
017HWW016PR	CREDIT AGRICOLE	08/11/2010	20/12/2010	20/03/2011	120 000,00	F	Taux fixe à 3,06 %	3,060	3,095	EUR	T	P	O	A-1
ARC19264 000	CAISSE D'EPARGNE	13/08/2002	05/09/2002	17/05/2004	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,92 %	3,920	3,920	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - EQUIPEMENTS TOURISTIQUES - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**1 414 290,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**433 894,82**					**43 021,34**	**12 577,29**	**0,00**	**3 875,24**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		433 894,82					43 021,34	12 577,29	0,00	3 875,24
00002711154	N	0,00	A-1	230 926,29	14,90	F	Taux fixe à 1.92 %	1,934	13 417,35	4 337,57	0,00	406,02
017HWW016PR	N	0,00	A-1	50 515,09	6,97	F	Taux fixe à 3.06 %	3,095	6 573,53	1 470,79	0,00	37,35
ARC19264 000	N	0,00	A-1	152 453,44	4,90	F	Taux fixe à 4.44 %	4,440	23 030,46	6 768,93	0,00	3 431,87
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**433 894,82**					**43 021,34**	**12 577,29**	**0,00**	**3 875,24**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	433 894,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	13/01/2014

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et num. cadastre	10	13/01/2014
L	2031 Frais d'études	5	13/01/2014
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	13/01/2014
L	20411 Etat - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	15	13/01/2014
L	20412 Régions - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	15	13/01/2014
L	20413 Départements - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	15	13/01/2014
L	20414* Communes - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	15	13/01/2014
L	20415* Groupement de coll. - Subv. d'équi.versées aux org. Publi	15	13/01/2014
L	204161 Caisse des Ecoles - Subv. d'équipement versées aux org. P	15	13/01/2014
L	204162 CCAS - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	15	13/01/2014
L	204163 SPA - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	15	13/01/2014
L	204164 SPIC - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	15	13/01/2014
L	20417 Autres établ. publics locaux - Subv. d'équipement versées	15	13/01/2014
L	20418 Subv. d'équipement versées aux autres organismes publics	15	13/01/2014
L	2042 Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	13/01/2014
L	2051 Concessions et droits similaires, brevets, licences,...	10	13/01/2014
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	10	13/01/2014
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	20	13/01/2014
L	2132 Immeubles de rapport	30	13/01/2014
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	15	13/01/2014
L	21571 Matériel roulant - Voirie	15	13/01/2014
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	10	13/01/2014
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	13/01/2014
L	21721 Plantations d'arbres et d'arbustes	20	13/01/2014
L	21732 Immeubles de rapport	30	13/01/2014
L	21757 Matériel et outillage de voirie	10	13/01/2014
L	21758 Autres installations, matériel et outillages techniques	10	13/01/2014
L	21782 Matériel de transport	10	13/01/2014
L	21783 Matériel de bureau et informatique	8	13/01/2014
L	21784 Mobilier	15	13/01/2014
L	21785 Cheptel	15	13/01/2014
L	21788 Autres immobilisations reçues au titre d'une MAD	10	13/01/2014
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	13/01/2014
L	2182 Matériel de transport	10	13/01/2014
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	8	13/01/2014
L	2184 Mobilier	15	13/01/2014
L	2185 Cheptel	15	13/01/2014
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	13/01/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**43 023,00**	**I**	**43 023,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**43 023,00**		**43 023,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	43 023,00		43 023,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**		**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*		*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**43 023,00**	**0,00**	**0,00**	**43 023,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		15 818,71	III	15 818,71
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**15 818,71**		**15 818,71**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28178	*Autres immos corporelles (mad)*	*1 084,00*		*1 084,00*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Déprécia[t]° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*14 734,71*		*14 734,71*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**15 818,71**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 818,71**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**43 023,00**
Ressources propres disponibles	IV	**15 818,71**
Solde	V = IV – II (6)	**-27 204,29**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 59
Nombre de membres présents : 0 33
Nombre de suffrages exprimés : 0 44
VOTES :
Pour : 0 44
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 8 décembre 2023,

Présenté par (1), Jean-Luc REQUI
A le dèze, le 14 décembre 2023,
(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire,
A, le dèze, le 14 décembre 2023,
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABRIC Michel	
AGUSSOL Jean Paul	
ALIBERT Damien	
BASCOUL Chantal	
BAÎSSET Martine	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadhila	
BERLENDIS Philippe	
BOSC David	
BOUSQUET Pierre-Paul	
BRAL Jean Michel	
CLARISSAC Jérôme	
COMBES Michel	
COUVELARD Jean-Christophe	
CROS Ludovic	
DRUART David	
~~DRUENE Michel~~ CARLES. Alain	
ENNADIFI Fatiha	
FABRE Daniel	
FALCOU Alain	
GALEOTE Monique	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GOUDAL Joëlle	
GOUJON Bernard	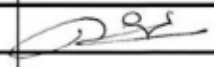
GOURMELON Izïa	
GOUTELLE Antoine	
JAHNICH Bernard	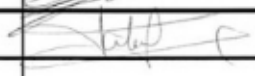
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEMAIRE Guy	
LÉVÊQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
OLIVIER Françoise	
OLLIER Eric	
PAILHOUX Jean-Paul	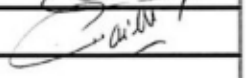
PEDROS Isabelle	
PERIGAULT Isabelle	
PRADEL Sophie	
REQUI Jean-Luc	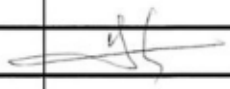
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	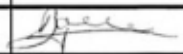
ROIG Frédéric	
ROMERO Sonia	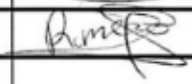
ROMO Christophe	
ROUQUETTE Damien	
ROUVEIROL Valérie	
SAUVIER Jean-Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	
SYZ Nathalie	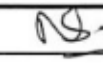

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D

THERY Clément	
TRINQUIER Jean	
VALAT Jérôme	
VALETTE Daniel	
VAN DER HORST Claire	
VANEL Véronique	
VENOT Félicien	
VERDOL Marie-Laure	
VIALA Alain	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le 18 décembre 2023 et de la publication le 20 décembre 2023,

Arle

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A Lodève, le 18 décembre 2023,

Jean-Luc REQUI
Président

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC

Place Francis Morand - 34700 LO
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 0
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarz

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_20 : Subvention d'équilibre pour l'année 2024 au budget annexe Office de Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture

VU la délibération n°CC_231214_16 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget principal,

VU la délibération n°CC_231214_21 du Conseil communautaire de ce jour relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget annexe de l'Office de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture (OCIAA),

CONSIDÉRANT que le budget annexe de l'OCIAA est un budget annexe disposant d'une autonomie financière,

CONSIDÉRANT que le budget primitif de 2024 du budget annexe de l'OCIAA fait apparaître un déséquilibre de cinquante-et-un-mille-cent-six euros (51 106 €),

CONSIDÉRANT que le budget primitif de 2024 du budget principal prévoit les crédits nécessaires au versement de cette subvention,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre de l'année 2024 au budget annexe de l'OCIAA à cinquante-et-un-mille-cent-six euros (51 106 €),

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : IMPUTE la dépense correspondante au budget principal, chapitre 65, article 65821,

- ARTICLE 4 : PRÉCISE que le montant de cinquante-et-un-mille-cent-six euros (51 106 €) est le montant maximal de la subvention d'équilibre, et qu'ainsi, au vu des réalisations 2024, si le déséquilibre du budget annexe OCIAA devait être moins important, le montant de la subvention sera réduit en conséquence,

- ARTICLE 5 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18040-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_21 : Adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget annexe office de commerce, de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier :
- l'article L2311- 1 fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »,
- l'article L5211-1 : les dispositions du chapitre Ier du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre,

VU la délibération n°CC_231130_13 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

VU la délibération n°CC_231130_21 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition au préalable de la séance, à l'accueil de la Communauté de communes Lodévois et Larzac ainsi que par voie dématérialisée sur le lien drive du dossier du Conseil,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif de l'année 2024 du budget annexe office de commerce, de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture, conformément à la maquette budgétaire correspondante et à la présentation dans la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :

- au niveau des chapitres de la section de fonctionnement, un équilibre en dépenses et recettes pour un montant de quatre-vingt-huit mille-quatre-cent-six euros (88 406 €),
- au niveau des chapitres de la section d'investissement, un équilibre en dépenses et recettes pour un montant de zéro euros (0 €),
- sans reprise des résultats de l'exercice 2023 avant le vote du compte administratif 2023,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5%) des montants des dépenses réelles de chacune des sections, et dans ce cas, le Président informera le Conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance,

- ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Félicien VENOT demande un retour sur la tenue du salon des artisans créateurs de cette année. Jean-Luc REQUI demande à Françoise PASQUIER, directrice du pôle attractivité territoriale, d'exposer le bilan : il y a eu quatre-mille-trois-cents visiteurs, ce qui représente une légère baisse du nombre de visiteurs mais des recettes de billetterie plus conséquentes du fait qu'il y ait eu moins d'entrées gratuites. Le chiffre d'affaires des artisans a dépassé, contrairement aux années antérieures, le montant de dix-mille euros

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18018-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES A FPU dont la population est de 3500 habitants et plus : COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20001734100112

POSTE COMPTABLE : SCG COEUR D'HERAULT

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : OFFICE DE COMMERCE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	38
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	40
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	41
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	43

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	88 406,00	88 406,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	88 406,00	88 406,00

	TOTAL DU BUDGET (4)	88 406,00	88 406,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*281,09*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***281,09***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

TOTAL	**281,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**0,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**0,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	38 200,00	0,00	31 400,00	31 400,00	31 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	52 000,00	0,00	51 806,00	51 806,00	51 806,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 000,00	0,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**96 200,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**96 200,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*281,09*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***281,09***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**96 481,09**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**88 406,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 300,00	0,00	17 300,00	17 300,00	17 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	35 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	21 761,08	0,00	56 106,00	56 106,00	56 106,00
Total des recettes de gestion courante		**74 061,08**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**74 061,08**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**74 061,08**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**88 406,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	0,00	0,00
018	RSA		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			0,00	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			0,00	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	31 400,00		31 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	51 806,00		51 806,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5 200,00	0,00	5 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**88 406,00**	**0,00**	**88 406,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	88 406,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	0,00	0,00
018	RSA		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			0,00	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 300,00		17 300,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
72	*Production immobilisée*		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	15 000,00		15 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	56 106,00	0,00	56 106,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	*Transferts de charges*		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**88 406,00**	**0,00**	**88 406,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**88 406,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**281,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*281,09*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***281,09***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI* 040 = *DF* 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI* 041 = *RI* 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**281,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*281,09*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***281,09***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**96 481,09**	**0,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
011	Charges à caractère général (3)	38 200,00	0,00	0,00	31 400,00	31 400,00	0,00	31 400,00	31 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	52 000,00	0,00		51 806,00	51 806,00		51 806,00	51 806,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 000,00	0,00	0,00	5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**96 200,00**	**0,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**96 200,00**	**0,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*281,09*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**281,09**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**88 406,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**74 061,08**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 300,00	0,00	17 300,00	17 300,00	17 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	35 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	21 761,08	0,00	56 106,00	56 106,00	56 106,00
Total des recettes de gestion des services		**74 061,08**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**74 061,08**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**88 406,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*M= 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**96 481,09**	**0,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
011	Charges à caractère général (4)	38 200,00	0,00	0,00	31 400,00	31 400,00	0,00	31 400,00	31 400,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
62268	Autres honoraires, conseils	8 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 300,00	0,00		1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
6231	Annonces et insertions	4 100,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6234	Réceptions	6 550,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6236	Catalogues et imprimés	4 640,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	50,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	9 960,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	52 000,00	0,00		51 806,00	51 806,00		51 806,00	51 806,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00		170,00	170,00		170,00	170,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	800,00	0,00		610,00	610,00		610,00	610,00
64131	Rémunérations	35 000,00	0,00		37 100,00	37 100,00		37 100,00	37 100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	12 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 000,00	0,00		1 450,00	1 450,00		1 450,00	1 450,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 800,00	0,00		1 380,00	1 380,00		1 380,00	1 380,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100,00	0,00		96,00	96,00		96,00	96,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	6 000,00	0,00	0,00	5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
65568	Autres contributions	6 000,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**96 200,00**	**0,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - OFFICE DE COMMERCE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**96 200,00**	**0,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*281,09*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**281,09**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-8 pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043*).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**74 061,08**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	17 300,00	0,00	17 300,00	17 300,00	17 300,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	13 800,00	0,00	13 800,00	13 800,00	13 800,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	35 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74718	Autres participations Etat	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	21 761,08	0,00	56 106,00	56 106,00	56 106,00
756	Libéralités reçues	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	16 761,08	0,00	51 106,00	51 106,00	51 106,00
Total des recettes de gestion des services		**74 061,08**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**74 061,08**	**0,00**	**88 406,00**	**88 406,00**	**88 406,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF* 042 = *DI* 040) (*RF* 043 = *DF* 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-3i2 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**0,00**	I	**0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**		**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*		*0,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	III **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**0,00**	**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
29...	*Dépréciations des immobilisations*		
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33...	*En-cours de production de biens (5)*		
35...	*Stocks de produits (5)*		
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59...	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**0,00**
Solde	V = IV – II (8)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 59
Nombre de membres présents : 0 33
Nombre de suffrages exprimés : 0 44
VOTES :
Pour : 0 44
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 8 décembre 2023

Présenté par (1). Jean-Luc Roqui
A . lodève, le 14 décembre 2023,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A . lodève, le 14 décembre 2023,
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABRIC Michel	
AGUSSOL Jean Paul	
ALIBERT Damien	
BASCOUL Chantal	
BAÏSSET Martine	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadhila	
BERLENDIS Philippe	
BOSC David	
BOUSQUET Pierre-Paul	
BRAL Jean Michel	
CLARISSAC Jérôme	
COMBES Michel	
COUVELARD Jean-Christophe	
CROS Ludovic	
DRUART David	
~~DRUENE Michel~~ Carles Alain	
ENNADIFI Fatiha	
FABRE Daniel	
FALCOU Alain	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

GALEOTE Monique	
GOUDAL Joëlle	
GOUJON Bernard	
GOURMELON Izia	
GOUTELLE Antoine	
JAHNICH Bernard	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEMAIRE Guy	
LÉVÊQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
OLIVIER Françoise	
OLLIER Eric	
PAILHOUX Jean-Paul	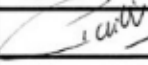
PEDROS Isabelle	
PERIGAULT Isabelle	
PRADEL Sophie	
REQUI Jean-Luc	
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROIG Frédéric	
ROMERO Sonia	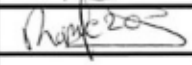
ROMO Christophe	
ROUQUETTE Damien	
ROUVEIROL Valérie	
SAUVIER Jean-Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SYZ Nathalie	
THERY Clément	
TRINQUIER Jean	
VALAT Jérôme	
VALETTE Daniel	
VAN DER HORST Claire	
VANEL Véronique	
VENOT Félicien	
VERDOL Marie-Laure	
VIALA Alain	

18 décembre 2023

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le V et de la publication le 20 décembre 2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

à Lodève, le 18 décembre 2023,

Jean-Luc ROQUI
Président

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC

[illegible] Place Fran[illegible] Morand - 34700 LO[illegible]
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 0[illegible]
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_22 : Adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget annexe ZAE-PAE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier :
- l'article L2311- 1 fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »,
- l'article L5211-1 : les dispositions du chapitre Ier du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre,

VU la délibération n°CC_231130_13 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

VU la délibération n°CC_231130_21 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition au préalable de la séance, à l'accueil de la Communauté de communes Lodévois et Larzac ainsi que par voie dématérialisée sur le lien drive du dossier du Conseil,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif de l'année 2024 du budget annexe ZAE/PAE, conformément à la maquette budgétaire correspondante et à la présentation dans la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :

- au niveau des chapitres de la section de fonctionnement, un équilibre en dépenses et recettes pour un montant de trois-cent-quatre-vingt-quatorze-mille vingt-neuf euros (394 029 €),
- au niveau des chapitres de la section d'investissement, un équilibre en dépenses et recettes pour un montant de trois-cent-quatre-vingt-onze-mille-vingt-neuf euros (391 029 €),
- sans reprise des résultats de l'exercice 2023 avant le vote du compte administratif 2023,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5%) des montants des dépenses réelles de chacune des sections, et dans ce cas, le Président informera le Conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance,

- ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Antoine GOUTELLE demande si la stratégie de la Communauté de communes d'installer des entreprises et non des investisseurs a été remise en cause au vu du bâtiment qui est sorti de terre sur la zone d'activités économiques des Arques. Jean-Luc REQUI informe que la promesse de vente était très antérieure à ce mandat et qu'effectivement il a signé l'acte en tout début de mandat : ce sont des investisseurs mais qui louent le bien à une entreprise avec le concours des services de la Communauté de communes. Jean-Luc REQUI précise aussi que le terrain a été vendu sans activité déterminée parce qu'il est vrai qu'à l'époque la demande était moins forte.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18020-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus :
COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20001734100104

POSTE COMPTABLE : SCG COEUR D'HERAULT

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : ZAE-PAE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 39
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 43
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 44
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 45

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	48
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	50

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	391 029,00	391 029,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	391 029,00	391 029,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	394 029,00	394 029,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	394 029,00	394 029,00

TOTAL DU BUDGET (4)	785 058,00	785 058,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	193 785,47	0,00	379 276,00	379 276,00	379 276,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**193 785,47**	**0,00**	**379 276,00**	**379 276,00**	**379 276,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	0,00	10 253,00	10 253,00	10 253,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**10 000,00**	**0,00**	**10 253,00**	**10 253,00**	**10 253,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**203 785,47**	**0,00**	**389 529,00**	**389 529,00**	**389 529,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*141 913,58*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***141 913,58***		***1 500,00***	***1 500,00***	***1 500,00***
TOTAL		**345 699,05**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**	**391 029,00**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**391 029,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	7 547,83	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**7 547,83**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**7 547,83**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*531 629,00*		*391 029,00*	*391 029,00*	*391 029,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***531 629,00***		***391 029,00***	***391 029,00***	***391 029,00***
TOTAL		**539 176,83**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**	**391 029,00**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**391 029,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**389 529,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	140 363,58	0,00	347,64	347,64	347,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**140 363,58**	**0,00**	**347,64**	**347,64**	**347,64**
66	Charges financières	1 550,00	0,00	1 152,36	1 152,36	1 152,36
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**141 913,58**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*531 629,00*		*391 029,00*	*391 029,00*	*391 029,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*1 550,00*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***533 179,00***		***392 529,00***	***392 529,00***	***392 529,00***
TOTAL		**675 092,58**	**0,00**	**394 029,00**	**394 029,00**	**394 029,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**394 029,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	531 629,00	0,00	391 029,00	391 029,00	391 029,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**531 629,00**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**	**391 029,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**531 629,00**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**	**391 029,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*141 913,58*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*1 550,00*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***143 463,58***		***3 000,00***	***3 000,00***	***3 000,00***
TOTAL		**675 092,58**	**0,00**	**394 029,00**	**394 029,00**	**394 029,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**394 029,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**389 529,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		10 253,00	*0,00*	10 253,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		379 276,00	*0,00*	379 276,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*1 500,00*	1 500,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**389 529,00**	***1 500,00***	**391 029,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**391 029,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	347,64		347,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*1 500,00*	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 152,36	*0,00*	1 152,36
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*391 029,00*	391 029,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**1 500,00**	***392 529,00***	**394 029,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**394 029,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*391 029,00*	391 029,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***391 029,00***	**391 029,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**391 029,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	391 029,00		391 029,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*1 500,00*	1 500,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*1 500,00*	1 500,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**391 029,00**	***3 000,00***	**394 029,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**394 029,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**345 699,05**	**0,00**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	193 785,47	0,00	0,00	379 276,00	379 276,00	0,00	379 276,00	379 276,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**193 785,47**	**0,00**	**0,00**	**379 276,00**	**379 276,00**	**0,00**	**379 276,00**	**379 276,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 000,00	0,00		10 253,00	10 253,00		10 253,00	10 253,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**10 253,00**	**10 253,00**	**0,00**	**10 253,00**	**10 253,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**203 785,47**	**0,00**	**0,00**	**389 529,00**	**389 529,00**	**0,00**	**389 529,00**	**389 529,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*141 913,58*			*1 500,00*	*1 500,00*		*1 500,00*	*1 500,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**141 913,58**			**1 500,00**	**1 500,00**		**1 500,00**	**1 500,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**391 029,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriennuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**531 629,00**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**	**391 029,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*531 629,00*		*391 029,00*	*391 029,00*	*391 029,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***531 629,00***		***391 029,00***	***391 029,00***	***391 029,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées	391 029,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI* 040 = *DF* 042).

(4) Les comptes 16, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI* 041 = *RI* 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**345 699,05**	**0,00**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	193 785,47	0,00	0,00	379 276,00	379 276,00	0,00	379 276,00	379 276,00
2128	Autres agencements et aménagements	193 785,47	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		379 276,00	379 276,00	0,00	379 276,00	379 276,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**193 785,47**	**0,00**	**0,00**	**379 276,00**	**379 276,00**	**0,00**	**379 276,00**	**379 276,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	10 000,00	0,00		10 253,00	10 253,00		10 253,00	10 253,00
1641	Emprunts en euros	10 000,00	0,00		10 253,00	10 253,00		10 253,00	10 253,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**10 253,00**	**10 253,00**	**0,00**	**10 253,00**	**10 253,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**203 785,47**	**0,00**	**0,00**	**389 529,00**	**389 529,00**	**0,00**	**389 529,00**	**389 529,00**

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - ZAE-PAE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*141 913,58*			*1 500,00*	*1 500,00*		*1 500,00*	*1 500,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*141 913,58*			*1 500,00*	*1 500,00*		*1 500,00*	*1 500,00*
33581	*Frais accessoires*	*116 513,58*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
33586	*Frais financiers*	*0,00*			*1 500,00*	*1 500,00*		*1 500,00*	*1 500,00*
3555	*Terrains aménagés*	*25 400,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**141 913,58**			**1 500,00**	**1 500,00**		**1 500,00**	**1 500,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**531 629,00**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**	**391 029,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*531 629,00*		*391 029,00*	*391 029,00*	*391 029,00*
3555	*Terrains aménagés*	*531 629,00*		*391 029,00*	*391 029,00*	*391 029,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***531 629,00***		***391 029,00***	***391 029,00***	***391 029,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI* 040 = *DF* 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI* 041 = *RI* 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**675 092,58**	**0,00**	**0,00**	**394 029,00**	**394 029,00**	**0,00**	**394 029,00**	**394 029,00**
011	Charges à caractère général (3)	140 363,58	0,00	0,00	347,64	347,64	0,00	347,64	347,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**140 363,58**	**0,00**	**0,00**	**347,64**	**347,64**	**0,00**	**347,64**	**347,64**
66	Charges financières	1 550,00	0,00		1 152,36	1 152,36		1 152,36	1 152,36
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 550,00**	**0,00**	**0,00**	**1 152,36**	**1 152,36**		**1 152,36**	**1 152,36**
Total des dépenses réelles		**141 913,58**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*531 629,00*			*391 029,00*	*391 029,00*		*391 029,00*	*391 029,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*1 550,00*			*1 500,00*	*1 500,00*		*1 500,00*	*1 500,00*
Total des dépenses d'ordre		**533 179,00**			**392 529,00**	**392 529,00**		**392 529,00**	**392 529,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**394 029,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**675 092,58**	**0,00**	**394 029,00**	**394 029,00**	**394 029,00**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	531 629,00	0,00	391 029,00	391 029,00	391 029,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**531 629,00**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**	**391 029,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**531 629,00**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**	**391 029,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*141 913,58*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*1 550,00*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
Total des recettes d'ordre		**143 463,58**		**3 000,00**	**3 000,00**	**3 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**394 029,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**675 092,58**	**0,00**	**0,00**	**394 029,00**	**394 029,00**	**0,00**	**394 029,00**	**394 029,00**
011	Charges à caractère général (4)	140 363,58	0,00	0,00	347,64	347,64	0,00	347,64	347,64
6015	Terrains à aménager	115 560,00	0,00		347,64	347,64	0,00	347,64	347,64
608	Frais sur terrains en cours aménagement	14 803,58	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**140 363,58**	**0,00**	**0,00**	**347,64**	**347,64**	**0,00**	**347,64**	**347,64**
66	Charges financières	1 550,00	0,00		1 152,36	1 152,36		1 152,36	1 152,36
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 550,00	0,00		1 152,36	1 152,36		1 152,36	1 152,36
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**1 550,00**	**0,00**	**0,00**	**1 152,36**	**1 152,36**		**1 152,36**	**1 152,36**
Total des dépenses réelles		**141 913,58**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**	**0,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*531 629,00*			*391 029,00*	*391 029,00*		*391 029,00*	*391 029,00*
71355	*Variat° stocks terrains aménagés*	*531 629,00*			*391 029,00*	*391 029,00*		*391 029,00*	*391 029,00*

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*1 550,00*			*1 500,00*	*1 500,00*		*1 500,00*	*1 500,00*
Total des dépenses d'ordre		**533 179,00**			**392 529,00**	**392 529,00**		**392 529,00**	**392 529,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	74,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	74,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**675 092,58**	**0,00**	**394 029,00**	**394 029,00**	**394 029,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	531 629,00	0,00	391 029,00	391 029,00	391 029,00
7015	Ventes de terrains aménagés	531 629,00	0,00	391 029,00	391 029,00	391 029,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**531 629,00**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**	**391 029,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**531 629,00**	**0,00**	**391 029,00**	**391 029,00**	**391 029,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*141 913,58*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*116 513,58*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
71355	*Variat° stocks terrains aménagés*	*25 400,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*1 550,00*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
796	*Transferts charges financières*	*1 550,00*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
Total des recettes d'ordre		**143 463,58**		**3 000,00**	**3 000,00**	**3 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043*).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
								Taux initial							
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**152 044,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					152 044,00									
0178XV011PR	CREDIT AGRICOLE	08/11/2010	13/12/2010	13/03/2011	152 044,00	F	Taux fixe à 2,95 %	2,950	2,983	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - ZAE-PAE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**152 044,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**42 883,62**					**10 253,00**	**1 152,36**	**0,00**	**45,46**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		42 883,62					10 253,00	1 152,36	0,00	45,46
017B0XV011PR	N	0,00	A-1	42 883,62	3,95	F	Taux fixe à 2.95 %	2,983	10 253,00	1 152,36	0,00	45,46
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**42 883,62**					**10 253,00**	**1 152,36**	**0,00**	**45,46**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	42 883,62	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**10 253,00**	I	**10 253,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**10 253,00**		**10 253,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	10 253,00		10 253,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**		**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*		*0,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**10 253,00**	**0,00**	**0,00**	**10 253,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	III **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**0,00**	**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*		
27...	*Autres immobilisations financières*		
28...	*Amortissement des immobilisations*		
29...	*Dépréciations des immobilisations*		
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33...	*En-cours de production de biens (5)*		
35...	*Stocks de produits (5)*		
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59...	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**10 253,00**
Ressources propres disponibles	IV	**0,00**
Solde	V = IV – II (8)	**-10 253,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 57
Nombre de membres présents : 0 33
Nombre de suffrages exprimés : 0 44
VOTES :
Pour : 0 44
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 8 décembre 2023,

Présenté par (1), Jean-Luc RAQUI
A , Lodève, le 14 décembre 2023,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire,
A , Lodève, le 14 décembre 2023,
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABRIC Michel	
AGUSSOL Jean Paul	
ALIBERT Damien	
BASCOUL Chantal	
BAÏSSET Martine	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadhila	
BERLENDIS Philippe	
BOSC David	
BOUSQUET Pierre-Paul	
BRAL Jean Michel	
CLARISSAC Jérôme	
COMBES Michel	
COUVELARD Jean-Christophe	
CROS Ludovic	
DRUART David	
~~DRUENE Michel~~ CHARLES. Alain.	
ENNADIFI Fatiha	
FABRE Daniel	
FALCOU Alain	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

GALEOTE Monique	
GOUDAL Joëlle	
GOUJON Bernard	
GOURMELON Izia	
GOUTELLE Antoine	
JAHNICH Bernard	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEMAIRE Guy	
LÉVÊQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
OLIVIER Françoise	
OLLIER Eric	
PAILHOUX Jean-Paul	
PEDROS Isabelle	
PERIGAULT Isabelle	
PRADEL Sophie	
REQUI Jean-Luc	
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROIG Frédéric	
ROMERO Sonia	
ROMO Christophe	
ROUQUETTE Damien	
ROUVEIROL Valérie	
SAUVIER Jean-Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SYZ Nathalie	
THERY Clément	
TRINQUIER Jean	
VALAT Jérôme	
VALETTE Daniel	
VAN DER HORST Claire	
VANEL Véronique	
VENOT Félicien	
VERDOL Marie-Laure	
VIALA Alain	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18 décembre 2023 et de la publication le 20 décembre 2023,

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

à Lodève, le 14 décembre 2023,
Jean-Luc Roqui
Président.

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC

Place Fra[illegible]s Morand - 34700 LO[illegible]
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 0[illegible]
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_23 : Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'année 2024 du budget annexe de l'eau potable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-3 autorisant les communes à utiliser la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) dans le but de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles,

VU la délibération n°CC_20170425_016 du Conseil communautaire du 25 avril 2017, approuvant le règlement financier des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP),

VU la délibération n°CC_230704_13 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023, approuvant la modification des APCP pour l'année 2023 du budget annexe du service de l'eau potable, dans le cadre du vote du budget supplémentaire 2023,

CONSIDÉRANT que la procédure des AP et CP pour les crédits de la section d'investissement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire :

- cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements,
- elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

CONSIDÉRANT qu'une première délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement et que dès cette délibération, l'exécution peut commencer,

CONSIDÉRANT que les bilans annuels de l'exécution des APCP sont présentés en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des AP et AE fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif ou du budget supplémentaire,

CONSIDÉRANT que toutes autres modifications, révision, annulation, clôture doivent également faire l'objet d'une délibération,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : AUTORISE l'actualisation des autorisations de programme du budget annexe du service de l'eau potable et la répartition des crédits de paiement correspondants sur les exercices 2023 et suivants, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

N°	N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/N)	CP ouverts BP/BS 2023	Révision CP 2023	CP révisés 2023	CP 2024	Restes à financer (exercices>N+1)
1	Schéma Directeur Intercommunal Eau Potable	130 000,00 €	270 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	-150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €
2	Travaux de renouvellement, de réhabilitation des réseaux (dont réseaux fuyards) et d'interconnexions	2 546 445,00 €	5 000 000,00 €	7 546 445,00 €	72 800,35 €	2 155 000,00 €	-2 000 000,00 €	155 000,00 €	2 232 500,00 €	5 086 144,65 €
3	Travaux de mise en conformité et de sécurisation (liés aux DUP)	275 700,00 €		275 700,00 €	0,00 €	47 000,00 €	-43 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	271 700,00 €
4	Travaux de réhabilitation des équipements (hors DUP)	480 000,00 €		480 000,00 €	0,00 €	122 500,00 €	0,00 €	122 500,00 €	15 000,00 €	342 500,00 €
5	Constructions de divers équipements	410 000,00 €		410 000,00 €	0,00 €	320 000,00 €	0,00 €	320 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €
TOTAUX		**3 842 145,00 €**	**5 270 000,00 €**	**9 112 145,00 €**	**72 800,35 €**	**2 794 500,00 €**	**-2 193 000,00 €**	**601 500,00 €**	**2 487 500,00 €**	**5 950 344,65 €**

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18030-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_24 : Adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget annexe du service public de l'eau potable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier :
- l'article L2311- 1 fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »,
- l'article L5211-1 : les dispositions du chapitre 1er du livre 1er de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre,

VU la délibération n°CC_231130_13 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

VU la délibération n°CC_231130_21 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition, au préalable de la séance, à l'accueil de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, ainsi que par voie dématérialisée sur le lien drive du dossier du Conseil,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif de l'année 2024 du budget annexe du service de l'eau potable, conformément à la maquette budgétaire correspondante et à la présentation dans la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :
- au niveau des chapitres de la section d'exploitation, un montant de trois-millions-trois-cent-dix-huit-mille euros (3 318 000 €),
- au niveau des chapitres de la section d'investissement, un montant de trois-millions-six-cent-quatre-vingt-six-mille-cent-quarante-cinq euros (3 686 145 €),

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5%) des montants des dépenses réelles de chacune des sections, et dans ce cas, le Président informera le Conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance,

- ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18022-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

14/12/2023

Budgets primitifs 2024
EAU ET ASSAINISSEMENT
Note synthétique

Communauté de Communes Lodévois et Larzac

Table des matières

1. BUDGET EAU POTABLE 2
- Récapitulatif de la section d'exploitation 2
- LES DÉPENSES d'exploitation 2
- LES RECETTES d'exploitation 2
- Les produits des services (chapitre 70) : 2 900 000 € 2
- Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) : 410 000 € 3
- Épargnes 3
- Récapitulatif de la section d'investissement 4
- PRÉVISIONS DES INVESTISSEMENTS 2024 5
- Enveloppe globale prévisionnelle des dépenses d'équipements 2024 : 2 683 100 € 5
- AP/CP 2024 5
- LA DETTE 5
- État de la dette EAU POTABLE au 31/12/2023 5
- Dette par type de risque au 31/12/2023 6
- Dette par prêteur 6

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF 8
- LES DÉPENSES d'exploitation 8
- LES RECETTES d'exploitation 8
- Les produits des services (chapitre 70) : 1 609 000 € 8
- Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) : 295 000 € 8
- ÉPARGNES 9
- Récapitulatif de la section d'investissement 10
- Rappel des AP/CP 2023 11
- LA DETTE 11
- État de la dette ASSAINISSEMENT au 31/12/2023 11
- Dette par type de risque 12
- Dette par prêteur 12

3. SPANC 14

1. BUDGET EAU POTABLE

Récapitulatif de la section d'exploitation

SECTION D'EXPLOITATION

EXPLOITATION dépenses

Chapitre	Budget total 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition 2024
011 - Charges à caractère général	1 028 100	1 055 000	1 030 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 162 600	1 162 600	1 200 000,00
014 - Atténuations de produits	280 000	280 000	250 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	47 740	35 000	38 000,00
Total des dépenses de gestion courante	2 518 440	2 532 600	2 518 000,00
66 - Charges financières	180 000	163 291	195 000,00
67 - Charges exceptionnelles	74 238	40 000	5 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000	10 000	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation	2 782 678,00	2 745 890,84	2 718 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 106 599		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	888 000	888 000	600 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	1 994 599	888 000	600 000,00
TOTAL dépenses d'exploitation	4 777 276,97	3 633 890,84	3 318 000,00

EXPLOITATION recettes

Chapitre	Budget total 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 656 675	2 600 000	2 900 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	6 116	6 116	8 000,00
76 - Produits financiers	0	0	
013 - Atténuations de charges	0	0	0,00
Total des recettes de gestion courante	2 662 791	2 606 116	2 908 000,00
77 - Recettes exceptionnelles	0		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation	2 662 791	2 606 116	2 908 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000	270 000	410 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation	270 000,00	270 000,00	410 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 844 485,97		
TOTAL des recettes d'exploitation	4 777 276,97	2 876 116,00	3 318 000,00

LES DÉPENSES d'exploitation

Les dépenses prévisionnelles 2024 de gestion courante présentent un montant global légèrement inférieur à 2023, une diminution des dépenses d'électricité à hauteur de 30% par rapport à 2023 ayant été annoncée pour 2024.

Les dotations aux amortissements devront être abondées au budget supplémentaire, après le vote du compte administratif et l'affectation des résultats (environ 200 000 €)

LES RECETTES d'exploitation

Les produits des services (chapitre 70) : 2 900 000 €

Le montant estimé en 2024 tient compte des augmentations des nouveaux tarifs uniques (1,50 € HT /m3 et 85 € HT/abonnement) sur l'ensemble du territoire.

Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) : 410 000 €

Les opérations d'ordre du chapitre 042 comprennent :

- Les amortissements de subventions
- L'intégration des travaux en régie

Les dotations 2023 intègrent les nouvelles subventions encaissées en 2021 et 2022.

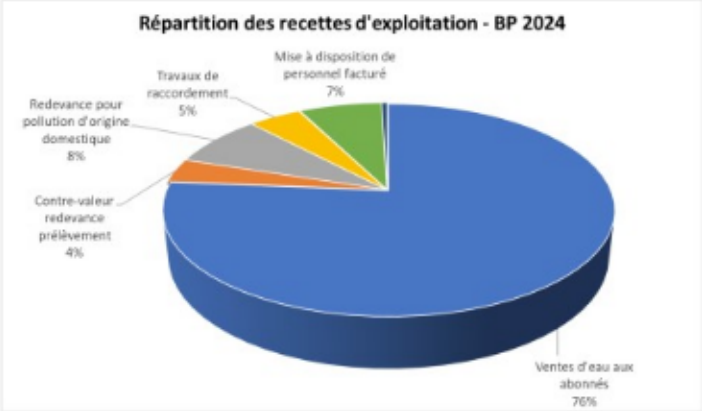

Épargnes

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - EAU POTABLE

Libellé	Budget total 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition 2024
70 Produits des services et ventes diverses	2 656 675,00	2 600 000,00	2 900 000,00
75 Autres produits de gestion courante	6 116,00	6 116,00	8 000,00
013 Atténuation de charges	-00	-00	-00
Recettes courantes de fonctionnement (1)	**2 662 791,00**	**2 606 116,00**	**2 908 000,00**
011 Charges à caractère général	1 028 100,00	1 055 000,00	1 030 000,00
012 Charges de personnel	1 162 600,00	1 162 600,00	1 200 000,00
014 Atténuation de produits	280 000,00	280 000,00	250 000,00
65 Autres charges de gestion courante	47 740,00	35 000,00	38 000,00
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles	**2 518 440,00**	**2 532 600,00**	**2 518 000,00**
Epargne courante(3) =(1) - (2)	**144 351,00**	**73 516,00**	**390 000,00**
66 Charges financières	180 000,00	163 290,84	195 000,00
76 Produits financiers	-00	-00	
Résultat financier (4)	**-180 000,00**	**-163 290,84**	**-195 000,00**
Charges exceptionnelles et provisions semi-budgétaire (67,68 et 69)	74 238,00	40 000,00	5 000,00
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	-00	-00	
Résultat exceptionnel (5)	**-74 238,00**	**-40 000,00**	**-5 000,00**
Epargne Brute(6) = (3 épargne courante)+(4 résultat financier)+(5 résultat exceptionnel)	**-109 887,00**	**-129 774,84**	**190 000,00**
Remboursement du capital de la dette (7)	330 000,00	320 000,00	356 045,00
Epargne Nette(8) = (6) - (7)	**-439 887,00**	**-449 774,84**	**-166 045,00**

Récapitulatif de la section d'investissement

INVESTISSEMENT Dépenses

Chapitre	TOTAL BUDGET 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition 2024
020- Dépenses imprévues	-00,00	-00	
20 - Immobilisations incorporelles	389 416,33	157 772,12	329 600,00
204 - Subventions d'équipement versées	-00,00		
21 - Immobilisations corporelles	3 139 734,13	1 788 000,00	2 353 500,00
22 – immobilisations reçues en affectation	-00,00		
23 - Immobilisations en cours	200 000,00	-00	
Total des dépenses d'équipement	3 729 150	1 945 772	2 683 100
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-00,00		
13 - Subventions d'investissement reçues	-00,00		
16 - Emprunts et dettes assimilées	330 000,00	320 000,00	356 045,00
27 – Autres immobilisations financières	-00,00		
Total des dépenses financières	330 000,00	320 000,00	356 045,00
458112 - Opérations sous mandat Poteaux incendie	13 798,00	-00	30 000,00
458113 - Opérations sous mandat MOD Tvx voirie Fumel - Cne	-00,00	-00	82 000,00
458114- Opérations sous mandat MOD Tvx voirie Fumel - CD	-00,00	-00	125 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	4 072 948,46	2 265 772,12	3 276 145,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000,00	270 000,00	410 000,00
041 – Opérations patrimoniales	-00,00		
Total des dépenses d'ordre d'investissement	270 000,00	270 000,00	410 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-00,00		
TOTAL des dépenses d'investissement	4 342 948,46	2 535 772,12	3 686 145,00

INVESTISSEMENT Recettes

Chapitre	TOTAL BUDGET 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition BP 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-00,00		
13 - Subventions d'investissement reçues	1 054 300,84	614 911,00	900 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	623 944,88	287 500,00	1 949 145,00
21 - Immobilisations corporelles	-00,00		
23 - Immobilisations en cours	-00,00		
Total recettes d'équipement	1 678 245,72	902 411,00	2 849 145,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-00,00		
165 – dépôts et cautionnements reçus	-00,00		
024 - Produits de cessions	-00,00		
27 – Autres immobilisations financières	-00,00		
Total recettes financières	-00	-00	-00
458212 - Opérations sous mandat Poteaux incendie	13 600,00	12 100,00	30 000,00
458213 - Opérations sous mandat MOD Tvx voirie Fumel - Cne			82 000,00
458214- Opérations sous mandat MOD Tvx voirie Fumel - CD			125 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	1 691 845,72	914 511,00	3 086 145,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 128 382,84		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	888 000,00	888 000,00	600 000,00
041 – Opérations patrimoniales	-00,00		
Total des recettes d'ordre d'investissement	2 016 382,84	888 000,00	600 000,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	634 719,90		
TOTAL des recettes d'investissement	4 342 948,46	1 802 511,00	3 686 145,00

Montant de l'emprunt d'équilibre qui sera désaffecté au BS dans le cadre de la reprise des résultats 2023 ainsi que des nouvelles subventions attribuées courant 2024.

PRÉVISIONS DES INVESTISSEMENTS 2024

Enveloppe globale prévisionnelle des dépenses d'équipements 2024 : 2 683 100 €

Cette enveloppe comprend notamment les projets d'études et travaux suivants :

Études

Étude pour le traitement de la turbidité sur l'UDI de Payrols

Étude de prospection de ressources complémentaires pour l'UDI de Payrols

Schéma directeur AEP

Travaux

Lodève, avenue de Fumel : Travaux de renouvellement des réseaux AEP et branchements

Maîtrise d'ouvrage déléguée : travaux de voirie avenue de Fumel à Lodève – convention avec le département et la commune de Lodève

Lauroux : Création d'un réseau de distribution AEP et déplacement des branchements (Mayres, Haut de Mayres)

Poujols : renouvellement canalisation et branchements AEP

SIELL : renouvellement des compteurs abonnés

SIELL : Mise en conformité des Déclarations d'Utilité Publique

Et d'autres travaux éventuels sur les communes suivant les taux de subvention qui pourront être accordés,

Ainsi que des acquisitions de matériels techniques nécessaires à la mise en conformité de certaines installations.

L'enveloppe prévisionnelle 2024 comprend également le solde des opérations de travaux en cours approuvées dans le cadre d'autorisation de programme et crédits de paiement en 2023.

Subventions 2024

La communauté de communes bénéficie de taux de subventions bonifiés de l'Agence de l'Eau (allant jusqu'à 70%) dans le cadre du contrat ZRR (zones de revitalisation rurale). Pour ce faire, il faut que l'opération de travaux figure en priorité 1 du schéma directeur existant (ou en 2 si la priorité 1 a déjà été réalisée…).

AP/CP 2024

N°	N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/N)	CP ouverts BP/BS 2023	Révision CP 2023	CP révisés 2023	CP 2024	Restes à financer (exercices>N+1)
1	Schéma Directeur Intercommunal Eau Potable	130 000,00 €	270 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	-150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €
2	Travaux de renouvellement, de réhabilitation des réseaux (dont réseaux fuyants) et d'interconnexions	2 546 445,00 €	5 000 000,00 €	7 546 445,00 €	72 800,35 €	2 155 000,00 €	-2 000 000,00 €	155 000,00 €	2 232 500,00 €	5 086 144,65 €
3	Travaux de mise en conformité et de sécurisation (liés aux DUP)	275 700,00 €		275 700,00 €	0,00 €	47 000,00 €	-43 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	271 700,00 €
4	Travaux de réhabilitation des équipements (hors DUP)	460 000,00 €		460 000,00 €	0,00 €	122 500,00 €	0,00 €	122 500,00 €	15 000,00 €	342 500,00 €
5	Constructions de divers équipements	410 000,00 €		410 000,00 €	0,00 €	320 000,00 €	0,00 €	320 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €
	TOTAUX	3 842 145,00 €	5 270 000,00 €	9 112 145,00 €	72 800,35 €	2 794 500,00 €	-2 193 000,00 €	601 500,00 €	2 487 500,00 €	5 950 344,65 €

LA DETTE

État de la dette EAU POTABLE au 31/12/2023

Le remboursement du capital de la dette eau potable est évalué à 320 000 € en 2023 (intégrant le remboursement de l'échéance de l'Agence de l'Eau au titre de l'avance consentie pour le SIG).

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 757 024.63 €	3,25 %	27 ans et 6 mois	14 ans et 4 mois	34

Evolution annuelle du taux moyen (en %)

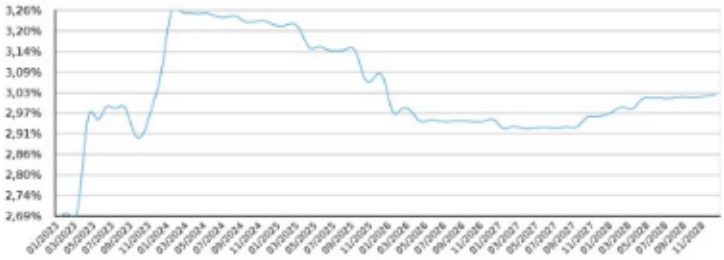

Dette par type de risque au 31/12/2023

La dette du budget eau potable est exposée à 40% au risque de taux sur le livret A (passé de 0.5% à 3% en deux ans)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	3 257 103.02 €	56,58 %	2,62 %
Variable	250 056.89 €	4,34 %	6,80 %
Livret A	2 249 864.72 €	39,08 %	3,76 %
Ensemble des risques	**5 757 024.63 €**	**100,00 %**	**3,25 %**

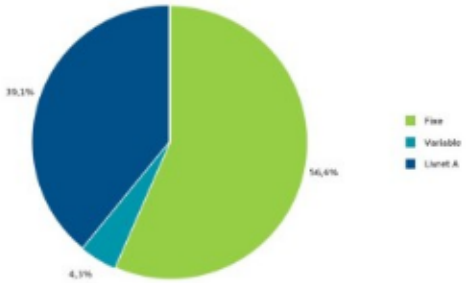

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	2 712 837.57 €	47,12 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 249 864.72 €	39,08 %	
CAISSE D'EPARGNE	506 043.86 €	8,79 %	
SFIL CAFFIL	227 678.48 €	3,95 %	
Agence de l'eau Seine Normandie	60 600.00 €	1,05 %	
Ensemble des prêteurs	**5 757 024.63 €**	**100,00 %**	-

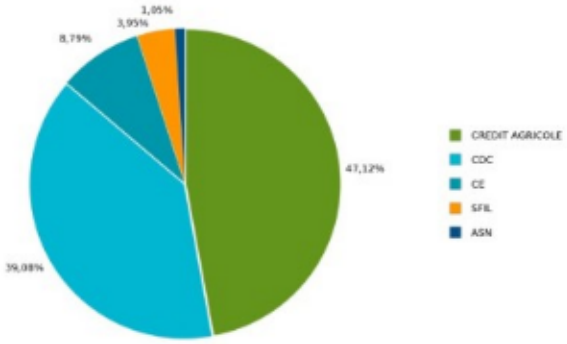
1,05%
3,95%
8,79%
47,12%
39,08%
CREDIT AGRICOLE
CDC
CE
SFIL
ASN

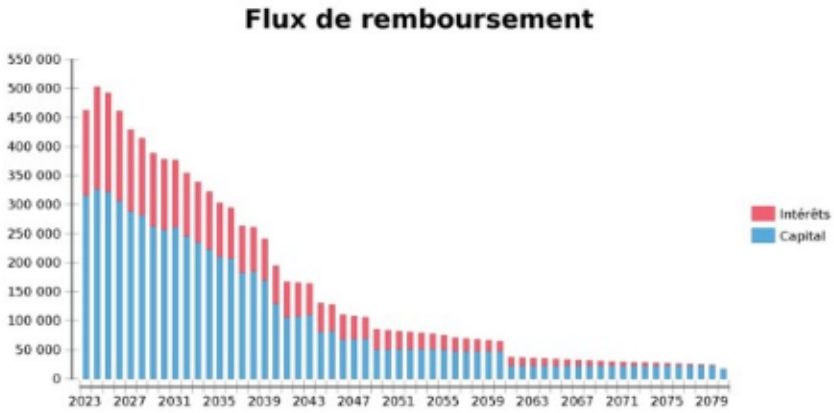
Flux de remboursement
550 000
500 000
450 000
400 000
350 000
300 000
250 000
200 000
150 000
100 000
50 000
0
2023 2027 2031 2035 2039 2043 2047 2051 2055 2059 2063 2067 2071 2075 2079
Intérêts
Capital

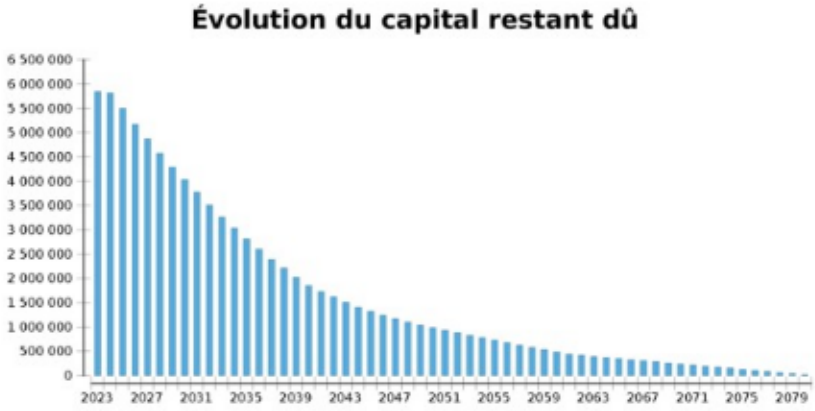
Évolution du capital restant dû
6 500 000
6 000 000
5 500 000
5 000 000
4 500 000
4 000 000
3 500 000
3 000 000
2 500 000
2 000 000
1 500 000
1 000 000
500 000
0
2023 2027 2031 2035 2039 2043 2047 2051 2055 2059 2063 2067 2071 2075 2079

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXPLOITATION dépenses

Chapitre	Budget total 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition 2024
011 - Charges à caractère général	415 000	654 775	592 475
012 - Charges de personnel et frais assimilés	482 750	482 300	492 405
014 - Atténuations de produits	91 000	91 000	92 820
65 - Autres charges de gestion courante	41 150	10 000	35 000
Total des dépenses de gestion courante	1 029 900	1 238 075	1 212 700
66 - Charges financières	168 000	155 346	171 000
67 - Charges exceptionnelles	30 000	20 000	3 300
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	14 000	14 000	0
Total des dépenses réelles d'exploitation	**1 241 900**	**1 427 421**	**1 387 000**
023 - Virement à la section d'investissement	559 843		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	585 000	585 000	532 000
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	1 144 843	585 000	532 000
002 - Déficit d'exploitation reporté N-1			
TOTAL dépenses d'exploitation	**2 386 743**	**2 012 421**	**1 919 000**

EXPLOITATION recettes

Chapitre	Budget total 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 439 000	1 400 000	1 609 000
74 - Participations	30 000	0	15 000
75 - Autres produits de gestion courante	0	2	0
013 - Atténuations de charges	0		0
Total des recettes de gestion courante	1 469 000	1 400 002	1 624 000
77 - Produits exceptionnels	0	11 380	0
Total des recettes réelles d'exploitation	**1 469 000**	**1 411 382**	**1 624 000**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 000	286 000	295 000
Total des recettes d'ordre d'exploitation	286 000	286 000	295 000
002 - Excédent d'exploitation reporté N-1	881 743		
TOTAL des recettes d'exploitation	**2 636 743**	**1 697 382**	**1 919 000**

LES DÉPENSES d'exploitation

Les dépenses prévisionnelles 2024 de gestion courante présentent un montant global légèrement inférieur à 2023, une diminution des dépenses d'électricité à hauteur de 30% par rapport à 2023 ayant été annoncée pour 2024 (l'équipement le plus consommateur étant la STEP de Lodève).

LES RECETTES d'exploitation

Les produits des services (chapitre 70) : 1 609 000 €

Le montant estimé en 2024 tient compte des augmentations des nouveaux tarifs uniques (1,30 € HT /m3 et 70 € HT/abonnement) sur l'ensemble du territoire.

Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) : 295 000 €

Les opérations d'ordre du chapitre 042 comprennent :

Les amortissements de subventions intégrant les nouvelles subventions encaissées en 2021 et 2022.

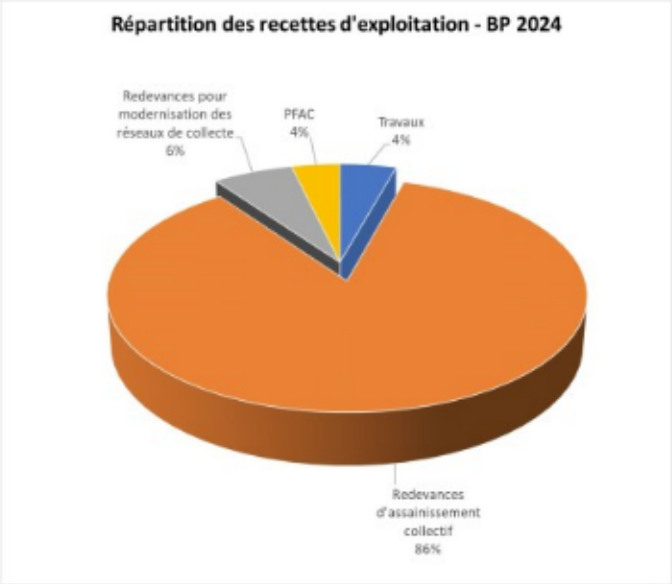

ÉPARGNES

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Libellé	Budget total 2023	CA prévisionnel 2023	Propositions 2024
70 Produits des services et ventes diverses	1 439 000	1 400 000	1 609 000
74 Dotations et subventions	30 000	-00	15 000
75 Autres produits de gestion courante	-00	2	-00
013 Atténuation de charges	-00	-00	-00
Recettes courantes de fonctionnement (1)	**1 469 000**	**1 400 002**	**1 624 000**
011 Charges à caractère général	415 000	654 775	592 475
012 Charges de personnel	482 750	482 300	492 405
014 Atténuation de produits	91 000	91 000	92 820
65 Autres charges de gestion courante	41 150	10 000	35 000
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles(	**1 029 900**	**1 238 075**	**1 212 700**
Epargne courante(3) =(1) - (2)	**439 100**	**161 927**	**411 300**
66 Charges financières 76 Produits financiers	168 000	155 346	171 000
Résultat financier (4)	**-168 000**	**-155 346**	**-171 000**
Charges exceptionnelles et provisions semi-budgétaire (67,68 et 69)	30 000	20 000	3 300
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	-00	11 380	
Résultat exceptionnel (5)	**-30 000**	**-8 620**	**-3 300**
Epargne Brute(6) = (3 épargne courante)+(4 résultat financier)+(5 résultat exceptionnel)	**241 100**	**-2 039**	**237 000**
Remboursement du capital de la dette (7)	245 000	239 496	250 000
Epargne Nette(8) = (6) - (7)	**-3 900**	**-241 535**	**-13 000**

Récapitulatif de la section d'investissement

INVESTISSEMENT Dépenses

Chapitre	Budget total 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition 2024
20 - Immobilisations incorporelles	518 703	142 584	
204 - Subventions d'équipement versées	0		
21 - Immobilisations corporelles	1 234 255	214 872	2 500 000
22 – immobilisations reçues en affectation	0		
23 - Immobilisations en cours	830 000	243 451	
Total des dépenses d'équipement	2 582 958	600 907	2 500 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0		
13 - Subventions d'investissement reçues	0		
16 - Emprunts et dettes assimilées	245 000	239 496	250 000
27 – Autres immobilisations financières	0		
Total des dépenses financières	245 000	239 496,00	250 000
458115 - MOD mise en séparatif réseau asst / pluvial Lodève			110 000
Total des dépenses réelles d'investissement	**2 827 958**	**840 403**	**2 860 000**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 000	286 000	295 000
041 – Opérations patrimoniales	0		
Total des dépenses d'ordre d'investissement	286 000	286 000	295 000
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
TOTAL des dépenses d'investissement	**3 113 958**	**1 126 403**	**3 155 000**

INVESTISSEMENT Recettes

Chapitre	Budget total 2023	CA prévisionnel 2023	Proposition 2024
13 - Subventions d'investissement reçues	1 239 340	179 876	1 500 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	38 610	0	1 013 000
21 - Immobilisations corporelles	0		
23 - Immobilisations en cours	0		
Total recettes d'équipement	1 277 950	179 876,00	2 513 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	
165 – dépôts et cautionnements reçus	0		
024 - Produits de cessions	0		
27 – Autres immobilisations financières	0		
Total recettes financières	0	-00	-00
458215 - MOD mise en séparatif réseau asst / pluvial Lodève			110 000
Total des recettes réelles d'investissement	**1 277 950**	**179 876**	**2 623 000**
021 - Virement de la section de fonctionnement	559 843		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	585 000	585 000	532 000
041 – Opérations patrimoniales	0		
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 144 843	585 000,00	532 000
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	691 104		
TOTAL des recettes d'investissement	**3 113 898**	**764 876,00**	**3 155 000**

Montant de l'emprunt d'équilibre qui sera désaffecté en grande partie au BS dans le cadre de la reprise des résultats 2023.

Enveloppe globale prévisionnelle des dépenses d'équipements 2024 : 2 500 000 €

Cette enveloppe comprend notamment les projets d'études et travaux suivants :

Études

Schéma directeur Assainissement collectif

Travaux

Le Puech, Mas Delon : création d'une STEP et réseaux eaux usées

Lodève : avenue de Fumel : Travaux de renouvellement réseaux eaux usées et branchements ainsi que la mise en séparatif réseau eaux usées / pluvial

Maîtrise d'ouvrage déléguée : travaux de pluvial avenue de Fumel à Lodève – convention avec la commune de Lodève

La Vacquerie : travaux de renouvellement de la STEP et réseaux d'eaux usées

Fozieres : travaux de renouvellement de la STEP

Le Bosc : Travaux de réhabilitation de la STEP à Salelles

Villecun création d'une STEP + réseaux eaux usées

Et d'autres travaux éventuels sur les communes suivant les taux de subvention qui pourront être accordés,

ainsi que des acquisitions de matériels techniques nécessaires à la mise en conformité de certaines installations.

L'enveloppe prévisionnelle 2024 comprend également le solde des opérations de travaux en cours approuvées dans le cadre d'autorisation de programme et crédits de paiement en 2023.

Rappel des AP/CP 2023

N°	N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'AP sur l'exercice N	Total AP cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/N)	CP ouverts BP/BS 2023	Révision CP 2023	CP révisés 2023	CP 2024	Restes à financer (exercices >N+1)
1	Schéma Directeur Intercommunal de l'assainissement collectif	210 000,00 €	390 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	-140 000,00 €	0,00 €	260 000,00 €	350 000,00 €
2	Réhabilitation des réseaux existants	1 685 775,00 €	0,00 €	1 685 775,00 €	268 297,59 €	1 220 052,00 €	-1 200 052,00 €	20 000,00 €	1 056 100,00 €	335 377,41 €
3	Etudes et travaux de mise à niveau de stations de traitement des eaux usées	890 000,00 €		890 000,00 €	15 042,10 €	55 000,00 €	56 000,00 €	91 000,00 €	74 000,00 €	709 957,90 €
4	Etudes et travaux constructions de stations de traitement des eaux usées	2 205 075,00 €		2 205 075,00 €	793 714,71 €	1 008 000,00 €	-800 000,00 €	208 000,00 €	862 000,00 €	341 360,29 €
	TOTAUX	4 990 850,00 €	390 000,00 €	5 380 850,00 €	1 077 054,40 €	2 409 052,00 €	-2 094 052,00 €	325 000,00 €	2 242 100,00 €	1 736 695,60 €

LA DETTE

État de la dette ASSAINISSEMENT au 31/12/2023

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 840 061.50 €	3,43 %	27 ans et 4 mois	14 ans et 5 mois	35

Evolution annuelle du taux moyen (en %)

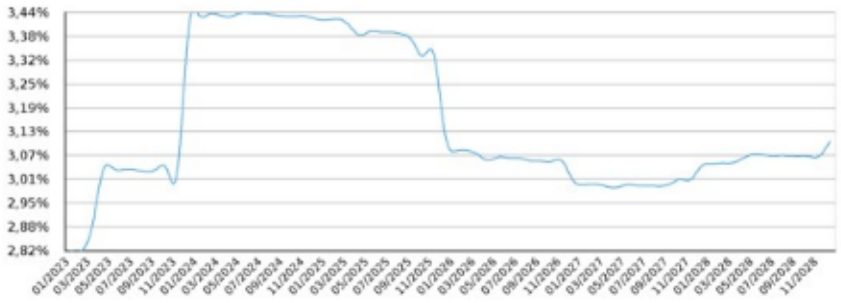

Dette par type de risque

La dette du budget assainissement collectif est exposée à 60% au risque de taux sur le livret A (passé de 0.5% à 3% en deux ans)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	1 811 367.45 €	37,42 %	2,85 %
Variable	14 724.26 €	0,30 %	4,51 %
Livret A	3 013 969.79 €	62,27 %	3,78 %
Ensemble des risques	**4 840 061.50 €**	**100,00 %**	**3,43 %**

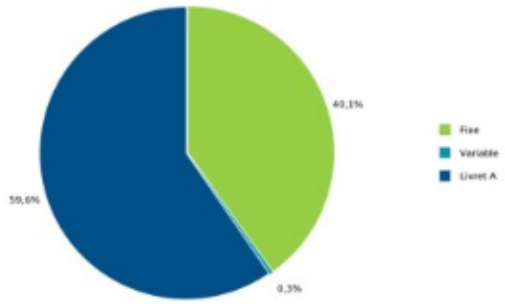

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 090 045.51 €	63,84 %	
CREDIT AGRICOLE	917 711.87 €	18,96 %	
CAISSE D'EPARGNE	585 222.54 €	12,09 %	
SFIL CAFFIL	247 081.58 €	5,10 %	
Ensemble des prêteurs	**4 840 061.50 €**	**100,00 %**	**-**

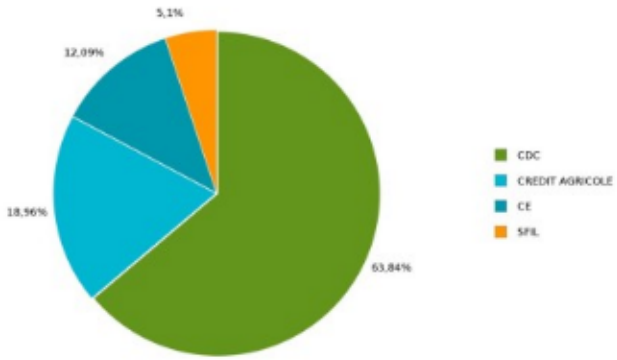

Flux de remboursement

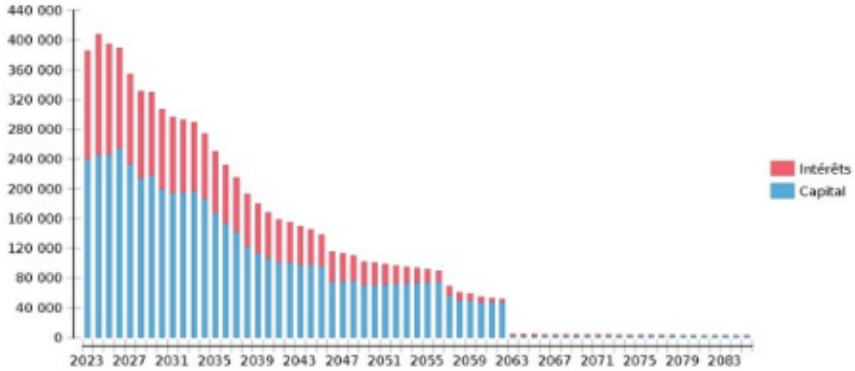

Évolution du capital restant dû

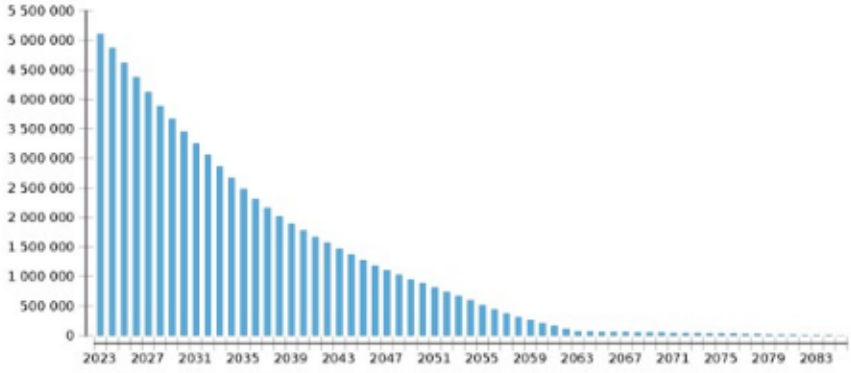

3. SPANC

Le budget SPANC s'équilibre à 45 000 € :

- 45 000 € en exploitation
- 0 € en investissement

Le budget annexe SPANC poursuivra le cycle de contrôle des installations d'assainissement non collectifs.

En 2024, sont programmées une vingtaine de visites de conception et plus de 250 visites de contrôle d'installations.

Les recettes des visites devront couvrir les coûts de service correspondants.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20001734100146	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES A FPU dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

POSTE COMPTABLE DE : SGC COEUR D'HERAULT

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : BUDGET EAU POTABLE (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 18

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-21 783,87	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) -21 783,87
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	-21 783,87	-21 783,87

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	15 280,00	-110 739,92
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 126 019,92
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	15 280,00	15 280,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-6 503,87	-6 503,87

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 028 100,00	0,00	0,00	0,00	1 028 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 162 600,00	0,00	0,00	0,00	1 162 600,00
014	Atténuations de produits	280 000,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
65	Autres charges de gestion courante	47 740,00	0,00	0,00	0,00	47 740,00
Total des dépenses de gestion des services		**2 518 440,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 518 440,00**
66	Charges financières	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
67	Charges exceptionnelles	74 238,00	0,00	0,00	0,00	74 238,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**2 782 678,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 782 678,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*1 126 382,84*		*-21 783,87*	*-21 783,87*	*1 106 598,97*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*888 000,00*		*0,00*	*0,00*	*888 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 016 382,84***		***-21 783,87***	***-21 783,87***	***1 994 598,97***
TOTAL		**4 799 060,84**	**0,00**	**-21 783,87**	**-21 783,87**	**4 777 276,97**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 777 276,97

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 656 675,00	0,00	0,00	0,00	2 656 675,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 116,00	0,00	0,00	0,00	6 116,00
Total des recettes de gestion des services		**2 662 791,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 662 791,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 662 791,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 662 791,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*270 000,00*		*0,00*	*0,00*	*270 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***270 000,00***		***0,00***	***0,00***	***270 000,00***
TOTAL		**2 932 791,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 932 791,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 844 485,97

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 777 276,97

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 724 598,97

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042* – *RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040* – *DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	389 416,33	0,00	0,00	0,00	389 416,33
21	Immobilisations corporelles	3 139 734,13	0,00	0,00	0,00	3 139 734,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**3 729 150,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 729 150,46**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	330 000,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**330 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**330 000,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**13 798,00**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**	**29 078,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**4 072 948,46**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**	**4 088 228,46**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*270 000,00*		*0,00*	*0,00*	*270 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***270 000,00***		***0,00***	***0,00***	***270 000,00***
	TOTAL	**4 342 948,46**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**	**4 358 228,46**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 358 228,46

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	1 054 300,84	0,00	0,00	0,00	1 054 300,84
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	749 964,80	0,00	-104 236,05	-104 236,05	645 728,75
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**1 804 265,64**	**0,00**	**-104 236,05**	**-104 236,05**	**1 700 029,59**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**13 600,00**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**	**28 880,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**1 817 865,64**	**0,00**	**-88 956,05**	**-88 956,05**	**1 728 909,59**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*1 128 382,84*		*-21 783,87*	*-21 783,87*	*1 106 598,97*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*888 000,00*		*0,00*	*0,00*	*888 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***2 016 382,84***		***-21 783,87***	***-21 783,87***	***1 994 598,97***
	TOTAL	**3 834 248,48**	**0,00**	**-110 739,92**	**-110 739,92**	**3 723 508,56**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	634 719,90

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 358 228,46

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**1 724 598,97**

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*-21 783,87*	-21 783,87
	Dépenses d'exploitation – Total	**0,00**	***-21 783,87***	**-21 783,87**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	-21 783,87

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	15 280,00	*0,00*	15 280,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**15 280,00**	***0,00***	**15 280,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 280,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**-21 783,87**
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**-21 783,87**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-104 236,05	*0,00*	-104 236,05
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	15 280,00	*0,00*	15 280,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*-21 783,87*	-21 783,87
	Recettes d'investissement – Total	**-88 956,05**	***-21 783,87***	**-110 739,92**

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**126 019,92**
AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**15 280,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**1 028 100,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	36 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	302 700,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	15 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	10 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	22 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	50 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	15 200,00	0,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	2 200,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	16 500,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	5 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	250 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	16 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	15 800,00	0,00	0,00
618	Divers	33 500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	700,00	0,00	0,00
6248	Divers	1 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 409,75	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	22 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	21 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	20 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	24 590,25	0,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	100 000,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**1 162 600,00**	**0,00**	**0,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	53 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	2 600,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 107 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**280 000,00**	**0,00**	**0,00**
701249	Reversement redevance agence de l'eau	280 000,00	0,00	0,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**47 740,00**	**0,00**	**0,00**
6518	Autres	23 940,00	0,00	0,00
6531	Indemnités élus	5 300,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	990,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	7 510,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	**2 518 440,00**	**0,00**	**0,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**180 000,00**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	160 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	15 164,50	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	4 835,50	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**74 238,00**	**0,00**	**0,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	54 238,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	10 000,00	0,00	0,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	**2 782 678,00**	**0,00**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***1 128 382,84***	***-21 783,87***	***-21 783,87***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***888 000,00***	***0,00***	***0,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*888 000,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***2 016 382,84***	***-21 783,87***	***-21 783,87***

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - BUDGET EAU POTABLE - DM - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***2 016 382,84***	***-21 783,87***	***-21 783,87***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**4 799 060,84**	**-21 783,87**	**-21 783,87**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**
				+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**-21 783,87**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	65 166,58
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	50 002,08
= Différence ICNE N – ICNE N-1	15 164,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**2 656 675,00**	**0,00**	**0,00**
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 923 875,00	0,00	0,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	105 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	250 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	130 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	2 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	233 000,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	12 800,00	0,00	0,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**6 116,00**	**0,00**	**0,00**
7588	Autres	6 116,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**2 662 791,00**	**0,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**2 662 791,00**	**0,00**	**0,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***270 000,00***	***0,00***	***0,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*270 000,00*	*0,00*	*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***270 000,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**2 932 791,00**	**0,00**	**0,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**-21 783,87**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**-21 783,87**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 609 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**389 416,33**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	345 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	44 416,33	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**3 139 734,13**	**0,00**	**0,00**
2115	Terrains bâtis	305 000,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	651,83	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	4 444,54	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 230 652,47	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	4 677,05	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	532 563,41	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 215,83	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	60 529,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	200 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**3 729 150,46**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**330 000,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	330 000,00	0,00	0,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**330 000,00**	**0,00**	**0,00**
45810	OPÉRATIONS CPTE COMMUNES - POTEAUX INCENDIE (6)	0,00	5 280,00	5 280,00
458112	OPÉRATIONS CPTE COMMUNES - POTEAUX INCENDIE (6)	13 798,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**13 798,00**	**15 280,00**	**15 280,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**4 072 948,46**	**15 280,00**	**15 280,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***270 000,00***	***0,00***	***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***270 000,00***	***0,00***	***0,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*270 000,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***270 000,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**4 342 948,46**	**15 280,00**	**15 280,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**15 280,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) cf. Modalités de vote, I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**1 054 300,84**	**0,00**	**0,00**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	764 511,84	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	75 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	214 789,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**749 964,80**	**-104 236,05**	**-104 236,05**
1641	Emprunts en euros	749 964,80	-104 236,05	-104 236,05
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**1 804 265,64**	**-104 236,05**	**-104 236,05**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45820	OPÉRATIONS CPTE COMMUNE - POTEAUX INCENDIE (5)	0,00	5 280,00	5 280,00
458212	OPÉRATIONS CPTE COMMUNE - POTEAUX INCENDIE (5)	13 600,00	10 000,00	10 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**13 600,00**	**15 280,00**	**15 280,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**1 817 865,64**	**-88 956,05**	**-88 956,05**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***1 128 382,84***	***-21 783,87***	***-21 783,87***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***888 000,00***	***0,00***	***0,00***
28153	*Installations à caractère spécifique*	*888 000,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***2 016 382,84***	***-21 783,87***	***-21 783,87***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***2 016 382,84***	***-21 783,87***	***-21 783,87***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**3 834 248,48**	**-110 739,92**	**-110 739,92**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	**126 019,92**
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**15 280,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 12	Intitulé de l'opération : OPÉRATIONS CPTE COMMUNES - POTEAUX INCENDIE OPÉRATIONS CPTE COMMUNE - POTEAUX INCENDIE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**
4581 OPÉRATIONS CPTE COMMUNES - POTEAUX INCENDIE (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
4581 OPÉRATIONS CPTE COMMUNES - POTEAUX INCENDIE (5)	0,00	0,00	5 280,00	5 280,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	15 280,00	15 280,00
040 *Financement par le service (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**15 280,00**	**15 280,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 57
Nombre de membres présents : 0 33
Nombre de suffrages exprimés : 0 66
VOTES :
Pour : 0 66
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 8 décembre 2023

Présenté par (1) : Jean-Luc Roqui
A Lodève, le 14 décembre 2023,
(1) :

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A , Lodève, le 14 décembre 2023,
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABRIC Michel	
ALIBERT Damien	
BASCOUL Chantal	
BAÏSSET Martine	
BELLAS Christian	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadhila	
BERLENDIS Philippe	
BOSC David	
BOUSQUET Pierre-Paul	
BRAL Jean Michel	
CARLES Alain	
CLARISSAC Jérôme	
COMBES Michel	
COUVELARD Jean-Christophe	
CROS Ludovic	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FABRE Daniel	
FALCOU Alain	
GALEOTE Monique	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GOUDAL Joëlle	
GOUJON Bernard	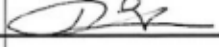
GOURMELON Izia	
GOUTELLE Antoine	
JAHNICH Bernard	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	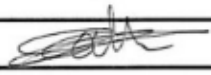
LAATEB Claude	
LEMAIRE Guy	
LÉVÊQUE Gaelle	
MARRES Gilles	
OLIVIER Françoise	
OLLIER Eric	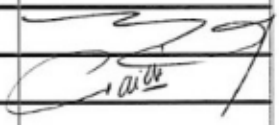
PAILHOUX Jean-Paul	
PEDROS Isabelle	
PERIGAULT Isabelle	
PRADEL Sophie	
REQUI Jean-Luc	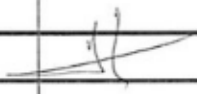
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	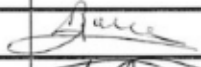
ROIG Frédéric	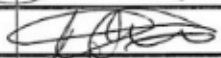
ROMERO Sonia	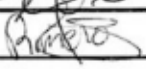
ROMO Christophe	
ROUQUETTE DAMIEN	
ROUVEIROL Valérie	
SAUVIER Jean-Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	
SYZ Nathalie	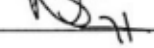

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

THERY Clément	
TRINQUIER Jean	
VALAT Jérôme	
VALETTE Daniel	
VAN DER HORST Claire	
VANEL Véronique	
VENOT Félicien	
VERDOL Marie-Laure	
VIALA Alain	

Certifié exécutoire par (1) le President, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13 décembre 2023 et de la publication le 20 décembre 2023

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A Lodève, le 14 décembre 2023,

Jean-Luc Roqui
Président,

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÈVOIS ET LARZAC

1, Place Fra...is Morand - 34700 LO...
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 0...
contact@lodevois-larzac.fr
www.lod...-larzac.fr

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_25 : Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'année 2024 du budget annexe de l'assainissement collectif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-3 autorisant les communes à utiliser la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) dans le but de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles,

VU la délibération n°CC_20170425_016 du Conseil communautaire du 25 avril 2017, approuvant le règlement financier des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP),

VU la délibération n°CC_230704_14 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023, approuvant la modification des AP/CP pour l'année 2023 du budget annexe du service de l'assainissement collectif, dans le cadre du vote du budget supplémentaire 2023,

CONSIDÉRANT que la procédure des AP et CP pour les crédits de la section d'investissement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire :

- cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements,
- elle favorise la gestion pluriannuelle et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

CONSIDÉRANT qu'une première délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement et que dès cette délibération, l'exécution peut commencer,

CONSIDÉRANT que les bilans annuels de l'exécution des AP/CP sont présentés en annexe du compte administratif et que l'actualisation de la répartition des crédits des AP et AE fait l'objet d'une délibération au moment du vote du budget primitif ou du budget supplémentaire,

CONSIDÉRANT que toutes autres modifications, révision, annulation et clôture doivent également faire l'objet d'une délibération,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : AUTORISE l'actualisation des autorisations de programme du budget annexe du service de l'assainissement collectif et la répartition des crédits de paiement correspondants sur les exercices 2023 et suivants, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

N°	N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'AP sur l'exercice N	Total AP cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/N)	CP ouverts BP/BS 2023	Révision CP 2023	CP révisés 2023	CP 2024	Restes à financer (exercices >N+1)
1	Schéma Directeur Intercommunal de l'assainissement collectif	210 000,00 €	390 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	-140 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	350 000,00 €
2	Réhabilitation des réseaux existants	1 685 775,00 €	0,00 €	1 685 775,00 €	268 297,59 €	1 226 052,00 €	-1 200 052,00 €	26 000,00 €	1 056 100,00 €	335 377,41 €
3	Etudes et travaux de mise à niveau de stations de traitement des eaux usées	890 000,00 €		890 000,00 €	15 042,10 €	35 000,00 €	56 000,00 €	91 000,00 €	74 000,00 €	709 957,90 €
4	Etudes et travaux constructions de stations de traitement des eaux usées	2 205 075,00 €		2 205 075,00 €	793 714,71 €	1 008 000,00 €	-800 000,00 €	208 000,00 €	862 000,00 €	341 360,29 €
	TOTAUX	**4 990 850,00 €**	**390 000,00 €**	**5 380 850,00 €**	**1 077 054,40 €**	**2 409 052,00 €**	**-2 084 052,00 €**	**325 000,00 €**	**2 242 100,00 €**	**1 736 695,60 €**

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18032-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_26 : Adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget annexe du service public de l'assainissement collectif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier :
- l'article L2311- 1 fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »,
- l'article L5211-1 : les dispositions du chapitre Ier du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre,

VU la délibération n°CC_231130_13 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

VU la délibération n°CC_231130_21 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition, au préalable de la séance, à l'accueil de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, ainsi que par voie dématérialisée sur le lien drive du dossier du Conseil,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif de l'année 2024 du budget annexe du service de l'assainissement collectif, conformément à la maquette budgétaire correspondante et à la présentation dans la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :

- au niveau des chapitres de la section d'exploitation, un montant d'un-million-neuf-cent-dix-neuf-mille euros (1 919 000 €),
- au niveau des chapitres de la section d'investissement, un montant de trois-millions-cent-cinquante-cinq euros (3 155 000 €),

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5%) des montants des dépenses réelles de chacune des sections, et dans ce cas, le Président informera le Conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance,

- ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Sortie d'Ali BENAMEUR

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18024-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20001734100138	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES A FPU dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

POSTE COMPTABLE DE : SGC COEUR D'HERAULT

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 27
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 28
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 29
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 31
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 32
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 33
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 36

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 37
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 38
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 40
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 41

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 919 000,00	1 919 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 919 000,00	1 919 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 155 000,00	3 155 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 155 000,00	3 155 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 074 000,00	5 074 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	665 000,00	0,00	592 475,00	592 475,00	592 475,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	482 750,00	0,00	492 405,00	492 405,00	492 405,00
014	Atténuations de produits	91 000,00	0,00	92 820,00	92 820,00	92 820,00
65	Autres charges de gestion courante	29 250,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 268 000,00**	**0,00**	**1 212 700,00**	**1 212 700,00**	**1 212 700,00**
66	Charges financières	153 000,00	0,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	14 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 455 000,00**	**0,00**	**1 387 000,00**	**1 387 000,00**	**1 387 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*300 000,00*		*532 000,00*	*532 000,00*	*532 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***300 000,00***		***532 000,00***	***532 000,00***	***532 000,00***
TOTAL		**1 755 000,00**	**0,00**	**1 919 000,00**	**1 919 000,00**	**1 919 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 919 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 439 000,00	0,00	1 609 000,00	1 609 000,00	1 609 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**1 469 000,00**	**0,00**	**1 624 000,00**	**1 624 000,00**	**1 624 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**1 469 000,00**	**0,00**	**1 624 000,00**	**1 624 000,00**	**1 624 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*286 000,00*		*295 000,00*	*295 000,00*	*295 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***286 000,00***		***295 000,00***	***295 000,00***	***295 000,00***
TOTAL		**1 755 000,00**	**0,00**	**1 919 000,00**	**1 919 000,00**	**1 919 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 919 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	237 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	495 000,00	0,00	321 803,50	321 803,50	321 803,50
21	Immobilisations corporelles	1 801 500,00	0,00	2 101 548,08	2 101 548,08	2 101 548,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	220 000,00	0,00	76 648,42	76 648,42	76 648,42
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 516 500,00**	**0,00**	**2 500 000,00**	**2 500 000,00**	**2 500 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	245 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**245 000,00**	**0,00**	**250 000,00**	**250 000,00**	**250 000,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 761 500,00**	**0,00**	**2 860 000,00**	**2 860 000,00**	**2 860 000,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*286 000,00*		*295 000,00*	*295 000,00*	*295 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***286 000,00***		***295 000,00***	***295 000,00***	***295 000,00***
TOTAL		**3 047 500,00**	**0,00**	**3 155 000,00**	**3 155 000,00**	**3 155 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 155 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	820 000,00	0,00	814 749,10	814 749,10	814 749,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 927 500,00	0,00	1 698 250,90	1 698 250,90	1 698 250,90
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**2 747 500,00**	**0,00**	**2 513 000,00**	**2 513 000,00**	**2 513 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**2 747 500,00**	**0,00**	**2 623 000,00**	**2 623 000,00**	**2 623 000,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*300 000,00*		*532 000,00*	*532 000,00*	*532 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***300 000,00***		***532 000,00***	***532 000,00***	***532 000,00***
TOTAL		**3 047 500,00**	**0,00**	**3 155 000,00**	**3 155 000,00**	**3 155 000,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 155 000,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**237 000,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	592 475,00		592 475,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	492 405,00		492 405,00
014	Atténuations de produits	92 820,00		92 820,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 000,00		35 000,00
66	Charges financières	171 000,00	*0,00*	171 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 300,00	*0,00*	3 300,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*532 000,00*	532 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**1 387 000,00**	***532 000,00***	**1 919 000,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 919 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*295 000,00*	295 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	250 000,00	*0,00*	250 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	321 803,50	0,00	321 803,50
21	Immobilisations corporelles (6)	2 101 548,08	0,00	2 101 548,08
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	76 648,42	0,00	76 648,42
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	110 000,00	*0,00*	110 000,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**2 860 000,00**	***295 000,00***	**3 155 000,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 155 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 609 000,00		1 609 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	15 000,00		15 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*295 000,00*	295 000,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**1 624 000,00**	***295 000,00***	**1 919 000,00**

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 919 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	814 749,10	*0,00*	814 749,10
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 698 250,90	*0,00*	1 698 250,90
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*532 000,00*	532 000,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	110 000,00	*0,00*	110 000,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**2 623 000,00**	***532 000,00***	**3 155 000,00**

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 155 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**665 000,00**	**592 475,00**	**592 475,00**
604	Achats d'études, prestations de services	250 000,00	195 000,00	195 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	200 000,00	95 000,00	95 000,00
6062	Produits de traitement	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	6 000,00	3 500,00	3 500,00
6064	Fournitures administratives	200,00	175,00	175,00
6066	Carburants	13 000,00	13 800,00	13 800,00
6068	Autres matières et fournitures	13 000,00	12 000,00	12 000,00
611	Sous-traitance générale	25 000,00	26 000,00	26 000,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	13 500,00	13 500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	55 000,00	110 000,00	110 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 300,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	1 500,00	1 500,00	1 500,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	5 000,00	5 000,00
618	Divers	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	16 000,00	16 000,00
6287	Remboursements de frais	10 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	15 000,00	15 000,00
6288	Autres	16 000,00	12 000,00	12 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**482 750,00**	**492 405,00**	**492 405,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	231 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	2 250,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	249 500,00	492 405,00	492 405,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**91 000,00**	**92 820,00**	**92 820,00**
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	91 000,00	92 820,00	92 820,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**29 250,00**	**35 000,00**	**35 000,00**
6531	Indemnités élus	0,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	14 250,00	22 000,00	22 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	15 000,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**1 268 000,00**	**1 212 700,00**	**1 212 700,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**153 000,00**	**171 000,00**	**171 000,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	143 509,40	162 821,17	162 821,17
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	8 990,60	-617,76	-617,76
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	500,00	8 796,59	8 796,59
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**20 000,00**	**3 300,00**	**3 300,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	3 300,00	3 300,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**14 000,00**	**0,00**	**0,00**
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	14 000,00	0,00	0,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**1 455 000,00**	**1 387 000,00**	**1 387 000,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***300 000,00***	***532 000,00***	***532 000,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*300 000,00*	*532 000,00*	*532 000,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***300 000,00***	***532 000,00***	***532 000,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***300 000,00***	***532 000,00***	***532 000,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 755 000,00**	**1 919 000,00**	**1 919 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			1 919 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	36 056,54
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	36 674,30
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-617,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 439 000,00	1 609 000,00	1 609 000,00
704	Travaux	80 000,00	70 000,00	70 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 200 000,00	1 379 000,00	1 379 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	91 000,00	100 000,00	100 000,00
70613	Participations assainissement collectif	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	8 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	30 000,00	15 000,00	15 000,00
741	Primes d'épuration	30 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	1 469 000,00	1 624 000,00	1 624 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	1 469 000,00	1 624 000,00	1 624 000,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*286 000,00*	*295 000,00*	*295 000,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*286 000,00*	*295 000,00*	*295 000,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*286 000,00*	*295 000,00*	*295 000,00*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 755 000,00	1 919 000,00	1 919 000,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
				+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 919 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**495 000,00**	**321 803,50**	**321 803,50**
2031	Frais d'études	385 000,00	321 803,50	321 803,50
2051	Concessions et droits assimilés	110 000,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**1 801 500,00**	**2 101 548,08**	**2 101 548,08**
21532	Réseaux d'assainissement	875 000,00	1 135 548,08	1 135 548,08
21562	Service d'assainissement	926 500,00	936 000,00	936 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	30 000,00	30 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**220 000,00**	**76 648,42**	**76 648,42**
2313	Constructions	220 000,00	76 648,42	76 648,42
	Total des dépenses d'équipement	**2 516 500,00**	**2 500 000,00**	**2 500 000,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**245 000,00**	**250 000,00**	**250 000,00**
1641	Emprunts en euros	245 000,00	250 000,00	250 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**245 000,00**	**250 000,00**	**250 000,00**
458115	MISE EN SEPARATIF PLUVIAL RD609 AV DE FUMEL COM (6)	0,00	110 000,00	110 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**2 761 500,00**	**2 860 000,00**	**2 860 000,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***286 000,00***	***295 000,00***	***295 000,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***286 000,00***	***295 000,00***	***295 000,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*286 000,00*	*295 000,00*	*295 000,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***286 000,00***	***295 000,00***	***295 000,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**3 047 500,00**	**3 155 000,00**	**3 155 000,00**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 155 000,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	820 000,00	814 749,10	814 749,10
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	530 000,00	459 975,00	459 975,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	90 000,00	94 472,00	94 472,00
1313	Subv. équipt Départements	200 000,00	260 302,10	260 302,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 927 500,00	1 698 250,90	1 698 250,90
1641	Emprunts en euros	1 927 500,00	1 698 250,90	1 698 250,90
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 747 500,00	2 513 000,00	2 513 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
458215	MISE EN SEPARATIF PLUVIAL RD609 AV DE FUMEL COM (5)	0,00	110 000,00	110 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	110 000,00	110 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 747 500,00	2 623 000,00	2 623 000,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*300 000,00*	*532 000,00*	*532 000,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*300 000,00*	*532 000,00*	*532 000,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*300 000,00*	*532 000,00*	*532 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*300 000,00*	*532 000,00*	*532 000,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 047 500,00	3 155 000,00	3 155 000,00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 155 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*
(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT-9623348622	06/02/2023	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LT-0005578904/TY2315/851899287	20/09/2023	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**6 745 797,55**									
1641 Emprunts en euros (total)					6 745 797,55									
00000733051 - LE PUECH	CREDIT AGRICOLE	05/11/2015	01/01/2021	30/01/2021	135 000,00	F	Taux fixe à 2,77 %	2,770	2,799	EUR	T	P	O	A-1
00001207824 - OLMET	CREDIT AGRICOLE	22/09/2016	01/01/2021	01/02/2021	100 000,00	F	Taux fixe à 2,19 %	2,190	2,206	EUR	T	P	O	A-1
00003319737 - CAYLAR	CREDIT AGRICOLE	17/10/2019	01/01/2021	30/04/2021	462 000,00	F	Taux fixe à 1,07 %	1,070	1,070	EUR	A	P	O	A-1
00003995137 - LE PUECH	CREDIT AGRICOLE	09/11/2020	01/01/2021	15/01/2021	123 000,00	F	Taux fixe à 0,77 %	0,770	0,770	EUR	A	P	O	A-1
01360T018PR - LES RIVES	CREDIT AGRICOLE	08/07/2010	01/01/2021	02/01/2021	100 000,00	F	Taux fixe à 3,88 %	3,880	3,880	EUR	A	P	O	A-1
01CPKT011PR - PEGAIROLLES	CREDIT AGRICOLE	12/09/2007	01/01/2021	05/01/2021	171 000,00	F	Taux fixe à 4,77 %	4,770	4,856	EUR	T	P	O	A-1
01T5F8018PR - LES PLANS	CREDIT AGRICOLE	14/04/2009	01/01/2021	14/05/2021	50 000,00	F	Taux fixe à 4,75 %	4,750	4,750	EUR	A	P	O	A-1
02LJ7Z019PR - FOZIERES	CREDIT AGRICOLE	29/06/2012	01/01/2021	10/01/2021	15 000,00	F	Taux fixe à 4,6 %	4,600	4,680	EUR	T	P	O	A-1
1130837 - LES RIVES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/01/2009	01/01/2021	01/02/2021	68 754,00	F	Taux fixe à 4,47 %	4,470	4,470	EUR	A	P	O	A-1
1235647-1 - LODEVE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/11/2012	01/01/2021	01/12/2021	150 000,00	F	Taux fixe à 3,95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
16259-1 - FOZIERES	CREDIT AGRICOLE	20/12/2013	01/01/2021	02/01/2021	45 000,00	F	Taux fixe à 4,43 %	4,430	4,504	EUR	T	P	O	A-1
4895836 - POUJOLS	CAISSE D'EPARGNE	19/04/2017	01/01/2021	25/01/2021	186 000,00	F	Taux fixe à 2,19 %	2,190	2,206	EUR	T	P	O	A-1
5040775 - ROQUEREDONDE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/06/2014	01/01/2021	01/03/2021	100 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,500	1,500	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
								Taux initial							
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
5084214 - SOUBES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/02/2015	01/01/2021	01/03/2021	450 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,500	1,500	EUR	T	C	O	A-1
5114223 - LE BOSC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/04/2016	01/01/2021	02/01/2021	637 695,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,250	1,250	EUR	T	P	O	A-1
5232088 - ST MAURICE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/12/2018	01/01/2021	02/01/2021	100 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,250	1,250	EUR	A	C	O	A-1
5237823 - LODEVE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/11/2018	01/01/2021	01/12/2023	1 800 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,250	1,250	EUR	A	C	O	A-1
5310285 - CELLES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/12/2019	19/12/2019	01/01/2026	125 060,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,500	1,500	EUR	X	C	O	A-1
5310286 - CELLES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/12/2019	19/12/2019	01/01/2026	45 565,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,500	1,500	EUR	X	C	O	A-1
5478129 - LAUROUX	CAISSE D'EPARGNE	01/07/2019	01/01/2021	25/01/2021	90 000,00	F	Taux fixe à 1,77 %	1,770	1,782	EUR	T	P	O	A-1
647440017 - USCLAS	CREDIT AGRICOLE	29/11/2000	01/01/2021	15/07/2021	114 336,76	F	Taux fixe à 6,24 %	6,240	6,240	EUR	A	P	O	A-1
717120017 - LES PLANS	CREDIT AGRICOLE	04/09/2001	01/01/2021	01/12/2021	95 280,64	F	Taux fixe à 5,8 %	5,800	5,800	EUR	A	P	O	A-1
72824 - LODEVE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2017	05/01/2018	02/01/2021	150 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,250	1,250	EUR	A	P	O	A-1
838325019 - LES PLANS	CREDIT AGRICOLE	16/12/2003	01/01/2021	01/03/2021	45 000,00	F	Taux fixe à 4,76 %	4,760	4,760	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
								Taux initial							
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
8457677 - ST ETIENNE	CAISSE D'EPARGNE	27/09/2013	01/01/2021	25/02/2021	220 000,00	F	Taux fixe à 3,3 %	3,300	3,341	EUR	T	P	O	A-1
8462623 - SOUMONT	CAISSE D'EPARGNE	09/10/2013	01/01/2021	25/01/2021	200 000,00	F	Taux fixe à 3,3 %	3,300	3,341	EUR	T	P	O	A-1
9454879/226304E - ST MAURICE	CAISSE D'EPARGNE	11/09/2020	01/01/2021	25/03/2021	54 161,36	F	Taux fixe à 1,19 %	1,190	1,195	EUR	T	P	O	A-1
A17101CO000 - ST JEAN	CAISSE D'EPARGNE	26/08/2010	01/01/2021	25/02/2021	176 000,00	F	Taux fixe à 3,46 %	3,460	3,505	EUR	T	C	O	A-1
A171205P000-1 - ST PIERRE	CAISSE D'EPARGNE	06/09/2012	01/01/2021	25/03/2021	100 000,00	F	Taux fixe à 4,85 %	4,850	4,939	EUR	T	C	O	A-1
ALR20059656 - LA VACQUERIE	CAISSE D'EPARGNE	14/09/2005	01/01/2021	25/08/2021	30 000,00	V	(Euribor 12M + 0,4)-Floor -0,4 sur Euribor 12M	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
MIN537911EUR/001 - LODEVE	SFIL CAFFIL	02/10/2006	01/01/2021	01/03/2021	100 000,00	F	Taux fixe à 4,36 %	4,360	4,432	EUR	T	P	O	A-1
MON537906EUR/001 EX MON502274EUR - LES PLANS	SFIL CAFFIL	06/01/2015	01/01/2021	01/03/2021	75 000,00	F	Taux fixe à 2,05 %	2,050	2,066	EUR	T	C	O	A-1
MON537910EUR/001 - LODEVE	SFIL CAFFIL	14/12/2005	01/01/2021	02/01/2021	147 500,00	F	Taux fixe à 3,77 %	3,770	3,770	EUR	A	P	O	A-1
MON538421EUR EX MON253989EUR - ST MAURICE	SFIL CAFFIL	01/01/2021	01/01/2021	01/04/2021	108 444,79	F	Taux fixe à 4,88 %	4,880	4,880	EUR	A	P	O	A-1
MON538422EUR EX MON257803EUR - Pegairolles	SFIL CAFFIL	15/04/2008	01/01/2021	01/03/2021	176 000,00	F	Taux fixe à 4,86 %	4,860	4,860	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**6 745 797,55**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**4 866 327,90**					**245 202,77**	**182 821,17**	**0,00**	**36 023,81**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 866 327,90					245 202,77	182 821,17	0,00	36 023,81
00000733051 - LE PUECH	N	0,00	A-1	91 297,85	12,08	F	Taux fixe à 2.77 %	2,799	6 350,91	2 463,37	0,00	392,17
00001207824 - OLMET	N	0,00	A-1	69 843,00	12,83	F	Taux fixe à 2.19 %	2,208	4 696,96	1 491,16	0,00	233,82
00003319737 - CAYLAR	N	0,00	A-1	412 826,18	21,33	F	Taux fixe à 1.07 %	1,070	16 742,61	4 417,26	0,00	2 825,41
00003995137 - LE PUECH	N	0,00	A-1	105 731,11	16,04	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	5 845,17	814,13	0,00	737,07
01360T018PR - LES RIVES	N	0,00	A-1	35 936,11	5,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,880	5 434,16	1 394,32	0,00	1 180,18
01CPKT011PR - PEGAIROLLES	N	0,00	A-1	109 313,87	13,76	F	Taux fixe à 4.77 %	4,856	5 633,58	5 114,50	0,00	1 167,70
01TSF8018PR - LES PLANS	N	0,00	A-1	20 095,33	5,37	F	Taux fixe à 4.75 %	4,750	2 972,99	954,53	0,00	510,58
02LJ7Z019PR - FOZIERES	N	0,00	A-1	4 762,20	3,52	F	Taux fixe à 4.6 %	4,680	1 191,17	198,71	0,00	36,51
1130837 - LES RIVES	N	0,00	A-1	27 217,89	5,08	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4 055,18	1 216,63	0,00	946,20
1235647-1 - LODEVE	N	0,00	A-1	48 858,03	3,92	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	11 514,15	1 929,89	0,00	118,83
16259-1 - FOZIERES	N	0,00	A-1	27 918,28	10,00	F	Taux fixe à 4.43 %	4,504	2 203,15	1 200,57	0,00	281,65
4896836 - POUJOLS	N	0,00	A-1	73 822,17	18,57	F	Taux fixe à 2.19 %	2,208	3 220,94	1 590,38	0,00	279,17
5040775 - ROQUEREDONDE	N	0,00	A-1	68 421,09	15,87	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,000	3 715,40	2 842,04	0,00	205,44

COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N												
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
5084214 - SOUBES	N	0,00	A-1	253 125,00	11,17	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,000	22 500,00	9 844,02	0,00	732,23
5114223 - LE BOSC	N	0,00	A-1	557 058,77	33,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0,75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	10 451,28	20 458,07	0,00	4 997,77
5232088 - ST MAURICE	N	0,00	A-1	90 000,00	35,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0,75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	2 500,00	2 475,00	0,00	3 272,14
5237823 - LODEVE	N	0,00	A-1	1 755 000,00	38,92	V	(Livret A(Préfixé) + 0,75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	45 000,00	65 996,16	0,00	5 270,55
5310285 - CELLES	N	0,00	A-1	125 060,00	61,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0,75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	0,00	4 637,94	0,00	0,00
5310286 - CELLES	N	0,00	A-1	45 565,00	61,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0,75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	0,00	1 689,80	0,00	0,00
5478129 - LAUROUX	N	0,00	A-1	77 361,52	20,57	F	Taux fixe à 1.77 %	1,782	3 114,18	1 348,70	0,00	237,28
647440017 - USCLAS	N	0,00	A-1	24 348,22	2,54	F	Taux fixe à 6.24 %	6,240	7 629,82	1 519,35	0,00	478,15
717120017 - LES PLANS	N	0,00	A-1	19 619,00	2,92	F	Taux fixe à 5.8 %	5,800	6 174,52	1 137,92	0,00	62,82
72824 - LODEVE	N	0,00	A-1	129 130,93	24,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0,75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,750	4 304,70	3 551,10	0,00	4 667,98
838325019 - LES PLANS	N	0,00	A-1	3 377,05	0,17	F	Taux fixe à 4.76 %	4,760	3 377,05	160,75	0,00	0,00
8457677 - ST ETIENNE	N	0,00	A-1	154 782,15	15,15	F	Taux fixe à 3.3 %	3,341	7 947,71	5 010,13	0,00	471,09
8462623 - SOUMONT	N	0,00	A-1	118 731,56	10,07	F	Taux fixe à 3.3 %	3,341	9 903,69	3 796,43	0,00	648,43
9454879/226304E - ST MAURICE	N	0,00	A-1	43 900,88	11,73	F	Taux fixe à 1.19 %	1,195	3 502,25	506,83	0,00	6,68
A17101CO000 - ST JEAN	N	0,00	A-1	59 400,00	6,65	F	Taux fixe à 3.46 %	3,505	8 800,00	1 941,06	0,00	170,21

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
A171205P000-1 - ST PIERRE	N	0,00	A-1	42 500,00	8,48	F	Taux fixe à 4,85 %	4,939	5 000,00	1 970,31	0,00	25,26
ALR20059656 - LA VACQUERIE	N	0,00	A-1	14 724,26	11,85	V	(Euribor 12M + 0,4)>Floor -0,4 sur Euribor 12M	4,510	1 066,10	865,40	0,00	151,14
MIN537911EUR/001 - LODEVE	N	0,00	A-1	59 216,40	12,92	F	Taux fixe à 4,36 %	4,432	3 465,62	2 525,69	0,00	195,81
MON537905EUR/001 EX MON502274EUR - LES PLANS	N	0,00	A-1	31 250,00	6,17	F	Taux fixe à 2,05 %	2,066	5 000,00	602,19	0,00	43,35
MON537910EUR/001 - LODEVE	N	0,00	A-1	29 636,00	2,00	F	Taux fixe à 3,77 %	3,770	9 516,07	1 117,35	0,00	756,49
MON538421EUR EX MON253989EUR - ST MAURICE	N	0,00	A-1	29 524,20	3,25	F	Taux fixe à 4,88 %	4,880	6 862,18	1 440,78	0,00	826,36
MON538422EUR EX MON257803EUR - Pegairolles	N	0,00	A-1	106 969,05	13,17	F	Taux fixe à 4,66 %	4,660	5 511,23	5 198,70	0,00	4 095,34
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**4 806 327,90**					**245 202,77**	**162 821,17**	**0,00**	**36 023,81**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	35	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 866 327,90	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2021-12-16

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	RESEAUX	60	17/12/2020
L	GENIE CIVIL BATIMENTS	60	17/12/2020
L	OUVRAGES COURANTS TELS QUE BASSINS DE DECANTATION D OXYGENATION POSTE DE RELEVAGE	30	17/12/2020
L	EQUIPEMENTS DE TRAITEMENTS POMPES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	10	17/12/2020
L	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	10	17/12/2020
L	CHAUFFAGE Y COMPRIS CHAUDIERES INSTALLATIONS DE VENTILLATION	10	17/12/2020
L	ORGANES DE REGULATION ELECTRONIQUES CAPTEURS ETC	4	17/12/2020
L	BATIMENTS DURABLES	50	17/12/2020
L	BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	17/12/2020
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS BATIMENTS	10	17/12/2020
L	AGENCEMENT DE TERRAINS	10	17/12/2020
L	MOBILIER DE BUREAU	10	17/12/2020
L	VEHICULES	8	17/12/2020
L	FRAIS D ETUDES NON SUIVIS DE REALISATION	5	17/12/2020
L	OUTILLAGE DIVERS	5	17/12/2020
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	17/12/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00
0	0,00	31/12/2023	64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**545 000,00**	**I**	**545 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**250 000,00**		**250 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	250 000,00		250 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**295 000,00**		**295 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*295 000,00*		*295 000,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**545 000,00**	**0,00**	**0,00**	**545 000,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		532 000,00	III	532 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		532 000,00		532 000,00
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28153	*Installations à caractère spécifique*	*532 000,00*		*532 000,00*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	532 000,00	0,00	0,00	0,00	532 000,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	545 000,00
Ressources propres disponibles	IV	532 000,00
Solde	V = IV – II (6)	-13 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Insérer uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 15	Intitulé de l'opération : MISE EN SEPARATIF PLUVIAL RD609 AV DE FUMEL COM			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
4581 MISE EN SEPARATIF PLUVIAL RD609 AV DE FUMEL COM (5)	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 Financement par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00
040 *Financement par le service (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**110 000,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
4 Etudes et travaux constructions de stations de traitement des eaux usées	2 205 075,00	0,00	2 205 075,00	1 001 714,71	862 000,00	341 360,29
3 Etudes et travaux de mise à niveau de stations de traitement des eaux usées	890 000,00	0,00	890 000,00	106 042,10	74 000,00	709 957,90
2 Réhabilitation des réseaux existants	1 183 445,00	0,00	1 183 445,00	294 297,59	1 056 100,00	335 377,41
1 Schéma Directeur Intercommunal de l'assainissement collectif	210 000,00	390 000,00	600 000,00	0,00	250 000,00	350 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**5,00**	**0,00**	**5,00**	**3,00**	**2,00**	**5,00**
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**6,00**	**0,00**	**6,00**	**4,00**	**2,00**	**6,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Technicien principal 2ème classe	B	TECH	448	0,00	3-3-1°	CDI Technicien
Technicien principal 2ème classe	B	TECH	429	0,00	3-3-1°	CDI Technicien
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (malade, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 59
Nombre de membres présents : 0 32
Nombre de suffrages exprimés : 0 43
VOTES :
Pour : 0 43
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 8 décembre 2023

Présenté par (1) Jean-Luc Roqui
A Lodève, le 14 décembre 2023,
(1).

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire,
A Lodève, le 14 décembre 2023,
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABRIC Michel	
ALIBERT Damien	
BASCOUL Chantal	
BAÏSSET Martine	
BELLAS Christian	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadhila	
BERLENDIS Philippe	
BOSC David	
BOUSQUET Pierre-Paul	
BRAL Jean Michel	
CARLES Alain	
CLARISSAC Jérôme	
COMBES Michel	
COUVELARD Jean-Christophe	
CROS Ludovic	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FABRE Daniel	
FALCOU Alain	
GALEOTE Monique	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GOUDAL Joëlle	
GOUJON Bernard	
GOURMELON Izila	
GOUTELLE Antoine	
JAHNICH Bernard	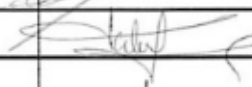
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEMAIRE Guy	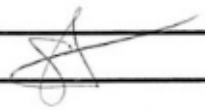
LÉVÊQUE Gaelle	
MARRES Gilles	
OLIVIER Françoise	
OLLIER Eric	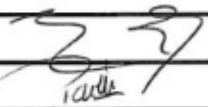
PAILHOUX Jean-Paul	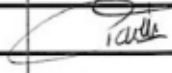
PEDROS Isabelle	
PERIGAULT Isabelle	
PRADEL Sophie	
REQUI Jean-Luc	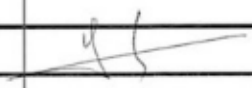
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	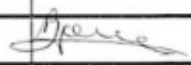
ROIG Frédéric	
ROMERO Sonia	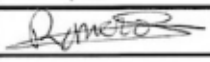
ROMO Christophe	
ROUQUETTE DAMIEN	
ROUVEIROL Valérie	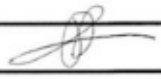
SAUVIER Jean-Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	
SYZ Nathalie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

THERY Clément	
TRINQUIER Jean	
VALAT Jérôme	
VALETTE Daniel	
VAN DER HORST Claire	
VANEL Véronique	
VENOT Félicien	
VERDOL Marie-Laure	
VIALA Alain	

Certifié exécutoire par (1) le President, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18 décembre 2023 et de la publication le 20 décembre 2023,

à Lodève
le 14 décembre 2023

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.
(3) L'ayout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC

Jean-Luc Requi
Président

, Place Francis Morand - 34700 LO
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 0
contact@lodevoise
www.lode

DÉLIBÉRATION N°CC_231214_27 : Adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget annexe du service public de l'assainissement non collectif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier :
- l'article L2311- 1 fixant les conditions dans lesquelles les communes doivent adopter leur budget primitif : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »,
- l'article L5211-1 : les dispositions du chapitre 1er du livre 1er de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre,

VU la délibération n°CC_231130_13 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

VU la délibération n°CC_231130_21 du Conseil communautaire du 30 novembre 2023, relative au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que la maquette budgétaire correspondante est mise à disposition, au préalable de la séance, à l'accueil de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, ainsi que par voie dématérialisée sur le lien drive du dossier du Conseil,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif de l'année 2024 du budget annexe service public d'assainissement non collectif, conformément à la maquette budgétaire correspondante et à la présentation dans la note synthétique annexées à la présente délibération, en votant :
- au niveau des chapitres de la section d'exploitation, un montant de quarante-cinq-mille euros (45 000 €),
- au niveau des chapitres de la section d'investissement, un montant de zéro euro (0 €),

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5%) des montants des dépenses réelles de chacune des sections, et dans ce cas, le Président informera le Conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance,

- ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20231214-lmc18026-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/23
Date de publication: 20/12/2023

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20001734100062	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES A FPU dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

POSTE COMPTABLE DE : SGC COEUR D'HERAULT

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON CO (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 17

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 18

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	45 000,00	45 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	45 000,00	45 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	45 000,00	45 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 200,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	41 369,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**43 569,00**	**0,00**	**44 000,00**	**44 000,00**	**44 000,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**44 569,00**	**0,00**	**45 000,00**	**45 000,00**	**45 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*431,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***431,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**45 000,00**	**0,00**	**45 000,00**	**45 000,00**	**45 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**45 000,00**	**0,00**	**45 000,00**	**45 000,00**	**45 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**45 000,00**	**0,00**	**45 000,00**	**45 000,00**	**45 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**45 000,00**	**0,00**	**45 000,00**	**45 000,00**	**45 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	431,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**431,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**10 431,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**10 431,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*431,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***431,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**10 431,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**0,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 000,00		9 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00		35 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	*0,00*	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**45 000,00**	***0,00***	**45 000,00**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	45 000,00		45 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**45 000,00**	***0,00***	**45 000,00**

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**45 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**2 200,00**	**9 000,00**	**9 000,00**
6063	Fournitures entretien et petit équipt	100,00	500,00	500,00
6066	Carburants	1 300,00	4 500,00	4 500,00
61551	Entretien matériel roulant	400,00	1 000,00	1 000,00
618	Divers	200,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	200,00	1 000,00	1 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**41 369,00**	**35 000,00**	**35 000,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	41 369,00	35 000,00	35 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	**43 569,00**	**44 000,00**	**44 000,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	**44 569,00**	**45 000,00**	**45 000,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***431,00***	***0,00***	***0,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*431,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***431,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***431,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**45 000,00**	**45 000,00**	**45 000,00**

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**45 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	45 000,00	45 000,00	45 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	45 000,00	45 000,00	45 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	45 000,00	45 000,00	45 000,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	45 000,00	45 000,00	45 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	45 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 609 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	431,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	431,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	431,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
458101	AIDES À LA RÉHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON (6)	10 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	10 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	10 431,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	10 431,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
458201	AIDES À LA RÉHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON (5)	10 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	10 000,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	10 000,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*431,00*	*0,00*	*0,00*
28156	*Autres*	*431,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*431,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*431,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	10 431,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 01	Intitulé de l'opération : Aides à la réhabilitation des assainissements non			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**336 085,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
458101 AIDES À LA RÉHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON (5)	336 085,29	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**336 085,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**319 354,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
458201 Financement par d'autres tiers (7)	319 354,55	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le service (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**319 354,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 59
Nombre de membres présents : 32
Nombre de suffrages exprimés : 43
VOTES :
Pour : 43
Contre
Abstentions :

Date de convocation : 8 décembre 2023,

Présenté par (1) le Président,
A Lodeve le 14 décembre 2023,
(1) le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Lodeve, le 14 décembre 2023,
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABRIC Michel	
ALIBERT Damien	
BASCOUL Chantal	
BAÏSSET Martine	
BELLAS Christian	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadhila	
BERLENDIS Philippe	
BOSC David	
BOUSQUET Pierre-Paul	
BRAL Jean Michel	
CARLES Alain	
CLARISSAC Jérôme	
COMBES Michel	
COUVELARD Jean-Christophe	
CROS Ludovic	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FABRE Daniel	
FALCOU Alain	
GALEOTE Monique	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GOUDAL Joëlle	
GOUJON Bernard	
GOURMELON Izia	
GOUTELLE Antoine	
JAHNICH Bernard	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEMAIRE Guy	
LÉVÊQUE Gaelle	
MARRES Gilles	
OLIVIER Françoise	
OLLIER Eric	
PAILHOUX Jean-Paul	
PEDROS Isabelle	
PERIGAULT Isabelle	
PRADEL Sophie	
REQUI Jean-Luc	
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROIG Frédéric	
ROMERO Sonia	
ROMO Christophe	
ROUQUETTE DAMIEN	
ROUVEIROL Valérie	
SAUVIER Jean-Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	
SYZ Nathalie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

THERY Clément	
TRINQUIER Jean	
VALAT Jérôme	
VALETTE Daniel	
VAN DER HORST Claire	
VANEL Véronique	
VENOT Félicien	
VERDOL Marie-Laure	
VIALA Alain	

Certifié exécutoire par (1) le President, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18 décembre 2023,
et de la publication le 20 décembre 2023,

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

à Lodève, le 14 décembre 2023,

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC

Jean-Luc REQUI
Président.

1, Place Francis Morand - 34700 LO
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 0
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Luc REQUI lève la séance à 19h40.

Arrêté le 7 mars 2024,
Le Président
Jean-Luc REQUI

Le Secrétaire de séance
Marie-Laure VERDOL